



CDEF31

RAPPORT D'ACTIVITE 2021

Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille de Haute-Garonne
425 Route de Launaguet, BP 47503 – 31075 Toulouse, CEDEX 2

05.61.37.33.11 – contact@cdef31.org



CENTRE DEPARTEMENTAL DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE DE LA HAUTE GARONNE

425 route de Launaguet
BP 47503
31075 Toulouse CEDEX 2

Tél : 05.61.37.33.11
E-mail : cdef@cdef31.org

SOMMAIRE

PREAMBULE	7
PARTIE I. PRESENTATION DU CDEF	8
I. Missions et statut.....	9
II. Services	10
III. Equipe Direction Encadrement.....	12
PARTIE II. VIE INSTITUTIONNELLE	14
I. Dynamique institutionnelle	15
II. Instances administratives	20
III. Partenariats et réseaux.....	21
IV. Aménagement et travaux	23
PARTIE III. ACTIVITE DES SERVICES ET DISPOSITIFS D’ACCUEIL ET D’HEBERGEMENT	24
I. Pôle petite enfance : pouponnière	25
A) Pouponnière.....	28
II. Pôle enfance :.....	39
III. Internats adolescents :.....	55
I. DISPOSITIFS POUR ADOLESCENTS : HAVRE, SAM, ESCALE	84
II. DISPOSITIFS 0 – 18 ANS/ DAF, IAD.....	84
VI. Pôle parental : Centre parental – DAPE	126
PARTIE IV. SERVICES DE JOURS ET TRANSVERSAUX.....	145
I. Services de jours	146
II. Services transversaux.....	154
PARTIE V. FONCTIONS RESSOURCES.....	167
I. Services ressources	168
II. Compte Administratif.....	176
III. Bilan Social	195

PREAMBULE

Elaborer le rapport d'activité revient à mettre en récit et donc en mémoire, la vie de l'établissement sur l'année écoulée. C'est un exercice dont la fonction narrative est précieuse dans une institution où le mouvement est permanent. Également, le rapport d'activité met en valeur le travail accompli par les équipes du CDEF31. L'action de chacun est une pierre à l'édifice.

Le rapport d'activité de notre établissement est d'une grande richesse car chaque service y témoigne de sa contribution dans l'accueil et l'accompagnement des mineurs et de leurs familles. A ce titre, je remercie les cadres et les équipes pluridisciplinaires pour la qualité de leur travail.

Je ne peux qu'inviter le lecteur à prendre le temps de découvrir ces témoignages précieux et à se laisser immerger dans l'aventure CDEF 31. C'est une forêt où regorgent mille essences.

Pour permettre une vision globale, le rapport d'activité comprend une présentation de l'établissement (Partie I), les temps forts de la vie institutionnelle sur l'année écoulée (partie II), l'activité des services éducatifs, des services de jour et des services et transversaux (Parties III et IV). Se trouvent dans ces parties les vignettes psycho-éducatives racontant le parcours d'un mineur ou d'une famille. Chaque service a choisi une situation emblématique du travail accompli en 2021. Ces vignettes illustrent de manière authentique et parfois émouvante ce travail si minutieux de tissage du lien avec des êtres très fragiles, nous sommes au CDEF des tisserands, des artisans du lien. Dans la partie V est présentée l'activité des services ressources et support. Je salue ici leur remarquable contribution à la mission soit en facilitant le travail des équipes éducatives soit en agissant directement sur la qualité des conditions d'hébergement et de vie des personnes accueillies comme le font les services cuisine, atelier, espaces verts, transport, magasin, entretien et buanderie. Enfin se trouvent en dernières parties le compte administratif qui présente l'exécution budgétaire et comptable de l'année et le bilan social exposant les évolutions liées aux ressources humaines.

Chantal Girard
La Directrice

PARTIE I. PRESENTATION DU CDEF

I. Missions et statut

Le Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille de la Haute-Garonne est un établissement d'accueil d'urgence, ouvert tous les jours de l'année, 24h sur 24h, pour permettre un hébergement et un accompagnement éducatif. Cet accompagnement donne lieu à une évaluation pluridisciplinaire de la situation du mineur et permet de travailler une orientation adaptée.

La mission du Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille s'inscrit dans le cadre de l'Aide Sociale à l'Enfance, compétence du Conseil Départemental. Ses missions traditionnelles consistent à Accueillir, Evaluer et Orienter.

Le CDEF31 accueille des mineurs âgés de quelques jours à 18 ans et, dans son Centre Parental, des mères ou des pères ayant au moins un enfant de moins de 3 ans ou des femmes enceintes isolées qui ont besoin d'un étayage du lien de parentalité, ainsi que d'un soutien matériel et psychologique.

L'établissement a une mission de service public telle que le prévoient les articles L. 221-2 et L. 222-5 du Code de l'Action Sociale et des Familles :

- Accueil en urgence et hébergement des enfants âgés de quelques jours à 18 ans, confiés au service de l'Aide Sociale à l'Enfance
- Accueil des femmes enceintes (majeures ou mineures) et des mères avec enfant(s) dont un ayant moins de trois ans, relevant de l'Aide Sociale à l'Enfance.

Les enfants accueillis au Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille ont été confiés par leurs parents, le Juge des Enfants ou le Parquet des Mineurs, au service de l'Aide Sociale à l'Enfance du Conseil Départemental (Direction Enfance et Famille).

Ils ont différents statuts :

- Pupilles de l'Etat
 - *Art. L. 224-4 du Code de l'Action Sociale et des Familles – Art. 350 du Code Civil.*
- Enfants accueillis provisoires sur décision administrative
 - *Art. L 222-5er du Code de l'Action Sociale et des Familles.*
 - *Art L 223-2 du Code de l'action sociale et des familles*
- Enfants confiés sur décision judiciaire
 - *Art. L. 224-5 3er du Code de l'Action Sociale et des Familles en application du 4° de l'Art. 375-3 et de l'Art. 375-5 du Code Civil.*

Le CDEF31 est un établissement de la fonction publique hospitalière, doté de la personnalité morale.

Le Conseil d'Administration est présidé, par délégation de Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Haute-Garonne par Monsieur Arnaud Simion, Vice-président chargé de l'action sociale, enfance et jeunesse.

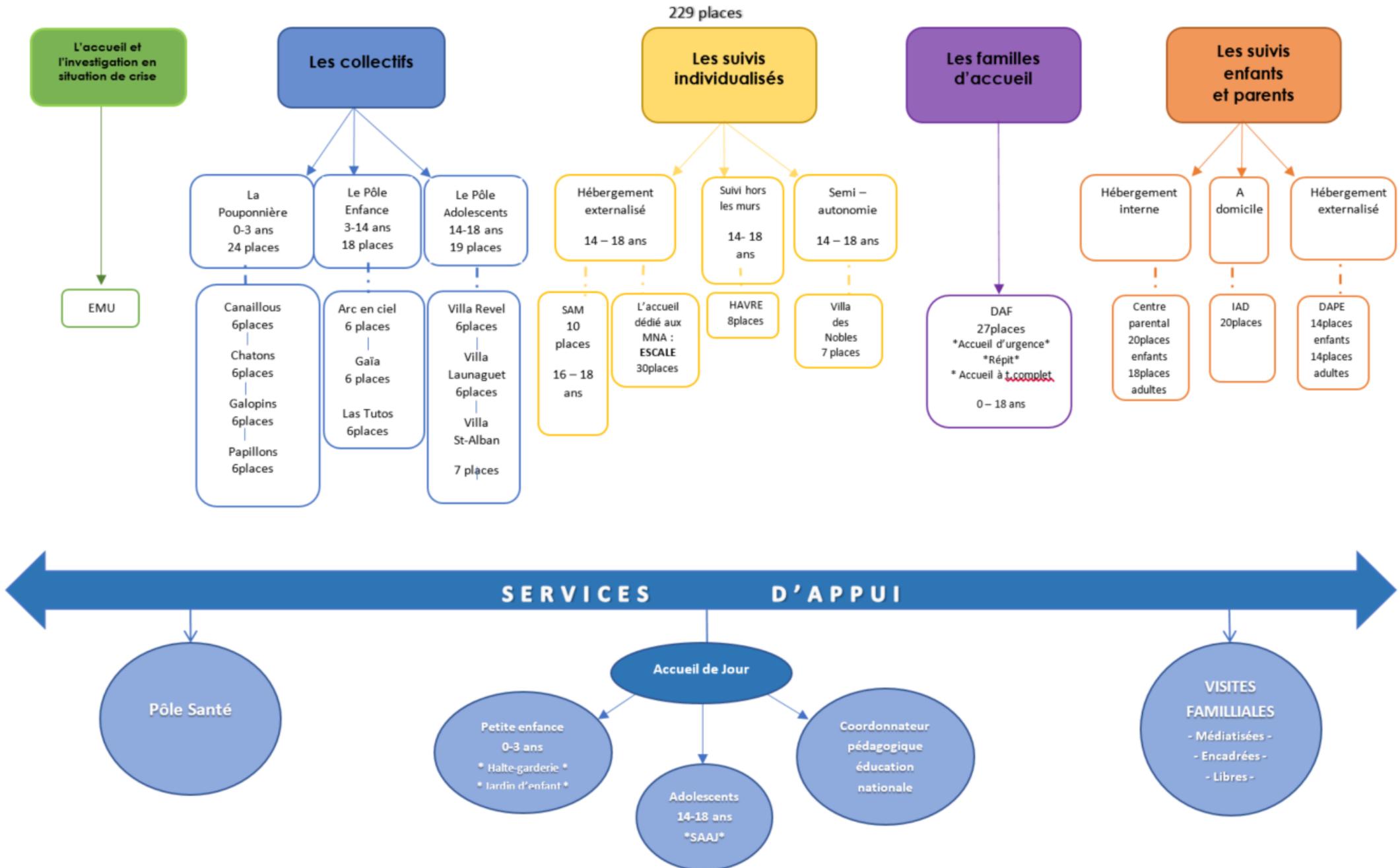
LE PERSONNEL

Les personnes accueillies sont prises en charge par des équipes pluridisciplinaires, sous l'autorité des cadres. Outre le personnel éducatif et les auxiliaires de puériculture, majoritairement représentés, le CDEF31 comprend également une équipe médicale, paramédicale, des assistantes sociales et des psychologues, des veilleurs de nuit, une équipe de cuisiniers, des équipes techniques et d'entretien et une équipe administrative et comptable. De plus, dans le cadre de la diversification de ses services, le CDEF31 emploie également plusieurs assistants familiaux.

Au total, ce sont près de 400 agents (titulaires et contractuels) qui participent à la prise en charge des personnes accueillies.

II. Services

LES DISPOSITIFS D'ACCUEIL, D'ÉVALUATION ET D'ACCOMPAGNEMENT DU CDEF31



A) Les services éducatifs

Après une transformation importante et rapide (entamée en 2017), le CDEF 31 dispose désormais d'une palette diversifiée de dispositifs d'accueil, d'évaluation et d'accompagnement. Comme indiqué sur le schéma suivant cette palette est multimodale : les collectifs, les suivis individualisés, les familles d'accueil et les suivis enfants et parents et depuis septembre 2021, un dispositif d'investigations d'urgence et de crise, l'EMU 31. Chacune de ses modalités s'appuie sur une expertise propre

B) Dispositifs Transversaux et Services Ressource

Un service d'accueil de jour pour adolescents, un pôle santé, une halte-garderie et un jardin d'enfants complètent les dispositifs d'accueil et d'accompagnement. Ils fonctionnent en transversalité. Par ailleurs, dans le cadre d'un conventionnement entre l'Education Nationale et le CDEF31, un enseignant est mis à disposition de l'établissement. Sa mission est de coordonner le parcours pédagogique des enfants de moins de 16 ans. *Voir schéma*

Les services administratifs et généraux contribuent pleinement à la mission de l'établissement. Au quotidien, ils contribuent à la qualité de l'accueil et la qualité de vie dans l'établissement. Ils sont des services ressources pour les dispositifs d'accueil et d'accompagnement et, à ce titre, également impactés par la diversification des modalités d'accompagnement du CDEF31 et la hausse de la capacité d'accueil.

- **Le Pôle accueil et admissions**
 - Le BASA (Bureau des Admissions et du Suivi Administratif)
 - Le standard

- **Le Pôle ressources humaines**

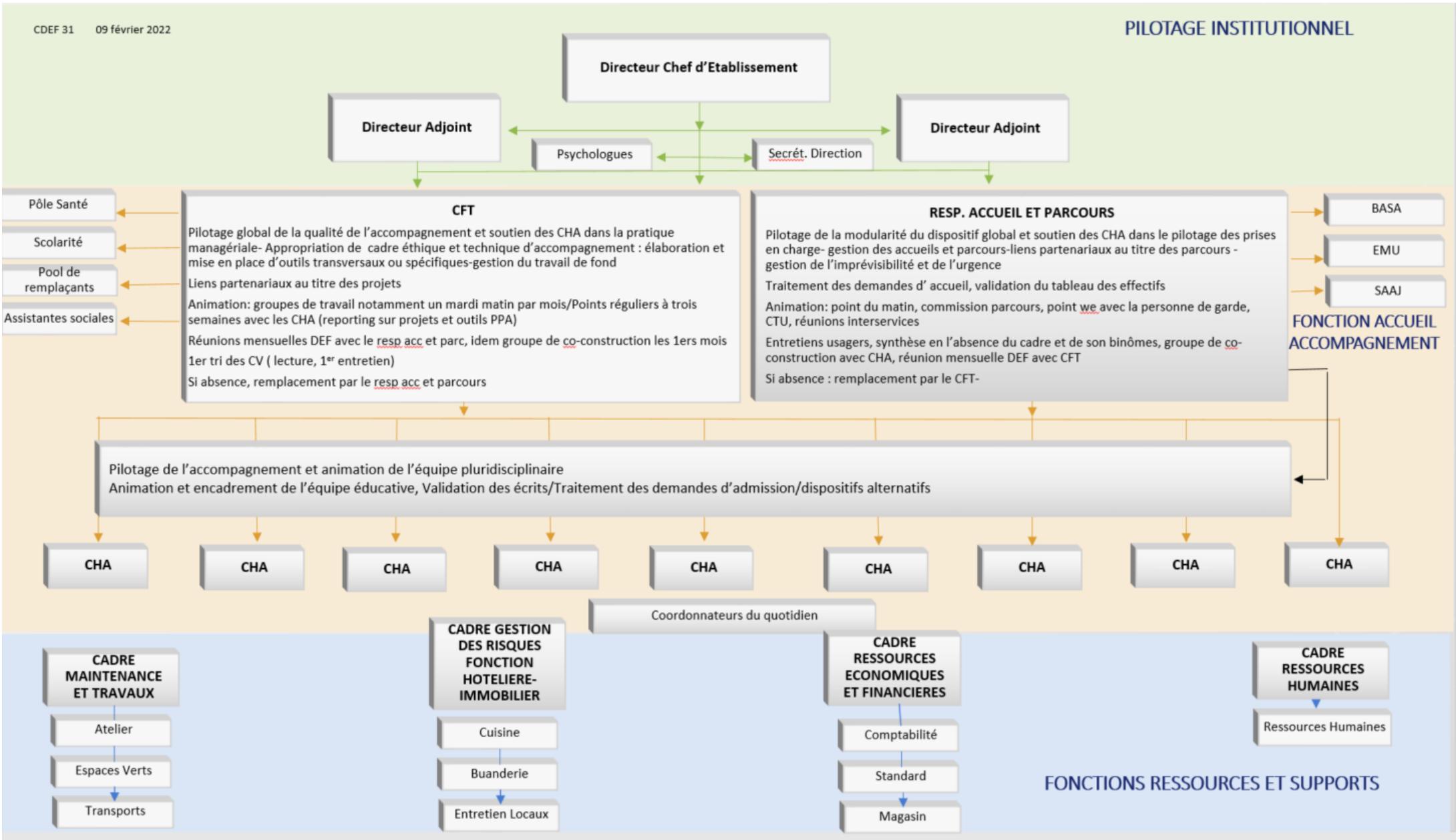
- **Le Pôle ressources économiques**
 - Le service comptabilité
 - Le magasin

- **Le Pôle logistique**
 - La cuisine
 - L'entretien
 - La buanderie
 - Le transport

- **Le Pôle maintenance et travaux**
 - L'atelier
 - Les espaces verts

- **Le Secrétariat de Direction**

III. Equipe Direction Encadrement



La structure du CDEF31 a considérablement évolué avec la diversification des modes d'accueil et d'accompagnement. Afin d'accompagner cette évolution, l'organisation de l'équipe de direction et d'encadrement a fait l'objet de plusieurs renforcements et ajustements.

Les cadres d'hébergement et d'accompagnement sont depuis fin 2018, au nombre de 9, ce qui correspond à une évolution de 3 postes supplémentaires pour la création de 7 dispositifs.

Un 10ème poste ouvert en 2020 pour encadrer deux dispositifs temporaires n'a pas été maintenu du fait de la non reconduction de ces dispositifs.

L'équipe d'encadrement a pu gagner en stabilité, deux cadres ayant été admis au concours de cadre socio-éducatif organisé fin 2021. Néanmoins cette stabilité est relative car 3 cadres ont quitté le CDEF en cours d'année.

La fonction de cadre transversal (CFT) a continué d'évoluer en 2021. Créée en 2017, cette fonction a pour but de faciliter la coordination du parcours des personnes accueillies dans un contexte de diversification des modes d'accueil et d'accompagnement.

La fonction s'est révélée rapidement opérante en interne et bien repérée sur l'extérieur. La charge de travail devenant lourde (20 services ou unités éducatifs-229 places), la direction a ouvert un deuxième poste de cadre supérieur en septembre 2020. Dans un premier temps les 2 postes recouvraient un périmètre identique (2 postes de CFT). Puis en septembre 2021, les missions sont spécialisées (1 poste de CFT et un poste de responsable accueil et parcours). Tous deux continuent de travailler en étroite collaboration. En charge du pilotage de la qualité de l'accueil et de l'accompagnement, le CFT mène le travail de fond et soutient les cadres dans leurs pratiques managériales. Le responsable accueil et parcours quant à lui pilote la modularité du parcours de l'utilisateur et soutient les cadres dans le suivi des situations complexes.

PARTIE II. VIE INSTITUTIONNELLE

I. Dynamique institutionnelle

Le CDEF a continué à faire face à une activité soutenue, avec des variations importantes entre les services et des difficultés récurrentes sur les orientations (A). Pour la deuxième année consécutive, le contexte a été fortement marqué par la crise sanitaire dont les effets ont eu un impact sur le résultat de l'exercice budgétaire (B). Cela n'a pas empêché la finalisation de plusieurs projets (C) et de consolider l'organisation et le fonctionnement de l'établissement (D). En termes de perspectives pour 2022, plusieurs chantiers en cours doivent se poursuivre (E).

A. Une activité soutenue avec des variations importantes entre les services et des difficultés récurrentes sur les orientations.

En 2021, 974 personnes ont été accueillies au CDEF contre 846 en 2020. Ci-dessous est indiquée la répartition des accueils selon les services. Dans les chapitres suivants est détaillée et commentée l'activité de chaque service.

Si le nombre d'accueils est en augmentation, le nombre de journées est en baisse :

- 74 470 journées réalisées en 2021
- 75 435 journées réalisées en 2020

S'agissant de l'année 2021, le taux d'occupation réalisé est de 89,09% contre 91,04% inscrit au budget exécutoire. Cet écart s'explique en grande partie par la sous activité en raison de la baisse du flux migratoire sur le service Escale qui accueille les MNA. Ce service a réalisé un taux d'occupation de 53% sur les 27 places qu'il compte. Pour compenser, ce service a accueilli des adolescents présentant des besoins très spécifiques (troubles majeurs de la socialisation ou inscrits durement dans la délinquance), voir plus loin dans le document le chapitre consacré à ce service.

A contrario, nous notons une suractivité importante sur les unités d'hébergement 0-10 ans avec un taux atteignant sur certaines unités les 110% ; cela s'explique par l'augmentation des signalements sur le territoire pour cette tranche d'âge. A ce titre, nous avons ouvert 8 places supplémentaires en août que nous avons fermées en décembre car les locaux étaient inadaptés et les professionnels recrutés au pied levé trop peu expérimentés.

Tout comme en 2020, la crise sanitaire a amplifié une problématique forte : les difficultés d'orientation avec un effet d'allongement des durées de séjour. A ce jour, 13 mineurs sont accueillis depuis plus d'un an.

En cause principalement, la pénurie d'assistants familiaux qui prolonge les délais d'attente notamment pour les plus petits.

Cette problématique ne concerne pas la majorité des situations, comme nous pouvons le voir dans le tableau ci-dessous et concerne surtout les moins âgés. Mais cette situation confronte l'équipement d'accueil d'urgence de l'ASE à une injonction paradoxale : Etre le plus réactif possible sur les accueil d'urgence inconditionnels tout en accompagnant les mineurs sur des temporalités longues.

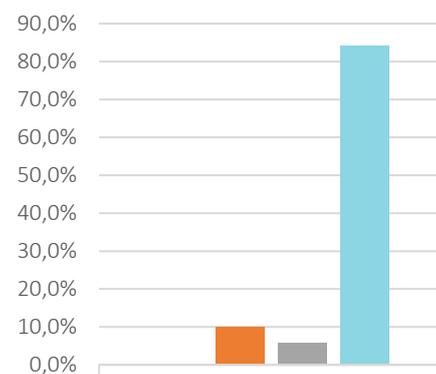
Nombres d'entrées directes sur l'établissement en 2021

ENTREES DIRECTES 2021			
			Total par pôle
Pole parental	Centre Parental	43	61
	DAPE	18	
Internats adolescents	Villa Saint-Alban	40	211
	Villa des Nobles	39	
	Villa Launaguet	75	
	Villa Revel	57	
Pole enfance	Genêts / Las Tutos	30	75
	Unité Temporaire / Arc en Ciel	26	
	Gaïa	19	
Pole petite enfance	Pouponnière	53	53
Dispositif alternatifs	Interventions A Domicile	29	333
	Service Appartements Mineurs	13	
	Dispositif Accueil Familial	158	
	ESCALE	105	
	HAVRE	28	
Autres	Carrousel à compter du 08/06/2021	24	241
	PMR	194	
	Hotel	23	
TOTAL		974	974

Durées des séjours en 2021

	DUREES DE SEJOURS						
	POUPONNIERE	POLE ENFANCE	DISPOSITIFS ALTERNATIFS	VILLAS	PMR	HOTEL	TOTAL
0 à 5 jours	0	26	15	97	117	4	259
	0,0%	10,0%	5,8%	37,5%	45,2%	1,5%	
Part adolescents				84,2%			
5 jours à 3 mois	17	39	129	104	17	19	325
	5,2%	12,0%	39,7%	32,0%	5,2%	5,8%	
Part adolescents				43,1%			
3 mois à 6 mois	23	17	48	23	8	0	119
	19,3%	14,3%	40,3%	19,3%	6,7%	0,0%	
Part adolescents				26,1%			
Plus de 6 mois	24	8	6	8	0	0	46
	52,2%	17,4%	13,0%	17,4%	0,0%	0,0%	
Part adolescents				17,4%			

Séjours de 0 à 5 jours



Pouponnière	0,0%
Pôle enfance	10,0%
Dispositifs alternatifs	5,8%
Pôle adolescents	84,2%

B. un contexte encore marqué par la crise sanitaire

Pour la deuxième année consécutive, l'établissement a été très impacté par la crise sanitaire avec 2 périodes paroxystiques, en août et en décembre (augmentation du nombre de cas positifs et contact chez les professionnels et les usagers). Nous avons continué d'assurer une gestion efficace de la crise, au travers des actions suivantes : rappels réguliers des gestes barrière, mise en œuvre de l'obligation vaccinale pour une partie des professionnels, gestion de plusieurs épisodes de confinement, gestion des absences. La tenue régulière d'une cellule de crise en interne réunissant les différentes catégories professionnelles et les membres CHSCT a aidé au maintien d'un climat social apaisé. Par ailleurs le CDEF a continué de participer aux cellules de crise interinstitutionnelles animées par la Direction Enfance et Famille.

La Direction remercie une nouvelle fois toutes les équipes qui ont contribué à gérer au mieux la situation et notamment les médecins, les infirmiers et les auxiliaires du pôle santé qui ont su accompagner les personnes accueillies et les professionnels avec beaucoup de disponibilité, de pédagogie et de fiabilité.

Ce contexte a une incidence directe sur le résultat de l'exercice budgétaire. En effet, celui-ci est déficitaire de 99 963 euros, non pas parce que nous avons eu plus de dépenses que prévu (pourtant la crise sanitaire a généré d'importantes dépenses supplémentaires) mais parce que nous n'avons pas fait autant de recettes qu'escomptées. En cause, l'annulation de nombreuses formations des personnels qui en temps habituels génèrent des remboursements de la part de notre organisme collecteur.

Par ailleurs, la crise sanitaire a une nouvelle fois ralenti les projets institutionnels. Malgré tout plusieurs d'entre eux ont pu être finalisés.

C la finalisation de plusieurs projets

Ouverture de l'Equipe Mobile d'Urgence 31 (EMU 31)

Ce dispositif a été ouvert le 20 septembre 2021 à la demande de la DEF. Il a pour objectif de maintenir la continuité de la mission ASE quand les MDS sont fermés (soirées, nuit, week-end et jours fériés). L'EMU 31 intervient sur sollicitation du cadre d'astreinte ASE et procède à la mise à l'abri de l'enfant en l'accueillant au 425. Une majorité de mineurs est amenée par les forces de l'ordre, toutefois l'EMU peut aller chercher l'enfant à l'hôpital ou domicile familial (en présence des forces de l'ordre dans ce dernier cas de figure). Ensuite, l'EMU 31 évalue la situation de danger et la nécessité d'une mesure de protection administrative ou judiciaire plus poussée. Il mène très rapidement des investigations au travers d'entretiens tant avec le mineur qu'avec ses parents. L'EMU rédige et transmet dans les 24 heures suivant l'arrivée de l'enfant un rapport au cadre d'astreinte ASE pour l'aider dans sa prise de décision. L'équipe est composée de 6 éducateurs spécialisés et intègre l'équipe des veilleurs d'urgence mobile. Un premier bilan de ce dispositif est présenté plus loin dans le document. Outre les missions de l'EMU, les professionnels interviennent sur tous les services éducatifs du CDEF en appui des équipes ou directement auprès des mineurs les plus fragilisés.

Ouverture de la villa des Nobles

La villa des Nobles est une unité de semi-autonomie accueillant en mixité les adolescents de 14 à 18 ans. Elle a ouvert en janvier 2021. L'origine de ce projet s'ancre dans la démarche de diversification des modes d'accueil engagée depuis 2017 et surtout dans la nécessité de quitter le quartier des Izards où était implantée la villa Negreneys. Le CDEF a acheté en 2017 une maison à Launaguet où d'importants travaux ont permis d'y aménager 7 studios individuels. La villa Negreneys sera quant à elle vendue courant 2022. Un groupe de travail associant les éducateurs a été mis en place en 2018-2019 pour concevoir le projet architectural et le futur projet de service. Un premier bilan de cette unité est présenté dans ce document.

D. La consolidation de l'organisation et du fonctionnement du CDEF 31

Elaboration d'un mode opératoire pour l'accompagnement des mineurs en situation complexe

Ce mode opératoire est un document élaboré à partir de la réflexion de l'encadrement et présenté en instances (CSE et Conseil d'administration). Il offre une méthode de travail spécifique et repérée pour l'accueil et l'accompagnement des mineurs en situation complexe. Se doter d'une méthode, c'est un moyen de soutenir les équipes face à des parcours de mineurs qui laissent peu de perspectives. Cela nous permet également de donner des repères au mineur et ainsi lui éviter d'être suspendu entre deux. Ce mode opératoire amène les services à travailler plus régulièrement entre eux, pour construire des prises en charge séquentielles.

Les premiers mois d'utilisation de cet outil sont plutôt positifs car cela crée de la synergie institutionnelle. Par ailleurs, cette démarche traduit ce qu'est pour nous la clinique de l'urgence au travers de trois points d'appui :

La clinique de l'urgence c'est penser la complexité des situations même dans l'urgence, même après coup. En effet, notre mode opératoire créé un sas où la personne est accueillie dans de bonnes conditions mais qui nous laisse le temps de penser sa prise en charge même dans une temporalité réduite. Il est également prévu des espaces réguliers de réflexion dans l'après coup.

C'est également penser l'environnement le plus adapté à la personne et ajuster cet environnement en fonction de ce qu'il produit. A ce titre, le mode opératoire renforce le travail séquentiel entre plusieurs services afin de repérer, évaluer le dispositif le plus adéquat et alterner de dispositif si besoin.

Enfin la clinique de l'urgence c'est jauger les effets de seuil. La capacité de contenance par une équipe des situations complexes est mouvante et dépend de plusieurs aspects. Les membres de l'équipe se connaissent-ils bien ? l'équipe se situe-t-elle dans une dynamique positive? Combien y a-t-il de situations de mineurs complexes sur le service ? Comment résonnent les problématiques des enfants entre elles ? Au CDEF, nous parvenons à repérer lorsqu'une équipe est au-delà du seuil où elle ne peut plus contenir la complexité des situations. Le mode opératoire aide à mieux réguler ces effets de seuil au travers d'une coopération renforcée entre les services. Néanmoins nous connaissons depuis septembre 2021 un nombre important de situations dites complexes (15 situations repérées sur l'ensemble de l'établissement) qui génère une saturation des équipes.

La création d'une fonction de coordonnateur de service

Depuis de nombreuses années, la fonction de coordination existe sur le SAAJ (service d'accueil et d'activité de jour pour les adolescents). Nous l'avons étendue en 2021 aux unités éducatives d'hébergement en lui donnant un contour nouveau. Ainsi, nous avons nommé dans chacune des 7 équipes concernées un éducateur qui assure des fonctions de coordination (anticipation des échéances inscrites à l'agenda du service, supervision logistique, aide à la mise en place des médiations éducatives individuelles et collectives, lien avec les services internes et les partenaires, tutorat des nouveaux professionnels). Ce changement améliore beaucoup les conditions d'accompagnement des personnes accueillies en amenant plus de stabilité et de continuité organisationnelle. Cette organisation a été mise en place à titre expérimental de mars 2021 à mars 2022. A l'issue, il conviendra d'en faire un bilan et de statuer à son éventuelle pérennisation.

Sur le service atelier, un des professionnels s'est également vu confier une fonction de coordination. Il aide le cadre maintenance et travaux dans le traitement des très nombreuses interventions (plus de 2000 en 2022, voir plus loin dans le document).

L'organisation d'un pool de remplacement

Les remplacements imprévisibles et de courte durée sont fréquents, chronophages à gérer, et déstabilisent l'organisation des services.

Depuis janvier 2021 un pool de remplacement est constitué, financé par une partie des crédits de remplacements. Le pool est une solution pour pallier les arrêts de courte durée des éducateurs, des auxiliaires de puériculture, des maîtresses de maison et des veilleurs de nuit.

Cette organisation a permis de gagner en réactivité dans les remplacements et en stabilité puisque les remplaçants connaissent bien les services. Néanmoins le dispositif est limité en ce qu'il ne peut pas répondre à tous les besoins qui ont été très élevés du fait également de la crise sanitaire.

Redéfinition des lignes directrices de gestion RH, mise en œuvre de plusieurs mesures pour valoriser les carrières et rendre les postes plus attractifs (ces aspects sont détaillés dans le bilan social).

Les lignes directrices de gestion

La loi majeure 2019-828 du 6 août 2019 dite de la transformation de la Fonction Publique, oblige les établissements à définir ou redéfinir les Lignes Directrice de Gestion des ressources humaines. Le CDEF disposait déjà en la matière d'un cadre de référence fourni comprenant de nombreux protocoles. Il fallait donc reprendre ces outils et en créer de nouveaux afin de prendre en compte les dernières évolutions réglementaires. Ce travail a été mené tout au long de l'année 2021 et a débouché sur des premières effets (recours encadré au CDI, mise en place du télétravail, changement des modalités d'évaluation des professionnels, simplification des procédures relatives au déroulement de carrière, possibilité de rupture conventionnelle).

Valoriser les carrières

Les carrières administratives

Le CDEF transforme progressivement (entre 2021 et 2023) plusieurs postes d'adjoints administratifs (catégorie C) en poste d'adjoint des cadres ou d'assistants médico-administratifs (catégorie B).

Les carrières des auxiliaires de puériculture

En application des 2 décrets d'application parus le 1er octobre 2021, le corps des auxiliaires de puériculture est désormais classé en catégorie B, les professionnels bénéficient également d'une revalorisation de leur grille indiciaire.

Les contractuels

La DEF a validé en 2021 (dans le cadre du budget exécutoire) le versement aux professionnels contractuels d'une indemnité compensatrice (à hauteur des différentes indemnités perçues par les professionnels titulaires). Cette mesure concerne les éducateurs, les moniteurs éducateurs, et les auxiliaires de puériculture.

L'ensemble de ces mesures est capital pour rendre le CDEF plus attractif et fidéliser les professionnels dans un contexte de pénurie de personnel et de turn over important des équipes. Le versement annoncé début 2020 du Ségur aux professionnels des secteurs sociaux et médico-sociaux est également une très bonne nouvelle. Le CDEF s'est mobilisé en 2021 auprès des professionnels qui attendaient cette reconnaissance en portant leur demande en conseil d'administration, auprès du Président Georges Meric et au travers du GEPSO auquel adhère le CDEF.

E Perspectives 2022-la poursuite de plusieurs chantiers

Réécriture du projet d'établissement.

Arrivé à échéance en 2016, le projet d'établissement est à réécrire. La diversification des dispositifs a mobilisé massivement les équipes dans le temps (2015-2016-2017-2018). Cela n'a pas permis jusqu'ici d'initier en parallèle l'actualisation du projet d'établissement. Aujourd'hui c'est une priorité. L'établissement a beaucoup changé, le territoire aussi. Il est nécessaire d'actualiser les documents qui encadrent la mission : le projet d'établissement, les projets de service et l'évaluation interne. Le travail sera mené de manière concomitante sur ces trois démarches car les contenus sont identiques en grande partie notamment le cadre de référence éthique et technique, les outils, les orientations pluri annuelles...

L'évaluation interne sera travaillée en priorité (printemps prochain) car l'établissement est en retard sur cette démarche. La Direction Enfance et Famille a besoin de la recevoir rapidement.

En ce qui concerne le projet d'établissement et les projets de service, les documents seront rédigés en fin d'année 2022 et pourront être soumis aux instances en suivant.

La Direction a profité des crédits restant sur le plan de formation 2021 pour établir un cahier des charges et établir un appel à projet. C'est la société 2A qui a été retenue. Sa Directrice Madame LHOTE, assurera l'accompagnement dans l'animation et la rédaction des documents.

Projet immobilier de rénovation du site principal et structuration du parc locatif

Le projet immobilier initié en octobre 2019 a été suspendu par la DEF qui souhaite au préalable faire réaliser un diagnostic global de l'établissement.

L'établissement reste en tension sur la question immobilière, l'espace reste insuffisant pour accueillir tous les services. Ainsi en 2021, nous avons été contraints de louer des locaux extérieurs pour le service RH.

Par ailleurs, le site principal de l'établissement situé au 425 route de Launaguet construit il y a 50 ans montre des signes de plus en plus nombreux de vétusté (problèmes récurrents d'étanchéité des toits plats, érosion des conduites d'eau et de gaz). L'entretien du bâtiment assuré par le service architecture du CD 31 occasionne des dépenses importantes (environ 400 000 euros par an).

Sécurisation et modernisation des systèmes d'information

Le CDEF 31 s'est beaucoup transformé ces dernières années. La structuration a beaucoup évolué, il faut s'occuper maintenant d'adapter les circuits de communication et de coordination qui ont peu évolué. Notamment, il faut œuvrer à la sécurisation et la modernisation des systèmes d'information.

Un groupe de travail représentant l'ensemble des services et des métiers ainsi qu'un comité de pilotage ont été mis en place en 2021 pour travailler sur ce sujet. La phase d'état des lieux touche à sa fin et débouchera sur un plan d'action dont la mise en œuvre sera effective tout au long de l'année 2022.

II. Instances administratives

A) Conseil d'administration

Le Conseil d'Administration s'est réuni à trois reprises en 2021 (janvier, avril et octobre). L'instance a pour mission de délibérer sur la mise en œuvre du projet d'établissement, se prononcer sur les propositions et l'exécution budgétaire, ainsi que sur le tableau des effectifs. Il est informé de l'ensemble de l'activité de l'établissement.

Le Conseil d'Administration est un appui précieux pour soutenir la mise en œuvre des réponses nécessaires aux besoins des personnes accueillies.

Il est attentif l'actualité de l'établissement et notamment les difficultés rencontrées dans l'exercice de la mission.

2021 a été l'année des élections départementales qui ont amené un changement de la présidence du Conseil d'administration du CDEF et un renouvellement des élus qui le composent.

B) Instances du dialogue social

Les Instances consultatives et représentatives du personnel se réunissent régulièrement. Elles permettent le dialogue social concernant le management, le projet d'établissement, la politique de ressources humaines et les conditions de travail. Plus que de simples instances consultatives obligatoires, elles sont bien repérées comme lieux de dialogue apportant une aide à la décision et permettant de débattre de sujets touchant aux grandes orientations et fonctionnement général de l'établissement. Elles représentent aussi un relais d'information pour tout le personnel par l'intermédiaire de leurs représentants.

En 2021, les instances représentatives du personnel ont été réunies à plusieurs reprises avec une préoccupation majeure sur la gestion de la crise sanitaire et une préoccupation récurrente concernant les difficultés aiguës dans l'accompagnement des mineurs à besoins particuliers et notamment pour les professionnels des internats.

➤ LE CTE :

Le Comité Technique d'Etablissement s'est réuni à quatre reprises cette année. Les séances ont été couplées au CHSCT afin d'éviter au maximum les déplacements de personnels du fait de la crise sanitaire. Il s'agit d'une instance consultative composée des représentants du personnel, qui est amenée à émettre des avis et des vœux sur toutes les questions ayant trait à l'organisation et au fonctionnement du CDEF31 : le budget, l'organisation interne des services, le plan de formation, la politique du personnel.

➤ LE CHSCT :

Le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail se réunit afin de permettre l'amélioration continue de l'hygiène, de la sécurité et des conditions de travail des professionnels.

➤ Les réunions syndicales :

En plus des instances consultatives obligatoires, la Direction et les représentants syndicaux se rencontrent une fois par mois sur les questions d'actualité.

III. Partenariats et réseaux

A noter l'ouverture par la DEF dans le SUD du Département d'une structure d'accueil d'urgence (SAU) gérée par l'associatif et menant les mêmes missions que le CDEF. Cette ouverture permet aux mineurs relevant des 3 DTS sud d'être placés plus près de leur famille et des structures les prenant déjà en charge (écoles, ITEP, Hôpitaux de jour, CMP...). Des modalités de coopération fluides ont été mises en places entre le CDEF et le SAU, le CDEF se montrant facilitateur et réactif. Pour le moment il n'a pas été constaté d'incidence sur l'activité du CDEF 31 qui reste identique.

- **Travail conjoint DEF-CDEF31**

Les cadres fonctions transversales ont continué à rencontrer leurs homologues de la DEF pour faire le point sur les situations en attente d'orientation.

Depuis mars 2021, le CDEF adresse chaque semaine un tableau des entrées ainsi que des séjours de plus d'un an. Cet outil donne aux cadres ASE une meilleure visibilité sur notre activité et attire l'attention sur les durées de séjour les plus longues.

Par ailleurs, le CDEF a participé régulièrement aux réunions audio de la cellule interinstitutionnelle de gestion de crise.

- **Le groupe de co-construction du parcours à l'Aide sociale à l'Enfance**

Créée en août 2016, cette instance est issue d'un groupe de travail DEF- Etablissements dont la réflexion portait sur la nécessité de construire ensemble un parcours pour certaines situations complexes. Le groupe réunit une fois par mois les acteurs concernés ou les acteurs potentiels (directeurs ou cadres des établissements et services) afin qu'ils pensent, proposent et actent ensemble le parcours de l'enfant. Un des critères de saisine de ce groupe concerne directement le CDEF31, il s'agit des situations de mineurs accueillis dont la durée de séjour dépasse les trois mois sans qu'il y ait de perspective d'orientation. Le CDEF31 est un membre permanent de cette commission.

- **Articulation entre le service adoption du CD 31 et la pouponnière du CDEF31**

Dans le cadre de l'articulation entre les différents services autour de la petite enfance, le Conseil de Famille s'est réuni plusieurs fois. Cette instance départementale concerne l'adoption des enfants pupilles de l'Etat.

- **Les réunions de l'Observatoire Départemental de la Protection de l'Enfance**

Conformément à la loi n°2007-293 du 05 mars 2007 réformant la Protection de l'Enfance, un observatoire de l'Enfance en Danger a été institué en Haute-Garonne. Il réunit les acteurs institutionnels autour des préoccupations liées à l'enfance et à l'adolescence en danger nécessitant des mesures de protection conjointes. Sont membres : les autorités administratives et judiciaires, représentants de l'Etat et des Collectivités Territoriales, l'Agence Régionale de Santé, l'Education Nationale, ainsi que les établissements comme le CDEF31. Le rôle de l'observatoire est de produire des statistiques croisées afin mieux repérer les situations ou les facteurs de risques et ainsi de mettre en place les mesures préventives les plus pertinentes, devant permettre de faire évoluer l'ensemble des dispositifs en matière de protection de l'enfance.

Le CDEF en 2021 a participé en tant qu'intervenant à une formation sur le territoire dont la finalité est de permettre aux acteurs interinstitutionnels de mieux se connaître entre eux.

- **Formation médicale continue pour les médecins pédiatres**

Depuis plusieurs années, les médecins du CDEF31 bénéficient de la même formation que les médecins de PMI dans le cadre de la formation continue avec la Faculté de médecine de Toulouse-Rangueil, et l'hôpital des Enfants de Toulouse. Cette formation est le fruit d'une convention de partenariat pérenne avec le Conseil Départemental.

- **La participation aux réunions locales de la CNAPE**

Un groupe de travail réunit les directeurs des établissements associatifs adhérents à la CNAPE (Fédération des associations de protection de l'enfance), le CDEF31 y participe en tant qu'invité (les établissements publics ne sont pas membres de la CNAPE). Ces réunions permettent des échanges de pratiques aussi bien sur la réalité du terrain qu'autour de projets et de collaboration. Elles permettent une connaissance mutuelle des types de prises en charge proposées et engagent un travail de partenariat.

- **Le partenariat avec la pédopsychiatrie et le RAP31**

Ce partenariat est un enjeu crucial pour le CDEF 31 du fait de besoins importants sur l'établissement. En effet, la souffrance psychique du public accueilli est béante, et le déficit de soins pour ces enfants est réel.

L'absence de pédopsychiatre sur le CDEF met en difficulté la coordination du parcours de soin, atténué cependant pas l'intervention des médecins généralistes du CDEF qui pallient beaucoup.

Par ailleurs, le RAP 31 a renforcé son intervention au CDEF 31. Pour rappel, le RAP 31 est un réseau départemental de pédopsychiatrie animé par des médecins psychiatres et pédopsychiatres de Toulouse ainsi que des travailleurs sociaux. Depuis 2013, le RAP 31 intervient mensuellement au Centre Parental pour accompagner l'équipe dans l'élaboration d'une analyse des processus singuliers à l'œuvre dans les maternités adolescentes. Après la reconstitution de l'histoire de l'adolescente devenue mère, le groupe travaille à la recherche d'éléments, psychopathologiques, anthropologiques, épidémiologiques et bibliographiques.

En 2020, le RAP a étoffé ses interventions en venant rencontrer également :

- L'IAD, qui était en demande de soutien et d'accompagnement pour une meilleure compréhension des troubles observés
- Le HAVRE, pour aider l'équipe à mieux appréhender la complexité de leur intervention auprès des jeunes présentant des troubles psychiques : comment tenir le lien et avec quels partenaires ? Comment appréhender les prises de risques et ajuster les pratiques lorsque se conjuguent errance et troubles ?
- Les internats. En effet, la fragilité et l'isolement des équipes du CDEF 31 sur les situations les plus complexes, du fait même des pathologies rencontrées et des difficultés de coordination a amené le RAP31 à orienter son intervention vers un soutien direct aux équipes à partir de situations cliniques pour soutenir la réflexion et l'élaboration de projets en s'appuyant sur des références théoriques. Dans ce cas l'équipe technique du RAP 31 se déplace au CDEF 31 et rencontre une équipe au complet.

Toutes ces interventions sont financées par le CD 31 dans le cadre d'une convention qui a été reconduite en 2021.

- **Convention orthophoniste**

Le CDEF a conclu avec une orthophoniste installée en libéral à saint Alban, une convention ayant pour objet d'organiser la mise en œuvre d'un suivi orthophoniste pour les enfants de 4 mois à 10 ans et plus ponctuellement, pour faire des bilans pour les 10-18 ans.

La convention prévoit:

- La réalisation de bilans orthophoniques (langage oral et écrit, oralité, troubles autistiques)
- La rééducation des troubles de la parole et du langage, dyslexie, dysorthographe

Les séances ont lieu au CDEF. L'orthophoniste intervient également sur les unités de vie des enfants et fait un travail de pédagogie auprès des équipes.

- **L'éducation nationale**

Ce partenariat a pris un nouveau souffle en 2016 grâce à la mise à disposition par l'Education Nationale d'un enseignant spécialisé dont la mission a été redéfinie. Voir partie sur les services de jour.

- **Gendarmerie de Castelnau**

Plusieurs sites du CDEF 31 relèvent de la compétence territoriale de la gendarmerie de Castelnau : Villas Launaguet, Saint Alban et la villa des Nobles.

Nous travaillons régulièrement avec la Gendarmerie :

- Traitement des fugues,
- Interpellations,
- Actions de sensibilisation auprès des jeunes sur l'usage et le trafic de stupéfiants.

Nous avons reçu à plusieurs reprises ce partenaire en 2020 pour ajuster notamment nos modalités de déclaration des fugues des mineurs conformément au protocole établi sur le département.

- Organismes de formation des travailleurs sociaux

Afin de rendre le CDEF plus attractif pour les jeunes diplômés, nous avons renforcé le partenariat avec les différents organismes de formation. Plusieurs groupes du CDEF constitués d'éducateurs, psychologues et cadres interviennent dans les écoles pour présenter le CDEF et sa mission.

Pour terminer nous avons accueilli au CDEF 2020 sur différents temps, le parquet des mineurs, les juges des enfants et les RASE.

IV. Aménagement et travaux

En tant que propriétaire du terrain et des bâtiments, les gros travaux, aménagements et investissements relèvent de la compétence du Conseil Départemental et de ses services. Ils sont détaillés ci-dessous. Le CDEF31 dispose néanmoins d'une section d'investissement propre permettant de petits aménagements, des réparations courantes, ainsi que l'achat de mobiliers et petits matériels.

Pour plus de détails sur les opérations menées, se reporter au chapitre services ressources-atelier (p.167)

PARTIE III. ACTIVITE DES SERVICES ET DISPOSITIFS D'ACCUEIL ET D'HEBERGEMENT

I. Pôle petite enfance : pouponnière

- Activité 2020

Unité	Capacité	Entrées			Sorties			Présents le 31/12/2021
		2019	2020	2021	2019	2020	2021	
Pouponnière	24	104	69	53	100	68	54	22
Total	24	104	69	53	100	68	54	

- Répartition par sexe et âge

UNITE								
Effectifs par âge et sexe Pouponnière								
de 0 à 1 ans		de 1 à 2 ans		de 2 à 3 ans		Plus de 3 ans		
Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	
20	10	8	7	3	3	1	1	
30		15		6		2		
Total Féminin	21							
Total Masculin	32							

- Statut administratif des admissions

	Unité			
	Pouponnière			
	2019	2020	2021	Total
Accueil Provisoire	0	3	6	9
Accueil Relais	5	2	0	7
RPU (art/L223-2)	0	3	0	3
Réquision	6	2	2	10
OPU	9	1	1	11
OPP	36	22	12	70
JAE + JAE Hors Dép	26	27	28	81
Pupilles	22	9	4	81
Mère placée au Centre parental du CDEF31	0	0	0	0
Total	104	69	53	226

- Motifs d'admission

Personnes accueillies mois par mois sur 3 ans

	UNITE			
	Pouponnière			
	2019	2020	2021	Total
Accouchement sous X	22	9	6	37
Carences éducatives et familiales	59	38	35	132
Exclusion du lieu de placement	3	0	0	3
Faits de maltraitance	8	5	3	16
Fugue	0	0	0	0
Errance	0	0	0	1
Hospitalisation du détenteur de l'autorité parentale	8	9	5	22
Mère accueillie au CDEF31	0	0	0	0
Parents en GAV ou injoignables	3	8	3	14
Rupture familiale	1	0	0	1
Mineur isolé	0	0	0	0
Total	104	69	53	226

	UNITE		
	Pouponnière		
	2019	2020	2021
Janvier	7	7	5
Février	15	4	0
Mars	2	10	6
Avril	9	5	7
Mai	7	3	6
Juin	13	4	5
Juillet	12	5	10
Août	4	8	6
Septembre	4	2	8
Octobre	10	6	0
Novembre	13	6	0
Décembre	8	9	0
Total	104	69	53

- Répartition des personnes accueillies par MDS / SAMI / Service Adoption / Autres départements

UNITE					
Pouponnière					
Auterive	3	Cierp-Gaud	0	Revel	0
Amouroux/bonnefoy	0	Cd haute garonne	0	Rangueil	1
Aucamville	1	Colomiers	2	Reynerie-saint simon	0
Bagatelle	3	Empalot	1	Saint jean	0
Balma	1	Frouzins	3	Saint gaudens	2
Basso cambo	1	La saudrone	0	Salvetat st gilles	1
Bellefontaine-lafourguette	0	La faourette	0	Soupetard	0
Blagnac	0	Minimes	7	Toulouse centre	4
Borderouge	6	Muret	2	Villemur	0
Bouloc	1	Mdph	0	Service accueil mineurs isoles	0
Castanet	0	Paf blagnac	0	Service adoption	7
Cazeres	2	Pont vieux	1	Autres departements	0
Total situations	53				

- Durée de séjour des personnes accueillies sur 3 ans

Orientations 2020

		UNITE		
		Pouponnière		
Durée de séjour		2019	2020	2021
De 1 à 5 jours	1	1	5	0
	2	7	10	0
	3	13	1	0
	4	2	2	0
	5	1	1	0
De 6 à 10 jours		4	3	1
De 11 à 20 jours		10	6	2
De 21 à 30 jours		14	2	2
De 31 à 60 jours		10	9	7
De 61 à 90 jours		11	8	5
De 91 à 180 jours		34	23	4
Plus de 180 jours		15	24	7
Total		122	94	28

ORIENTATIONS	UNITE			Total
	Pouponnière			
	2019	2020	2021	
Accès à l'autonomie	0	0	0	0
CDEF Hors département	0	0	0	0
Centre d'accueil familial	1	2	6	9
Retour domicile parents	17	14	12	43
Autres établissements sociaux	5	3	1	9
Famille d'accueil	33	22	16	71
Famille d'adoption	9	12	4	24
Hospitalisation longue durée	0	0	0	0
Structure médico-sociale	0	0	1	1
Tiers digne de confiance	6	2	2	10
Centre parental du CDEF31	14	2	4	20
retour établissement d'origine	0	0	0	0
Dispositif d'interventions à domicile CDEF31	2	2	2	6
Autres unité du CDEF31	4	4	0	8
Dispositif Accueil Familial CDEF31	9	5	6	20
Total	100	68	54	222

- Nombre de journées mois par mois sur 3 ans

	UNITE		
	Pouponnière		
Personnes accueillies	2019	2020	2021
Janvier	581	747	768
Février	607	722	652
Mars	708	730	716
Avril	655	679	633
Mai	667	697	523
Juin	755	660	604
Juillet	772	765	644
Août	778	871	743
Septembre	745	768	777
Octobre	759	739	758
Novembre	667	638	750
Decembre	706	666	730
Total	8400	8682	8298

A) Pouponnière

1. Présentation du service

a) *Présentation des quatre unités de la pouponnière*

Le pôle petite enfance comporte quatre unités d'hébergement, de 6 places chacune. Il accueille les enfants âgés de 3 jours à 3 ans, avec une répartition des enfants qui tient compte de leur développement psychomoteur et leur besoin psycho-affectifs. La répartition des enfants se fait donc par tranche d'âge. (Deux unités de 2 jours à 18 mois, deux unités de 18 mois à 3 ans)

Sur l'année 2021, nous constatons une baisse des entrées. La défection de relation extérieure des familles a certainement généré une carence de signalements. La raison peut être la crise sanitaire COVID qui a déstabilisé le travail quotidien des partenaires sociaux.

En revanche, nous faisons état de temps d'accueil plus longs, en raison des déficiences de possibilités d'orientation des enfants.

Le projet de service s'articule autour de trois axes majeurs :

- Organiser l'accueil des enfants avec bienveillance et favoriser le lien avec leurs familles.

Le livret d'accueil réalisé sur l'année 2021, permet un lien contractualisé avec les parents et l'équipe.

Le lien interservices, a, sur l'année 2021, permis d'organiser de manière combinée des rencontres fraternelles. Les deux éducatrices de la pouponnière ont orchestré ces temps, sous forme de repas, sorties théâtre ou animations d'ateliers.

- Personnaliser la prise en charge, construire le parcours de l'enfant.

Le travail pluridisciplinaire de mise à jour des documents PPI et DIPC sur l'année 2021 permettra une traçabilité plus fluide et formalisée sur l'année à venir.

- Optimiser la collaboration professionnelle et la contribution de chaque acteur de l'équipe pluri-professionnelle.

Les temps d'élaboration de projet sur le service a permis une cohésion pluridisciplinaire et une valorisation des compétences : Réflexion sur l'atelier éveil musical, réunion clinique, participation de la psychologue à certains temps de relève, ...

b) *Présentation de l'équipe*

En 2021, le nombre d'auxiliaires de puériculture au sein d'une unité est de 6. Les auxiliaires accueillent et organisent le séjour de l'enfant à la pouponnière, répondent aux besoins primaires de l'enfant dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité. Elles contribuent par la tenue des classeurs, d'albums photos à laisser une trace dans la vie de l'enfant. Les auxiliaires assistent à toutes les réunions ; elles sont chargées de restituer le quotidien de l'enfant.

Afin de favoriser l'harmonisation des pratiques professionnelles, il est prévu de positionner des réunions particulières avec les équipes de nuit. Il apparaissait difficile pour l'équipe de nuit de revenir sur ces temps de journée. Ces réunions seront animées par la Cadre Hébergement Accompagnement, entourée de l'assistante sociale et de la psychologue. Elles seront planifiées en 2022 et se tiendront en soirée en fonction de chaque veille (A et B).

Le nouveau planning des auxiliaires mis en place en début 2020 a été bouleversé en raison de la crise sanitaire. Trois sessions de passage en journée de travail de douze heures ont dû être mises en place sur l'année. Ce nouveau planning a permis une stabilité de temps de présence auprès des enfants.

Il apparaît un questionnement, sur la présence d'une seule auxiliaire par unité sur le weekend et deux auxiliaires « volantes ». Les enfants montrent la déstabilisation face au manque de réactivité sur ce temps où le professionnel est seul. Les enfants, qui souffrent de troubles de l'attachement marquent fortement cette attente déstabilisante. Les accompagnements médicaux sont aussi décuplés, en raison de l'allongement du parcours de l'enfant au sein de la pouponnière et de ses besoins fondamentaux.

L'équipe de nuit, composée de trois auxiliaires en poste, nécessite un réajustement. L'augmentation des accueils d'enfants plus jeunes génèrent plus de tâches nocturnes : Biberons et travail de réassurance face aux réveils plus importants. Un besoin d'une auxiliaire sur chaque unité peut être mis au débat.

L'équipe de puéricultrices (4,5 ETP) garantit le maintien ou la restauration de la santé des enfants, elles sont référentes d'une unité et en assurent toute la coordination, elles accompagnent les auxiliaires dans leurs pratiques professionnelles auprès des enfants, participent au PPA par les évaluations écrites et soutiennent les parents. Elles coordonnent tous les rendez-vous médicaux en lien avec le médecin du service. Elles animent les conduites d'unités.

L'entretien des locaux est effectué par une équipe de cinq ASH. Elles ont la charge de l'entretien, la désinfection des locaux et du mobilier de toute la pouponnière, elles organisent le service des repas, du linge et de la dépense (approvisionnement) ; quatre d'entre elles sont référentes d'une unité (la 5eme est volante et remplace ses collègues). Sur l'année 2021, l'équipe s'est fortement mobilisée autour de la désinfection en raison de la crise sanitaire.

L'équipe pluridisciplinaire est composée d'un cadre, d'une assistante sociale, d'un psychologue à temps plein, d'un psychomotricien, d'un médecin à mi-temps et d'un secrétariat. Des professionnels extérieurs interviennent auprès des enfants (kinésithérapeute, ostéopathe, orthophoniste) et complètent le plateau technique de la pouponnière. Cette pluridisciplinarité est indispensable à la prise en charge des enfants.

Sur 2021, deux enfants ont bénéficié d'un Prise en Charge Individualisée. Tous les deux souffraient, de pathologie physique et psychique. Les deux professionnelles, ont intégré l'équipe afin de répondre aux besoins de l'enfant dans son quotidien, à l'accompagnement aux suivis médicaux et aux propositions d'activité. Ce professionnel supplémentaire permet le maintien à l'équilibre de l'équipe de l'unité dans la continuité de l'accompagnement des autres enfants.

Unités des Papillons, Galopins, Chatons et Canillous	6 ETP Auxiliaire de puériculture par unité soit 24 auxiliaires de puériculture 1 ETP Puéricultrice référente par unité soit 4 puéricultrices
PROFESSIONNELS EN MISSION TRANSVERSE	2 ETP Educateur de jeunes enfants
EQUIPES DE NUITS	8 ETP Auxiliaire de puériculture
BIBERONNERIE	2 ETP Auxiliaire de puériculture
ENTRETIEN	5 ETP ASH
ENCADREMENT	1 ETP Cadre Hébergement Accompagnement
PROFESSIONNELS TRANSVERSAUX Sur l'établissement	1 ETP Assistante sociale, 1 ETP Psychologues 0,50 ETP Médecin, 0,90 ETP Psychomotricien 0,75 ETP Secrétariat
PROFESSIONNELS EXTERIEURS	Kinésithérapeute, Orthophoniste, Ostéopathe

a. Réunions d'équipes

Plusieurs types de réunion sont planifiés :

- **Réunions cliniques par unités** : 1 fois toutes les trois semaines pour chaque unité avec la présence des professionnels qualifiés : médecins, psychologue et assistante sociale.
- **Réunions fonctionnement d'unité** : 1 fois tous les deux mois avec les professionnels de l'unité animée par la puéricultrice avec un professionnel qualifié si nécessaire.
- **Réunions de coordinations avec les professionnels de l'ASE** en fonction des besoins.
- **Réunions planning mensuelles** avec les auxiliaires des unités et de la biberonnerie.
- **Réunions techniques d'urgence** (CTU) : organisée à la demande d'une unité ou du responsable. Elle est pluridisciplinaire et ouverte à tous les services, elle permet une réflexion clinique sur une situation complexe.

b. formations

En raison de la crise sanitaire, le plan de formation n'a pu être respecté. Les formations sont reportées sur l'année 2022.

D'autres sessions de formation ont été ponctuellement organisés sur les thèmes suivants

- AFGSU (gestes et soins d'urgence)
- Guide file Serre file et exercices sur feux réels

c. Accueil de stagiaires

Le service sert aussi de terrain de stage pour différentes formations concernant les métiers de la petite enfance. La pouponnière a accueilli en 2021 : 8 stagiaires auxiliaires de puériculture de l'IFRASS¹, 8 stagiaires auxiliaires de puériculture du lycée Hélène Boucher, 4 stagiaires puéricultrices de l'IFRASS.

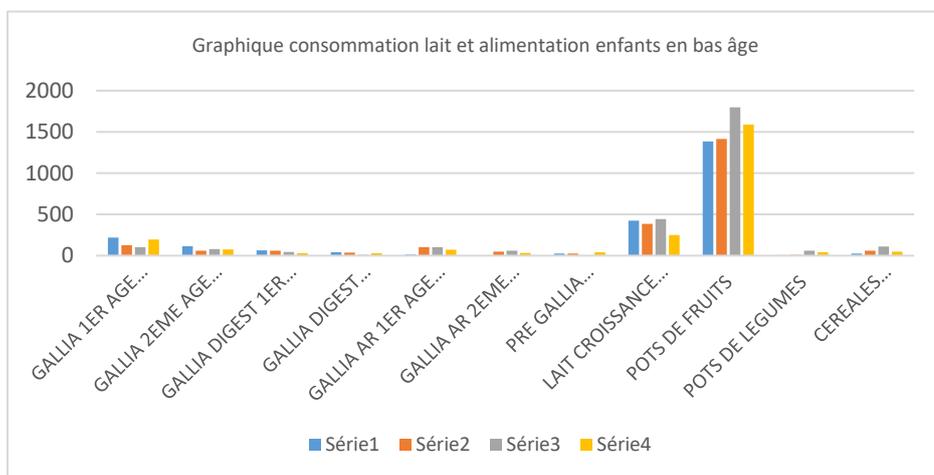
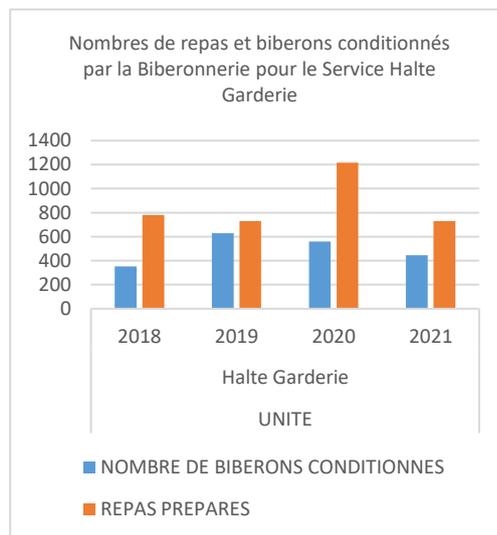
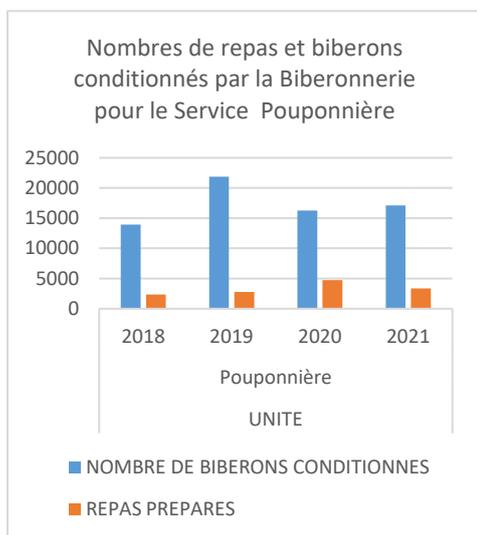
Les stagiaires AP sont accueillies sur les 4 unités (Canailous, Chatons, Galopins, Papillons) et encadrées chacune par deux AP. Les stages sont de 4 semaines et comportent une journée à la biberonnerie. Chaque unité accueille donc 4 stagiaires par an.

Un nouveau partenaire, l'Association Educative pour l'Hospitalisation Privée, nous demande d'accueillir, aussi des stagiaires sur le deuxième semestre 2022. Le travail de lien, commencé en 2021, a permis cette perspective de collaboration.

Malgré la crise sanitaire, les stages ont été maintenus dans le respect des règles de protection.

d. Organisation des repas au sein de la pouponnière : la biberonnerie

Type de préparation	Quantité pour 2021	Quantité pour 2019	
		Pouponnière	Halte-Garderie
Biberons conditionnés par la pouponnière	17562	17116	446
Repas préparés	4115	3384	731



Pour la fabrication des biberons et des repas, l'auxiliaire de puériculture en biberonnerie doit respecter les protocoles transmis et les normes acquises. Il faut respecter les règles d'hygiène prescrites par la législation en vigueur et du HACCP (Hazard Analysis Critical Control Point / Analyse des dangers - points critiques pour leur maîtrise / méthodes et principes de gestion de la sécurité sanitaire des aliments). Les repas et les biberons doivent être fait dans le respect des règles d'hygiène (habillement : charlottes, masques, blouses, sur chaussures et lavage des mains) ainsi que dans l'entretien du matériel utilisé (laveur désinfecteur et emballage du matériel), au quotidien, le matériel nécessaire à la fabrication des biberons doit être exclusivement lavé dans un laveur-désinfecteur aux normes hospitalières livré sur cette année 2021.

L'entretien des locaux est effectué par le service d'ASH du service quotidiennement. Une fiche de traçabilité recense tous ces éléments.

Concernant les repas, l'auxiliaire suit les fiches établies par les puéricultrices et le médecin pour l'alimentation des enfants.

Il existe différents laits comme le lait anti-régurgitation ou anti-colique de 1er et 2ième âge et différents régimes (purées, morceaux, viandes, sans viandes, sans porc, avec une vigilance sur d'éventuelles allergies alimentaires).

Une fois les biberons et les barquettes prêts, les repas sont apportés sur la halte-garderie du Centre Parental et distribués sur la Pouponnière. Les réserves de la biberonnerie nécessite un nettoyage des locaux une fois par mois.

Les agents de la biberonnerie aident sur les unités pour la prise des biberons ou les repas

Ils ont également comme mission l'établissement et la réception des commandes (biberons, tétines, lait, petits-pots, etc...) auprès du magasin. Ils font aussi les achats auprès du supermarché (sucettes, sièges-bains, etc...)

Sur l'année 2021, Nous observons une commande plus importantes de laits spéciaux, anti allergiques aux protéines de lait de vache, notamment. Ces élaborations demandent un suivi spécifique de commande de lait en pharmacie et un suivi de consommation plus ajusté.

2. Activité et public accueilli

- **Activité 2021**

La pouponnière du CDEF31 accueille 24 enfants en petits collectifs. L'évolution de notre institution avec la diversification des modes d'accueil permet de s'ajuster davantage aux besoins de chaque enfant. En effet, sur ce service les enfants peuvent être orientés vers des solutions autres que la collectivité, à savoir vers les dispositifs d'accueils familiaux, d'intervention à domicile (DAF et IAD) ou le Centre Parental. La pouponnière a effectué 54 accueils en 2021.

Nous avons connu une recrudescence des demandes d'accueil sur le dernier semestre 2021. Cette concentration a généré du sureffectif sur les unités avec un besoin d'ajustement des plannings pour la continuité de service et du soin bienveillant auprès des enfants.

- **Statut administratif des admissions**

Le nombre de mesures administratives (AP, Accueil Relais) reste stable.

- **Motifs d'admission**

Le nombres d'accueils pour raisons de carences éducatives et familiales connaît une baisse depuis ces deux dernières années.

Le nombre d'accueils pour faits de maltraitances reste stable.

Le chiffre d'enfants nés sous le secret a fortement baissé.

Le travail en collaboration avec le service du DAF a permis un maintien des accueils au CDEF31 des plus petits et des pupilles. Il a pu pallier l'impossibilité d'accueil de la pouponnière, en raison du sureffectif du dernier semestre.

- **Personnes accueillies mois par mois sur 3 ans**

Les orientations des usagers sur le DAF ont permis de maintenir les accueils des enfants de 3 jours à 3 ans au CDEF31 en dehors de la Pouponnière. En raison de la durée d'accueil plus longue sur cette année 2021, les unités « bébés » accusaient un sureffectif.

- **Répartition des personnes accueillies par MDS / SAMI / Service Adoption / Autres départements**

En 2021, les demandes d'accueil de deux MDS ressortent plus particulièrement : celles de Bordouge et de Les Minimes.

- Nombre de journées mois par mois sur 3 ans

A nouveau en 2021, la pouponnière connaissait une forte activité. Les dispositifs d'orientation (principalement en famille d'accueil pour ce public mais également en centre parental) sont saturés. L'augmentation du temps d'accueil en 2021, ne fait que confirmer cette carence d'orientation.

3. Accompagnements durant le séjour

a) *Médiations, supports d'accompagnement*

Les éducatrices de jeunes enfants sont en charge de missions transversales éducatives au sein de la pouponnière. Les deux grands axes de travail de cette équipe s'articulent autour de l'accueil des parents avec l'encadrement des visites au sein du service, l'organisation des visites fratries la réalisation d'actions éducatives auprès de tous les enfants accueillis.

➤ L'accueil des parents et l'accompagnement des rencontres parentales

ACTIVITES	TOTAL
Visites Encadrées	328
Visites Médiatisées ASE	405
Visites Médiatisées CDEF/PSYCHOLOGUE	202
Visites Médiatisées CDEF/AS	197
Visites Autres Services	36
Visites Fratries	88
Visite CSE	0
Sorties	210
Total	1466

Quelques soient l'accueil ou la prise en charge réalisée, les éducatrices notent sur le classeur des enfants les informations qui participent à l'observation et à l'évaluation de la situation.

Elles font une liaison orale auprès des unités de vie et des divers techniciens (puéricultrice, psychologue, médecin, assistante sociale ...) afin que la coordination entre ces divers acteurs permette une prise en charge globale et une continuité au plus près des besoins de l'enfant. L'assistante sociale et les psychologues médiatisent les visites en alternance avec les référents de l'Aide Sociale à l'Enfance afin de croiser les évaluations sur les compétences parentales. Ils notent aussi leurs observations dans le classeur de l'enfant ; toute ces informations renseignent le PPA et sont utilisées pour les notes préparatoires aux réunions et aux évaluations envoyées aux partenaires.

- Depuis 3 ans le nombre de rencontres fratries ne cesse d'augmenter, en partie dû à la non séparation des frères et des sœurs au moment du placement. Une évolution maîtrisée des divers fonctionnements met en exergue les possibilités organisationnelles des rencontres.

Bilan des rencontres fratries 2021

Ces rencontres sont intégrées dans le PPA des enfants et souvent mises en place après une réunion en équipe pluridisciplinaire. Nous notons qu'elles sont aussi vivement souhaitées par les enfants eux-mêmes et leurs parents. C'est pourquoi l'équipe d'EJE de la pouponnière prend un soin particulier à les réaliser et à les faire évoluer dans la mesure de ses moyens.

Depuis 2 ans notamment l'équipe s'est mobilisée pour maintenir ces rencontres au maximum (une fois par semaine) dans le cadre de la crise sanitaire et des contraintes associées.

Une organisation a été mise en place :

- Construction d'un calendrier de rencontres en collaboration avec différents services d'accueil du CDEF (Gaia, Arc en Ciel, Carrousel, Las Tutos) tout en tenant compte des emplois du temps respectifs des enfants (Visites famille, école, centre de loisir, RDV médicaux, prises en charge à l'extérieur)
- Rédaction du calendrier et diffusion à tous les professionnels participant à la prise en charge de l'enfant.
- Aménagement d'un temps ritualisé qui respecte à la fois les besoins et les habitudes de vie de l'enfant en lui apportant régularité, stabilité et sécurité affective durant son placement.
- Mise en place et programmation des salles où se déroulent ces rencontres ainsi que la détermination des personnes qui les encadrent (le plus souvent les deux EJE de la pouponnière)
- Echanges entre professionnels afin d'ajuster au mieux nos interventions tout en tenant compte de l'évolution de la situation de l'enfant.
- Réflexions et mises en place d'activités différentes et variées répondant aux capacités de chacun et aux souhaits exprimés (gouter, temps de jeux, théâtre, parc, activités créatives, pâtisseries ...)
- Travail de restitution à travers la rédaction d'observations écrites (document formalisé sur l'année 2021). Ces écrits sont ensuite intégrés au rapport de l'enfant à l'approche d'une échéance. Retranscription de ces observations ensuite lors des réunions d'équipe, synthèses avec l'ASE et auprès des différents services.

Tout le travail autour des rencontres fratries fait partie de l'une des missions de l'équipe des EJE de la pouponnière et prend une place considérable dans leur emploi du temps sachant que leurs trois principaux axes de travail sont :

- L'accueil et l'accompagnement des familles lors de visites ainsi que l'encadrement de certaines.
- La proposition d'activités adaptées aux besoins du jeune enfant et à ses compétences.
- Le soutien aux équipes sur les unités de la pouponnière.

a. Type d'écrits réalisés

Les notes d'évaluations s'inscrivent dans le Projet Personnalisé d'Accompagnement. Elles sont transmises aux partenaires concernés, (référents et responsables ASE).

- Note d'observations (faite durant les deux premières semaines d'accueil)
- Evaluation éducative, psychologique, médicale si besoin sont écrites avant toute synthèse (à trois mois d'accueil).
- Note de fin de séjour.

- Un suivi quotidien est noté dans le classeur de chaque enfant sur chaque unité.

b. Scolarité

Trois enfants ont bénéficié de scolarité en classe de maternelle à la rentrée 2021.

Pour les plus petits (à partir de 15 mois), l'accueil se fait au Jardin d'Enfants, ce dispositif est une passerelle entre la crèche et l'école maternelle et propose aux enfants des temps d'éveil, de découverte où l'enfant s'expérimente dans les prés apprentissages de type périscolaire, manuel ou artistique.

Des thèmes sont approfondis : ajustement des espaces et matériels petite enfance (achats favorisant la motricité) ; sorties en plein air ; accompagnement à l'éveil, la socialisation et l'autonomie lors d'activités spontanées (possible avec l'augmentation du nombre d'agents) ; communication bienveillante (musique, bercements...).

Des thèmes nouveaux sont abordés : pratiques du portage en écharpe (plusieurs professionnelles font la demande de formations spécifiques) ; achats de hamac sur les unités de Bébé (favorisant la pratique d'enveloppement)

c. Santé

0.50 ETP de médecin de santé publique est dévolu à la pouponnière. Les parents sont ainsi systématiquement associés à la première visite médicale, des rendez-vous réguliers leurs sont proposés pendant toute la durée de séjours de leur enfant par les puéricultrices et le médecin.

De plus en plus d'enfants accueillis sur la pouponnière montrent des signes de grande fragilité et des problèmes de développements importants : augmentation de retards globaux, troubles de l'attachement, troubles autistiques, syndrome du bébé secoué.

L'accompagnement de ces enfants demande aux professionnels une grande disponibilité qu'ils ne peuvent apporter dans la gestion du quotidien des unités.

4. Situation clinique

L'accueil d'un jeune enfant suite à un événement traumatique

Sur le journal des transmissions quotidiennes, on peut lire :

« Nous l'appellerons « petit châton », il est rentré au CDEF ce jour à 19h, accompagné par les gendarmes. Il semble en confiance puis accompagné par le cadre d'hébergement vers le service, il pleure. On lui propose à manger, il refuse. Il ne pleure plus. Il regarde tout autour de lui. On ne connaît pas son prénom ni son âge. Il adopte le doudou qu'une puéricultrice lui donne. Installé dans une poussette, il semble apaisé. Un enfant le fait même rire quand celui-ci rit aux éclats quand je m'amuse avec lui. Il est 20h15, il m'observe, il a sa sucette dans la bouche, il semble fatigué, il est calme et il me regarde ».

C'est un jeune enfant. Il a acquis le stade de la marche. Sa présentation témoigne d'une attention soignée lui étant prêtée. Cette première nuit, il dormira dans la poussette, transition contenant et rassurante dont il a besoin avant de pouvoir intégrer la chambre qui a été préparée pour lui.

L'absence d'éléments quant à l'identité d'un enfant accueilli est très rare. L'équipe ressent le besoin de le nommer afin de s'adresser à lui. Etant accueilli sur le groupe des « châtons », une nomination le rattachant à son groupe d'accueil est spontanément choisie : « petit châton ».

Tout ce que nous savons, c'est qu'il arrive par mesure de protection suite à une grave agression dont vient d'être victime sa mère et dont il a été témoin, donc victime. Lui, a été trouvé dans sa poussette, à proximité de sa mère grièvement blessée. Sa mère est hospitalisée et bénéficie de soins en urgence.

Au traumatisme d'une séparation brutale d'avec sa mère, s'intrique l'effraction de la scène d'agression à laquelle il a assisté.

« Le traumatisme prend et surprend l'enfant là où il en est, accentuant provisoirement certains traits déjà présents de son organisation psychique, liant ainsi le présent au passé, l'actuel à l'historique ». LEANDRI, M.L. (2017). *Le professionnel face au traumatisme de l'enfant.*

Une réunion d'équipe est instaurée par notre chef de service dès le lendemain de son arrivée afin de partager les informations quant à sa situation dans un espace circonscrit, faisant fonction d'enveloppe contenant pour l'équipe elle aussi impactée par la violence de la situation. C'est aussi le temps pour l'équipe de partager les premiers ressentis

associés à la particularité de cet accueil (la vive émotion que nous partageons, l'impensable de la situation, les inquiétudes quant au pronostic de la mère, la difficulté à ne pas pouvoir prénommer l'enfant, à le situer dans une culture, une langue, autrement dit à le penser dans son histoire).

Nous nous rassemblons autour de ce que nous pouvons pour lui, à savoir l'accueil.

« Face à un événement traumatique, l'enfant a besoin de retrouver la confiance en lui et en l'autre à un moment où tous ses repères ont été mis à mal voire anéantis par l'événement [...] Les termes le plus souvent utilisés pour désigner ces adultes sont ceux de tuteurs de résilience, de développement, d'adultes transitionnels. » Lorsque l'enfant bénéficie de proches en capacité de rester psychiquement disponibles pour lui, il peut se réinscrire dans un réseau d'appartenance humanisant où son histoire traumatique sera un temps de sa vie, mais ne réduira pas sa vie à cet événement, aussi dramatique soit-il. » Romano, H. (2011).

C'est l'essence même de la fonction d'accueil qui ici est convoquée. Le travail de l'équipe se déploie autour des besoins fondamentaux de l'enfant qui arrive : assurer la continuité dans les soins dont il a besoin (repas, toilette, l'entourer de ses objets familiers s'il y en a, le rassurer au moyen du contact physique, du portage, de paroles).

Les ressources de l'enfant face à l'événement traumatique

Sur le journal des transmissions quotidiennes, on peut lire qu'au fil des tout premiers jours d'accueil, l'enfant va vers les professionnels en demande d'une constante proximité physique. Il refuse souvent la nourriture et continue de dormir dans sa poussette. Les tentatives d'accompagnement vers la chambre sont encore trop anxiogènes pour lui.

Après un contact proximal prolongé avec un adulte, il parvient à se déplacer dans la pièce de vie, à explorer les jouets. Il se montre souriant. Petit à petit, il accepte davantage la nourriture. Il a besoin de réassurance, manifeste beaucoup d'anxiété lors des changements de lieux et de personnes.

Au bout de 5 jours d'accueil, nous connaissons enfin son prénom, Lukas et son âge, 16 mois. Lukas est né en France, ses parents sont Albanais. Lukas vivait avec sa mère. Son père qu'il ne connaît que très peu vit en Albanie et l'a reconnu. L'agresseur serait en fuite.

Lukas parvient à intégrer sa chambre et à s'y endormir avec accompagnement au bout de deux semaines d'accueil. Des nouvelles positives nous parviennent quant à l'état de santé de sa mère en voie d'amélioration. Une photo nous est transmise. Nous lui parlons de sa mère. Aucune reprise de lien n'est envisageable compte tenu de son état de santé encore fragile. Lukas prend pour rituel d'embrasser la photo de sa mère au moment du coucher.

A partir de ce que nous montre Lukas, nous observons chez lui des ressources adaptatives personnelles qu'il parvient à mobiliser. Il exprime du plaisir dans ses échanges avec les autres enfants qui se montrent par ailleurs très attentionnés envers lui. Il apprécie maintenant les temps de repas, nous l'entendons chanter parfois, il se montre joyeux lors de sorties.

« Face à un événement traumatique, l'enfant est en mesure de mobiliser ses ressources internes en fonction de la qualité antérieure des processus interactionnels avec son entourage. » (Cyrulnik, B. 1999)

Le travail d'accompagnement du lien mère-enfant suite à l'événement traumatique

En l'absence de rencontre avec sa mère, des temps de rencontres réguliers sont mis en place auprès de Lukas en présence d'un interprète en langue albanaise, d'une auxiliaire de puériculture référente et de la psychologue. Il s'agit de soutenir auprès de Lukas un espace narratif autour de ce qui a fait rupture pour lui, notamment au moyen de la présence de la langue albanaise. Lukas est surpris à l'écoute des premiers mots en albanaise.

Attentif, blotti contre sa référente en appui dorsal avec une petite voiture dans sa main, il écoute. A l'issue de ce temps, Lukas attend que l'interprète parte pour se mettre en mouvement, sort de la pièce en tenant la main de sa référente et continue sa marche en souriant.

Au bout de deux mois - ce qui représente pour l'enfant une expérience psychique de disparition - la perspective d'une visite sur le lieu de soin apparaît dès lors possible pour l'équipe médicale. Nous accompagnons ce temps de retrouvailles durant lequel l'élan de joie de sa mère rencontre une réaction de vive anxiété chez Lukas.

A la vue de sa mère, Lukas rencontre une réaction de panique et de fuite. Il se blottit contre la professionnelle qui est sa référente, ne peut s'en détacher. Son corps est figé, sa respiration rapide. Il garde le regard baissé lorsque sa mère

s'adresse à lui mais essaie de la regarder en levant un peu les yeux lorsqu'elle échange avec nous. A l'issue de ce temps, Lukas est très fatigué.

A chaque visite, la remise en contact avec sa mère déclenche des réminiscences traumatiques qui paralysent Lukas et affectent sa mère.

A la suite de ces retrouvailles, Lukas est plus agité sur le groupe, il exprime des troubles de l'endormissement et du sommeil, manifeste un besoin permanent de proximité avec les professionnelles repères pour lui, s'agrippe à elles. Ce mécanisme s'apparente à ce qu'Hélène Romano appelle la « dépendance anxieuse », l'enfant manifeste des comportements de collage, d'agrippement. Toute situation nouvelle est source d'angoisse. L'enfant développe une hyper vigilance anxieuse, s'assurant de la présence des figures repères et du fait qu'elles ne risquent pas de disparaître. Ce mécanisme a pour fonction de tenter de maintenir à distance les reviviscences post-traumatiques.

Le travail psychique de l'enfant face à la perte traumatique

Des photographies de Lukas et de sa mère ont été prises lors de visites à l'hôpital. Sa mère y apparaît changée comparativement aux photos d'avant l'agression. Elles sont installées dans la chambre de Lukas qui dans un premier temps se montre content. Au moment de l'endormissement, ces photos deviennent anxiogènes pour lui et nous les retirons. La seule qu'il garde apparente est celle d'avant l'agression, à laquelle il continue de faire des bisous avant de se coucher. Nous choisissons une boîte dans laquelle nous lui montrons que nous y mettons les photos de sa maman et qu'il pourra lui-même choisir le moment de les regarder. Nous convenons de le laisser les manipuler.

Lors d'un de mes passages sur le groupe, Lukas tient dans sa main une photo de sa mère imprimée sur un papier, il la chiffonne puis la cache dans la poche de la blouse d'une auxiliaire de puériculture. Il vient la retrouver, puis la fait disparaître de nouveau.

Le lendemain, en parlant avec lui et une autre auxiliaire de puériculture de la prochaine rencontre avec sa mère, Lukas s'approche et vient regarder dans la poche de la blouse de celle-ci. Il n'y trouve pas la photo et exprime de la tristesse. Nous l'accompagnons dans cette expression.

Les visites deviennent par la suite possibles sur le lieu de placement de Lukas dans un cadre médiatisé. Nous continuons un temps de les accompagner en présence d'interprètes afin de poursuivre le travail narratif auprès d'eux jusqu'à ce que cela ne nous apparaisse plus nécessaire.

La mise en lien avec sa mère déclenche de manière répétée des réactions de fuite et d'anxiété chez Lukas. Ils construisent tous deux des rituels de retrouvailles autour de la nourriture et d'un court dessin animé que sa mère lui montrait auparavant.

Nous travaillons en lien avec le service de psycho-traumatisme qui nous accompagne ponctuellement depuis le début de l'accueil de Lukas de manière indirecte.

Nous recevons la mère de Lukas avec les professionnels de l'ASE pour lui faire part de ce que sont les réminiscences post-traumatiques, de ce qui se réactive entre eux lorsqu'ils se retrouvent et des pistes de soin. Cet entretien est apaisant pour elle. Elle confie s'inquiéter qu'il l'ait oubliée et qu'il ne veuille plus rester avec elle.

Parfois, Lukas demande à regagner son groupe d'accueil avant la fin de la visite. Il prend tous ses doudous, sa sucette, se tient devant la porte disant « là-bas ». Lorsqu'il y retourne, il se montre détendu et joyeux.

Nous sommes en visite avec Lukas et sa mère. Un temps de copieux goûter vient de se terminer. Sa mère est assise au sol. Lukas comme à l'habitude va chercher le téléphone de sa mère dans son sac à main ainsi que les écouteurs. Mme lui montre le dessin animé, ils ont chacun un écouteur dans l'oreille. Elle lui indique ensuite qu'elle range son téléphone. Nous l'invitons à jouer. Il garde l'écouteur à l'oreille et tient l'embout de branchement dans une main, cherchant par tous ses moyens à le brancher, à le relier quelque part. Il parcourt la pièce en essayant chaque petit trou.

Lukas a construit une base de sécurité sur le groupe qui l'a accueilli et a noué avec ses référentes une modalité d'attachement de type anxieux. L'équipe note qu'il reste très insécurisé lors des changements de lieux, « c'est comme s'il se débranchait et qu'il se rebranchait dès qu'il revient sur le groupe ».

Nous notons qu'au fil du temps, des remaniements ont eu lieu pour lui. Même s'il reste anxieux au moment où l'on vient le chercher pour une visite avec sa mère, il en revient joyeux, content d'aller témoigner qu'il a vu « maman ». Au moment du coucher, il fait des câlins à ses doudous et embrasse les photos, toutes les photos maintenant. Celles d'avant et celles d'après l'agression.

Les visites se poursuivent de manière encadrée. Après un temps de passage du groupe vers sa mère toujours difficile, Lukas s'y situe ensuite de manière plus apaisée. Il joue et interagit avec sa mère, se montre coquin. Lukas est entré dans le langage. Ils partagent tous deux des échanges dans les deux langues.

La perspective attendue d'un accueil mère-enfant se concrétise.

Nous convenons en lien avec le médecin du service de psycho-traumatisme d'orienter Lukas et sa mère vers une consultation de psychothérapie EMDR². Cet accompagnement s'initie au sein du CDEF peu avant son départ en Centre Parental avec sa mère.

Nathalie FAJOU, psychologue

5. Conclusion et perspectives

Comme noté sur le projet de service, la pouponnière fait face à différentes réalités parmi lesquelles :

- l'allongement des durées de séjour des enfants
- l'augmentation du nombre de bébés (moins de 6 mois)
- la complexification des situations familiales
- la fragilisation de la situation des enfants accueillis (bébés fragiles, problématiques de santé)
- l'augmentation des retards globaux de développement

L'axe central de travail sur l'année 2021 sur le livret d'accueil destiné aux parents a permis une communication positive auprès des parents. Lors du rendez-vous conjoint avec l'assistante sociale et le cadre socio-éducatif du service, il permet une présentation du service et ouvre sur un travail en collaboration.

L'entretien est basé sur les objectifs de travail du lien parents/enfants dans la plus grande clarté et transparence. Le livret permet une réelle qualité d'échange. Sa présentation simple permet l'accessibilité pour tous. Il rappelle le cadre des appels téléphonique et de l'intervention.

Les photos des unités permettent aussi une visualisation du lieu d'accueil de l'enfant.

Sur l'année 2022, le travail se fera autour des fondamentaux de l'enfants. Il se fera en deux temps :

- 2 journées de 7 heures de formation Approche LOCZY et MONTESSORI
- 4 temps de réunions d'équipe pour la réalisation de tableau de suivis des compétences de l'enfants et de son développement

² Eye Movement Desensitivation Reprocessing

II. Pôle enfance :

- Activité 2020

Unité	Capacité	Entrées			Sorties			Présents le 31/12/2021
		2019	2020	2021	2019	2020	2021	
Gaïa	6	67	27	19	64	29	14	12
Genets / Las Tutos	6	485	75	30	486	75	34	4
Arc en ciel	5		11	26		6	23	
Unité dédiée (à compter du 08/06/21)				24			24	0
Totaux	17	552	113	99	550	110	95	16

- Répartition par sexe et âge

Age	UNITE							
	Gaïa		Genets / Las Tutos		Arc en Ciel		Unité dédiée	
	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin
0 à 1 ans	6	4					1	1
2 à 4 ans	0	3	0	0	1	0	4	2
5 à 6 ans	1	4	0	1	4	1	3	2
7 à 8 ans	0	1	0	0	6	4	4	2
9 à 10 ans	0	0	1	3	1	5	2	2
11 à 12 ans	0	0	9	7	1	3	1	
13 à 14 ans	0	0	0	0	0	0		
15 à 18 ans	0	0	1	7	0	0		
Usager mère	0	0						
Total	7	12	11	19	13	13	15	9
Total	19		30		26		24	

- Statut administratif des admissions

	Unité									
	Gaïa			Genets / Las Tutos			Arc en Ciel			Unité dédiée
	2019	2020	2021	2019	2020	2021	2019	2020	2021	2021
Accueil Provisoire	5	1	0	5	4	0		0	0	
Accueil Relais	5	1	1	7	3	0		0	2	4
RPU (art/L223-2)	1	0	0	10	1	0		0	0	
Réquisition Hors Département		0	0	0	3	0		0	0	
Réquisition	9	3	1	360	15	4		0	1	1
OPU	6	0	0	9	2	5		1	0	
OPP	22	10	7	64	24	5		2	9	12
JAE	19	12	10	29	23	15		8	14	7
Pupille			0							
Jugement des tutelles		0		1	0	1		0	0	
Total	67	27	19	485	75	30	0	11	26	24

- Motifs d'admission

	UNITE									
	Gaïa			Genets / Las Tutos			Unité temporaire/ Arc en ciel			Unité Dédiée
	2019	2020	2021	2019	2020	2021	2019	2020	2021	2021
Accouchement sous X	0	0	0	0	0			0	0	
Carences éducatives et familiales	42	21	16	45	29	17		8	18	14
Exclusion du lieu de placement	0	0	0	6	1			1	0	1
Faits de maltraitance	8	5	1	37	17	8		1	6	4
Fugue hors département		0	0	0	2			0	0	
Fugue	1	0	0	70	5	3		0	0	
Hospitalisation détenteur autorisé	9	0	1	4	2			1	2	1
Troubles du comportement	0	0	0	0	6			0	0	
Mères accueillies au Centre Parental CDEF31	0	0	0	0	0			0	0	
Mineur isolé	0	0	0	304	4			0	0	
Parents en GAV ou Injoignable	6	0	0	10	2	2		0	0	4
Fin de GAV	0	0	0	8	1			0	0	
Rupture Familiale	1	0	0	1	3			0	0	
Errance	0	1	1					0	0	
DAF	0	0		0	0			0	0	
HAVRE	0	0	0	0	0			0	0	
Errance	0	0	0	0	2			0	0	
Villas ou autres unités du CDEF31	0	0	0	0	1			0	0	
Total	67	27	19	485	75	30	0	11	26	24

- Personnes accueillies mois par mois sur 3 ans

	UNITE									
	Gaïa			Genets / Las Tutos			Unité temporaire/ Arc en ciel			Unité Dédiée
	2019	2020	2021	2019	2020	2021	2019	2020	2021	2021
Janvier	6	0	0	62	11	0		5	1	
Février	3	2	1	60	6	0		1	0	
Mars	5	2	5	51	5	3		1	6	
Avril	10	0	0	58	4	3		0	0	
Mai	9	4	0	47	3	3		1	0	
Juin	4	3	2	33	12	1		0	0	2
Juillet	4	0	2	58	1	7		0	5	1
Août	3	2	1	0	12	5		0	4	5
Septembre	4	2	0	35	10	1		0	0	7
Octobre	8	7	0	18	2	4		2	0	4
Novembre	3	2	2	14	8	1		1	4	1
Décembre	8	3	6	10	1	2		0	6	4
Total	67	27	19	446	75	30	0	11	26	24

- Répartition des personnes accueillies par MDS / SAMI / Service Adoption / Autres départements

	UNITE				
	Gaïa	Unité temporaire/ Arc en ciel	Genets/ Las tutos	Unité Dédiée	Total
Auterive	0	0	1		1
Amouroux/ bonnefoy	0	0	0	0	0
Aucamville	1	3	1	4	9
Bagatelle	6	0	1	7	14
Balma	0	0	0	2	2
Basso cambo	0	1	2	4	7
Bellefontaine-lafourguette	0	0	0	0	0
Blagnac	2	1	2	3	8
Borderouge	2	3	1		6
Bouloc	0	0	0	0	0
Carbone	0	0	0	0	0
Cazeres	1	3	1	0	5
Cierp-Gaud	1	0	0		1
Cd haute garonne	0	0	2	1	3
Colomiers	0	1	0		1
Empalot	0	1	1		2
Frouzins	0	0	0	0	0
La saudrune	0	0	0	0	0
La faourette	0	1	0	0	1
Minimes	0	0	3	1	4
Muret	0	3	4		7
Pont vieux	1	2	3		6
Rangueil	1	0	3		4
Revel	0	0	0	0	0
Reynerie-saint simon	0	0	0	0	0
Saint jean	0	0	1	0	1
Saint gaudens	2	3	3	0	8
Salies-du-Salat	0	0	0	0	0
Salvetat st gilles	0	0	0	0	0
Soupetard	0	2	1	0	3
Toulouse centre	1	2	0	2	5
Tournefeuille	0	0	0	0	0
Villemur	0	0	0	0	0
Service accueil mineurs isoles	0	0	0	0	0
Service adoption	0	0	0	0	0
Autres départements	0	0	0	0	0
PAF Blagnac	1	0	0	0	1
Total	19	26	30	24	99

- Durée de séjour des personnes accueillies sur 3 ans

		UNITE									Unité Dédiée
		Gaïa			Genets / Las Tutos			Unité temporaire/ Arc en ciel			
Durée de séjour		2019	2020	2021	2019	2020	2021	2019	2020	2021	2021
De 1 à 5 jours	1	3	3	0	257	10	6		0	5	
	2	12	2	1	101	8	0		1	0	5
	3	6	0	0	26	2	1		0	0	1
	4	3	0	2	15	4	2		0	0	2
	5	0	1	0	6	0	1		0	0	
De 6 à 10 jours		2	3	1	14	7	3		1	3	5
De 11 à 20 jours		12	3	7	20	7	3		0	2	
De 21 à 30 jours		6	2	0	8	5	0		0	4	1
De 31 à 60 jours		15	5	2	27	15	7		1	3	6
De 61 à 90 jours		7	5	0	6	8	4		2	0	4
De 91 à 180 jours		4	7	6	2	6	3		2	8	
Plus de 180 jours		3	5	7	3	3	0		4	1	
Total		73	36	26	485	75	30	0	11	26	24

- Nombre de journées mois par mois sur 3 ans

		UNITE									Unité Dédiée
		Gaïa			Genets / Las Tutos			Unité temporaire / Arc en ciel			
Nombre de journées		2019	2020	2021	2019	2020	2021	2019	2020	2021	2021
Janvier		199	263	217	248	278	248		58	158	
Février		184	266	200	264	190	224		143	155	
Mars		193	225	250	348	237	263		161	221	
Avril		193	180	240	409	233	301		148	240	
Mai		258	217	248	333	229	269		149	248	
Juin		299	240	236	333	183	238		150	240	25
Juillet		192	248	249	350	218	174		155	272	8
Août		251	259	238	374	202	215		155	291	64
Septembre		182	175	210	331	213	199		134	224	124
Octobre		178	162	217	410	188	231		169	192	171
Novembre		230	194	229	402	210	213		143	163	189
Décembre		297	235	302	462	248	166		155	233	109
Total		2656	2664	2836	4264	2629	2741	0	1565	2637	690

- Orientations 2020

ORIENTATIONS	UNITE										Total 2021
	Gaïa			Genets / Las Tutos			Unité temporaire/ Arc en ciel			Unité Dédiee	
	2019	2020	2021	2019	2020	2021	2019	2020	2021	2021	
Acces a l'autonomie	0	0	0	0	0			0	0		
Cdef hors departement	0	0	1	0	2			0	0		
Centre d'accueil familial	0	7	1	5	1			0	2		
Retour domicile parents	33	9	2	0	1	5		0	3	5	
Autres établissements sociaux	9	9	1	43	12	19		1	5	2	
Famille d'accueil	5	3	0	32	5	4		4	5	1	
DDEAEMI	0	0	0	9	1			0	0		
Fugue	0	0	0	89	10	1		0	0		
Hospitalisation longue duree	0	0	0	244	0			0	0		
Structures medico social	0	0	0	1	1	1		0	0		
Tiers digne de confiance	1	0	0	1	1			0	0		
Pjj	0	0	0	1	0			0	0		
Retour etablissement origine	0	0	0	0	1			0	0		
Retour famille d'accueil origine	3	0	0	19	15			0	0		
Dispositif iad	0	0	0	1	0			0	0		
Dispositif accueil familial	11	1	1	0	0			1	0	5	
Dispositif appartements mineurs	0	0	0	9	0			0	0		
Dispositif havre	0	0	0	3	1			0	0		
Dispositif escale	0	0	0	1	2			0	0		
Hotel	0	0	0	6	0			0	0		
Villas ou autres unites du cdef31	2	0	8	0	22			0	11	11	
Total	64	29	14	464	75	30	0	6	26	24	

A) Gaïa

1. Présentation du service

a) *Présentation du service*

L'unité éducative Gaïa accueille des enfants âgés de 3 à 6 ans, en collectif mixte.

L'espace d'accueil s'organise autour d'un pôle de couchage de 5 chambres et d'espaces collectifs pour la restauration, l'éveil et jeux, les sanitaires. Un espace extérieur avec des jeux est également accessible depuis le service.

Un travail de réflexion est encore mené, pour aider les enfants à acquérir des repères spatio-temporels dans un contexte architectural marqué par de grands espaces qui ne font pas toujours contenance pour des enfants qui ont besoin d'îlots d'activités. La nécessité de poursuivre ce travail sur l'espace de vie permettra sans doute, de diminuer l'agitation qui peut naître chez ces enfants pour qui « les mots » ne font pas encore sens et qui ont davantage besoin de signaux visuels.

b) *Présentation de l'équipe*

L'équipe pluridisciplinaire se compose de 6 professionnels éducatifs, de deux maitresses de maison, de 3 veilleurs, d'une psychologue, d'une assistante sociale et d'un cadre hébergement et accompagnement. Depuis début décembre 2021, l'équipe accueille également un coordonateur du quotidien.

Pour la prise en compte d'enfants au profil complexe ou lors de suractivité comme sur la fin de l'année 2021, un renfort de professionnels supplémentaires est effectué.

L'équipe de Gaïa bénéficie des supports des services transversaux. Le pôle santé intervient quotidiennement pour le suivi des enfants, ainsi que pour le lien avec les partenaires du soin.

L'instituteur, détaché de l'Education nationale, effectue l'évaluation des apprentissages, coordonne la (re)-scolarisation et intervient sur des temps individuels ou collectifs en soutien scolaire.

Le jardin d'enfants accueille des enfants de Gaïa, pour permettre une prise en charge extérieure à l'unité et proposer des temps de relais/évaluation hors du groupe quand la problématique de l'enfant le nécessite et qu'il n'est pas scolarisé.

La dynamique de l'accueil d'urgence avec régulièrement un groupe en sureffectif et des prises en charge qui durent parfois de nombreux mois, nécessite pour cette équipe de devoir s'adapter en permanence aux exigences et aux paradoxes de la mission de l'établissement. Soucieux de préserver l'intérêt de chaque enfant dans ce contexte mouvant, les professionnels de Gaïa se sont régulièrement questionnés sur leurs pratiques et les limites qu'ils rencontraient au quotidien dans l'accompagnement des enfants. Le GAP a soutenu ce travail de prise de recul sur un quotidien difficile venant souvent mettre à mal leurs valeurs professionnelles et personnelles.

2. Activité et public accueilli

- **Activité 2021**

19 accueils ont été effectués en 2021 sur l'unité ; ce qui est significativement moins important que les années précédentes. Pour autant, en fin d'année, le groupe est largement en sureffectif puisque composé de 12 enfants pour une capacité d'accueil de 6 enfants.

- **Répartition par sexe et âge**

La moyenne d'âge d'accueil est globalement respectée puisque seule 1 admission d'un enfant de plus de 6 ans a été prononcée en 2021.

Il y a eu légèrement plus d'accueils de filles que de garçons, même si l'écart reste peu significatif (7/12)

- Statut administratif des admissions

Un seul enfant a été admis sur un mode administratif. Tous les autres enfants accueillis sont arrivés dans un contexte judiciaire dont 10 après jugement en assistance éducative (ce qui représente plus de la moitié des accueils) et 7 sous ordonnance de placement provisoire.

- Motifs d'admission

Tous comme sur les autres unités du pôle enfance, les motifs d'accueil sont essentiellement liés à des carences éducatives et familiales (84%). Plusieurs accueils isolés ont eu lieu pour plusieurs autres motifs : faits de maltraitance (1), errance du parent (1) et hospitalisation du détenteur de l'autorité parentale.

- Personnes accueillies mois par mois sur 3 ans

Les accueils sont globalement repartis sur toute l'année. 52% des enfants ont en effet été accueillis sur le 1^{er} semestre, contre 48% sur le second semestre.

- Répartition des personnes accueillies par MDS / SAMI / Service Adoption / Autres départements

Près de 32% des enfants accueillis en 2021 proviennent du secteur de Bagatelle.

- Durée de séjour des personnes accueillies sur 3 ans

La durée moyenne de séjour en 2021 est hétérogène, puisque 43% des séjours ont été inférieurs à 30 jours et près de 27% supérieurs à 6 mois.

- Orientations 2021

Sur le plan des orientations en 2021, peu d'entre elles ont pu être mises en œuvre sur des structures extérieures. En effet, Près de 57% des orientations ont été effectuées sur des unités ou structures du CDEF. Ce point peut également illustrer le point antérieur sur la durée moyenne de séjour. Seulement 14% des enfants sont rentrés au domicile familial après leur séjour.

- Nombre de journées mois par mois sur 3 ans

3. Accompagnements durant le séjour

c) Médiations, supports d'accompagnement

L'équipe utilise les outils institutionnels pour faire trace du vécu des enfants et affiner les observations et l'évaluation à travers les actes de la vie quotidienne et des activités mises en place. La vie quotidienne est la base de l'accompagnement durant le séjour ainsi que les interactions entre les professionnels et les enfants.

Le projet d'accompagnement de Gaïa est de prendre soin des enfants dans un environnement le plus sécurisant et apaisant possible afin de les aider à grandir à leurs rythmes durant cette épreuve de séparation liée au placement. Chaque enfant est encouragé à vivre de nouvelles expériences autour du vivre ensemble. Les actes de la vie quotidienne sont les premiers supports utilisés par l'ensemble des professionnels, mais la créativité artistique et les activités de loisirs sont également des supports de médiation.

L'équipe propose de nombreux ateliers tels que la cuisine, activité piscine, ou bien encore un travail autour des émotions.

d) Partenariats

Les ressources internes sont sollicitées pour permettre aux enfants d'avoir une « normalité » dans leur quotidien. Le référent pédagogique propose des temps scolaires individuels aux enfants pour une évaluation et un travail avec les partenaires scolaires pour favoriser le retour vers une scolarité.

Un partenariat est également établi avec une art-thérapeute et une médiatrice animale. Il y a, à ce jour un travail engagé auprès de la Ludothèque de l'Union pour un nouveau partenariat.

4. Situation clinique

Situation de Kais : d'une séparation physique à une séparation psychique narcissisante
(5 ans 6 mois)

Kais est un enfant âgé de 5 ans et demi qui a été accueilli sur l'unité des petits à l'âge de 4 ans. Il est l'aîné d'une fratrie de deux enfants issue du couple parental (à l'heure actuelle séparé). Suite à plusieurs mesures, ordonnant un placement en pouponnière puis un relais sur une modalité d'accueil familial dans sa toute petite enfance ; Kais est retourné au domicile parental sous injonction que les deux parents puissent assurer ensemble ce retour à la maison et continuer à collaborer avec les services de protection de l'enfance. La situation de Kais et de sa petite sœur (née en juillet 2019) s'est dégradée au sein d'un contexte familial empreint de violence entre les parents et d'une impossibilité de leur part à collaborer avec les services de soins et de protection de l'enfant, collaboration indispensable au respect des besoins fondamentaux des enfants et de leur sécurité psycho-affective.

Le placement a été ordonné d'abord pour 6 mois le temps d'évaluer la situation familiale et environnementale pour le bien-être des enfants et de leurs permettre d'évoluer dans une continuité de lien favorisant l'apaisement et le développement de chacun.

Aux vues des fragilités intrafamiliales le placement a été renouvelé jusqu'à lors afin de permettre de maintenir un travail de renforcement et d'apaisement de Kais dans sa construction identitaire ; d'accompagner les parents dans l'installation de lien plus sécurisés et de propositions éducatives sécurisantes pour leurs enfants dans le cadre de visites médiatisées.

Kais a montré dès son arrivée des besoins spécifiques sur le plan de son développement. Nous avons mis en place une adaptation avec présence d'un professionnel dédié à Kais afin de le sécuriser et de travailler avec lui la familiarisation avec le collectif de manière transitoire.

Cette modalité d'accueil lui a permis de se familiariser avec le groupe et de s'apaiser dans les relations avec les pairs et sur un plan interne dans sa relation avec l'adulte de référence.

C'était un enfant en grande difficulté dans la rencontre avec l'autre. Se confronter à tout ce qui était de l'ordre de l'imprévisible, des changements et des transitions, mais également des règles de vie, restait problématique à vivre pour Kais. Qu'exprimait-il, au travers de sa mise à distance de l'autre, de son insécurité et de son adhésivité à l'autre?

« Sa majesté le bébé accomplira les rêves de désirs irréalisés des parents... » selon Freud, « l'amour parental n'est autre que leur narcissisme qui vient de renaître et qui malgré la métamorphose en amour d'objet, manifeste à ne pas s'y tromper son ancienne nature. »

Lorsque le travail de séparation entre le sujet et l'objet réel ne s'effectue pas où se déroule avec des trous, des traumas, des failles, l'enfant ne va pas pouvoir se dégager symboliquement « du sein de la mère » et mettre à l'œuvre l'articulation de la présence-absence de l'objet maternel pour devenir soi et séparé. Ainsi, restant à l'état de fusion dans la relation, l'enfant, ne peut construire son narcissisme propre (collé à celui de la figure parentale, souvent la mère), et intégrer la sécurité du Moi qui est assurée par la continuité et la stabilité interne d'une figure maternelle stable.

Pour Kais la séparation physique nécessaire parent- enfant et ici mère-enfant, a permis de penser son accompagnement à la déconstruction et à la reconstruction d'assises narcissiques suffisantes pour lui permettre une Cohésion du Moi...et du côté de la mère, de mettre au travail (non sans coût sur le plan de son énergie et économie psychique) la possible projection de son enfant comme un être détaché de sa propre sphère psychique et de son Moi. Au niveau de l'accompagnement de l'enfant, nous avons donc proposé rapidement des temps spécifiques psychologue/éducateur, pour aborder un travail autour des enveloppes psychiques (temps de portage et de bercements), et pour favoriser l'installation chez Kais d'un ajustement avec l'autre plus harmonieuse et moins adhésive. Puis des temps individuels psychothérapeutique sur la maison des psychologues.

Les temps forts du quotidien ont eu pour objectifs éducatifs dans les premiers mois de son accueil, de s'appuyer sur les règles du collectif afin de permettre à Kais d'accepter et d'intégrer des limites et un cadre sécurisant. Cela, afin d'installer une sécurité interne nécessaire à son apaisement et à sa régulation émotionnelle. Et de travailler la question de la frustration jusqu'alors désorganisant pour lui.

Les observations de l'équipe ont permis de questionner la mise en place de soins extérieurs comme nécessaires pour que Kais puisse s'apaiser sur le plan de ses conflits internes, et être soutenu dans son développement.

Aussi, un travail autour de la mise en place de soins (CMP) auprès des partenaires extérieurs, et un d'adhésion et d'alliance dans ce projet auprès des parents, a été proposé par l'équipe pluridisciplinaire (Pôle santé, AS, équipe éducative et psychologue) en étroite collaboration avec l'ASE. La question du scolaire et de la socialisation a permis

d'installer un rythme hebdomadaire repéré et lui a permis de vivre une socialisation en milieu ordinaire sécurisée et adaptée à ses besoins.

Le travail auprès de la famille, d'observation et d'évaluation, lors des visites médiatisées notamment et de temps d'entretiens avec les parents, hors visites, a visé à : l'acceptation du placement d'abord, de la séparation physique puis psychique, puis de soutenir les propositions parentales ; Kais a pu continuer à partager et créer des liens privilégiés avec ses parents et sa sœur. Les modalités des visites ont évolué au fil des rencontres et des évaluations, afin de préserver Kais de certains mouvements du côté maternel (qui pouvaient avoir un impact sur son économie psychique), et de favoriser des temps plus soutenus du côté paternel.

L'équipe et les partenaires ont pu réfléchir à d'autres modalités de soutien à la parentalité auprès de Mme et de ses enfants, en créant un partenariat avec un service spécialisé dans les visites médiatisées pour parents bénéficiant d'un suivi psychiatrique. Ce partenariat a permis de favoriser le maintien des liens respectifs parent-enfant en veillant à ce que les dispositifs correspondent aux problématiques spécifiques de la famille, de soutenir la famille et chacun des parents dans leurs compétences et capacités, tout en nous centrant sur l'accompagnement du vécu de Kais au quotidien, l'accession à son autonomie, aux apprentissages et à sa construction identitaire.

Après avoir traversé le traumatisme de la séparation physique et psychique dû au placement et avoir exprimé sur l'unité de vie de réels effondrements face au monde environnant ; par la tentative d'un maillage co-construit en équipe et avec les partenaires et la famille ; Kais a pu, au fil du temps, traverser le processus de séparation-individuation par des mouvements de plus en plus harmonieux, en réorganisant sa pensée au travers d'un langage opérant et signifiant. Cette évolution assez positive a permis d'envisager et de formaliser le passage de Kais vers une unité des grands (âge supérieur) sur le pôle petite enfance du CDEF, afin de le soutenir dans sa construction identitaire positive mais encore et malgré tout vulnérable et dans l'attente de son orientation.

5. Conclusion et perspectives

L'année 2021 a été une année de changement. L'équipe a connu de nombreux mouvements et va pouvoir en 2022, se construire autour de différents projets, notamment le projet de service.

La mise en place récente d'un coordinateur devrait permettre à cette équipe de jeunes professionnels de trouver les appuis nécessaires à l'élaboration d'outils permettant d'organiser et structurer l'organisation de l'unité Gaïa ainsi que l'accompagnement proposé aux enfants qui y sont accueillis.

Les perspectives pour l'année 2022 sont d'améliorer le travail avec les familles, de permettre la pratique des « week-ends de répit » pour les enfants qui n'ont pas de DVH ou qui sont accueillis depuis plusieurs mois et enfin de réfléchir à un projet d'externaliser l'unité Gaïa sur une villa afin d'y proposer un accueil plus chaleureux et plus sécurisant.

B) Las Tutos

1. Présentation du service

a) *Présentation du service*

La Villa Las Tutos est située à Mondouzille. Il s'agit d'une grande maison située à la campagne et entourée de champs. La situation géographique, la capacité d'accueil de 6 places et le recentrage autour de la tranche d'âge 10-14 ans ont permis un réel apaisement du groupe. La maison est constituée de parties communes, de deux salles de bains, 4 chambres, une buanderie et un bureau pour les professionnels. Deux espaces extérieurs couverts par des appentis permettent d'abriter des espaces repas et activités sportives.

Il est à noter que si la situation géographique de la villa Las Tutos permet un accueil apaisant, elle rend difficile le travail éducatif. En effet, le manque de transport en commun dans cette zone rurale, oblige les éducateurs à faire de nombreux allers-retours parfois en défaveur de l'accompagnement éducatif nécessaire aux jeunes accueillis.

b) *Présentation de l'équipe*

L'équipe pluri-professionnelle se compose de 8 ETP assistants socio-éducatifs (issus de filières éducateur spécialisé, moniteur éducateur, éducateur sportif), de 2.5 ETP maîtresses de maison et de 3 ETP veilleurs éducatifs. Une psychologue, une assistante sociale, une auxiliaire de puériculture, un infirmier, un médecin et une secrétaire éducative complètent ce collectif pour la dimension pluridisciplinaire. Un cadre hébergement et accompagnement coordonne et accompagne l'équipe.

A l'arrivée de chaque enfant un ou deux professionnels sont désignés comme étant coordinateurs du projet de l'enfant. Ces professionnels deviennent les interlocuteurs de référence pour l'enfant mais aussi pour les familles et les différents partenaires. Le coordinateur a une fonction de fil rouge. Il produit les écrits nécessaires à la traçabilité du parcours de l'enfant et se rend disponible dans la mesure du possible pour les différents rendez-vous clés de l'accompagnement (audience, synthèses, réunions pédagogiques etc.). L'ensemble des professionnels de l'équipe éducative restent toutefois mobilisés dans la prise en charge au quotidien de chaque enfant.

Le planning prévoit un éducateur de matin, un en journée et deux en soir.

L'équipe pluridisciplinaire se réunit tous les lundis après-midi de 13h30 à 17h. Sont présents lors de ces réunions hebdomadaires, l'ensemble de l'équipe éducative mais aussi le cadre hébergement et accompagnement, la psychologue, l'assistante sociale et un ou plusieurs professionnels du pôle santé. Ce temps de travail en pluridisciplinarité est essentiel afin de garantir une vision globale du projet pour l'enfant.

D'autres journées de travail en équipe pluridisciplinaire sont programmées afin de réfléchir, entre autres, au projet de service, aux médiations éducatives.

Tous les samedis, les éducateurs animent la réunion jeunes. Ce temps permet à chacun de s'exprimer sur ce qu'il vit dans le groupe, de réguler les relations, et d'élaborer des projets d'activités. Les enfants émettent également des propositions de menus à confectionner la semaine suivante. Un tableau d'expression libre à également été mis en place.

2. Activité et public accueilli

- **Activité 2021**

En 2021, le nombre d'admissions a continué de baisser significativement avec une diminution de plus de la moitié des admissions par rapport à l'année précédente. Le projet d'accueil à Mondouzil effectif depuis 2020 et l'arrêt des accueils d'urgence des Mineurs Non accompagnés sont les motifs de ce changement.

- **Répartition par sexe et âge**

Les accueils de plus de 14 ans sont significatifs en 2021 (près du quart des admissions), ce qui témoigne d'un besoin important pour cette tranche d'âge et la nécessité d'accueillir ces jeunes sur las Tutos alors que ce n'est pas la tranche d'âge dédiée. L'accueil des filles a été plus nombreux que celui des garçons sur 2021 (11/19)

- Statut administratif des admissions

La prédominance des accueils judiciaires se confirme en 2021, puisque toutes les admissions ont été effectuées dans ce cadre. La moitié de ces admissions s'est effectuée sous la forme de jugement en assistance éducative. 10 accueils ont été prononcés sous une modalité d'urgence (OPP ou OPU).

- Motifs d'admission

Les carences éducatives sont le principal motif d'admission (56%). Par ailleurs, 26% des enfants accueillis sont victimes de maltraitance.

- Personnes accueillies mois par mois sur 3 ans

Contrairement à 2020, l'été (juillet et août) a connu une hausse d'activité puisque près de la moitié des accueils de l'année se sont effectués sur ces deux mois. Nous pouvons faire l'hypothèse que le contexte sanitaire a impacté cette hausse.

- Répartition des personnes accueillies par MDS / SAMI / Service Adoption / Autres départements

Il n'y a pas de déséquilibre majeur dans les secteurs géographiques demandeurs d'admissions.

- Durée de séjour des personnes accueillies sur 3 ans

Plus de la moitié des jeunes accueillis ne sont pas restés plus d'un mois sur le service.

8 jeunes sur 30 ont été accueillis entre 3 et 6 mois, ce qui n'est pas dans le cadre de l'accueil sur le CDEF qui ne devrait pas excéder 3 mois.

- Orientations 2021

20 orientations se sont effectuées vers des établissements sociaux ou médico-sociaux (66%)

3. Accompagnements durant le séjour

a) *Médiations, supports d'accompagnement*

La dynamique et le contenu des journées varient fortement en fonction de la constitution du groupe et notamment de la scolarisation ou non des enfants. Généralement, les matinées sont passées sur la villa. Les jeunes vaquent à leurs occupations, cuisinent avec les maitresses de maison, ou participent à quelques activités avec les éducateurs (sport, activités manuelles).

Depuis l'ouverture, il y a un an de la villa, les repas sont confectionnés en totalité sur place. La participation à l'élaboration des menus, à la confection des plats ou encore à la participation des courses est devenue centrale dans le quotidien des enfants.

Les après-midi sont généralement plus propices aux sorties. L'équipe éducative utilise régulièrement les infrastructures proposées dans les communes voisines pour les activités (city stade, bibliothèque etc.)

Les activités payantes sont le plus souvent organisées sur les temps de vacances scolaires ou des week-ends afin de permettre à tout le groupe d'y participer.

b) *Partenariats*

Avec la crise sanitaire, il n'a pas été aisé de construire un partenariat/réseau sur ce nouveau territoire. Cependant, l'équipe travaille de façon régulière avec la MJC de Mondouzil ainsi que la bibliothèque.

Un projet est également en cours de réflexion avec la maison de retraite voisine.

4. Situation clinique

Le service se distingue à travers sa culture de l'accueil et de l'accompagnement inconditionnel des enfants confiés. Le travail de l'équipe peut s'illustrer au travers de la situation de la fratrie D. accueillie du 20 novembre 2020 au 06 juillet 2021.

La fratrie est composée de 4 enfants âgés de 8 à 12 ans. Leur placement est ordonné suite à un accueil provisoire établi entre le père et l'ASE et à l'hospitalisation du couple parental en psychiatrie pour décompensation et tentative de suicide.

La situation familiale étant précaire et fragile, une OPP est prononcée 1 mois après le premier accueil des enfants.

Les enfants sont arrivés sur la villa accompagnés de leurs 2 référentes ASE, ainsi que d'une assistante sociale qui les connaît bien. Ils semblent tous un peu timides.

M. est l'aînée. Elle est accueillie en IME et présente une déficience intellectuelle.

N. est la seconde fille du couple. A son arrivée, c'est elle qui présente ses frères et sœurs, en nous donnant toute les informations nécessaires. Il semble qu'elle soit dans un rôle de parentification.

L. est le 3ème enfant. Il est scolarisé en ULIS. Il se montre timide et introverti, et très proche de ses frères et sœurs, notamment de son petit frère Ne.

Ne, est le fils cadet de la famille, il a 8 ans, et semble très énergique. Il est accueilli sur la villa avec l'ensemble de la fratrie malgré son jeune âge. Le premier objectif de ce placement est de maintenir le lien entre la fratrie et de ne pas les séparer pour éviter une trop grosse source d'angoisse pour eux.

A leur arrivée, nous remarquons rapidement la facilité avec laquelle les enfants entrent en relation avec l'équipe éducative. Seules, les deux filles N. et M. se mettent un peu en retrait. Elles ont beaucoup de mal à partager leurs émotions contrairement à leurs frères. Nous observons que les enfants ont une pleine conscience des difficultés familiales et montrent un certain enthousiasme à se retrouver sur la villa. Ils investissent, d'ailleurs, tous très rapidement leurs chambres.

La relation aux pairs peut être parfois problématique. La fratrie a tendance à être brutalisée par certains jeunes accueillis. La fratrie n'a semble-t-il pas acquis tous les codes sociaux leur permettant de vivre en collectivité.

Très rapidement, nous avons pensé nécessaire de scolariser les enfants. M. étant accueilli en IME, nous avons maintenu cette prise en charge pour elle. Bien qu'un peu loin, il aurait été trop compliqué et insécurisant de trouver un nouvel établissement à cette jeune fille. Concernant les autres jeunes, nous les avons scolarisés près de la villa Las Tutos, dans une école primaire voisine. Cette scolarisation, bien qu'essentielle, a réellement permis aux jeunes de rythmer leurs journées, d'offrir un espace de socialisation autre que la villa et de compenser un peu les difficultés scolaires rencontrées au préalable. L'enseignant spécialisé du CDEF, s'est montré également très disponible afin d'apporter son aide et palier aux difficultés des enfants. Cela a permis de travailler le passage de N. du CM2 à la 6ème SEGPA en l'évaluant et en prenant en compte ses besoins.

Nous avons pu dès leur arrivée et tout le long de l'accueil, travailler la question des émotions. Le processus de revalorisation porté par l'équipe pluridisciplinaire a permis à ces enfants de se confier et d'entamer un suivi psychologique régulier. Nous avons, au cours de ces 8 mois, travaillé avec chacun des 4 enfants afin qu'ils puissent se développer et s'exprimer indépendamment de leurs frères et sœurs. Nous avons instauré une relation de confiance et mis en place, à travers différents outils et médiations des espaces dédiés à l'individualité de chacun.

Dans les liens familiaux, nous avons dès le départ sentis beaucoup d'amour et d'affections entre les enfants et leurs parents. Les liens téléphoniques se sont toujours montrés réguliers. D'abord instaurés 1 fois par semaine, ils ont rapidement évolués à 3 fois par semaine, en raison de la demande et du besoin des enfants. Aussi les visites médiatisées se sont élargies au fur et à mesure du placement. Mr et Mme ont montré l'envie de travailler avec l'équipe éducative, ce qui a facilité notre accompagnement auprès de la fratrie.

Concernant l'orientation, nous avons d'abord pensé à des familles d'accueil. Il était important pour nous de préserver ces jeunes des situations parfois violentes que l'on peut retrouver sur un collectif. En accord avec l'ASE, nous avons mis en place des séjours « test » afin d'évaluer les besoins et potentiellement se diriger vers ce type d'accueil.

Nous avons finalement décidé de nous recentrer sur l'accueil collectif pour éviter la séparation de la fratrie. En effet, leur lien fait force et il aurait été trop anxiogène et compliqué pour eux de les séparer. Une orientation en MECS, sur un même groupe a pu permettre à ces enfants de s'installer de façon pérenne.

5. Conclusion et perspectives

Un an après l'ouverture de la villa Las Tutos, force est de constater que le recentrage autour de la tranche d'âge 10-14 ans et la réduction considérables des accueils d'urgences ont permis au collectif d'être plus apaisé. L'emplacement de la villa en pleine campagne permet d'offrir aux enfants accueillis, un cadre agréable et sécurisant, pour autant il peut également être chronophage pour l'équipe éducative qui effectuent de très nombreux accompagnements.

En 2022, l'équipe va pouvoir se consolider autour de la conception du projet de service. Le travail avec les familles et la construction d'un partenariat/réseau sur le territoire sont deux axes importants à développer.

C) Arc en ciel

1. Présentation du service

a) *Présentation de l'unité*

L'Unité arc-en-ciel a été créée en 2020. D'abord appelée unité temporaire elle se trouvait dans une unité de la pouponnière. L'unité pouvait accueillir maximum 5 enfants avec une tranche d'âge allant de 3 à 7 ans. Les locaux n'étaient pas adaptés à l'accueil d'enfant plus âgés. L'année 2021, a marqué le déménagement de l'unité dans les locaux qui se trouvent dans le prolongement de GAIA et la constitution et stabilisation de l'équipe éducative. La répartition des enfants a ainsi pu se faire afin de pouvoir retravailler des projets éducatifs en lien avec l'âge des enfants accueillis. L'unité GAIA peut ainsi se concentrer sur les enfants âgés de 3 à 6 ans et l'unité Arc-en-ciel est aujourd'hui dédié aux enfants âgés de 6 à 10 ans.

L'unité dispose de 5 chambres, 2 espaces sanitaires, un espace de vie dédié aux activités et un espace cuisine et salle à manger. Cette unité de vie s'ouvre sur un grand espace extérieur qui dispose de jeux adaptés à l'âge des enfants accueillis. L'équipe éducative dispose d'un bureau.

La capacité d'accueil de l'unité est de 6 places mais la suractivité est permanente. Les cinq chambres sont donc en majorité des chambres double.

b) *Présentation de l'équipe*

L'équipe pluriprofessionnelle se compose de 8 ETP éducatifs, 3 ETP veilleurs et 1.5 ETP maîtresses de maison. La maitresse de maison à mi-temps est également à mi-temps sur Gaia. Les 8 ETP éducatifs sont principalement occupés par des moniteurs éducateurs mais également par des EJE. Sur la fin de l'année 2020 l'équipe a été renforcé afin de faire face à une période de forte suractivité, l'unité ayant accueillie jusqu'à 12 enfants.

Depuis le mois de décembre, un ETP est dédié à la fonction de coordinateur. Ce professionnel est présent de 9h à 17h du lundi au vendredi et permet d'être le fil rouge dans le quotidien du service et de la prise en charge des enfants. La création de ce poste offre une meilleure organisation et limite la perte d'information.

Cette équipe est complétée par une psychologue, une assistante sociale, une infirmière et un médecin référents ainsi qu'une secrétaire éducative. Un cadre socio-éducatif coordonne et accompagne l'équipe.

L'équipe pluridisciplinaire se réunit de façon hebdomadaire tous les mardis de 13h30 à 17h.

2. Activité et public accueilli

- **Activité 2021**

Le nombre d'admissions a fortement augmenté passant de 11 en 2020 à 26 en 2021. Cette hausse est également observée du côté des sorties avec 23 sorties en 2021 contre 6 en 2020.

- **Répartition par sexe et âge**

L'unité arc-en-ciel a accueilli autant de filles que de garçons. La tranche d'âge 6-10 ans est relativement bien respectée. Sur 26 enfants 1 seul avait moins de 5 ans et 4 avaient entre 11 et 12 ans. 80% des enfants accueillis avaient entre 5 et 10 ans.

- **Statut administratif des admissions**

Les mesures de jugement d'assistance éducative et les ordonnances de placement provisoires concernent la quasi-totalité des situations accueillies sur l'unité. (53 % de JAE et 34% d'OPP).

2 accueils ont été effectués dans le cadre d'accueil relais et un seul accueil a été effectué dans le cadre d'une réquisition.

- **Motifs d'admission**

69% des motifs d'admission concernent des carences éducatives et familiales portant atteinte à la sécurité morale et affective des enfants. 23 % sont en lien avec des faits de maltraitance.

2 accueils d'urgence ont permis de mettre à l'abri des enfants dans le cadre de l'hospitalisation du détenteur de l'autorité.

- **Personnes accueillies mois par mois sur 3 ans**

Nous pouvons percevoir deux pics annuels concernant les admissions. En effet, les deux mois d'été et les deux derniers mois de l'année ont respectivement concentré 35 et 38 % des admissions.

- **Répartition des personnes accueillies par MDS / SAMI / Service Adoption / Autres départements**

Avec 3 situations chacune les MDS de Aucamville, Borderouge, Cazerès, Muret et Saint-Gaudens effectuaient le suivi d'une majorité des enfants accueillis sur l'unité.

- **Durée de séjour des personnes accueillies sur 3 ans**

19% des accueils ont duré moins de 5 jours. 46 % des accueils ont duré de 6 jours à 3 mois. Enfin, 35% des accueils ont duré plus de 90 jours ce qui sort du cadre d'accueil d'urgence qui prévoit des accueils de 3 mois, pour permettre l'observation et l'évaluation de la situation en vue d'une orientation adaptée. 1 situation a dépassé les 180 jours d'accueil au CDEF.

- **Orientations 2020**

Concernant les orientations, 7 enfants sont partis en famille d'accueil, 5 au sein d'un autre établissement social type MECS et 3 enfants sont rentrés au domicile des parents.

11 enfants ont été orientés en interne sur une autre unité ou dispositif du CDEF. Cette pratique tend à augmenter du fait de la diversification des dispositifs qu'offre l'institution mais c'est également lié au fait que les orientations externes peinent à se mettre en place ce qui nous pousse à palier en interne afin d'assurer le bien-être des enfants accueillis.

- **Nombre de journées mois par mois sur 3 ans**

Avec 272 et 291 journées sur les mois de juillet et août nous pouvons observer une forte activité sur cette période. Ces chiffres sont en lien avec les pics observés concernant les admissions mois par mois.

3. Accompagnements durant le séjour

a) Médiations, supports d'accompagnement et partenariats

Les supports d'accompagnement sont multiples. Le service fonctionne autour du rythme de l'enfant. Les règles de vie et de fonctionnement suivent ce rythme journalier.

Pour chaque enfant, l'équipe éducative met en place un emploi du temps individuel matérialisé par un support visuel dans la chambre de l'enfant. La structuration du temps et la ritualisation est centrale pour cette tranche d'âge.

Des activités sont proposées aux enfants quotidiennement et des sorties viennent rythmer la semaine les mercredis et les week-ends.

L'enseignant spécialisé est très présent autour des situations des enfants accueillis et en lien avec l'équipe éducative afin d'accompagner les enfants dans leur parcours scolaire. Il recueille les informations concernant leur scolarité et met tout en œuvre pour maintenir, poursuivre ou reprendre cette scolarité.

Des intervenants extérieurs viennent sur l'unité pour proposer différentes médiations. En 2021, plusieurs séances de médiations canine ont pu être mises en place. Une ferme nomade est également venue à la rencontre des enfants et une animatrice socio-culturelle a également pu prendre en charge les enfants en petits groupes sur les temps de vacances scolaires. Enfin, une sophrologue est également intervenue auprès des enfants en individuel et en petits groupes.

4. Situation clinique

5. Conclusion et perspectives

L'année 2021 a été marquée par l'emménagement dans les nouveaux locaux et par de nombreux changements pour l'équipe qui peine à se stabiliser. Changements au sein de l'équipe éducative et pluridisciplinaire.

Le travail reste à mener autour de la question de la création d'un pôle enfance avec la perspective d'un travail commun et une harmonisation des projets des unités Gaia et Arc-en-ciel.

L'aménagement des locaux reste à travailler et la répartition des espaces doit encore être mise à la réflexion.

La création des postes de coordinateur est à l'expérimentation depuis le mois de décembre sur le pôle enfance et ils devraient apporter une nouvelle dynamique en 2022.

III. Internats adolescents :

- Activité 2020

Unité	Capacité 2021	Entrées			Sorties			Présents le 31/12/2020
		2019	2020	2021	2019	2020	2021	
Villa Launaguet	6	106	51	75	108	50	75	6
Villa Revel	6	79	70	57	79	72	57	5
Villa Saint-Alban	7	55	42	59	55	43	57	8
Villa Négrenays (jusqu'en décembre 2020)		74	61		62	62		
Villa des Nobles (à partir de janvier 2021)	6			41			33	8
Totaux	25							27

- Répartition par sexe et âge

Age	UNITE							
	Villa Launaguet		Villa Revel		Villa Saint-Alban		Villa des Nobles	
	Masculin	Feminin	Masculin	Feminin	Masculin	Feminin	Masculin	Feminin
8 à 12 ans	5		4		2	3	0	0
13 à 14 ans	17		19		0	16	5	6
15 à 16 ans	31	1	27		0	26	5	17
17 à 18 ans	22		7		0	12	2	6
Total Masculin / Féminin	75		57		2	57	12	29
Total global	76		57		59		41	

- Statut administratif des admissions

	UNITE											
	Villa Launaguet			Villa Saint-Alban			Villa Revel			Villa Négrenneys (jusqu'à décembre 2020)		Villa des Nobles (à partir de janvier 2021)
	2019	2020	2021	2019	2020	2021	2019	2020	2021	2019	2020	2021
Accueil Provisoire	1	2	1	3	2	2	1	0	1	1	0	1
Accueil Relais	1	2	0	1	0	1	1	3	3	1	6	1
RPU (art/L223-2)	0	0	0	0	1	2	0	0	0	0	0	0
Réquisition hors département	0	0	0	2	5	3	0	0	1	1	0	1
Réquisition	75	23	28	13	12	17	47	27	22	47	22	8
OPU	2	4	5	1	3	1	1	4	1	2	2	1
OPP	6	4	16	13	8	15	12	26	8	12	19	6
JAE	21	13	22	21	11	18	14	10	21	14	12	23
Jugement des tutelles		3	3	1	0	0	1	0	0	1	0	0
Total	106	51	75	55	42	59	77	70	57	79	61	41

- Motif d'admission

	UNITE												
	Villa Launaguet			Villa Saint-Alban			Villa Revel			Villa des Négrenneys (jusqu'en décembre 2020)		Villa des Nobles (à partir de janvier 2021)	Total 2021
	2019	2020	2021	2019	2020	2021	2019	2020	2021	2019	2020	2021	
Accouchement sous X	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Carences éducatives et familiales	19	23	41	25	14	15	14	42	26	14	25	22	104
Exclusion du lieu de placement	1	0	0	1	1	0	1	0	2	1	3	1	3
Faits de maltraitance	2	1	1	11	10	9	4	0	0	4	12	3	13
Fugue	23	9	0	12	4	8	13	9	5	13	6	7	20
Fugue Hors Département	0	0	3	0	5	10			7	0	2	1	21
Hospitalisation détenteur autorisé	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Mères accueillies au Centre Parental CDEF31	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
errance	0	3	16	0	4	3			0	0	0	1	20
Mineur isolé	0	12	9	2	0	1	45	12	6	42	5	0	16
Parents en GAV ou Injoignable	56	0	0	1	0	3	0	0	1	0	0	0	4
Fin de GAV	1	3	5			0	0	4	4	0	1	2	11
Rupture Familiale	4	0	0	7	3	7	2	1	6	5	5	1	14
DAF	0	0	0			0	0	0		0	0	0	0
HAVRE	0	0	0			0	0	0		0	0	1	1
Troubles du comportement	0	0	0	0	1	1				0	0	0	1
Villas ou autres unités du CDEF31	0	0	0	0	0	2	0	2		0	2	2	4
Total	106	51	75	59	42	59	79	70	57	79	61	41	232

- Personnes accueillies mois par mois sur 3 ans

	UNITE											
	Villa Launaguet			Villa Saint-Alban			Villa Revel			Villa Négrenays (jusqu'en décembre 2020)		Villa des Nobles (à partir de janvier 2021)
	2019	2020	2021	2019	2020	2021	2019	2020	2019	2019	2020	2021
Janvier	15	16	8	4	1	9	10	5	4	7	9	8
Février	10	6	11	2	2	3	3	3	5	8	8	4
Mars	9	5	1	4	1	5	12	11	10	13	5	4
Avril	7	2	3	4	3	4	8	3	8	7	1	1
Mai	8	1	11	4	1	5	5	6	7	6	3	3
Juin	7	0	6	4	3	4	4	1	3	6	5	3
Juillet	10	4	8	6	3	3	3	7	2	6	9	4
Août	14	3	3	6	2	2	1	9	7	2	6	3
Septembre	4	1	6	6	8	10	5	6	2	6	5	0
Octobre	3	3	7	6	9	5	15	9	1	5	1	3
Novembre	6	7	7	6	5	4	7	7	3	3	7	3
Décembre	13	3	4	3	4	5	6	3	5	5	2	5
Total	106	51	75	55	42	59	79	70	57	74	61	41

- Répartition des personnes accueillies par MDS / SAMI / Service Adoption / Autres départements

	UNITE				
	Villa Launaguet	Villa Saint-Alban	Villa Revel	Villa des Nobles	Total
Auterive	1	0	0	0	1
Amouroux/ bonnefoy	1	1	3	1	6
Aucamville	2	4	3	7	16
Bagatelle	1	3	1	1	6
Balma	0	0	0	0	0
Basso cambo	3	4	5	1	13
Bellefontaine- lafourguette	0	0		0	0
Blagnac	5	0	2	1	8
Borderouge	8	1	5	2	16
Bouloc	0	0	0	0	0
Carbonne	0	1	0	1	2
Castanet	1	1	0	1	3
Cazeres	1	0	4	1	6
CD haute garonne	2	8	7	0	17
Colomiers	0	1		0	1
Empalot	2	0	2	1	5
Frouzins	2	1	0	1	4
La saudrune	0	0	0	0	0
La faourette	3	0	2	0	5
Minimes	6	6	1	10	23
Muret	4	1	5	1	11
Paf blagnac	0	0		0	0
Pont vieux	0	0	1	1	2
Rangueil	1	2		1	4
Saint jean	3	3	2	1	9
Saint gaudens	2	1	3	0	6
Salies-du- Salat	0	0	0	1	1
Salvetat st gilles	0	0	1	1	2
Revel	0	1		2	
Soupetard	1	0	1	1	3
Tournefeuille	2	3		1	
Toulouse centre	0	2	0	1	3
Villemur	0	0	0	0	0
Villefranche	0	0	0	0	
Service accueil mineurs isoles	13	3	10	0	26
Service adoption	0	0		1	1
Autres departements	11	12	1	1	25
Total	75	59	59	41	234

- Durée de séjour des personnes accueillies sur 3 ans

UNITE														
		Villa Launaguet			Villa Saint-Alban			Villa Revel			Villa Négreneys (jusqu'en décembre 2020)		Villa des Nobles (à partir de janvier 2021)	
Durée de séjour		2019	2020	2021	2019	2020	2021	2019	2020	2021	2019	2020	2021	
De 0 à 5 jours	0	22		0			9	26	12		14			
	1		12	10	3	7	7		14	10		6	3	
	2	31	13	20	5	9	6	5	2	11	11	9	3	
	3	15	5	0	5	2	2	5	3	1	9	6	1	
	4	12	3	2	3	1	2	1	1	3	4	1	0	
	5	4	1	3	1	2	1	0	1	2	4	1	1	
De 6 à 10 jours		3	1	5	4	2	2	0	5	3	4	7	3	
De 11 à 20 jours		3	4	9	7	4	6	5	9	5	5	6	8	
De 21 à 30 jours		2	1	6	3	2	3	1	4	5	2	6	1	
De 31 à 60 jours		3	3	11	8	6	7	2	12	6	9	6	3	
De 61 à 90 jours		1	0	5	4	5	9	3	2	3	4	1	4	
De 91 à 180 jours		10	4	3	11	6	2	4	0	6	10	7	12	
Plus de 180 jours		2	4	1	1	4	3	6	1	2	5	5	2	
Total		108	51	75	55	50	59	58	66	57	81	61	41	

- Orientations 2020

	UNITE												Total 2021
	Villa Launaguet			Villa Saint-Alban			Villa Revel			Villa Négrenneys (jusqu'en décembre 2020)		Villa des Nobles (à partir de janvier 2021)	
ORIENTATIONS	2019	2020	2021	2019	2020	2021	2019	2020	2021	2019	2020	2021	
Acces a l'autonomie	0	0	7	3	1	1	0	0	0	0	0	1	13
Cdef hors département	2	1	0	3	1	0	0	0	2	1	2	0	12
Centre d'accueil familial	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
Retour domicile parents	7	7	13	11	5	9	6	19	10	7	10	3	107
Autres établissements sociaux	15	8	17	13	4	8	16	20	11	20	11	13	156
Famille d'accueil	0	0	3	1	2	5	0	0	8	1	2	0	22
DDAEOMI	41	9	1	2	2	0	7	4	1	5	2	0	74
Fugue	18	13	18	13	15	13	6	24	11	24	17	7	179
Hospitalisation longue duree	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0	3
Structures medico social	1	1	0	0	2	0	0	1	0	0	0	0	5
Tiers digne de confiance	0	1	0	0	0	1	0	0	1	0	0	0	3
Pjj	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0	3
Retour etablissement origine	7	3	3	0	4	4	0	0	3	2	4	1	31
Retour famille d'accueil origine	0	0	0	0	3	2	0	0	1	0	0	2	8
Dispositif iad	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	2
Dispositif accueil familial	1	0	0	3	0	4	2	0	1	5	3	0	19
Dispositif appartements mineurs	7	0	1	3	2	1	1	0	2	1	0	1	19
Dispositif havre	2	1	1	1	0	0	0	0	1	0	0	1	7
Dispositif escale	0	1	3	0	1	0	0	1	2	0	1	1	10
Hotel		0	0	0	0	0	0	0	0	0		1	1
Villas ou autres unites du cdef31	4	4	8	2	1	9	4	3	3	2	7	2	49
Total	108	50	75	55	43	57	42	72	57	70	62	33	724

- Nombre de journées mois par mois sur 3 ans

	UNITE											
	Villa Launaguet			Villa Saint-Alban			Villa Revel			Villa Négrenneys (jusqu'en décembre 2020)		Villa des Nobles (à partir de janvier 2021)
Personnes accueillies	2019	2020	2021	2019	2020	2021	2019	2020	2021	2019	2020	2021
Janvier	198	229	193	207	212	184	176	201	175	176	219	190
Février	178	201	170	175	191	201	170	193	153	170	211	187
Mars	220	212	223	206	164	224	222	206	171	222	256	225
Avril	227	200	179	232	162	186	178	188	141	178	247	246
Mai	186	197	177	228	172	220	231	189	186	231	202	259
Juin	168	189	182	201	171	237	212	173	183	212	201	251
Juillet	174	216	155	197	224	244	222	194	170	222	218	218
Août	177	218	161	178	206	237	194	174	157	194	200	207
Septembre	155	182	102	197	198	183	168	133	171	168	219	261
Octobre	105	199	173	219	157	250	154	152	187	154	218	252
Novembre	105	195	179	196	211	241	92	184	177	92	219	239
Décembre	105	192	209	255	185	232	206	184	165	206	223	233
Total	1998	2430	2103	2491	2253	2639	2225	2171	2036	2225	2633	2768

A) Villa Launaguet

1. Présentation du service

a) *Présentation de l'unité*

La villa Launaguet accueille en urgence des adolescents, garçons, âgés de 14 à 18 ans. C'est la villa la plus proche géographiquement du CDEF, elle héberge des adolescents en urgence 365 jours par an, 24h sur 24

La villa se compose de 5 chambres dont une double pour une capacité de 6 places. La villa comprend aussi un lit d'urgence utilisé pour accueillir sur une courte période un adolescent dans l'attente de lui proposer une solution en interne ou en externe.

Les pratiques éducatives mises en œuvre s'inscrivent dans la mission d'accueil d'urgence. Chaque accompagnement se structure à partir des besoins individuels de chaque jeune ensuite dans le suivi au quotidien et dans la préparation au départ vers son futur lieu de vie.

La dimension individuelle de l'accompagnement des adolescents se confronte à la réalité de la collectivité instable de ce mode d'accueil. Les entrées et sorties fréquentes de jeunes déstabilisent aussi la dynamique de groupe, la cohésion de l'équipe est indispensable pour mener ces missions, à cette fin plusieurs assemblées de service (journée de travail regroupant la réunion pluridisciplinaire et différents thèmes sur les pratiques, la clinique, le fonctionnement...) ont été organisées.

Cette année, la villa a aussi accompagné un jeune sur un appartement autonome, l'évaluation de ce type d'accompagnement alternatif à la collectivité s'est avéré très positif, ce dispositif n'a pas pu s'inscrire dans le temps mais l'équipe éducative souhaite renouveler cette expérience correspondant aux besoins repérés chez certains adolescents.

Sur l'été 2021, en raison d'un nombre élevé de demandes d'accueils d'adolescentes, la villa a accueilli une jeune fille. Cet essai a été de courte durée du fait d'une disposition des locaux de la villa inadaptée à la mixité, cette question ne pourra être retravaillée qu'après une étude fine de partage de locaux respectant l'intimité et la place de chacun.

b) *Présentation de l'équipe*

L'équipe pluridisciplinaire est composée de 8 ETP éducatifs, d'une maitresse de maison (1 ETP), de 3 ETP sur la veille éducative, d'une psychologue à 50%, d'une assistante sociale qui intervient sur d'autres services notamment le nouveau service d'urgence EMU et d'un cadre socio-éducatif.

Depuis le 1er octobre, un poste de coordinateur (pris sur les 8 ETP) a été créé, en travaillant sur une présence quotidienne du lundi au vendredi en 9h-17h, la coordinatrice de la villa amène de la stabilité et de la continuité éducative. Un bilan sera réalisé en 2022 afin de poursuivre ou non cette expérimentation, mais d'ores et déjà les bénéfices sur la dynamique de l'équipe ainsi que sur l'accompagnement des adolescents sont probants.

La réunion hebdomadaire a lieu tous les jeudis, animée par le cadre, elle rend compte des accompagnements effectués, permet les échanges et l'analyse clinique des situations, évalue les objectifs des prises en charge. Un temps est réservé au fonctionnement de la villa (questions RH, point Agenda...), les services transversaux peuvent y participer (Pôle Santé, dispositif volant...), c'est aussi l'occasion d'inviter les différents partenaires de la protection de l'enfance.

Des séances d'analyse des pratiques soutiennent tout au long de l'année le travail pluridisciplinaire dans l'accompagnement des adolescents (proposées aussi aux professionnels de nuit)

D'autres sessions de formation ont été organisées : HACCP (gestion de l'hygiène alimentaire), Interculturalité parentalité, Gestion de la violence, De la prévention à la protection de l'enfance, Evaluation diagnostic (dispensée par l'IAC)

2. Activité et public accueilli

- **Activité 2021**

La villa Launaguet a accueilli 75 adolescents au cours de l'année 2021. Six d'entre eux étaient déjà présents sur la villa fin 2020, les 69 autres ont été accueillis entre janvier et décembre 2021. Après une baisse en 2020 (51 accueils), ces chiffres se rapprochent de l'activité des années précédentes (sur les 106 accueils en 2019, 37 étaient de jeunes MNA orientés aujourd'hui vers le DDAOEMI).

Sur les 75 adolescents hébergés en 2021 auxquels s'ajoutent 6 jeunes déjà présents au 31 décembre 2020, 75 d'entre eux ont bénéficié d'une réorientation dans le cours de l'année 2021.

- **Répartition par sexe et âge**

Une grande majorité des jeunes sont âgés de plus de 15 ans : 53 sur les 75 accueils soit près de 58%

La spécificité de la villa Launaguet est l'accueil exclusif de jeunes garçons, toutefois une jeune fille a été accueillie en raison d'un nombre élevé de demande d'accueils d'adolescentes. La question de la mixité (déjà évoquée par le passé) reste en suspens, la réflexion étant liée à un réaménagement des locaux.

- **Statut administratif des admissions**

La villa Launaguet de par sa proximité géographique avec l'institution participe grandement aux accueils de nuits et de week-end. Les réquisitions (28) restent majoritaires, les OPU (5) sont stables ; après une baisse en 2020 (13), les OPP au nombre de 16 ont beaucoup augmenté cette année, les JAE (22) retrouvent leurs activités de l'exercice 2019 (21).

En 2021, il faut noter une seule entrée sous le statut d'accueil provisoire, 74 accueils sont des mesures judiciaires.

- **Motifs d'admission**

Déjà souligné par le passé, les chiffres concernant les admissions aux motifs de carences éducatives restent la majorité (plus de 75%).

L'autre augmentation est l'accueil au motif d'errance, de 3 en 2020, ils sont au nombre de 16 cette année alors que le nombre de fugue a chuté (0 en Haute Garonne, 3 hors département), ces chiffres sont peut-être liés et doivent être affinés au cours de prochaines années.

- **Personnes accueillies mois par mois sur 3 ans**

Excepté une hausse sur les mois de Février et Mai, une baisse en Mars et Avril, ces chiffres montrent un équilibre les autres mois de l'année.

- **Répartition des personnes accueillies par MDS / SAMI / Service Adoption / Autres départements**

La lecture des chiffres laisse apparaître un penchant d'admissions provenant des MDS de Borderouge, Minimes, Blagnac et Muret.

- **Durée de séjour des personnes accueillies sur 3 ans**

Les séjours de courtes durées allant d'une journée (souvent une à deux nuits) à 5 jours représentent près de la moitié de l'activité (35 sur 75), cela confirme à nouveau la place que prend la villa Launaguet dans le dispositif d'accueil d'urgence.

Une autre tendance s'accroît à savoir l'accueil jusqu'à 3 mois, au nombre de 3 (2019 et 2020), il est passé à 11 en 2021. Toutefois, une légère baisse est à souligner cette année : le nombre d'adolescents accueillis au-delà de trois mois (9) alors qu'ils étaient 13 en 2020.

- **Orientations 2021**

En 2021 le nombre de fugue (18) est majoritaire (à mettre en lien avec l'accueil de courte durée). Il faut noter une forte augmentation des orientations vers des structures médico-sociales (8 en 2020 contre 17 en 2021), le nombre de retour au domicile des parents a presque doublé (13 en 2021 contre 7 en 2020).

Les orientations en interne sur d'autres dispositifs du CDEF (Escale, DAF, HAVRE, autres collectifs) jouent toujours leur rôle pour offrir des accompagnements plus adaptés à des situations particulières.

- Nombre de journées mois par mois sur 3 ans

Les chiffres d'accueils mois par mois indiquent, contrairement à l'an passé, une certaine irrégularité sur l'année. Les baisses se situent sur la période de juillet, août et surtout en septembre (102). Les autres mois énoncent plus de régularité avec une moyenne de 170 à 200 de journées mensuelles.

3. Accompagnements durant le séjour

a) Médiations, supports d'accompagnement

- L'accueil

L'équipe éducative attache une importance à proposer un accueil de qualité. Dans un premier temps nous veillons à ce que la chambre soit prête et que le jeune se sente attendu (préparation du kit d'accueil, visite des lieux...).

Il nous semble tout aussi important de laisser au jeune le temps d'apprivoiser les lieux et les personnes qui le composent. Après les quelques jours d'observation nécessaire, un protocole est enclenché. Plusieurs entretiens sont fixés avec le jeune : un avec la psychologue du service, un avec le pôle santé et enfin un avec la cheffe de service. Deux coordonnateurs du projet du jeune sont désignés en équipe.

Il est également important pour l'équipe éducative que les parents conservent leurs places de parents et d'autorité. Les professionnels font en sorte de travailler le lien autant que possible en évitant les ruptures ou « les fossés ».

Placement ne signifie pas forcément un recul de la cellule familiale, le maintien du lien reste un des objectifs. En effet, l'après placement peut correspondre au retour en famille.

L'équipe éducative informe donc le plus régulièrement possible la famille sur le parcours et l'évolution du jeune.

Dès l'arrivée, une rencontre avec les parents est prévue dans le protocole d'accueil

Des entretiens, si cela est nécessaire, peuvent aussi se faire avec eux tout au long du placement avec ou sans le jeune. Les parents sont associés au projet scolaire ou professionnel de l'enfant. Ils peuvent dans certaines situations continuer d'accompagner leur enfant sur les rendez-vous médicaux. Tout cela se fait dans le respect de l'ordonnance de placement.

- Accompagnement individualisé

Dans un premier temps la coordination du projet passe par la création du lien qui permet ensuite l'élaboration du projet individualisé du jeune. L'équipe adapte ce projet qui sert de support pour accompagner le jeune dans une prise en charge adaptée à ses besoins et ses désirs. Il pourra également servir de levier à la valorisation du jeune, à son autonomisation. Pour se faire, un contrat est signé entre le jeune et les coordonnateurs tout en respectant les commandes faites par le magistrat et l'ASE.

Tout au long de l'accueil, les coordonnateurs du projet font un point régulier avec lui afin de reposer les objectifs fixés lors du contrat. Ces entretiens permettent de mieux comprendre ses attentes tout en considérant ses difficultés afin de permettre la rédaction de notes éducatives. La première se fait à trois semaines par les coordonnateurs puis à 3 mois pour la synthèse. Ces notes s'appuient sur le projet individualisé ainsi que sur les observations cliniques afin d'approfondir des axes de travail et des orientations envisageables.

- Accompagnement collectif/ médiations

Nous privilégions les médiations intérieures et extérieures avec des temps d'activités.

Le lundi, le conseil de la Villa ou soirées à thème permettent de réunir les jeunes et de faire groupe avec la psychologue autour d'un apéritif dinatoire (film et débat, etc.).

Le mardi des médiations avec partenaires extérieurs (association etc...) ou avec les éducateurs de la villa sont organisés sur divers ateliers (rénovation villa, réaménagement etc.) Cette journée peut être aussi consacrée à des entretiens éducatifs plus individualisés en privilégiant des temps sur l'extérieur.

Le mercredi, nous fermons le bureau afin de proposer aux jeunes une médiation sportive (vélo, salle de sport, sortie au stade etc.)

Le jeudi, l'équipe éducative se retrouve en réunion de 13h à 17h. ce temps étant bien repéré par les jeunes, nous proposons aux adolescents une sortie libre sur l'extérieur avec un chèque service pour le goûter.

Le vendredi, nous organisons le soir un repas préparé par les jeunes avec l'aide de la maitresse de maison ou des éducateurs. Cet atelier vise à travailler l'autonomie de ces adolescents au travers des courses ainsi que de l'apprentissage de la cuisine

Enfin le samedi et le dimanche, des activités ludiques peuvent être proposées par l'équipe (cinéma, bowling...). Selon les âges et le projet individualisé des jeunes accueillis des sorties en autonomie avec des horaires plus élargis peuvent être accordés.

Les vacances scolaires sont préparées sous forme de tableaux hebdomadaires avec différentes activités évoquées avec les adolescents au cours du conseil de la villa.

Nous travaillons aussi avec le service d'accueil de jour de CDEF ainsi qu'avec l'association Sol Afrika et l'association Mixah.

Du lundi au vendredi, un tableau quotidien est mis en place dans le bureau des éducateurs, il permet de rythmer la semaine et semble être un outil repérant auprès des jeunes

- **Scolarité et projet professionnel**

Nous constatons qu'une grande partie d'entre eux est en décrochage scolaire et sans projection concernant leur avenir professionnel. L'équipe est en lien avec les partenaires du secteur (collège, mission locale, MFR, CIO etc..). En élaborant avec le jeune son projet professionnel, elle s'attache à lui faire part de toute les possibilités qui s'offrent à lui : possibilité de faire des stages de découvert en interne ou recherche d'entreprises extérieures permettant aussi aux adolescents de ne pas se retrouver dans le rien.

Pour les jeunes scolarisés nous les accompagnons et les soutenons dans leurs cursus notamment avec l'aide aux devoirs, la participation aux équipes éducatives et l'élaboration de l'orientation suivant ses désirs.

- **Santé**

L'équipe travaille en étroite collaboration avec le pôle santé du CDEF. Les suivis et les accompagnements se font en lien avec l'infirmière référente du service afin d'optimiser la qualité de la prise en charge. Prendre soin n'est pas une évidence pour certains jeunes que nous accueillons et l'équipe éducative s'efforce de les accompagner à prendre conscience de l'importance de prendre soin de soi. La psychologue du service joue aussi un rôle important dans cette prise de conscience en proposant des entretiens mais aussi en se déplaçant directement sur le service pour le jeune en incapacité « d'aller vers ».

b) Partenariats

Le premier partenaire dans la prise en charge du jeune et dans l'accompagnement de celui-ci avec l'équipe éducative est le référent ASE. Dès l'accueil il est convié sur un temps de réunion afin de faire le point sur la situation du jeune. Il fait partie intégrale de la réflexion autour du projet individualisé de l'adolescent en collaboration avec l'équipe.

Après trois mois d'accueil, une synthèse est organisée. Le référent ASE ainsi que la RASE participent à cet échange qui permet de regrouper toutes les observations quotidiennes et familiales pour une meilleure projection de la situation et prendre une décision d'orientation.

- **Sanitaire et social**

Certains jeunes arrivent déjà avec des prises en charges médico-sociales (IME ITEP HDJ etc...) L'objectif de l'équipe est alors de maintenir ces différents accompagnements en restant en lien avec les partenaires concernés. Le pôle santé ainsi que la psychologue de service joue un rôle avec ses différents partenaires pour une meilleure continuité et une meilleure visibilité de la prise en charge et de la difficulté qui peut en découler.

- PJJ

Nous sommes régulièrement amenés à travailler étroitement avec les services de la PJJ. Dans le projet individualisé ce sont les éducateurs PJJ qui prennent alors le relais sur certains axes d'accompagnement (insertion, soin etc...). Des rencontres régulières sont organisées et ces échanges mêlant la dimension pénale et éducative permettent un soutien mutuel entre les services et ainsi un accompagnement de qualité.

- Repli

Suite à une réflexion de l'équipe, nous avons pu bénéficier durant quelques mois d'un appartement dépendant de la villa Launaguet. Cet outil a pu servir de lieu de repli concernant une situation complexe d'un jeune en difficulté sur le collectif. Cette expérience riche en observation permet de sortir d'un conflit, apporte un temps d'apaisement pour le jeune et enfin donne à l'équipe pluridisciplinaire la possibilité d'élaborer un nouveau projet.

Cet appartement de repli nous a également permis de réaliser une évaluation sur de la semi autonomie : un planning hebdomadaire était réalisé avec le jeune afin d'avoir des temps de rencontre repérés en individuel avec l'éducateur (rdv course, linge, hygiène appartement) mais aussi la psychologue qui pouvait venir à la rencontre du jeune.

Cette évaluation a aidé à la demande d'orientation en semi autonomie /autonomie auprès des services de l'ASE. Malheureusement nous n'avons pas pu conserver cet appartement sur la durée.

4. Situation clinique

Date d'entrée au CDEF sur le groupe des Genets : 16.06.2020 - Sortie du CDEF : 21.02.2022

Pierre a été accueilli au CDEF31 en date du 16 Juin 2020 sur le groupe des Genêts accompagné de son frère A et S. Son frère Y et sa sœur S, ont été accueilli sur deux autres services du CDEF31.

Très rapidement, Pierre a multiplié les comportements inadaptés, agression verbale et physique de jeunes et de professionnels. Les traumatismes vécus se jouaient sur la scène institutionnelle. Face à cet enfant victime de tout un tas de tortures, nous avons été vite pris d'émotions diverses et surtout de réactions.

La direction du CDEF31 décide alors de séparer la fratrie pour créer du changement et de l'apaisement faute d'accueil possible dans un ailleurs : Pierre arrive à la villa Launaguet, villa accueillant des enfants âgés de 14 ans à 18 ans. Le hors cadre se poursuit.

Pierre est arrivé sur la Villa Launaguet en date du 17 Juillet 2020. Il parle de ce changement de groupe comme une sanction avec comme possibilité de revenir sur son ancien groupe s'il avait un comportement adapté à la villa Launaguet.

Cet enfant, tente d'entrer en relation avec les adultes, de façon maladroit, soit trop près, soit trop loin. Il peut verbaliser sa crainte d'une intrusion extérieure et demande à fermer le portail donnant accès à l'extérieur de la villa. Les allers retours seront désormais impossibles pour cet enfant, seul l'intérieur, le tout dedans est possible.

Il est en demande d'attention constante de l'adulte. Quand il ne l'obtient pas, il multiplie les comportements transgressifs dans le jardin (plusieurs incendies, destruction d'objets, de boîtes de conserves, détérioration des arbres, ...). Il subtilise les clés des professionnels pour qu'ils lui courent après ! Les adultes autour de lui sont alors dans une alternance de posture, soit fascinés soit sidérés. Il suscite de l'intérêt vif et obtiendra un statut « très particulier » tout comme son statut de victime reconnue par la justice.

Après quelques mois de placement sur la Villa Launaguet, il apprend l'orientation de ses frères et sœur en dehors du CDEF31. Ces événements sont vécus comme des ruptures pour cet enfant. La violence reprend sa place faute de maux. Des semaines voire des mois s'en suivent, de travail autour de la loi et le hors la loi. Le cadre, le hors cadre. Comment survivre à ce placement, ce déplacement, cet éloignement d'avec son père et sa fratrie ? Ce déplacement en urgence est à nouveau source d'être extrait de sa famille mais également de son histoire qui apparaît suspendue à cet instant-là.

Pierre est un jeune qui a besoin de la relation duelle avec l'adulte et quand il l'obtient, il ne sait pas quoi en faire, « détruire, annuler, sublimer ou bien accepter le rapprocher ? ».

En trente minutes, il est en capacité d'apprécier la relation et l'échange puis, dérive sur des insultes et de la menace. Il repère dorénavant les jeunes professionnels ou ceux peu formés et les pousse dans leurs retranchements. L'appréciation de la relation demande alors du temps, de l'énergie et une mobilisation massive. Il aura fallu des adultes repérés et identifiés par Pierre pour permettre de créer cette espace possible de construction.

Avec l'aide de partenaires extérieurs, notre réflexion nous amène à penser l'offre éducative pour Pierre de façon plus individualisée. Une tentative de circulation lui a permis d'exister autrement, de faire expérience d'une relation différente, de créer à nouveau un lien et une présentation de soi-même.

Le désir de faire grandir cet enfant, de lui permettre de s'élever a été une force tout au long de son parcours au CDEF. Il s'est inscrit auprès de cette équipe qui a su rester et s'ancrer pour lui permettre un envol, une séparation tout simplement. L'étayage contenant et enveloppant se poursuivra pour un long moment.

5. Conclusion et perspectives

La villa Launaguet travaille depuis un an, l'internat d'une autre façon. En effet, les jeunes accueillis ont de plus en plus besoin de prise en charge individuelle.

Le collectif tel que nous l'avons connu par le passé doit évoluer. Les profils actuels avec leurs différences (troubles du comportement ou psychique, délinquance etc.) posent un problème de cohabitation et engendrent souvent un « Insupportable » pour certains jeunes. Cela amène de la violence entre eux et envers les professionnels ainsi que la fuite du groupe se caractérisant par de nombreuses fugues.

Nous essayons de mettre en place des contrats spécifiques pour chacun en tenant compte de là où il en est, et de ce qu'il peut supporter pour accepter le placement. L'équipe travaille de plus en plus sur le plan individuel tout en gardant des temps collectifs repérés.

La villa dans ses perspectives souhaiterait travailler plus sur l'individualité et l'autonomie. Un appartement à l'extérieur ainsi qu'un studio au sein de la villa pourraient traiter l'individualité dans le collectif et être au plus juste dans les propositions d'orientation (autonomie et semi-autonomie)

De plus, cela pourrait aussi être des lieux de repli en cas de crise ou de conflit sur le collectif

Proposer sur un internat, diverses prises en charge, évite la mise à mal du collectif mais donne également des outils d'observations et d'évaluations plus complets permettant aux adolescents de se projeter vers un projet de vie.

B) Villa Saint-Alban

1. Présentation du service

a) *Présentation de l'unité*

La villa Saint-Alban est une villa accueillant uniquement des jeunes filles. Par le passé, la villa était mixte, mais la fermeture des Genêts, n'a pas permis de revenir à cette mixité.

Certains accueils ont été longs en raison de profils complexes, de situations familiales ne permettant pas de travailler le lien, ou encore de parcours de soin non construit.

La villa Saint-Alban a une capacité d'accueil de 6 places sur le collectif, et d'une place en appartement. Ce dernier est situé dans une proximité immédiate de la villa.

Nous avons cette année défini les modalités d'entrée sur cet appartement. En effet, il nous semble important de pouvoir établir différents protocoles en fonction de la problématique de la jeune accueillie : contre-indication au collectif ou travail sur l'autonomie (avec une progression dans les actes d'autonomie relatifs à la vie quotidienne).

Nous avons pu expérimenter les 2 modalités, en sachant que l'indicatif « contre-indication à la collectivité » recouvre aussi plusieurs réalités. En effet, l'appartement a été proposé à une jeune pour qui le collectif devenait difficile à gérer après des années de placement ; mais il a aussi été proposé à une jeune dont les passages à l'acte sur ses pairs étaient récurrents. Autant la première ne passait aucun temps sur la villa, autant pour la seconde, tous les temps collectifs (repas et sorties) étaient proposés. Enfin, une jeune a pu en bénéficier afin d'évaluer ses capacités d'autonomie (gestion du linge, des courses, des sorties...). Nous avons proposé une prise d'autonomie progressive, jusqu'à l'autonomie totale avec gestion d'allocation peu avant ses 18 ans.

De façon générale, l'axe de travail durant cette année a été dans la même lignée que les années précédentes. Les questionnements éducatifs ont été autour de la prostitution, des actes délinquants... Une formation sur la prostitution des mineur-e-s aura lieu en 2022.

b) *Présentation de l'équipe*

Durant l'année 2021 l'équipe éducative a été composée de 8 professionnels (ES/ME/AMP/IDE/BPEJEPS). 2021 a permis d'asseoir la dynamique de travail à l'œuvre en 2020. Chacun, dans ses spécificités de formation a su trouver sa place. Nous avons aussi bénéficié d'un temps supplémentaire d'ES afin d'accompagner une jeune aux besoins spécifiques.

Toutefois, il est important de noter qu'un changement de cadre a été opéré en mai 2021, suite à un retour de congés maternité. Cette arrivée a permis d'impulser de nombreux projets, et de formaliser le fonctionnement de la villa.

De nombreuses absences sur l'équipe de nuit sont à noter dûes à de l'usure professionnelle. De nouveaux professionnels ont donc intégré l'équipe, et le fonctionnement de nuit est en pleine refonte.

Une coordinatrice du quotidien a rejoint l'équipe à compter du mois de septembre 2021. La coordinatrice est présente de 9h à 17h tous les jours de la semaine. Ce poste a pour objectif la création d'un fil rouge entre les différents membres de l'équipe pluridisciplinaire, les services internes au CDEF et avec les partenaires extérieurs afin de limiter les pertes d'informations.

La coordinatrice veille au bon fonctionnement du service et assure, par la gestion de l'agenda, que tous les rdv puissent être honorés. De même qu'elle se montre vigilante aux différentes échéances des écrits professionnels à transmettre. La coordination permet également de dégager du temps éducatif à l'équipe en allégeant la charge administrative.

La coordination permet d'être vigilant sur la mise en œuvre du projet du jeune et de garantir la continuité éducative.

L'équipe pluri-professionnelle se réunit tous les jeudis de 13h30 à 17h00. Un temps pour le fonctionnement et les projets pédagogiques est pris. Puis nous parlons de toutes les situations. Nous privilégions les invitations des partenaires ASE et soins sur ce temps là pour élaborer le projet des jeunes de façon concertées.

Des temps cliniques, animés par le psychologue, ont lieu une fois par mois, sur 1.5h, en présence de l'équipe éducative. Enfin, l'équipe bénéficie de temps de GAP toutes les 6 semaines, et de l'étayage de l'équipe du RAP31 sur les situations complexes.

2. Activité et public accueilli

- **Activité 2021**

La villa Saint-Alban a accueilli 59 adolescentes sur l'année 2021 (42 en 2020, 55 en 2019). Le nombre d'entrées a fortement augmenté, tout comme le nombre de sorties (57, contre 43 en 2020) ; ceci est en lien avec l'augmentation de capacité d'accueil de la villa (de 6 à 7).

- **Répartition par sexe et âge**

La spécificité de la villa est l'accueil exclusif de jeunes adolescentes dont une grande majorité est âgée de 15 à 18 ans (38).

Cette année, nous pouvons noter l'accueil de 2 garçons de moins de 12 ans. En effet, leur problématique ne permettait pas un accueil soit sur un groupe de petits, soit sur un groupe mixte. Ils ont pu être accueillis sur la chambre PMR, situé au rez-de-chaussée, à proximité immédiate du bureau des éducateurs.

Il paraît important de souligner que 19 accueils concernaient des enfants de moins de 14 ans ; ce qui représente un équilibre avec les plus grandes.

- **Statut administratif des admissions**

Les admissions sous le statut administratif (Accueil provisoire, RPU) sont stables sur les trois dernières années mais restent une minorité : 5 pour 2021.

90 % des mesures sont judiciaires : OPP, Réquisition ou JAE

- **Motifs d'admission**

Déjà souligné par le passé, les chiffres concernant les admissions au motif de carences éducatives restent la majorité.

- **Personnes accueillies mois par mois sur 3 ans**

Nous pouvons noter une augmentation significative des accueils sur le mois de janvier 2021 (9 contre 1 en 2020), sans pour autant en connaître la cause ; le mois de septembre a aussi connu de nombreuses entrées. Le reste de l'année reste équilibré.

- **Répartition des personnes accueillies par MDS / SAMI / Service Adoption / Autres départements**

Cette année, nous avons reçu une majorité de jeunes de la MDS des Minimes, et des fugueuses hors département.

- **Durée de séjour des personnes accueillies sur 3 ans**

27 accueils sont de courtes durées (moins de 5 jours), il s'agit ici de mineures en fugue dans le département ou hors département, ou des enfants entrés sous RPU pour qui un retour en famille a pu être travaillé rapidement.

Les durées moyennes théoriques d'accueils du CDEF (3 à 6 mois) restent majoritaires : 29 jeunes.

Au-delà des 6 mois, ce sont 3 jeunes filles aux profils complexes mobilisant plusieurs partenaires (sociaux et de soin) qui sont restées.

Ces données paraissent à peu près stables sur les 3 dernières années.

- **Orientations 2021**

Les orientations sont diverses, et montrent une adéquation entre le profil des jeunes, et leurs départs. Nous pouvons souligner que le nombre de départ en famille d'accueil est élevé (9 en 2021 contre 2 en 2020).

L'ouverture de la Villa des Nobles, ainsi que le SAM ont permis un « parcours » en interne, et les jeunes de la villa ont pu y être accueillies.

3. Accompagnements durant le séjour

a) Médiations, supports d'accompagnement et partenariats

En 2021, nous avons ré-écrit le règlement intérieur pour les jeunes, crée un livret d'accueil pour les nouveaux professionnels.

En parallèle, des projets pédagogiques ont vu le jour : mise en place d'une étude pour 2022, partenariat avec un EPHAD pour participer à des animations, venue d'une socio-esthéticienne un mercredi sur 2 pour travailler la façon de se maquiller, et du prendre soin de soi, projet autour des cultures urbaines (chant, danse et graph), mise en place d'un partenariat avec une médiatrice animale....

L'équipe de la villa propose aussi très régulièrement des temps de sport, et souhaite accompagner les jeunes sur une ascension. Ce projet est porté de façon transversale et devrait se concrétiser en 2022.

Deux transferts ont été organisés : un à la mer et un autre à la montagne. Les jeunes ont pu découvrir les activités nautiques et de neige.

Des sorties à la journée sont régulièrement proposées autour de la pratique de loisirs et de découverte de l'environnement.

Enfin, une réorganisation de la villa est amorcée : mise en place d'un bureau d'entretien, réaménagement du salon, ouverture de la cuisine, dénomination des chambres....

4. Situation clinique

Nous avons choisi d'aborder en vignette clinique la situation de Maxime, il est confié à l'ASE depuis son plus jeune âge et jusqu'à ses 11 ans dans trois familles d'accueil différentes. L'absence de lien avec ses parents est importante, et amène l'ASE à se questionner sur un statut de pupille de la nation.

Les séparations avec les familles d'accueil ont toujours été vécues comme un déchirement pour Maxime. Le dernier assistant familial s'est vu retirer son agrément par les services sociaux, ne permettant pas une séparation travaillée. Le vécu d'abandon se répète dans la vie de ce petit garçon.

C'est suite à cet arrêt d'accueil que nous sommes sollicités pour accueillir Maxime. Il n'a jamais vécu en collectif, et ses relations à ses pairs, par le passé ont pu être problématiques. Une évaluation de son adaptation au collectif (de jeunes mais aussi d'adultes) est demandée. Nous faisons le choix, en accord avec la RASE de référence, de l'accueillir sur la Villa Saint Alban.

Maxime est un garçon qui nous est décrit comme étant anorexique, pouvant avoir des gestes d'auto-agression, d'exhibitionnisme, et également comme victime et agresseur sexuel. Il est aussi dit que c'est un jeune dépressif avec des envies suicidaires.

Au début de notre accompagnement, nous nous sommes aperçu qu'il était difficile pour Maxime d'accepter l'arrêt de l'accueil chez la dernière famille. Nous avons fait un travail avec lui, en partenariat avec l'Aide Sociale à l'Enfance, sur la prise de conscience et l'acceptation face à cette fin de prise en charge ; bien qu'il continue à nourrir l'espoir d'un retour chez cet assistant familial jusqu'au bout de son accompagnement au sein de la Villa Saint-Alban, il a pu se séparer de l'équipe afin d'en rencontrer une nouvelle (MECS de Revel), de façon tranquille et apaisé.

Dans notre observation on constate rapidement que Maxime ne semble pas mettre de sens à prendre soin de lui, Maxime est un jeune peu expressif de ses émotions, qui semble également ne pas donner de sens à sa vie, et ayant, d'ailleurs, un discours allant dans ce sens.

Nous avons accompagné Maxime dans son quotidien et avons axé notre accompagnement autour de l'estime de lui-même, en adoptant un regard valorisant à son égard. Nous avons travaillé avec Maxime la confiance envers l'adulte, petit à petit au quotidien en partageant des temps avec lui, permettant de créer du lien et lui montrant l'intérêt que nous lui portons. Un travail de réassurance a dû être entrepris et nous avons accompagné Maxime dans la découverte du plaisir et dans l'apprentissage à savoir prendre du plaisir dans des temps qui lui sont consacrés. De fait, nous l'avons soutenu sur la gestion et l'expression de ses émotions.

Pendant son accueil sur la Villa Saint Alban, le collège de Maxime a organisé une commission éducative pour soutenir et étayer les apprentissages scolaires de Maxime. Suite à un incident, un conseil de discipline a eu lieu à l'égard de Maxime. Une exclusion a été ordonnée à la suite du conseil de discipline, nous avons accompagné Maxime dans l'acceptation de cette décision qui a pu le mettre à mal, et dans l'envie de retourner dans un nouveau collège.

Être moteur de motivation dans cet accompagnement est un besoin évident pour ce jeune qui ne prend pas conscience de l'importance du prendre soin. Quotidiennement nous devons le solliciter à plusieurs reprises pour qu'il se douche, se lave les dents. Or, lors de rencontre qu'il semble importante pour lui Maxime savait de façon autonome, s'habiller en conséquence, se coiffer, se laver les dents. Il semble alors que Maxime n'a pas de réel difficulté d'apprentissage à ce niveau-là mais bel et bien un besoin de motivation.

De plus, malgré ce qui nous semble être un refus de la part de Maxime de prendre soin de lui-même, il a pu rappeler un rendez-vous chez l'orthodontiste. Ce rendez-vous avait été pris par son ancienne famille d'accueil ; nous nous sommes questionnés sur la réelle motivation du jeune : est-ce que cela lui permettait de préserver inconsciemment un lien avec cette famille d'accueil ou était-ce une réelle volonté de prise en charge de soin ?

L'acceptation du soin est très difficile pour Maxime. Durant son séjour à la Villa Saint-Alban, Maxime a verbalisé vouloir se suicider et a pu dire également avoir imaginé des situations permettant de mettre fin à ses jours. Une hospitalisation de deux nuits a été nécessaire pour apaiser Maxime, un accompagnement de proximité avec une présence maximale auprès du jeune a été réalisée. Nous sommes restés à son chevet durant tout le temps d'hospitalisation permettant ainsi à Maxime de lui montrer la présence sans faille de l'adulte auprès de lui mais également de lui permettre de revenir sur l'unité de manière apaisé. La prise en charge du soin en lien avec le CMP, est un réel travail à approfondir dans cette situation. Maxime n'est pas en capacité de verbaliser si ce temps a permis un mieux-être, mais pour autant depuis le retour sur la villa nous constatons une diminution des discours suicidaires.

Une orientation pour Maxime a été trouvée par la référente ASE. Nous avons valorisé Maxime pour lui permettre de partir sereinement. Il a préparé son départ sur un lieu pérenne (nous avons eu plusieurs temps ritualisés), un lieu qu'il souhaite investir pleinement et dont il parle avec envie. Ce lieu se trouve dans le bassin géographique de ses anciennes figures d'attachement (première et dernière famille d'accueil).

Nous avons opté pour un départ en douceur pour permettre à Maxime de prendre ses marques et vivre ce départ comme une séparation et non pas comme un déchirement, un abandon, comme il a pu le vivre dans le passé. Cette organisation n'a finalement pas pu s'effectuer comme l'équipe l'avait pensé, la crise sanitaire qui n'a pas permis à Maxime de revenir deux week-ends en séquentiels comme convenu. Pour autant, lors de sa venue un mois plus tard, Maxime a verbalisé être heureux d'avoir pu revenir. Il a pu bénéficier d'un cahier de départ dans lequel figurait des photos souvenirs de moments partagés ainsi que des mots des professionnels et jeunes de la villa.

5. Conclusion et perspectives

L'équipe de la Villa Saint Alban s'est stabilisée et cela a permis d'entrevoir la mise en place de médiation au long court. Le fait que chaque travailleur social prote un projet pédagogique a permis l'appropriation de l'activité comme espace tiers entre les jeunes et l'équipe, entre le dedans de la villa et le dehors...

En parallèle, le règlement intérieur et le fonctionnement du quotidien s'affinent, et la dimension d'accompagnement du quotidien prend sens notamment avec la mise en place des études. Les emplois du temps des jeunes constituent un outil de travail central dans l'accompagnement.

L'évolution des problématiques des jeunes amènent sans cesse la remise en question des pratiques professionnelles et demande à l'équipe de s'adapter continuellement. Avec des repères et des protocoles forts, cela permet de résister au sentiment d'urgence et d'inutilité.

C) Villa Revel

1. Présentation du service

a) *Présentation du service*

La villa éducative « REVEL » accueille en urgence des adolescents âgés de 14 ans à 18 ans. Notre mission est à la fois d'accueillir, d'évaluer et d'investiguer leurs situations singulières. Au-delà de son premier rôle d'accueil d'urgence inconditionnel, le service a vocation de permettre une orientation des usagers vers d'autres structures extérieures et/ou sous d'autres modalités de prise en charge œuvrant dans le cadre de la protection de l'enfance.

Les projets d'orientation sont co-construits avec les services de l'Aide Sociale à l'Enfance, et les partenaires internes et externes du département de Haute Garonne.

La villa se situe 183 route de Revel, 31400 Toulouse. Elle dispose d'un jardin, d'un garage réhabilité en salle d'activités sportives et de jeux, offrant un espace de détente et dévouement pour ces jeunes ayant parfois besoin de s'extérioriser physiquement.

Les adolescents sont placés et orientés dans le cadre de l'urgence, suite à un jugement en Assistance Educative (J.A.E.). Ce placement peut être réalisé sous différentes modalités :

- Réquisition à personne
- RPU (art- L223)
- Ordonnance de Placement en Urgence (OPU)
- Ordonnance de Placement Provisoire OPP
- Accueil relais
- Accueil Provisoire (A.P).

Capacité d'accueil et répartition des places :

Le service éducatif de la villa « REVEL » dispose de 6 places d'accueil pour un public d'adolescent exclusivement masculin. La villa se compose de 4 chambres dont trois chambre double et une chambre simple pour une capacité totale de 7 places. Aux 6 places d'accueil de base, s'ajoute une place dite « d'urgence », qui est un lit d'appoint. Cette 7e place, en sureffectif, est utilisée afin de pouvoir accueillir en urgence, un adolescent, n'ayant aucune autre possibilité d'orientation et sur un délai très court.

b) *Présentation de l'équipe*

En 2021, l'équipe de la Villa Revel était composée de :

- 8 ETP d'équipe éducative : Educateurs Spécialisés, Moniteurs Educateurs, Animateurs sportifs...
- 0.9 ETP de Coordinateur du quotidien
- 0.8ETP de Maitresse de maison
- 2.5 ETP de Surveillants de nuit
- 1 Psychologue à mi-temps (0.50 ETP)

Cette complémentarité des métiers de l'équipe permet d'apporter un étayage et des temps d'échange beaucoup plus importants pour les équipes, de plus en plus nécessaires au regard de l'augmentation de profils complexes des usagers. Chaque éducateur partage la responsabilité d'un ou plusieurs jeunes en qualité de coordinateur, référent du projet personnalisé de l'adolescent. Celui-ci est plus particulièrement en lien avec le référent ASE, mais aussi auprès des familles, de l'école et tout acteur direct ou indirect du jeune permettant de l'accompagner au mieux.

Cette coordination se partage entre deux éducateurs et renforce la co-responsabilité de l'équipe éducative, et permet un suivi de proximité, ainsi qu'un relais en cas d'absence du coordinateur.

Le psychologue participe à l'accompagnement psychologique et émotionnel des usagers pendant leur période d'accueil, et a aussi pour mission d'évaluer et proposer des axes de travail dans la prise en charge des adolescents. De plus, il accompagne et soutient aussi les équipes, leur permettant de prendre de la distance, et apporte un regard clinique dans la prise en charge des jeunes.

La maitresse de maison est responsable de l'entretien de la Villa et participe activement à soutenir les jeunes dans leur implication dans la vie collective dans la Villa, les actes de vie quotidien, tant sur les tâches liées à son poste, que

dans les relations aux jeunes. Elle est vue par toute l'équipe éducative de la villa comme pilier apportant un véritable soutien à l'équipe ainsi qu'aux adolescents accueillis.

Le coordonnateur est présent en semaine de 10h à 17h. Faisant fil rouge, amène de la stabilité et de la continuité éducative. La fonction de coordonnateur du quotidien dégage du temps éducatif auprès de l'enfant et également améliore le fonctionnement de l'unité.

Le roulement du planning d'équipe prévoit, à minima, la présence de deux éducateurs le matin (7h-14h30) et de deux éducateurs le soir (14h-22h), permettant de faire la jonction entre les deux roulements et faciliter certains accompagnements et prises en charges.

Les veilleurs de nuit assurent (seuls ou en binôme), la sécurité des jeunes entre 22h et 7h du matin. Ils apportent une réelle continuité éducative avec l'équipe de jour. Les transmissions entre les deux équipes facilitent une continuité éducative adaptée du suivi et des problématiques rencontrées de jour comme de nuit.

Des réunions d'équipe pluridisciplinaire ont lieu tous les mardis après-midi de 14h00 à 17h00, et réunissent :

- Le chef de service éducatif
- L'équipe éducative de la villa
- La psychologue du service
- Le pôle santé : généralement l'infirmière référente de la villa, le médecin peut aussi être présent
- L'assistante sociale du pôle adolescent

Cette pluridisciplinarité est essentielle et permet de traiter les sujets avec ouverture et distance, afin de mettre en place le suivi le plus adapté possible pour nos jeunes.

Des journées de réflexion en équipe sont aussi mises en place tous les 6 mois, permettant à l'équipe de se concerter sur le projet de service, repenser l'accueil afin de s'adapter au profil des jeunes qui nous sont orientés. Il est important d'entretenir cette réflexion afin de répondre aux évolutions de nos accueils et des profils des jeunes accueillis. Cette année, une réunion supplémentaire a été programmée permettant d'être sur des cycles de 4 mois et non de 6. Nous nous interrogeons sur l'intérêt d'augmenter le nombre de ces réunions afin de pouvoir lancer des projets et s'intégrer dans une démarche d'amélioration continue de nos pratiques et modalités d'accueil.

Un Groupe d'Analyse des Pratiques se tient toutes les six à huit semaines, en présence de l'équipe éducative, de la Maîtresse de maison et quand cela est possible d'un veilleur de nuit. Le cadre est généralement présent pour la première et la dernière séance. L'équipe éducative participe aux synthèses organisées, ainsi qu'aux commissions de réflexion internes et externes à l'établissement.

1. Activité et public accueilli

- **Activité 2021**

Nous avons accueilli 57 adolescents et 57 orientations de sorties ont été réalisées en 2021. Ce chiffre montre un équilibre des mouvements au sein de la Villa. Nous observons une baisse de ces chiffres en comparaison avec ceux des années précédentes, baisse relative au nombre d'entrées total sur l'ensemble des villas. La villa Revel accueille environ 25% des jeunes orientés sur les Villas Adolescents depuis 2019.

- **Répartition par sexe et âge**

La grande majorité (98%) des jeunes accueillis ont entre 13 et 16 ans. L'accueil de jeunes de moins de 13 ans reste très en marge, et uniquement mis en œuvre dans des cas exceptionnels (sureffectifs sur Villa 10-14ans, situation complexe susceptible de mettre le collectif 10-14 ans en difficulté...).

- **Statut administratif des admissions**

Les placements sous Jugement d'assistance éducative et les réquisitions sont les principales typologies de demandes d'admissions, représentant 80% des modes d'admissions. Les 20% restant sont repartis entre OPP, OPU, Accueil relais. Nous notons une tendance inverse par rapport à l'année précédente, pendant laquelle OPP (Ordonnance de placement provisoires) et réquisitions représentaient les principales voies d'admissions.

- **Motifs d'admission**

La moitié des admissions sont liées à des carences éducatives et familiales. Les fugues intra et hors département représente 20% des admissions en 2021 ; les Rupture familiale représentent 11% des entrées ; les sorties de Garde à Vue 7%. Le nombre de MNA (Mineur Non Accompagné) a nettement diminué depuis 2019, du fait d'une orientation directe vers les dispositifs dédiés.

- Personnes accueillies mois par mois sur 3 ans

En 2021, la majorité des entrées s'est équilibrée au cours des deux premiers trimestres (30% des entrées sur chacun des deux premiers trimestres). La temporalité du cadre de nos accueils, qui est de 3 mois renouvelable une fois, explique la tendance de réduction progressive des entrées sur le deuxième semestre. Les entrées sont alors en baisse dans le temps du fait du renouvellement des périodes d'accueil.

Ainsi, sur les 3 dernières années, les entrées sont relativement équilibrées entre les premiers et deuxième semestres de l'année.

- Répartition des personnes accueillies par MDS / SAMI / Service Adoption / Autres départements

Les différentes MDS des quartiers Toulousains et avoisinants se partagent 58% des admissions qui sont adressés à la Villa Revel en 2021. Le SAMI (Service d'accueil des mineurs isolés) et le Conseil Départemental Haute-Garonne se partagent 30% des orientations vers notre service. Notons qu'une partie des entrées (un peu plus de 10%) est adressée par des MDS qui ne sont pas rattachées au CDEF ou d'autres départements. Ces entrées sont liées à un manque de places dans les dispositifs d'accueil initialement sollicités, ainsi que des fugues de jeunes hors département.

- Durée de séjour des personnes accueillies sur 3 ans

Sur les trois dernières années, la moitié des jeunes accueillis à la Villa Revel sont repartis dans un délai inférieur à 10 jours, ce qui correspond au délai de mise en œuvre de la première audience auprès du Juge des enfants.

20% des séjours sont inférieurs à 1 mois.

30% des jeunes sont présents sur la Villa Revel entre 3 et 6 mois, temps nécessaires à une réorientation vers des dispositifs extérieurs plus adaptés aux situations des jeunes accueillis.

- Orientations 2021

A la sortie de leur séjour au CDEF31, en 2021 :

- 20 % des jeunes accueillis sont orientés vers d'autres établissements Sociaux (Mecs, lieux de vie, ...)
- 20 % des jeunes repartent en fugue
- 18 % des jeunes retournent au domicile des parents
- 15% sont orientés en famille d'accueil
- Les autres jeunes sont orientés vers différents dispositifs internes au CDEF, leurs établissements d'origine, des dispositifs d'appartements mineurs...

- Nombre de journées mois par mois sur 3 ans

Le nombre de journées est estimé à 2036 pour l'année 2021, ce qui représente un taux d'occupation de 93% des 6 places de base. En 2020, ce taux d'occupation est de 98%, et en 2019 il est de 102%, ce qui se traduit par la survenance plus fréquente d'une 7^{ème} place occupée. Cette légère diminution du taux d'occupation par rapport aux années précédentes s'accorde aussi avec la diminution d'entrée sur les Villas Adolescents sur ces trois années.

2. Accompagnements durant le séjour

a) **Médiations, supports d'accompagnement**

Accompagnements individualisés : L'ensemble des situations accueillies au-delà de trois semaines ont donné lieu à une note de premières observations, et à une ou plusieurs notes préparatoires aux réunions de synthèse pour les accompagnements au-delà de trois mois.

Scolarité : L'accompagnement à la scolarité fait partie intégrante du travail de l'équipe éducative auprès des jeunes accueillis. Le coordonnateur pédagogique du CDEF31 est très souvent sollicité pour une évaluation et un accompagnement à la re-scolarisation. Il est important que le jeune puisse s'investir dans sa scolarité ou projet professionnel. Nous faisons des points réguliers avec les établissements scolaires ou d'apprentissage, afin de travailler en liens avec les équipes.

Santé : Les divers accompagnements au Pôle santé interne au CDEF31, aussi bien que vers des professionnels extérieurs (médecins généralistes, kiné, hôpital de jour...) représentent également une part très importante du travail éducatif, tant sur le plan quantitatif que qualitatif.

Activités de jour : Une salle d'activités sportives, avec des tapis de sol, des altères et un sac de frappe dans le but de pratiquer différentes activités sportives. Activités dans lesquelles, les éducateurs peuvent travailler les notions de respect, de fair-play et de gestion du contrôle de soi.

Cette salle est un lieu essentiel permettant de médiatiser au travers d'activités sportives des actions éducatives.

Les problématiques liées au Covid nous ont obligé à repenser nos activités d'extérieur, en usant de structures internes et externes disponibles tel que les city-stades ou notre salle de jeux.

b) *Partenariats*

ARPADE

ARPADE est un partenaire important pour accompagner certains de nos jeunes connaissant des addictions plus ou moins importantes. Nous accueillons une majorité de jeunes ayant des addictions importantes tant au niveau de l'alcool que de la drogue. Cette addiction semble tant en soutenance pour ces adolescents ne supportant pas les angoisses liées à leur situation, qu'un réel frein à la mise en œuvre, l'avancement et la continuité de leur projet.

Ce travail nous paraît essentiel pour accompagner au mieux ces adolescents, toutefois la prise de conscience chez les jeunes quant à la nécessité de travailler ces addictions n'est pas évidente dans le cadre de nos accueils.

Mission locale

Le travail réalisé avec la mission locale est essentiel. Il permet à de nombreux jeunes ayant été déscolarisés de pouvoir réfléchir un projet, s'essayer à travers des stages (rémunérés ou non), de retrouver une vie de classe ou de groupe, ou tout simplement être à nouveau dans l'action.

Au final, ce travail réalisé avec la mission locale est un des axes essentiels à l'autonomie en préparant à la vie professionnelle des majeurs. Nombreux sont nos jeunes qui ont pu se voir à nouveau désirant et à ce titre se mettre en action.

Etablissements scolaires

Que ce soit lycée, école, CFA, et d'autres établissements scolaires ou professionnels, nous essayons d'entretenir avec eux les meilleurs rapports possibles, pour que nous puissions partager nos informations, facilitant de fait, sa prise en charge ainsi que son accompagnement. De plus, en ayant cette continuité éducative et cet échange, le jeune prend conscience du cadre qui l'entoure, nous permettant de travailler de pair dans le but de proposer la meilleure cohérence possible.

3. Situation clinique

Mathis 14 ans ...deuil non fait, mélancolie et identification adolescente

Mathis a été placé à sur la villa pour la seconde fois en Aout 2021. Un an auparavant il avait fait un bref passage au CDEF avant d'être accueilli sur un lieu de vie. Une exclusion du lieu de vie l'a été la cause du ré accueil sur le CDEF 31.

Mathis avait fait l'objet, avec son frère aîné, de plusieurs mesures d'aides éducatives au domicile du père. Quelques années auparavant, les deux frères avaient été confiés à ce dernier, suite à l'incarcération de la mère pour trafic de stupéfiants. Le premier placement est intervenu dans un contexte de conflits éducatifs parent-enfants et quelques temps après le décès de la mère de Mathis en prison.

Mathis est repéré comme un enfant brillant, vif d'esprit, qui exprime son mal être au travers de son dialogue tonique et de son rapport au corps complexe. Il est grand, d'allure pataude, il a du mal à investir son corps et l'image de son corps, il se néglige sur le plan de sa présentation vestimentaire, de son hygiène. Mathis revendique son « bouclier », sa défense qui s'exprime fort, par le jeu d'esprit et le jeu du langage. Il est très cultivé, il entre dans des joutes verbales avec l'autre. Il apprécie provoquer les éducateurs, les professionnels en lien avec lui sur les questions institutionnelles, cela lui permet peut-être de « tenir » face à son insécurité et des mouvements plus dépressifs et d'effondrements. Il se tient à l'écart du groupe ou choisit les liens qu'il

va pouvoir développer avec un de ses pairs en particuliers. Mathis a toutefois du mal à poser des limites vis-à-vis de l'autre pair au risque d'accepter d'être malmené par l'autre sans pour autant rompre le lien.

Certains sujets sensibles émergent de son côté mais se soldent par des refus catégoriques d'évocations : la mort de sa mère, par exemple, qui reste un sujet très sensible et à vif. La question de la scolarité qui est au départ très angoissante pour lui et qui semble être un enjeu très fort dans la relation avec son père. Son rapport au corps qui le laisse très mal à l'aise. Il reste campé sur sa posture de départ : il ne veut pas rentrer chez son père à 100 %, « trop tôt » pour lui pour le moment et veut être chocolatier.

C'est au fil de rencontres, de rendez-vous, entres autres, de temps autour d'un repas avec les éducateurs et la psychologue, des temps d'ateliers médiatisés musique ou peinture, que Mathis se laisse peu à peu aller à l'évocation de ses propres désirs, de son passé, de ses projections à venir. Il veut donc être chocolatier, le chocolat c'est sa passion. Il dira un jour « si je ne peux pas devenir qui je veux être, je finirais étouffé ou noyé dans du chocolat fondu, ça sera plus doux ».

Au fil du temps, l'équipe pluridisciplinaire pourra travailler autour de plusieurs axes et hypothèses de travail avec Mathis, pour l'accompagner dans ce second passage sur le foyer d'accueil d'urgence.

La question de la scolarité, du rapport au savoir, semble avoir permis d'entamer un travail de communication entre le père et le fils. Les divers entretiens avec le coordinateurs scolaires, l'éducateur référent et l'assistante sociale, ont pu ouvrir un « possible » sur des compromis à faire entre les attentes parentales et les projections et capacités de Mathis dans sa scolarité.

La question du deuil maternel était déjà très prégnante lors de son premier passage au sein du foyer de l'enfance. Car Mathis semble toujours osciller entre un deuil non fait de l'objet d'amour qu'était sa mère et l'installation d'une sorte de mélancolisation de cette relation à elle.

Cette question autour de la perte, a pu être mise au travail en équipe au travers de la lecture de l'état de la chambre de Mathis. Sur un plan clinique et éducatif, nous nous sommes interrogé sur cet « amas » d'objets, de vêtements, de nourritures cachées et dérobées dans les placards de la villa qui jonchaient le sol de sa chambre et symbolisait une sorte de barrière, d'enveloppe, de rappel inconscient d'un environnement connu auprès de l'objet maternel. Mathis se reconstruisait-il un semblant de squat dans lequel il vivait avec sa mère étant petit ? Avait-il besoin de se créer une sorte de barricade pour s'autoriser un effondrement dans cet espace « dé-organisé » ? Traitait-il la question du caractère définitif de la perte d'objet, dès lors qu'il serait reconnu par une « ré-organisation », et qui permettrait à Mathis d'entamer ce travail douloureux de deuil contre lequel il semblait lutter chaque jour au travers de ses défenses « bruyantes ».

L'équipe s'est accordée sur le fait de lui proposer un soutien via des contenants pour ses objets, une possible organisation et un travail autour de l'acceptation de ce qui est de besoin de s'étaler, et ce qui est de l'ordre de l'hygiène du vivre ensemble ; et étant donné qu'il n'allait rapidement plus être seul dans cette chambre. Des caisses ont été achetées pour qu'il puisse entreposer certaines affaires et les préserver (idée du prendre soin) et également de respecter cette idée de « barricade » protectrice entre lui et l'extérieur, le dedans, son dedans et le dehors, le principe de réalité.

Ainsi, le passage de Mathis au foyer de l'enfance, a pu être envisagé, aux seins de divers temps et espaces, comme un moyen de rupture avec l'enfance et comme l'accompagnement vers le second processus de séparation-individuation qu'est l'entrée dans l'adolescence. Il a aussi également rendu possibles des ouvertures à des identifications nouvelles, un projet scolaire à venir, une orientation en Mecs envisagée transitoirement pour renforcer les liens et relations familiales déjà plus apaisées. Cela en tentant parallèlement de dépasser un deuil non fait et de préserver Mathis d'un risque de glissement vers de la mélancolie....

Pour l'équipe de la villa Revel

Sandra Jordana, psychologue

4. Conclusion et perspectives

La villa REVEL s'intègre dans une continuité et pérennisation de son cadre, ces dernières années. Des questions de fond ont pu être remises au travail telles que la refonte de la prise en charge des accueils. Cependant, l'équipe est encore fragilisée par un turn-over que connaît bien le secteur médico-social. Elle aurait besoin de se stabiliser et de s'ancrer dans une certaine dynamique et cohésion, afin de pouvoir travailler dans de bonnes conditions pour améliorer son fonctionnement en suivant l'évolution des accueils, des usagers et de l'institution. Il sera important pour l'année à venir, comme cette année, de pouvoir multiplier les prises en charge au travers des différents outils de médiation et de travailler la question des partenariats pour les jeunes, qui sont trop souvent en manque de perspectives d'orientation. De plus, le contexte sanitaire a entraîné de nouvelles problématiques aux conséquences tant pour nos adolescents (fonctionnelles et psychiques), que pour les équipes éducatives. Il est important de préserver des espaces de réflexion pour pouvoir s'adapter et concevoir autrement les prises en charges.

D) Villa des Nobles

1. Présentation du service

a) *Présentation de l'unité*

Le mouvement de diversification de la réponse institutionnelle engagée depuis 2017 a fait émerger le projet de création d'un dispositif semi-autonomie. Un groupe de travail a été mis en place en 2018-2019 et l'année 2020 a permis la concrétisation du projet avec le recrutement de l'équipe éducative et l'organisation des derniers temps de travail. De septembre à décembre 2020, cinq temps clé ont permis à l'équipe de travailler sur l'appropriation et l'aménagement des locaux, la structuration de l'accompagnement individuel et collectif, la procédure d'admission ou encore l'élaboration des outils (livret d'accueil, règlement, grille d'évaluation...).

La Villa a pu ouvrir officiellement ses portes le 19 janvier 2021.

La Villa se situe à Launaguet. L'éloignement du centre de Toulouse permet de réduire les fugues mais la proximité d'un arrêt de bus facilite la circulation des jeunes et des professionnels. Les locaux disposent de 7 studios ainsi que d'une chambre dite d'urgence permettant l'accueil de 8 mineurs âgés de 14 à 18 ans. 6 studios sont respectivement équipés de kitchenette, WC et salle de douche. Le septième studio, doté d'une kitchenette, partage les WC et la salle de douche, qui se trouve sur le palier, avec la chambre d'urgence. Les trois studios situés en rez-de-chaussée sont attribués aux garçons alors que les 4 studios de l'étage et la chambre d'urgence sont réservés aux filles. Des espaces communs composés d'une cuisine, une pièce à vivre, une buanderie et deux espaces distincts, sport et détente, permettent aux mineurs de partager des temps collectifs.

Une grande terrasse en bois et un jardin permettent de profiter de l'extérieur et de mettre en place divers projets de plein air.

Comme l'ensemble des services du CDEF31, la Villa des nobles a pour mission de mettre à l'abris le mineur accueilli et de construire à court ou moyen terme un projet d'orientation.

b) *Présentation de l'équipe*

L'équipe pluriprofessionnelle se compose de 8 ETP éducatifs, 3 ETP veilleurs et 2 ETP maîtresses de maison. Ce renfort au niveau des maitresses de maison a permis de mettre en place un roulement qui permet la présence d'une maitresse de maison en continue de 7h à 19h ou 21h du lundi au vendredi et de 7h à 15h le samedi. Les repas sont confectionnés sur place et trois temps clés de repas collectifs sont organisés chaque semaine les mardis et jeudis soirs ainsi que le dimanche midi autour d'un brunch. Les 8 ETP éducatifs sont principalement occupés par des éducateurs spécialisés et moniteurs éducateurs. Depuis le mois de septembre, un ETP est dédié à la fonction de coordonnateur. Ce professionnel est présent de 9h à 17h du lundi au vendredi et permet d'être le fil rouge dans le quotidien de la villa et la prise en charge des adolescents. La création de ce poste offre une meilleure organisation et limite la perte d'information.

Cette équipe est complétée par une psychologue, une infirmière et un médecin référents ainsi qu'une secrétaire éducative. Un cadre socio-éducatif coordonne et accompagne l'équipe.

L'équipe pluridisciplinaire se réunit de façon hebdomadaire tous les lundis de 13h30 à 17h.

2. Activité et public accueilli

• *Activité 2021*

Le nombre d'admissions a diminué de 32% en 2021 et une baisse de 46% est observable du côté des sorties. Cette évolution est certainement liée à la spécificité semi-autonomie parce qu'elle n'est pas repérée sur les autres villas. Il sera intéressant d'observer si cette tendance perdure en 2022.

• *Répartition par sexe et âge*

Les 15-16ans représentent 53 % du public accueilli qui demeure à 70 % féminin. Ce déséquilibre des genres se justifie par le fait que la villa des nobles dispose de 5 places filles contre 3 places garçons. La répartition des studios pourrait

permettre d'inverser cette répartition pour 5 places garçons et 3 filles mais le fait qu'il y ait déjà 2 villas garçons et une seule fille impose la répartition actuelle.

- **Statut administratif des admissions**

Seulement 19% des admissions se font par le biais de réquisitions contre 36% l'an dernier sur la Villa Negreneys. Cette évolution peut être constatée sur d'autres services et est certainement en lien avec la création du dispositif EMU mais le projet de service semi-autonomie est également en cause. En effet, le premier accueil se fait plus naturellement sur un collectif et l'orientation semi-autonomie a lieu dans un second temps. 56% des situations disposent d'une ordonnance de JAE. En revanche, la quasi-totalité des situations restent judiciairisées.

- **Motifs d'admission**

61% des mineurs accueillis le sont pour des carences éducatives portant atteinte à leur sécurité morale et affective ou pour des faits de maltraitance.

- **Personnes accueillies mois par mois sur 3 ans**

Nous pouvons observer un pic au niveau des admissions sur le mois de janvier mais il est simplement lié au fait de l'ouverture du service. Les mois de juillet et décembre représentent toujours une période plus active au niveau des admissions et des départs.

- **Répartition des personnes accueillies par MDS / SAMI / Service Adoption / Autres départements**

17% et 24% des situations accueillies dépendent respectivement des MDS des Minimes et Aucamville.

- **Durée de séjour des personnes accueillies sur 3 ans**

Nous pouvons observer que 34% des situations résident sur la Villa des Nobles plus de 3 mois ce qui ne correspond pas aux échéances fixées par l'établissement. Ce chiffre explique en partie la baisse des admissions et des sorties depuis l'ouverture de ce nouveau service.

- **Orientations 2021**

Il y a une constante pour les différentes natures d'orientation. La majeure partie trouvent une solution en institution, sur des internats ou des accompagnements semi autonomes.

- **Nombre de journées mois par mois sur 3 ans**

L'effectif étant quasiment toujours au complet, le nombre de journées mois par mois est relativement stable.

3. Accompagnements durant le séjour

a) Médiations, supports d'accompagnement

La semi-autonomie au sein de la Villa des Nobles n'est pas un objectif mais plutôt un support permettant l'évaluation et l'orientation.

Les premiers mois de fonctionnement de la Villa ont nécessité divers ajustements et notamment au niveau de la structuration de l'accompagnement individuel et collectif.

Au départ des niveaux d'autonomie évolutifs avaient été pensé mais ce fonctionnement a montré ses limites dès les premières semaines. Aujourd'hui, sauf exception, les jeunes qui intègrent la Villa se voient attribuer un budget de 50 euros en chèque service et 20 euros en espèce chaque semaine. Après évaluation, si le jeune est très autonome il peut bénéficier de 70 euros en espèce. Pour d'autres peu autonome l'équipe valide en réunion une organisation sur mesure.

Un autre ajustement a été fait sur les temps de repas collectifs. Au départ, nous avons imaginé un seul temps de repas collectif autour d'un brunch le dimanche mais ce temps unique est rapidement apparu comme insuffisant. Les jeunes avaient besoin de se retrouver et étaient dans un rapport de force pour manger dans les parties collectives ou dans les studios de leurs paires. Nous avons ainsi mis en place deux temps supplémentaires les mardis et jeudis soirs. Ces deux soirs, les maitresses de maison restent jusqu'à 21h. Un atelier est ainsi mis en place l'après-midi autour de la préparation du repas. Ce repas peut-être à thème et les jeunes ont la possibilité de partager ce repas en groupe ou de prendre une portion à emporter dans leurs studios.

L'accompagnement se structure principalement autour de l'accès à l'autonomie. L'équipe accompagne les adolescents dans la gestion de leur budget, des courses, la préparation des repas, le ménage... L'accompagnement à l'autonomie est le support de médiation central dans la prise en charge des jeunes sur la Villa.

Le support d'accès à l'autonomie semble facilitant pour aborder les questions en lien avec le projet scolaire et professionnel. Les adolescents fréquentant la villa ne sont pas nécessairement inscrits dans un processus scolaire ou d'apprentissage professionnel. Le vide laissé par cette absence de projet est source d'insécurité et génère souvent une désynchronisation des rythmes de vies et peut engendrer certains comportements transgressifs. Ces jeunes qui sont, pour une majorité, en situation de rupture peuvent se laisser entrainer par ce vide vers un manque de confiance et une absence d'envies. Le fait de les remobiliser sur des tâches du quotidien permet de les valoriser. Ils peuvent ainsi faire l'expérience de leurs compétences dans l'intimité de leur espace dédié ce qui est beaucoup moins menaçant que sur un collectif.

La Villa dispose de deux espaces dédiés détente et sport. La médiation autour du sport semble bien fonctionner. Le fait de ne pas avoir de salle télé permet d'organiser occasionnellement des projections avec le vidéoprojecteur et de partager également des moments de qualité en petit collectif.

Enfin, un projet potager a été mis en place durant l'été 2021. Les adolescents ont pu être partie prenante du projet en arrosant le jardin le soir ou en allant ramasser les légumes pour la confection des repas collectifs.

Deux activités hors Villa sont bien repérées par les jeunes. Il s'agit de l'escalade, projet porté par deux professionnelles, et de la patinoire, qui est porté par un autre professionnel.

Nous avons pu repérer que les adolescents ne se saisissaient absolument pas des sorties et/ou activités en grand collectif. L'équipe a dû mobiliser énormément d'énergie pour motiver les jeunes à participer au séjour organisé durant l'été 2020. Ils s'inscrivent davantage sur des temps en individuel ou en tout petit groupe de 2 ou 3 maximum. Les temps en dualité avec le coordonnateur de projet sont bien identifiés par les jeunes qui sont en demande de pouvoir en bénéficier.

b) *Partenariats*

Avec cette nouvelle implantation géographique l'équipe a pu créer du lien avec le tissu d'acteurs locaux mais un travail reste à développer à ce niveau.

4. Situation clinique

Nous accueillons sur le service de la villa des Nobles Marie après déjà un long parcours en protection de l'enfance, le 24 novembre 2021. Effectivement, elle connaît une mesure de protection dès 2015.

Marie est née le 9 mai 2007 et est confiée au titre de la Protection de l'Enfance à partir du 17 août 2015. Une mesure d'AEMO est ordonnée pour 6 mois puis, un placement est effectif. Durant cette période, Marie est accueillie en famille d'accueil en Bretagne. Nous avons très peu d'éléments concernant cette période. Par la suite, Marie a été placée au Chêne Vert à Toulouse en 2018 pour un rapprochement familial, les parents ayant déménagé. Elle était alors dans un groupe allant de 6 à 16 ans. Elle aurait demandé de changer de groupe afin d'avoir accès à plus d'autonomie. Les éducateurs n'étaient pas favorables de la voir aider toujours les plus petits car elle ne pensait plus à elle, ce qui a appuyé son changement de groupe. Pour donner suite à différents événements, notamment le confinement lors de la crise sanitaire de la Covid et certaines fréquentations délinquantielles, son accueil va être mis à mal. Elle va commencer à fuguer régulièrement ce qui va mettre fin à la prise en charge. Elle va sortir des effectifs du Chêne Vert le 18 mars 2021. Marie va connaître quelques mois d'errance pendant lesquels le HAVRE (dispositif conçu pour aller à la rencontre d'adolescents âgés de 14 à 18 ans, dont la mesure de placement n'est pas effective) va tenter de la raccrocher à un collectif. Pendant cette période, il lui sera proposé un accueil dans un studio en colocation, période que Marie mentionnera à de nombreuses reprises pendant son accueil.

Nous accueillons donc Marie sur la villa des Nobles, service en semi-autonomie, à partir de novembre 2021. C'est une demande de Marie de tester un service en semi-autonomie. Marie est alors accueillie sur la chambre d'urgence de l'unité car nous n'avons pas de studios disponibles.

Le service de la villa des Nobles doit permettre d'accompagner les adolescents âgés de 14 à 18 ans à acquérir les gestes de la vie quotidienne et les soutenir dans leurs démarches dans un premier temps pour qu'ils puissent ensuite les réaliser seuls si possible. Chaque studio comporte sa cuisine et sa salle de bain, hors la chambre d'urgence.

Au début de son accueil, Marie est restée tout de même très absente de la villa et était de nombreuses fois en fugue. Cette adolescente a pu nous renvoyer à de nombreuses reprises qu'elle souhaitait avoir un studio et que c'est par cette proposition qu'elle avait d'ailleurs accepté de revenir vers le foyer. Elle pouvait alors mentionner les deux mois qu'elle avait passé dans le studio en colocation, où elle semble dire qu'elle a joui d'une grande autonomie avec peu de présence éducative. Elle peut justifier son absence par ces arguments, elle peut aussi dire « qu'elle n'aime pas que l'on s'occupe d'elle ». Parallèlement, elle peut aussi mentionner de façon très positive son accueil pendant les deux années au Chêne Vert, où elle était présente sur un collectif et où l'accompagnement avec l'équipe éducative est très resserré. La première année de son accueil, elle était investie sur de nombreuses activités et poursuivait également sa scolarité.

Marie a fini tout de même à se poser plus régulièrement ensuite sur la villa. Cela s'est produit lorsqu'elle travaillait sa scolarité avec Franck Baziluck, professeur spécialisé au CDEF. Elle était davantage présente sur la villa, pouvait rester dormir et honorer une grande majorité de ses rendez-vous. Ce travail en étroite collaboration avec le collègue et l'enseignant spécialisé a permis à cette enfant de bénéficier d'un aménagement de sa scolarité.

Aussi, Marie est arrivée sur le service avec de nombreuses demandes. Effectivement, elle pratiquait le patinage artistique et c'est quelque chose qu'elle souhaitait reprendre. Enfin, il lui a été proposé des temps en individuel avec certains éducateurs du Chêne Vert sur l'extérieur (trois demi-journées par semaine). Dans les premiers mois de l'année 2022, Marie est passée d'un emploi du temps très libre à l'emploi du temps d'un adolescent dit typique, avec des horaires à respecter et du temps à accorder aux différents intervenants.

Sur la villa, elle entretient de bons rapports avec les professionnels mais également avec les jeunes sur la première période. Nous voyons un changement de comportement chez elle au moment de la mise en place de son planning. Marie est beaucoup plus agitée dans son comportement. Les réveils le matin et le temps de préparation pour aller au collège semblent être des moments particulièrement stressants. Lorsque nous discutons avec elle, elle semble s'éparpiller sur plusieurs sujets en même temps. De plus, elle semble être de plus en plus dans l'exigence et supporte difficilement la frustration. Il lui faut une réponse immédiate lorsqu'elle nous interroge, quel que soit le sujet. Elle peut également rentrer en conflit très facilement avec les différents professionnels. Aussi, des vols ont été commis sur la villa, tant des affaires d'autres jeunes que celles de professionnels.

Aujourd'hui nous faisons l'hypothèse que Marie reste à distance de la villa par rapport à ces actes qui ont dégradé ses relations avec les autres adolescents.

Lorsque nous abordons des sujets tels que les consommations de toxique, la sexualité tarifée, le vente de toxique elle nie toute implication dans de tels réseaux. Nous avons pu lui verbaliser nos inquiétudes, ces parents eux aussi sont inquiets.

Marie est aujourd'hui en contact avec des produits addictifs dans beaucoup de lieux qu'elle fréquente en dehors du foyer ; que ce soit seule, accompagnée d'amis à elle ou encore auprès de ses parents. Elle dit régulièrement vouloir diminuer sa consommation. La reprise de sa scolarité lui a permis un temps, semble-t-elle dire de diminuer. Elle ne souhaite pour le moment pas être accompagnée dans cette démarche. Pourtant, nous pouvons constater son addiction. L'idée de ne pas avoir le temps de consommer ou de passer plusieurs heures sevrées la stresse particulièrement.

Effectivement, elle peut dire qu'elle a besoin de consommer pour se rendre en cours et tenir la matinée. Nous ne sommes pas certains que ce soit du cannabis car elle parle d'addiction également pour la cigarette. Marie a pu nous signifier que contrairement à des gens qu'elle fréquente, elle ne prend pas de drogues dures. Elle semble avoir une bonne conviction sur ce point. Elle est très lucide quant à savoir où elle se positionne par rapport aux personnes qui l'entoure au niveau de ses consommations.

Elle reste très éloignée du soin qu'il soit physique ou psychique.

Marie vitote en entre deux lieux psychiques, celui proposé par la protection de l'enfance et celui de ses parents. Les normes et les codes n'y sont pas les mêmes. Nous avons pu également observer, dans les premiers temps, qu'elle était rapidement sur la défensive lorsque nous parlions ou évoquions ses parents. Elle peut se montrer très protectrice vis-à-vis de sa mère surtout. Elle est dans une position d'aide et de soutien vis-à-vis de ses parents. Nous faisons l'hypothèse qu'elle reverse une partie des allocations qu'elle reçoit pour les soutenir financièrement. Pour certains rendez-vous, c'est Marie qui va les chercher et les accompagne car ils peuvent être en difficultés pour prendre les transports en commun ou bien se repérer en dehors des zones qu'ils connaissent. Elle nous rappelle régulièrement aussi que sa mère est malade afin de prévenir une éventuelle absence de la part de cette dernière.

Les liens qu'elle a avec sa famille sont très forts. Elle les voit chaque semaine et contacte ses parents très régulièrement. Elle a des droits de visite libre pour voir ses parents et des droits de visite et d'hébergement chez sa grand-mère paternelle et sa tante.

Dans la relation parents/enfant, nous avons pu observer alors une parentification de Marie comme évoqué dans les exemples précédents. En ayant échangé avec les parents, ceux-ci ont du mal à se positionner vis-à-vis de la posture éducative. La maman a déjà pu dire qu'elle craignait que sa fille se braque et qu'elle ne vienne plus donner de nouvelles. Nous pensons donc qu'il est très important de proposer un soutien à la parentalité à Monsieur et Madame. Il avait été alors question de mettre en place des week-end famille dans un endroit neutre en présence d'une équipe éducative mais l'addiction des parents est un frein pour beaucoup de structures. Les parents de cette enfant se montrent tout de même très présents pour elle comme ils le peuvent. Ils s'investissent pour toutes les démarches et interviennent.

La relation entre ses parents et l'équipe pédagogique est par conséquent fluide et très enrichissante. Ce partenariat permet à Marie de comprendre que la structure ne cherche pas à faire à la place des parents mais avec eux, et le lien instauré lui permet de mieux investir l'endroit et de trouver son positionnement.

Marie a également un petit ami depuis quelques temps. Elle a à son égard la même posture protectrice qu'avec ses parents ou ses amis.

Elle parle facilement de sa relation et de certaines anecdotes mais ne semble pas réussir à se questionner sur ce qu'il peut lui apporter. Marie investit beaucoup de temps pour les autres. Effectivement, elle a pu raconter qu'elle fait des courses, du ménage ou encore accompagne son petit-ami à ses rendez-vous. Comme il l'avait été constaté lorsqu'elle était plus jeune, Marie en oublie son projet et ses obligations. De plus, nous constatons que cette relation a de l'emprise sur elle et qu'elle y subit des violences. Marie a pu mentionner des moments passés avec ce jeune homme, où ce dernier était alcoolisé et pouvait alors se montrer violent. Nous faisons l'hypothèse que nous sommes suffisamment ressource pour qu'elle puisse se confier et nous raconter. Nous lui rappelons toujours la loi, ses droits, l'interdiction de ces violences envers elle et nous lui proposons de l'accompagner porter plainte et de la protéger quand elle le souhaite.

Aussi, avec ses amies, elles peuvent témoigner d'un soutien indéfectible les unes envers les autres que ce soit dans des moments porteurs (projet de scolarité...) comme dans la difficulté. Elles se défendent mutuellement lorsqu'elles évaluent que l'autre vit une situation d'injustice.

Nous avons tout de même l'impression que lorsque Marie se retrouve en difficulté sur l'extérieur, la villa des Nobles peut être pour elle un lieu sécurisant. Malgré les différents événements survenus sur la villa, il semble que le lien ne soit pas rompu, elle sait qu'elle trouvera tant que son placement ici est effectif, un soutien indéfectible de l'institution CDEF.

Note clinique psychologique de cette vignette:

L'adolescence est un moment de la vie où le rapport à la croyance s'instaure comme processus de subjectivation. La quête sexuelle, de l'amour et du désir vient y faire écho.

Le roman familial, quelle que soit sa structure, est une élaboration défensive importante permettant à l'enfant d'affronter le deuil de ses images parentales. L'exil réinterroge l'origine. Olivier Douville parle de passage singulier pour l'adolescent d'un pur roman familial au mythe individuel du névrosé : « *Déplier le roman familial suppose donc une traversée du plan des identifications, traversée qui ne cesse de s'écrire, et par laquelle s'effectuerait une décomplétude de l'originnaire. Le sujet y rencontre son défaut d'existence (...) L'issue du roman familial est sans doute d'inventer un découpage sur le signifiant de la toute-puissance originnaire. L'origine y devient étrangère.* »¹

Comme l'écrit Okba Natahi (1997), « *Croire au père suture une possible déflagration narcissique et permet de s'identifier réellement à partir de ce qui fait fonctionner le registre du père. L'adolescent ne cherche-t-il pas un mode croyance qui lui tient lieu d'obturation narcissique afin de combler les trous provoqués par la poussée pulsionnelle, ceci uniquement l'espace d'un temps afin de supporter, de suppléer à cette entame par un rapport à l'objet ? Car qu'est-ce que croire en quelqu'un, croire au père, si ce n'est arriver à partager son existence et le faire exister en soi.* »²

Elle précise aussi que l'adolescence est « *Une tentative de faire résonner la nature du lien qui pulse dans la mémoire d'un sujet afin de s'en approprier la destinée* »³. Il est ainsi question pour Marie de créer de nouveaux liens à partir de celui qui est déjà constitué, de la relation entre « soi » et les autres.

Or cette relation est faite de rencontres et de séparations. L'histoire de Marie nous amène à nous intéresser à une clinique psychanalytique des dépressions dans la relation précoce qui s'est développé à partir de trois axes.

Le premier, pensé par Racamier en 1992, se constitue sur la base d'une double expérience, *celle du deuil originaire et celle de l'échec de la séparation*.⁴ Elle s'inscrit directement dans le lien intersubjectif et a des effets qui mettent en cause, au-delà de la survivance de l'objet, celle du sujet lui-même, par conséquent le destin de la haine et de l'incapacité d'être seul en présence d'autrui.

Le second axe s'organise autour des formations du narcissisme et des zones de narcissisme partagées. Cet axe implique une modalité fondatrice du lien (Férida, 2001), celle du contrat narcissique, qui met en cause certaines formes de l'idéalisation partagée et ses effets mégalomaniaques comme défense contre l'affect dépressif.

Enfin, le troisième interroge *« les processus et les moyens par lesquels s'effectue le passage entre les espaces psychiques conjoints par la dépression, entre la mère et l'enfant, quelquefois entre plusieurs générations, par exemple dans l'exploration vers les générations suivantes des deuils inaccomplis par les précédentes. »*⁵.

En 1992, Racamier propose le concept de deuil originaire, le plaçant au début de la croissance psychique. La mère et l'enfant vivent dès le début de la vie psychique de l'enfant dans un unisson interpsychique dans lequel *« prévalent le narcissisme primaire et la séduction narcissique réciproque »*.⁶

Survient alors, toujours d'après Racamier, une déprise de l'unisson primaire, du côté et de la mère et de l'enfant. Il s'agit d'une expérience fondamentale de perte, en vue d'une découverte : *« Il faut d'abord faire le deuil d'un unisson sans objet ou indifférencié pour se découvrir et découvrir l'objet (...) passer de la mère comme atmosphère à la mère comme personne et comme corps »*.⁷ Racamier (1992), donne à ce détachement de l'unisson originaire et à son deuil un statut épistémologique : *« ils sont la racine de la pensée des origines »*, de l'origine de la vie et de la reconnaissance de l'origine des parents. Ce travail de deuil originaire dure toute une vie. Je m'interroge sur ce qu'il en est pour Marie et sa mère ?

Marie semble prise dans ce piège de transfert et de répétition. Pour comprendre les vols et les « mensonge » de Marie, nous aborderons ici sous un nouvel angle les concepts Lacaniens de Réel, Symbolique et Imaginaire.

J. Lacan développe le concept de répétition selon deux axes différents. Le premier est celui du Symbolique, le second celui du Réel⁸. La répétition, affirme-t-il, est en somme au principe de l'ordre du Symbolique en général et de la chaîne signifiante en particulier.

Comme l'écrit Brigitte Balbure : *« Le fonctionnement de la chaîne des signifiants, dans laquelle le sujet a à se reconnaître comme tel et doit frayer la voie de sa parole, repose sur l'opération de la répétition ; et si les signifiants font sans cesse retour, ce qui est somme toute un fait de structure langagière, c'est bien parce qu'ils dépendent d'un signifiant premier, qui a disparu originellement et auquel cette disparition donne en quelque sorte valeur au trauma inaugural »*⁹.

L'axe du Réel est notamment développé par Lacan dans le Séminaire XI, *Les quatre concepts fondamentaux de la psychanalyse* (1973). Il emprunte au vocabulaire d'Aristote l'idée de *tuché* qu'il traduit par *la rencontre du réel et de l'automaton*¹⁰. Comme l'écrit encore Brigitte Balbure : *« L'automaton désigne pour lui l'insistance des signes, ce principe de la chaîne symbolique ; quant à la tuché, dit-il, c'est ce qui est à l'origine de la répétition, c'est ce qui déclenche cette insistance-le trauma (...) c'est la rencontre, qui n'a pour une fois pas pu être évitée, de quelque chose d'insupportable au sujet »*.¹¹ C'est ce que Lacan conceptualise sous le terme de Réel. C'est l'impossible à affronter.

Si le Réel est de l'ordre de l'impossible, l'Imaginaire est, comme le dit Elmonde Salducci, *« le registre du leurre, de l'identification. Dans la relation intersubjective, quelque chose de factice s'introduit toujours qui est la projection imaginaire de l'un sur le simple écran que devient l'autre. C'est le registre du moi avec ce qu'il comporte de méconnaissance, d'aliénation, d'amour et d'agressivité dans la relation duelle »*¹²

Pour éclairer cette notion il faut aborder le stade du miroir et Elisabeth Roudinesco en donne une explication synthétique : *« Situé entre les six et les dix-huit premiers mois de la vie, le stade du miroir est ainsi le moment ou l'état durant lequel l'enfant anticipe la maîtrise de son unité corporelle par une identification à l'image du semblable et par la perception de son image dans un miroir. D'ores et déjà, Lacan fonde sa conception du stade du miroir sur celle, freudienne, du narcissisme primaire. Ainsi se construit la structure narcissique du moi avec pour élément central l'imago du double. Quand le sujet reconnaît l'autre, sous la forme d'un lien conflictuel, il parvient à la socialisation. Quant au contraire il régresse vers le narcissisme primaire, il se perd dans une imago maternelle mortifère. Dans son abandon à la mort, il cherche alors à retrouver l'objet maternel et s'attache à un mode de destruction de l'autre qui tend vers la paranoïa. Comme Melanie Klein, Lacan privilégie le lien archaïque à la mère dans la construction de l'identité, mais contrairement à elle il conserve l'idée freudienne de stade avec un début, une fin et un état précis dans une durée. »*¹³

Ces différentes notions, éclairent le travail clinique engagé avec Marie.

Ce sont des pistes théoriques auxquelles je me réfère dans mon travail d'écoute et d'accompagnement du sujet. Les hypothèses que j'émetts concernant le symbolique, la loi et le Nom du Père qui feraient défaut, le mensonge comme symptôme d'un conflit inconscient, lieu où la jouissance l'emporte sur le symbolique, restent marquées du doute, de l'interrogation et de la bienveillance qu'implique la clinique du psychologue, lors de l'accompagnement d'un enfant ou d'un adolescent en situation de rupture familiale et sociale.

¹ Olivier Douville, *Corps et roman familial à l'adolescence*, Cliniques Méditerranéennes, 39.40, 1993, p.173.

² Okba Natahi. *Exil et adolescence : Entre exil du Père et récit de l'exil*, 1997, Psychologie clinique –N°3

³ Okba Natahi. *Exil et adolescence : Entre exil du Père et récit de l'exil*, 1997, Psychologie clinique –N°3

⁴ C. Chabert, R. Kaës, J. Lanouzière, A. Schniewind. Figure de la dépression, Dunod, 2005, p. 175.

⁵ C. Chabert, R. Kaës, J. Lanouzière, A. Schniewind. Figure de la dépression, Dunod, 2005, p. 176

⁶ C. Chabert, R. Kaës, J. Lanouzière, A. Schniewind. Figure de la dépression, Dunod, 2005, p. 176

⁷ P. C. Racamier, *L'inceste et l'incestuel*, les Editions du collège, 1995, p. 49.

⁸ Dictionnaire de la psychanalyse, Larousse, 2007, p.369

⁹ Dictionnaire de la psychanalyse, Larousse, 2007, p.369.

¹⁰ Jacques Lacan, *Le séminaire livre XI, Les quatre concepts fondamentaux de la psychanalyse*, Seuil, 1973, p. 53.

¹¹ Dictionnaire de la psychanalyse, Larousse, 2007, p.369.

¹² Dictionnaire de la psychanalyse, Larousse, 2007, p.186

¹³ ROUDINESCO, Élisabeth. *Jacques Lacan : le stade du miroir* In : *L'analyse, l'archive* [en ligne]. Paris : Éditions de la Bibliothèque nationale de France, 2001 (généré le 13 avril 2015). Disponible sur Internet : <http://books.openedition.org/editionsbnf/1035>.

5. Conclusion et perspectives

Cette année 2021 a marqué la création de ce projet de semi-autonomie au sein du CDEF31. Des ajustements ont dû être effectués durant les premiers mois de fonctionnement mais il semble aujourd'hui que l'équipe ait réussi à trouver un certain équilibre.

La semi-autonomie reste du semi-collectif mais nous observons une réelle diminution des situations de crise et de violence en comparaison à une villa en collectif. Les studios offrent l'intimité dont les jeunes ont besoin et ils permettent de proposer une prise en charge plus flexible et donc plus personnalisée et adaptée aux besoins de chaque situation.

Lors de la création du service l'équipe n'avait pas souhaité aller visiter les autres dispositifs de semi-autonomie existants à Toulouse afin de ne pas calquer leur projet sur quelque chose d'existant mais il semblerait intéressant de le prévoir prochainement. Ces rencontres pourraient également favoriser la création de liens avec nos partenaires et ainsi faciliter les orientations. Nous pouvons en effet relever que les durées de séjours sont importantes sur la villa des nobles et que c'est un point que nous allons devoir mettre au travail en lien avec l'ASE.

I. DISPOSITIFS POUR ADOLESCENTS : HAVRE,
SAM, ESCALE

II. DISPOSITIFS 0 – 18 ANS/ DAF, IAD

TABLEAUX CHIFFRES DE L'ACTIVITE 2021

- Activité 2020

UNITE	Capacité	Entrées									Sorties									Présents le 31/12/2021
		2019			2020			2021			2019			2020			2021			
		Entrées par unité du CDEF31	Entrées directes	Total entrées	Entrées par unité du CDEF31	Entrées directes	Total entrées	Entrées par unité du CDEF31	Entrées directes	Total entrées	Sorties sur unité du CDEF31	Sorties directes	Total sorties	Sorties sur unité du CDEF31	Sorties directes	Total sorties	Sorties sur unité du CDEF31	Sorties directes	Total sorties	
Interventions A Domicile	20	4	29	33	11	34	47	9	20	29	11	23	34	6	36	46	4	27	31	18
H.A.V.R.E	8	7	18	25	10	10	22	12	16	28	5	17	22	7	13	24	12	14	26	8
Appartements pour Mineurs	10	13	2	15	10	3	13	20	6	19	2	6	8	3	15	18	3	14	17	9
Accueil Familial	27	264	62	326	196	54	250	99	59	158	241	81	322	188	65	253	81	77	158	21
ESCALE	27		157	157	7	81	88	16	90	105	0	141	141	1	82	83	4	101	105	21
Unité spécifique Adolescents					0	2	2							1	1	2				
Totaux	92	288	268	556	234	184	422	156	191	339	259	268	527	206	212	426	104	233	337	77

- Répartition par sexe et âge

Age	Interventions A Domicile		H.A.V.R.E		Appartements adolescents		Accueil Familial		ESCALE	
	Masculin	Feminin	Masculin	Feminin	Masculin	Feminin	Masculin	Feminin	Masculin	Feminin
0 à 3 ans	6	7					32	24		
4 à 6 ans	5	3					7	7		
7 à 12 ans		4					37	13		
13 à 14 ans			4	3	1	0	8	8	8	0
15 à 16 ans	1	3	8	6	5	4	4	14	57	3
17 à 18 ans			3	4	4	5		4	31	6
Usager mère										
Total M/F	12	17	15	13	10	9	88	70	96	9
Total	29		28		19		158		105	

- Statut administratif des admissions

	Unité																		Total
	Interventions A Domicile			H.A.V.R.E			Appartements Mineurs			Accueil Familial			ESCALE			Unité spécifique Adolescents			
	2019	2020	2021	2019	2020	2021	2019	2020	2021	2019	2020	2021	2019	2020	2021	2020	2021		
Accueil Provisoire	8	16	5	1				1			17	14	15			1			78
Accueil Relais	1					1	2	1	2	11	18	7							43
RPU (art/L223-2)										3	2	1							6
Réquision				1		1				6	6		5	1	5				25
OPU		2			1					8	2	5	1		1				20
OPP		4	3	4	2	4	2	3	3	85	46	61	51	8	9				285
JAE	24	23	21	18	18	22	10	7	14	161	157	64	93	59	74	2			767
Jugement des tutelles				1			1	1	1	34	1		7	20	14				80
Pupilles					1	0			1		2	5			1				10
Hors département						0	15			1	2								18
Total	33	47	29	25	22	28	15	13	19	326	250	158	157	88	105	2			1317

- Motif d'admission

	UNITE																	Total 2021	
	iad			havre			appartements pour mineurs			accueil familial			escale			Unité spécifique Adolescents			
	2019	2020	2021	2019	2020	2021	2019	2020	2021	2019	2020	2021	2019	2020	2021	2020	2021		
Accouchement sous X											2	5							5
Carrences éducatives et familiales	30	45	28	22	19	21	11	12	18	284	231	118		3	11	2			196
Exclusion du lieu de placement				1						4	3	1							1
Faits de maltraitance	2									17	2	15							15
Fugue										4	1			1					0
Hospitalisation détenteur autorisé										4	5	7							7
Mères accueillies au Centre Parental CDEF31										2		2							2
Mineur isolé				1		2		1		1	1	1	155	83	92				95
Parents en GAV ou Injoignable										1	1	4							4
Fin de GAV									1			1			1				3
Rupture Familiale				1	2	2	4			6		2			1				5
Errance			1		1	3				3	3	1	2	1					5
Trouble du comportement	1										1	1							1
Autres services CDEF31																			0
Total																			

- Personnes accueillies mois par mois sur 3 ans

	UNITE																		Total 2021
	Interventions A Domicile			H.A.V.R.E			Appartements mineurs			Accueil Familial			ESCALE			Unité pour Adolescents			
	2019	2020	2021	2019	2020	2021		2020	2021	2019	2020	2021	2019	2020	2021	2020	2021		
Janvier	2	3	1	4	2	4	26	0	1	27	23	17	20	4	3			32	
Février	3	10		1	2	0	23	0	0	28	9	18	11	8	5			29	
Mars	3	2	1	1	1	3	43	1	1	34	22	25	13	7	13	2		35	
Avril	1	0	2	5	1	1	23	1	1	23	22	10	19	1	9			25	
Mai	3	1	2	1	2	1	16	0	0	33	34	9	16	2	4			39	
Juin	4	5	2	4	1	3	33	2	4	31	34	11	11	13	13			55	
Juillet	7	4	1	1	1	2	24	1	2	23	30	5	17	7	14			43	
Août		1	4	1	4	3	23	0	0	19	14	7	6	8	9			27	
Septembre	3	7	5	2	2	1	36	2	0	25	28	22	8	6	8			45	
Octobre	3	2	7	1	3	5	45	3	4	30	14	17	21	9	12			31	
Novembre		4	4	0	2	2	27	1	4	28	16	7	2	14	10			37	
Décembre	4	6		4	1	3	20	2	2	25	4	10	13	9	5			22	
Total	33	47	29	25	22	28	15	13	19	326	250	158	157	88	105	2			

- Répartition des personnes accueillies par MDS / SAMI / Service Adoption / Autres départements

	UNITE						Total
	Interventions A Domicile	H.A.V.R.E	Appartements mineurs	Accueil familial	ESCALE	Unité Spécifique Adolescents	
Auterive			1	6			7
Amouroux /bonnefoy	2		1	7			10
Aucamville	5	2	2	8	2		19
Bagatelle		4		10	1		15
Balma		1		4			5
Basso cambo	5	1	1	3			10
Bellefontaine-lafourguette							0
Blagnac			1	6	1		8
Borderouge	4	4		14	1		23
Bouloc							0
Carbonne							
Castanet			1	2	1		4
Cazeres		1	1	1			3
Centre	1						
Cd haute garonne		1	2		1		4
Cierp Gaud				2			
Colomiers	4		1	6			11
Empalot				3			3
Frouzins	1			17			18
La saudrune							0
La faourette				3	1		4
Minimes	2	4	2	13	1		22
Muret				4			4
Pont vieux	1	3		4			8
Rangueil	2	1		3			6
Revel		1		4			
Reynerie-saint simon							0
Saint jean	1		1	5			7
Saint gaudens				8	1		9
Salies du Salat							
Salvetat st gilles			2	6			8
Soupetard	1	1	1	2			5
Toulouse centre				10			10
Tournefeuille				1			
Villemur							0
Service accueil mineurs isoles		3	1	1	92		97
Service adoption		1	1	5			7
Total		1			3		4

- Orientations 2020

ORIENTATIONS	UNITE																Total 2021
	Interventions A Domicile			H.A.V.R.E			Appartements mineurs			Accueil familial			ESCALE			Unité spécifique Adolescents	
	2019	2020	2021	2019	2020	2021	2019	2020	2021	2019	2020	2021	2019	2020	2021	2020	
Accès a l'autonomie	1			1			1	3	2		2	2		1	4		8
Adoption											1	2					2
CDEF hors département										2	1						0
Centre d'accueil familial		1	2							2		1					3
Retour domicile parents		20	16	10	9	8	1	3	3	21	8	19					46
Décès		1															0
Autres établissements sociaux	5	15	9	5	5	6	4	10	8	22	18	18	157	76	86		127
Famille d'accueil		1								28	28	32					32
DAAEOMI																	0
Fin de Prise en charge																	
Fugue				1				1		3	4			4	7		7
Hospitalisation longue durée												1	1				1
Structures medio social														2			0
Tiers digne de confiance										1	2						0
Pjj		1							1				1	1	3	1	4
Retour établissement origine										2		1		1			1
Retour famille d'accueil origine	17						1				1						0
Dispositif IAD										1	1	4					4
Dispositif accueil familial	2	1	2														2
Dispositif appartements mineurs				2	4	0			1	6	8	3			1		5
Dispositif havre	1		1				1		1	4	1	1			1	1	4
Dispositif escale					1				3		3	1			2		6
Hôtel														1			0
Villas ou autres unités du cdef31	8	6	1	3	9	1		1		230	175	73		2	1		76
Total	34	46	31	22	28	15	8	18	19	322	253	158	159	83	105	2	

- Nombre de journées mois par mois sur 3 ans

UNITE																	
	Interventions A Domicile			H.A.V.R.E			Appartements mineurs			Accueil Familial			ESCALE			Unité Spécifique adolescents	Total 2021
Nombre de journées	2019	2020	2021	2019	2020	2021	2019	2020	2021	2019	2020	2021	2019	2020	2021	2020	
Janvier	625	518	558	177	234	211	153	342	241	729	761	734	848	459	615		2359
Février	501	437	504	165	223	144	161	255	205	685	767	700	797	303	405		1958
Mars	552	680	568	172	234	201	169	275	215	826	908	857	820	464	390	30	2231
Avril	546	669	531	174	265	230	217	254	155	656	900	860	776	480	581	31	2357
Mai	578	554	444	233	226	221	238	279	107	651	1031	738	860	457	555	62	2065
Juin	495	512	458	180	101	203	221	255	116	721	908	726	750	496	361	60	1864
Juillet	557	591	417	225	139	229	239	256	213	577	796	629	807	615	417	62	1905
Août	559	501	445	244	184	224	248	241	217	582	634	562	763	539	513	32	1961
Septembre	549	595	565	259	208	225	253	201	210	615	698	561	508	452	441		2002
Octobre	594	536	532	265	211	271	312	197	253	688	779	793	654	338	467		2316
Novembre	570	487	555	210	281	193	300	226	273	694	778	695	578	462	490		2206
Décembre	619	485	571	246	248	200	343	203	273	799	699	673	404	629	642		2359
Total	6745	6565	6148	2304	2554	2552	2511	2984	2478	8223	9659	8528	8565	5694	5877	277	

IV. Dispositifs alternatifs pour adolescents :

A) HAVRE

1. Présentation du service

a) *Présentation de l'unité*

Le dispositif HAVRE est un service sans hébergement dont le principe fondateur est d'aller à la rencontre d'adolescents âgés de 14 à 18 ans, concernés par une mesure de placement sans que celle-ci ne soit opérationnelle ou effective.

Les adolescents pouvant bénéficier de cet accompagnement sont pour la majeure partie en rupture avec les dispositifs classiques de la protection de l'enfance, pour en avoir fréquemment fait le tour, ou simplement en parvenant à s'y soustraire par l'errance ou encore des alliances familiales.

C'est donc « hors les murs », et sans mettre en avant les mandats classiques de la protection de l'enfance, que les professionnels partent à la rencontre de ces jeunes en quête d'affranchissement des obligations du droit commun.

Inspiré des pratiques de la prévention spécialisée, l'approche de l'équipe éducative cherche à créer, dans un premier temps, une relation de confiance tout en veillant à susciter la libre adhésion des jeunes. Au commencement de la prise en charge, il s'agit de s'appuyer sur l'expression des demandes et désirs des jeunes pour créer le lien, mettre en place l'échange et permettre à chacun de s'approprier réciproquement. Cet espace d'accompagnement vise à ouvrir la possibilité de faire émerger des désirs et d'envisager les moyens d'y parvenir. Faire apparaître la demande d'aide et d'accompagnement est le premier cap visé par l'équipe qui peut alors s'en saisir pour amarrer le jeune au projet qu'il peut imaginer.

Mis en œuvre à la demande du responsable ASE, avec l'accord du juge des enfants, cet espace permet aussi de revoir l'évaluation des situations et d'élaborer des modes d'intervention individualisés et adaptés aux problématiques des jeunes soutenus.

b) *Fonctionnement du service*

Ce dispositif dispose de 8 places qui sont toutes accompagnées *Hors les murs*. Le service n'accueille pas les jeunes sur place, c'est le service qui vient à lui.

Les jeunes suivis sur le dispositif du HAVRE font l'objet d'une demande écrite de la part du référent ASE et transmise au CDEF par le responsable ASE. Cette demande est dans un premier temps étudiée par l'équipe afin d'évaluer la cohérence entre la situation présentée et le mode d'action du service. Une première rencontre avec le référent ASE peut alors se mettre en place afin d'échanger sur la situation et de dégager des pistes de travail envisageables.

S'en suit une première rencontre de présentation de l'équipe, généralement dans un lieu neutre et en présence ou non du référent ASE selon les cas. Le mode de fonctionnement de l'équipe et sa philosophie y sont succinctement présentés puis il est proposé au jeune un autre rendez-vous pour tenter d'entamer un travail commun avec son accord.

Les rencontres se suivent alors, par différents canaux, et à mesure que l'adolescent se lie, les ressources du jeune sont mobilisées au fur et à mesure de son adhésion pour élaborer le fil de son parcours passé et à venir. Une nouvelle rencontre avec le référent ASE a lieu au terme des 3 premières semaines, afin de déterminer les axes de travail et les objectifs poursuivis pour la suite de l'accompagnement.

c) *Les missions du service*

Elles s'articulent autour de deux axes :

- **L'observation et l'évaluation**
 - Par la recherche des personnes, services et dispositifs ressources pour le jeune
 - Par l'évaluation de son environnement
 - Par une lecture des liens d'attachement avec sa famille et son entourage

- **L'accompagnement**
 - En individualisant l'accompagnement social et éducatif
 - En faisant émerger la demande de cet accompagnement
 - En favorisant l'apaisement
 - En permettant la réduction des mises en danger
 - En maintenant ou en restaurant les liens que le jeune entretient avec le monde adulte.
 - En construisant conjointement avec les personnes ressources du jeune des solutions le sécurisant et lui permettant de se construire.

d) *L'équipe*

L'équipe pluridisciplinaire est composée de 4 ETP éducatifs, d'un mi-temps de psychologue, d'un mi-temps de chef de service.

Elle se réunit toutes les semaines, le mercredi matin de 10h à 13h, afin de partager les observations cliniques récoltées au cours des entretiens de la semaine et de s'en saisir pour élaborer les futures modalités d'interventions sur chaque situation.

Des temps d'échanges avec les partenaires se mettent fréquemment en place (généralement le mercredi de 9h à 10h) afin de coordonner les actions de chacun, de définir les domaines d'intervention de chaque acteur et de déterminer les stratégies d'accompagnement au vu de la mobilisation des jeunes.

A raison d'une fois toutes les 8 semaines, un temps d'analyse des pratiques est proposé à l'équipe. Il permet à la fois d'harmoniser les relations interprofessionnelles et d'accentuer l'élaboration sur des suivis particuliers ou qui interrogent l'équipe dans le cap tenu.

e) *Modalités d'intervention du psychologue*

Les modalités d'intervention du psychologue au sein du dispositif du Havre sont fondées sur le principe de *l'aller vers*. La pratique du psychologue rejoint l'exercice éducatif *hors les murs*. Les interventions du psychologue sont construites en équipe pluridisciplinaire, modulées pour chaque enfant en fonction de l'actualité de sa situation, de ses capacités, de ses modalités d'inscription dans le lien social. Une multiplicité de *settings* sont donc envisageables, renouvelés au plus près des observations éducatives :

- Co-intervention en binôme psycho-éducatif dans un temps de rencontre informel de l'enfant
- Co-intervention en binôme psycho-éducatif avec *medium* (repas, promenade, rendez-vous de droit commun, activité de type *nursing* ou de *prendre soin*, activité artistique, sportive, médiation animale...)
- Intervention en entretien individuel *hors les murs*
- Intervention en entretien individuel au sein de la Maison des Psychologues du CDEF 31
- Entretien familial
- Visite médiatisée ou encadrée.

Une intervention en clinique indirecte auprès des membres de l'équipe éducative (réunion hebdomadaire, participation au GAPP, participation aux instances dédiées du RAP 31) a pour visée de soutenir la pratique

des professionnel.le.s face aux situations éprouvantes et de promouvoir la construction d'une pensée commune incluant une dimension psychique et inconsciente.

Par ailleurs, le psychologue participe à initier ou maintenir le maillage partenarial afin de nourrir la constellation active autour de la situation de l'enfant. Ce maillage inclut les personnes identifiées comme ressources par l'enfant, les institutions partenaires mais aussi les services internes au CDEF 31.

2. Activité et public accueilli

- **Activité 2021**

L'activité du service est en augmentation en comparaison des années 2019 et 2020 (28 accompagnements pour 25 et 22 respectivement).

Les demandes d'admission peuvent provenir de demande en externe (16) mais répondent également au besoin de diversification des modes d'accueil en interne (12).

Les accueils en externes peuvent être classés en trois grandes catégories :

- Les situations ayant épuisées toutes formes d'interventions et qui ne trouvent pas d'axes d'améliorations.
- Les situations en attente d'une orientation imminente mais pour lesquelles aucun accueil n'est envisageable dans l'attente.
- Les mesures non appliquées et qui peinent à s'installer de par les fuites des jeunes concernés.

26 jeunes sont sortis du dispositif en 2021 dont 12 sur des unités du CDEF et 14 sur l'extérieur.

- **Répartition par sexe et âge**

Il n'y a quasiment pas de différenciation de sexe dans les mineurs suivis. Il y a autant de mineurs du sexe masculin (15) que féminin (13).

L'âge des 15/16 ans reste prédominant comme l'année dernière (14 jeunes). 7 jeunes de 13/14 ans et 7 jeunes de 17/18 ans ont été suivis.

Si l'on confond âge et sexe, l'accompagnement majoritaire s'exerce auprès du mineur homme de 15 à 16 ans (8 jeunes).

- **Statut administratif des admissions**

Comme l'année précédente, ce sont les JAE qui restent le mode d'admission le plus présent (22 mineurs).

- **Motifs d'admission**

Le motif d'admission reste majoritairement les carences éducatives et familiales (21 en 2021, 22 et 18 en 2019 et 2020). Il avait été constaté un renversement de ces résultats où jusqu'en 2018 il y avait majoritairement des jeunes en errance.

Néanmoins sur les accompagnements du HAVRE, les jeunes sont très souvent en fugue ou dit en errance. Il semble que bien souvent les deux motifs soient extrêmement liés.

- **Personnes accueillies mois par mois sur 3 ans**

En 2021, il y a eu 2 gros mois où la moitié des accompagnements ou plus ont été renouvelée (4 mineurs en janvier et 5 en octobre). Régulièrement, 3 mineurs ont été admis sur les mois de mars, juin août et décembre. Le rythme est régulé par la durée de prise en charge posé mais reste cependant adaptable en fonction de la situation.

- **Répartition des personnes accueillies par MDS / SAMI / Service Adoption / Autres départements**

Comme les années précédentes, l'ensemble des MDS peuvent faire des demandes. 3 MDS ont fait jusqu'à 4 demandes : Bagatelle, Borderouge et Minimes.

- Durée de séjour des personnes accueillies sur 3 ans

15 mineurs ont été accompagnés jusqu'à 3 mois au global et 13 au-delà de 3 mois. C'est la même proportion qu'en 2020.

2 jeunes ont été suivis au-delà des 3 mois renouvelable une fois.

11 mineurs ont été accompagnés de 91 à 180 jours, l'équivalent de 3 mois renouvelé 1 fois. Cela reste la durée la plus représentée.

- Orientations 2021

La majorité des orientations reste le retour au domicile des parents (8 en 2021, 9 en 2020 et 10 en 2019).

Les autres orientations s'effectuent majoritairement sur les autres établissements (6 en 2021 pour 5 en 2019 et en 2020).

Une différence est néanmoins constatée par rapport à l'année dernière en interne au CDEF. En 2020, 14 mineurs ont été orientés au SAM, ESCALE ou autres villas pour 1 seul mineur en 2021.

- Nombre de journées mois par mois sur 3 ans

En 2021 2552 journées sont réalisées soit quasiment à l'identique de 2020 (2554).

3. Accompagnements durant le séjour

a) *Médiations, supports d'accompagnement*

Le service dispose d'un appartement de repli permettant des mises à l'abri provisoires ou des évaluations séquentielles en termes d'autonomie pour certains projets de jeunes.

Par ailleurs, dans cette dynamique du « aller vers », il a fallu à l'équipe s'adapter aux médias sociaux afin de permettre un échange en adéquation avec les pratiques sociales des jeunes accompagnés. Se rendre disponible et mobilisable à tout moment reste un atout majeur pour solidifier le lien avec ces adolescents vivant très fréquemment dans l'instant.

L'intervention du Havre débute au moment de la première rencontre avec le jeune et est programmée pour une durée de trois mois. A l'issue de cette période, une synthèse est organisée afin d'envisager les suites possibles de l'accompagnement, sachant qu'il est possible de renouveler pour une nouvelle durée de trois mois l'intervention du service.

b) *Formation et groupes de travail*

Les professionnels ont pu bénéficier des formations suivantes au cours de l'année 2021 :

- Identification et protection des mineurs victimes de traite et d'exploitation sexuelle -ECPAT France
- Les professionnels ont collaboré activement aux groupes de travail

4. Situation clinique

Le dispositif du Havre est sollicité par l'ASE dans le cadre du placement non effectif de Prudence. Son accueil aménagé au domicile de deux assistantes familiales est éprouvé par la répétition des fugues, durant lesquelles malgré tout, elle entretient un lien téléphonique avec les deux professionnelles. La demande d'accompagnement est circonscrite au repérage des lieux de fugue et des accroches amicales ou amoureuses, à l'évaluation de la nature et de l'intensité des mises en danger, à la compréhension du mode de fonctionnement de la très jeune femme.

S'il reste longtemps impossible de rencontrer Prudence, l'introduction de l'équipe du Havre au sein de la conversation WhatsApp entre les assistantes familiales et Prudence, avec son accord, permet l'adresse de quelques demandes de sa part.

Dans la situation de Prudence, la proxémie oriente l'intervention et invite à l'attente. Trop loin : disparition. Trop près : disparition. L'équipe éducative du Havre perçoit et respecte la juste distance, c'est-à-dire celle réglée par la jeune femme. A posteriori, la lecture de l'intervention de l'équipe se décline en trois actes.

Acte I : L'une des premières demandes consiste en une demande de nourriture. L'équipe du Havre y répond, considérant la situation toute particulière dans laquelle Prudence se trouve ce jour-là. La satisfaction des besoins primaires n'est jamais régulière mais constitue un traitement ponctuel, dans un temps de détresse. Il convient de formuler une réponse à l'appel de Prudence (ne pas la laisser sans réponse) sans la rendre captive d'une relation de dépendance qu'elle ne saurait supporter longtemps.

Acte II : La jeune femme attend un enfant. Les suspicions de grossesse de la référente ASE sont évoquées lors d'une audience. Prudence s'éloigne plus encore dans son rapport aux institutions et aux professionnels qui les incarnent. La place chez les assistantes familiales est levée. L'une d'elle maintient malgré tout un lien téléphonique. La conversation WhatsApp permet à Prudence de solliciter un éducateur du Havre en particulier. Elle lui adresse quelques questions pratiques entourant sa maternité à venir. Prudence contrôle les propositions d'accompagnement et saisit la présence éducative dans un registre administratif. L'éducateur se plie à cette demande et soutient la jeune femme dans son désir d'émancipation. Elle veut démontrer qu'elle sait faire. L'équipe du Havre soutient Prudence là où Prudence demande à être soutenue, pas davantage. Une rencontre se produit. La jeune femme et l'éducateur évoque ses souhaits afin de les soutenir lors de la prochaine audience. Elle y est absente mais l'éducateur transmet la nécessité de considérer Prudence au-delà de l'enfant, de reconnaître son souhait au sein d'un couple amoureux et son désir de maternité. Reconnaître et soutenir la naissance de leur famille est la demande aboutie qu'elle énonce.

Acte III : Une place au sein du Dispositif des Appartements Parent(s)-Enfant(s) du CDEF 31 est proposée au jeune couple qui l'accepte. Le processus d'admission s'engage. Une dernière demande est adressée au Havre. Prudence formule la nécessité impérieuse de quitter l'immeuble dans lequel elle vit. L'appartement dans lequel elle est hébergée est situé à quelques étages de l'appartement de son père. Des tensions sévères lui deviennent insupportables et la contraignent à se cacher. Prudence voudrait quitter cette situation dans de très brefs délais. Un hébergement du couple à l'hôtel leur permet de patienter jusqu'à l'emménagement dans l'appartement du DAPE. L'équipe du Havre les accompagne dans le transport de leurs effets et du matériel que Prudence a déjà collecté pour leur enfant à naître.

5. Conclusion et perspectives

Le dispositif du HAVRE est bien en place et bien repéré par l'ensemble des partenaires. Le travail effectué auprès de ces jeunes est à la fois atypique et nécessaire. L'équipe du HAVRE est un peu le dernier recours de la protection de l'enfance auprès de ces mineurs, de ces enfants où de nombreuses actions ont déjà été tentées.

Cette mission pousse à la réflexion et laisse libre cours à l'imagination où le « ce n'est pas possible » laisse la place à « comment le rendre possible ».

La dynamique instaurée au début de cette aventure doit être poursuivie avec les enjeux, la mission et les limites clairement identifiés par l'ensemble des acteurs.

C'est un service composé de professionnels aguerris et en perpétuel questionnement dans l'intérêt du jeune. Il est important de maintenir la philosophie de ce service malgré les mouvements au sein de l'équipe, de le renforcer via de nouveaux partenaires et de renforcer son expertise.

B) SAM

1. Présentation du service

a) *Présentation du service*

Le Service Appartement pour Mineurs a été créé en janvier 2017. La prise en charge est basée sur une évaluation de l'usager sur trois mois, renouvelable une fois. Cependant, suite à un manque de place dans les dispositifs d'accueil de Haute Garonne, il arrive que la prise en charge « s'étire » dans le temps. Au-delà de l'évaluation « pure », le service a aussi pour vocation d'accompagner et aider à la progression des adolescents dans leur autonomie, ainsi que dans l'élaboration de leur projet personnel et/ou professionnel.

Le S.A.M accueille normalement 9 adolescents âgés de 16 à 18 ans. Les appartements sont diffus principalement dans le secteur de Toulouse Nord. Nous accueillons deux types de profils :
Les premières orientations peuvent être des jeunes qui ont été évalués comme étant en capacité de vivre seul en appartement, et ayant besoin d'une évaluation ainsi que d'un accompagnement vers l'autonomie.
Les secondes orientations sont constitués d'adolescents présentant des difficultés à évoluer sur un collectif, pouvant entraîner la survenance répétitive de situations complexes négatives, pour l'adolescent lui-même et/ou le groupe, suggérant ainsi un besoin d'éloignement du collectif. Ils présentent diverses fragilités ou troubles psychiques, et tentent de s'inscrire dans un processus d'autonomisation. Il s'agit souvent d'adolescents ayant parcourus un grand nombre de dispositifs de la protection de l'enfance.

b) *Présentation de l'équipe*

En 2021, l'équipe était composée de :

- 3 postes éducatifs (trois éducateurs spécialisés)
- 1 mi-temps de psychologue
- 1 mi-temps de maitresse de maison

L'équipe compte aussi un poste en remplacement, afin de suppléer aux absences (formations) et temps partiels de membres de l'équipe.

- Temps de réunion

Notre réunion hebdomadaire se déroule tous les jeudis de 10h00 à 13h15. Cette réunion permet à l'ensemble de l'équipe pluridisciplinaire qui est impliquée dans le projet du SAM de se réunir. Les membres permanents de l'équipe et le cadre du service sont présents systématiquement, afin d'échanger sur les situations des adolescents accueillis, et sur le projet du service et son fonctionnement. Ce temps de réunion permet aussi de recevoir le pôle santé, la secrétaire du service ainsi que tout autre partenaire interne au CDEF31 et/ou externe.

Le chef de service propose un ordre du jour avec différentes parties tels que :

- Les informations institutionnelles
- Le fonctionnement de l'équipe
- L'avancement / réflexion sur les projets du service
- Les PPA des jeunes

Un GAP (Groupe d'Analyse des Pratiques) est organisé de façon bimensuel, voire trimestrielles. Ce temps, organisé avec des partenaires externes, permet à l'équipe de s'exprimer sur les difficultés rencontrées au cours de leurs expériences au sein du dispositif. L'objectif des GAP est de permettre aux professionnels de travailler autour d'axes d'amélioration de leur pratique, de progresser et de maintenir une cohésion au sein de l'équipe.

L'équipe est invitée sur d'autres temps de réunions internes et externes tels que :

- Les CTU, qui sont un moment de réflexion et de prise de décisions d'une situation complexe. Il s'agit de réunir plus largement l'institution autour de l'équipe et d'une situation complexe
- Les groupes de co-construction

- Les RAP31
- Les synthèses et rencontres partenariales autour des projets d'orientation des usagers

5. Activité et public accueilli

- **Activité 2021**

En 2021, le SAM accueille 19 adolescents, soit 4 de plus qu'en 2020.

- 20 entrées ont été orientées par le CDEF31 (demandes internes pour des adolescents pris en charge généralement sur les villas du CDEF31)
- 6 entrées orientés par l'extérieur (ASE)

Ces chiffres s'expliquent par des entrées de profils dont les situations très complexes entraînent la mise à disposition d'appartement du SAM et impliquent la nécessité de travail collaboratif et transversal de la part de plusieurs dispositifs du CDEF, sans intégrer les effectifs classiques du SAM. Le manque réel de places dans les lieux d'accueil et d'hébergement, auxquelles s'ajoutent le manque de place et de prise en charge en pedo-psychiatrie de l'adolescent de 16-18 ans, en Haut-Garonne, explique ces prises en charges transversales. Ainsi, nous pouvons aussi noter une légère baisse du nombre de sorties (17 sur 2021) par rapport à N-1, dont 15% sont réorientées vers des dispositifs internes au CDEF.

- **Répartition par sexe et âge**

La répartition par sexe s'équilibre à part presque égale entre fréquentation masculine et féminine du service. 95% des usagers ont entre 16 et 18 ans lors de leurs entrées dans le service, seul un adolescent de moins de 15 ans a pu accéder au SAM.

- **Statut administratif des admissions**

Nous avons accueilli en 2021 : 14 adolescents sous JAE, 3 sous OPP, 2 accueils relais, 1 jugement des tutelles, 1 pupille.

La grande majorité des placements au SAM se font par JAE. Il s'agit de placements longs. Ce sont des mineurs, qui suite à une longue prise en charge par différents dispositifs du système de la protection de l'enfance, doivent construire leur projet de futurs jeunes majeurs.

- **Motifs d'admission**

Comme pour la plupart des autres dispositifs du CDEF, et sur les trois dernières années, les admissions sont principalement liées à des carences éducatives et familiales. En 2021, pour le SAM ce motif constitue l'essentiel des entrées car nous n'accueillons plus de MNA (qui sont suivis par l'Escal). Ces jeunes ont des relations limitées avec leurs parents/familles. L'enjeu des objectifs du SAM devient un élément clé quant à l'orientation de ces jeunes avant leur majorité, qui ne peuvent pas, pour la plupart d'entre eux, envisager un retour au domicile des parents à cette échéance.

- **Personnes accueillies mois par mois sur 3 ans**

On observe une petite augmentation des admissions à partir du deuxième semestre sur les deux dernières années.

- **Répartition des personnes accueillies par MDS / SAMI / Service Adoption / Autres départements**

Comme l'année précédente, il n'y a pas de tendance significative, puisque les 19 accueils sont issus de 15 MDS différentes.

- **Durée de séjour des personnes accueillies sur 3 ans**

On constate que la durée des séjours au sein du dispositif en 2021 s'étend pour la plupart des usagers (85%) de 61 jours à 180 jours, soit une présence d'une durée avoisinant les 4 à 6 mois. En comparaison de l'année

N-1, la plupart des séjours avaient une durée inférieure à 3 mois. Les places limitées dans les dispositifs d'accueil de HG augmentent aussi le risque de séjours allongés des adolescents au sein du SAM.

- **Orientations 2021**

Nous observons un nombre assez constant des usagers qui accèdent à une autonomie directe à l'issue du SAM, de l'ordre de 10% des usagers. Il en est de même pour ceux qui opèrent un retour au domicile des parents.

La majorité reste orientée vers des dispositifs proposés par d'autre établissement sociaux.

Un quart de jeunes ont été réorientés vers des dispositifs internes au CDEF, il s'agit des situations les plus complexes, qui n'ont pas atteint la majorité, et qui n'ont pas pu se saisir d'une orientation vers l'autonomie.

- **Nombre de journées mois par mois sur 3 ans**

En 2021, c'est un taux d'occupation de 68% contre 82% en 2020. Un taux qui s'approche à nouveau de celui de 2019. Ce taux s'explique par une durée d'occupation qui s'est allongée cette année et des appartements mis à disposition pour l'accompagnement de situations complexes, avec des délais de prise en charge de plus en plus allongés.

6. Accompagnements durant le séjour

a) *Médiations, supports d'accompagnement*

Rencontre avec les adolescents du S.A.M

Un temps est prévu avec les adolescents tous les lundis après-midi, avec les éducateurs, le psychologue et le chef de service. C'est le jour de la remise des allocations hebdomadaires, et le temps d'un moment pour faire un point ensemble sur l'expression des besoins du jeune, sur l'évolution de son projet, sa santé (physique et psychique), son accompagnement...

Ce temps formel ne se substitue pas aux temps éducatifs, mais complète des temps réguliers formels et informels (selon les besoins de l'adolescent ou du service), et permet de maintenir le lien du jeune avec l'ensemble de l'équipe.

La solitude est difficile à expérimenter pour la plupart des adolescents accueillis. Cela implique souvent la remontée de leurs angoisses et difficultés, que les collectifs permettaient parfois de contenir (ou en faisant office de mécanisme d'évitement). Nous travaillons quotidiennement avec l'équipe pluridisciplinaire afin de leur proposer un accueil plus simple et attractif.

Participation des personnes accueillies à la vie institutionnelle

Les adolescents sont pris en charge hors les murs de l'institution, donc participent peu à la vie institutionnelle. L'objectif est de les inscrire vers des dispositifs de droits commun à l'extérieur. Nous faisons le constat qu'une partie des jeunes a malgré tout besoin de l'institution, mais aussi de ce lieu qui fait « carrefour de rencontres » de jeunes affichant les mêmes difficultés. La plupart des jeunes n'ayant pas de projet élaboré (ou en cours de construction) viennent souvent créer ou maintenir du lien.

Accompagnements individualisés

Chaque jeune à un coordinateur référent qui est responsable de son projet (au CDEF31) et gère le lien avec les partenaires, tels que l'ASE par exemple. Cependant, c'est bien par l'ensemble des professionnels de l'équipe que chaque adolescent est suivi. L'équipe les accompagne dans leurs démarches et leur découverte de l'autonomie par le SAM.

Nous effectuons un travail important autour des dispositifs de droit commun: missions locales, lycées professionnels, CPAM, pôle emploi, CFAS...

Sur ce dispositif, les accompagnements sont personnalisés en fonction des adolescents. Nous privilégions les démarches faites par le jeune lui-même que nous réévaluons, s'il est en difficulté et s'il a besoin d'être

encadré et soutenu. Ce fonctionnement permet une évolution adaptée aux besoins spécifiques et capacités individuelles des usagers.

Types d'écrits réalisés

Chaque coordinateur est responsable de la note éducative en vue de la synthèse. Une première note d'observation est rédigée après trois semaines d'intégration. Un second écrit plus complet après trois mois, permettant de donner une évaluation du jeune qui sera utilisée durant la synthèse du jeune.

La trame du PPA est une aide et un support important dans la mise en forme et la communication auprès de nos partenaires.

Cette année encore nous avons procédé à des évolutions sur « l'EVA SAM » qui est notre outil principal d'évaluation.

Cet outil a pour but de permettre une évaluation ayant plus de sens, se basant sur du factuel et non seulement sur le ressenti de l'équipe. Cette création fait écho aux retours d'autres établissements et facilite les échanges et les orientations.

Cet outil permet de mettre en avant les difficultés rencontrées par nos jeunes, ce qui nous permet de mettre en place des ateliers individuels ou collectifs pour faire évoluer les jeunes.

L'équipe fait un travail important dès les premières semaines, orienté sur plusieurs axes qui intègre une grande part d'accompagnement et de soutien dans l'apprentissage de l'autonomie, en plus de l'enjeu d'évaluation.

Santé

Les adolescents orientés sur notre service ont une obligation de faire un bilan de santé physique et psychique dès leur entrée. Pour ceux issus du CDEF31, un suivi rigoureux par le pôle santé est déjà en place depuis leur arrivée. Par la suite, ils peuvent être suivis par le pôle santé ou par des médecins à l'extérieur selon leur choix. Nous préconisons toujours à terme que tous les jeunes du SAM soient pris en charge par un cabinet médical extérieur.

En parallèle, nous avons pu faire appel à des cabinets d'infirmiers pour les suivis des traitements particuliers, des psychologues ainsi que des psychiatres extérieurs au CDEF. C'est un sujet qui demande une articulation fine entre les différents partenaires (ITEP, hôpital de jour, SAM...).

b) Partenariats

Nous avons travaillé avec certains jeunes à les accompagner tant au niveau médical, que professionnel et scolaire.

Médical :

Nous avons donc des partenaires médicaux avec quelques médecins généralistes et spécialistes (dentistes, ORL, ophtalmologiste...). L'idée étant que le soin pouvait et devait aussi passer par des médecins du droit commun et pas uniquement par le pôle santé. Ce choix a été réalisé afin d'éviter une nouvelle fois une cassure à la fin de la prise en charge, mais plutôt mettre en place une certaine continuité, même au-delà de la sortie du service.

Mission locale

Le travail réalisé avec la mission locale est essentiel. Il permet à de nombreux jeunes ayant été déscolarisés de pouvoir réfléchir un projet, s'essayer à travers des stages (rémunérés ou non), de retrouver une vie de classe ou de groupe, ou tout simplement être à nouveau dans l'action.

Au final, ce travail réalisé avec la mission locale est un des axes essentiels à l'autonomie en préparant à la vie professionnelle des majeurs. Nombreux sont les jeunes qui ont pu ainsi se remettre en action.

Etablissement scolaire :

Nous essayons de maintenir les meilleurs rapports possibles avec les établissements scolaires (quel qu'ils soient), afin de permettre la meilleure circulation possible de l'information, facilitant de fait, la prise en

charge des usagers ainsi que leurs accompagnements. De plus, par cette continuité éducative et cet échange, le jeune prend conscience du cadre qui l'entoure, et de la cohérence des informations qui lui sont adressées

Dispositif d'hébergements autonomes externes :

Nous avons entrepris cette année de créer des partenariats avec les autres dispositifs d'accueil de Haute-Garonne, tels que les MECS, et de maintenir des liens pour orienter les jeunes sortant du SAM. Ces relations en construction ont pour objectif de faciliter la transition lors du changement de dispositif pour le jeune et d'essayer de travailler sur la garantie d'un parcours sans rupture des jeunes.

7. Situation clinique

Afin de préserver son anonymat nous appellerons cette jeune fille Anaïs.

Anaïs est accueillie au centre parental en cours de grossesse soutenue par le père de son enfant et l'équipe éducative. Après plusieurs incidents préoccupants, sa fille est placée en accueil familial suite à une décision judiciaire. L'accompagnement d'Anaïs par l'équipe du centre Parental n'est plus justifié. La jeune est admise au SAM courant mars 2021. Les axes de travail proposés sont l'accompagnement vers l'autonomie, le soutien à la parentalité en collaboration avec la référente ASE de sa fille, la construction d'un projet de formation, l'accompagnement à la santé. L'arrivée d'Anaïs sur le SAM se fait dans un contexte douloureux puisque la jeune est séparée de son enfant. Ben, le conjoint d'Anaïs est très présent au logement du CP et ne peut plus cohabiter avec Anaïs. Son état émotionnel ne permet pas de démarrer un accompagnement éducatif dans les 1^{ères} semaines. L'équipe éducative fait le choix de laisser le temps nécessaire à Anaïs pour accepter la séparation avec son enfant et envisager une réflexion sur un projet personnel. La présence de Ben freine également le travail éducatif car, ce jeune a également ses propres problèmes liés à sa situation administrative. Anaïs se préoccupe de la situation de son compagnon en sus de tout ce qu'elle doit penser pour elle-même. Mi-avril, nous observons une amélioration dans le comportement de la jeune. Elle est en relation quotidienne avec l'équipe et sa colère à l'égard des professionnels semble s'être apaisée. Nous pouvons alors convenir ensemble de rdv pour réfléchir sur son accompagnement éducatif, pour lesquels Anaïs était jusque-là dans la fuite. Nous observons début avril, une autonomie au sein du logement. Anaïs démontre qu'elle sait entretenir son lieu de vie, cuisiner, gérer son budget, organiser ses rdv en fonction du calendrier des VM avec sa fille, organiser ses déplacements extérieurs. Anaïs se montre également très autonome sur le plan de l'hygiène corporelle. Ses tenues sont adaptées, la jeune apprécie prendre soin d'elle. Néanmoins, nous notons la relativité de cette autonomie par une difficulté à être seule sur le logement. En l'absence de Ben, Anaïs ne reste pas sur le logement. Il semble qu'elle fuit à l'extérieur rendre visite à sa mère, ses amis ou l'équipe éducative, afin d'éviter cette solitude. Dans ce contexte, il n'est pas certain qu'Anaïs soit en capacité de vivre seule dans la durée. Au fil des semaines, Anaïs fait de plus en plus appel à l'équipe pour être accompagnée dans ses démarches, vérifier que les démarches entreprises sont correctes, et parler de sa fille, se confier sur ses craintes, sur sa problématique alimentaire et sur son mal-être persistant. Elle verbalise très souvent sa lassitude concernant sa relation avec Ben. Il lui est cependant difficile d'envisager une séparation définitive, puisqu'il est le père de sa fille. De ce fait, le besoin d'un père présent pour sa famille lui apparaît prioritaire en dépit de la dégradation de sa relation. Par ailleurs, la difficulté d'Anaïs à vivre seule ne permet pas d'écarter Ben. Bien que le couple alterne ruptures et réconciliations, Anaïs et Ben se réunissent quasiment tous les soirs au logement. Afin de soulager Anaïs dans ce conflit conjugal, la psychologue du SAM lui propose de prendre rdv avec l'association « Interaction » spécialisée en thérapie de couple. Bien qu'Anaïs ait pris rdv à l'association Interaction, elle repousse l'échéance en reportant systématiquement le rdv convenu. Elle finit par s'y rendre une fois avec son conjoint. Peu de temps après, elle se sépare de Ben. La séparation est violente, beaucoup de disputes mais Anaïs parvient à rester sur sa position de rupture. Elle maintient le lien avec Ben pour les VM, et pour l'organisation

autour de leur fille. Début juillet Ben part à Nice ce qui mets très en colère Anaïs, elle nous dit que sa fille a besoin de son père. Elle ne veut pas que sa fille grandisse sans père. Finalement la situation s'apaise et Ben s'en va. Anaïs apprend à vivre seule, cela n'est pas facile mais elle sait s'appuyer sur l'équipe. Anaïs évoque très souvent avec l'équipe éducative sa difficulté à se nourrir et sa maigreur actuelle. La jeune pèse actuellement 36 kg pour 1m60. Elle a pu exprimer ne ressentir aucun plaisir à s'alimenter malgré le fait de cuisiner quotidiennement pour les autres. Elle tient un discours peu valorisant envers elle-même, dans lequel elle dit qu'elle n'a pas un corps de femme, car elle associe la féminité aux courbes et rondeurs. Offrir de la nourriture représente pour elle le don de soi, sa générosité et le signe qu'elle apprécie l'autre. Très souvent, Anaïs cuisine et propose les plats à l'équipe éducative. Cela semble être sa façon de nous montrer son attachement à la relation établie. Face à sa difficulté de s'alimenter, Anaïs a réfléchi à la meilleure solution pour elle pour ne pas sombrer dans une anorexie mentale. Début mai, elle prend la décision de rencontrer un psychiatre afin qu'il « lui soigne la tête ». Selon elle, « sa tête empêche son estomac d'accepter la nourriture ». En amont de cet accompagnement vers le soin, l'équipe a soutenu Anaïs dans cette problématique alimentaire. Des appels quotidiens et/ ou passages au logement ont été mis en place en fin de journée. Cela a permis de questionner Anaïs sur les quantités de ses repas et de surveiller de loin qu'elle mange tous les jours. Des ateliers cuisine ont été réalisés afin de permettre à Anaïs de combler son besoin de donner aux autres et de vérifier qu'elle s'alimente. Anaïs a beaucoup avancé sur la réflexion d'un projet professionnel. Lors de son entrée au SAM, elle ne souhaitait pas engager une quelconque démarche en ce sens. Elle privilégiait les rencontres avec sa fille, rien d'autre ne comptait. Semaine après semaine, échanges après échange, Anaïs a réussi à envisager un avenir possible malgré le placement de sa fille. Elle est parvenue à admettre que ce temps de placement pouvait lui être favorable pour se former et obtenir un diplôme. D'abord réticente et toujours dans cette volonté de faire seule, Anaïs à accepter de se rendre à la Mission Locale accompagnée pour connaître les possibilités de formations qualifiantes accessibles à son niveau scolaire (3eme). La qualité de la rencontre avec le conseiller, lui a permis de reprendre confiance dans ses capacités à apprendre. Plusieurs propositions lui ont été faites et Anaïs s'en est montrée très surprise. Auparavant, certaine d'être capable de travailler dur mais en constante dévalorisation de son niveau d'instruction, Anaïs a réalisé qu'elle pouvait accéder aujourd'hui à un panel assez large de formations. Début juin elle décide de faire un CAP pâtisserie en apprentissage, rapidement elle se fait des recherches pour trouver un patron.

Conclusion : L'accompagnement d'Anaïs se poursuit dans une relation éducative de confiance, construite au rythme de la jeune. Anaïs a compris que l'aide et le soutien proposé par l'équipe permet de favoriser le développement de son autonomie sans empêcher sa capacité à faire ses propres choix de vie. La jeune démarre un projet personnel en adéquation avec le développement de ses compétences parentales. Très soucieuse du bien-être de sa fille, qu'elle place au premier plan, Anaïs veut aussi se construire professionnellement. Après plusieurs semaines d'émotions et de réflexions, Anaïs nous montre qu'elle est prête à utiliser ce temps de séparation dans la réalisation d'un projet dont l'objectif est de retrouver sa fille. La fréquence des VM lui permet de vérifier le bien-être de son enfant ainsi que sa place de mère auprès de sa fille. Au départ, très méfiante quant à l'accueil familial de sa fille, Anaïs semble montrer aujourd'hui une volonté d'apaiser la relation dans l'intérêt de sa fille. Tout en veillant au bon développement de sa fille, Anaïs montre une volonté de pacifier ses relations avec les tiers qui entourent son enfant. Anaïs est orientée en octobre dans une structure lui proposant un appartement lui permettant d'étendre les VM avec sa fille à des VE et envisager des DVH. Nous avons travaillé en collaboration durant plus d'un mois avec la nouvelle équipe éducative afin de permettre à Anaïs de partir du SAM et d'arriver dans la nouvelle structure sereine. Elle commence sa formation et a trouvé son employeur. Actuellement nous sommes encore en lien avec Anaïs, elle nous tient informés sur sa formation, sa fille qui grandit...C'est la première fois que nous accueillons une jeune mère sur le SAM, cela nous a

beaucoup questionné sur notre place, nos axes de travail et ce que nous pouvions lui apporter. Le travail en équipe, et avec les partenaires, a permis à Anaïs de se saisir de son propre placement.

8. Conclusion et perspectives

Le SAM évolue peu à peu et se dote d'un accompagnement à l'autonomie plus qualitatif et individualisé, ainsi que d'outils permettant une meilleure évaluation. De nombreux projets sont encore en cours de mise à l'œuvre, afin de nous adapter à chaque situation. Nos locaux permettent de recevoir les jeunes de façon individuelle et personnalisée, faisant donc continuité avec le fait qu'il soit en autonomie sur leurs appartements. La diversification des profils au sein de l'équipe du SAM, la recherche d'amélioration continue de nos outils et de nos pratiques, nous conduisent aujourd'hui vers de nouveaux projets de partenariats. Il nous permettra si cela fonctionne, de meilleures conditions de travaux avec nos partenaires présents et à venir. De plus il permettra aussi une réelle amélioration de l'orientation de nos jeunes et une meilleure continuité de leur prise en charge.

C) ESCALE

1. Présentation du service

a) *Présentation de l'unité*

Présentation du dispositif

La France, de même que la majorité des Etats membres de l'Union européenne, accueille chaque année sur son sol plusieurs milliers de personnes se présentant comme mineures non accompagnées (MNA), en demande de protection.

La situation des MNA est un sujet complexe convoquant simultanément le statut de migrants et de mineurs sans représentant de l'autorité parentale sur le territoire national qui exige une protection spéciale au titre de la protection de l'enfance. Elle constitue ainsi un sujet de politique publique à part entière.

Face au besoin croissant d'accueil en urgence de mineurs non accompagnés sur le territoire de la Haute-Garonne, le CDEF 31 a ouvert en octobre 2018, 27 places supplémentaires, constitutives du dispositif nommé Escale. Il accueille, en urgence et de manière transitoire des Mineurs Non Accompagnés (MNA), durant le processus de péréquation encadré par la circulaire du 3 mai 2013 puis par la loi du 14 mars 2016.

Le dispositif Escale a vocation à accompagner des MNA âgés de 16 à 18 ans venant d'un autre département et confiés au conseil départemental de la Haute-Garonne dans le cadre de la répartition territoriale ou ayant été évalués majeurs en Haute-Garonne et confiés au CD 31 suite à un recours auprès du juge des enfants et du juge des tutelles ou encore des MNA en rupture d'accueil en MECS du fait de passage à l'acte. Pour les MNA âgés de moins de 16 ans, une dérogation peut être demandée au responsable de l'aide sociale à l'enfance afin qu'ils puissent être accueilli par Escale.

La durée prévisionnelle de séjour est de trois semaines, permettant ainsi au Service d'Accueil des Mineurs Isolés (SAMI) du département de poursuivre les recherches afin de trouver une place pérenne pour ces jeunes.

Dans le processus de prise en charge des MNA, le dispositif Escale se situe entre le Dispositif Départemental d'Accueil, d'Evaluation et d'Orientation des Mineurs Isolés en Haute-Garonne (DDAEOMI) et le SAMI.

Présentation architecturale

- Les locaux d'Escale

Il est situé au 352 route de Launaguet à Toulouse. Il est installé dans un appartement meublé de type 2. Il est composé d'un bureau comportant 3 postes de travail, d'une cuisine équipée permettant d'animer des ateliers cuisine et d'une salle à manger pouvant accueillir 10 jeunes.

- Les appartements diffus

Le jeune est hébergé en appartement en collocation avec 1 ou 2 autres jeunes suite à une évaluation à son arrivée de son autonomie. Cependant, certains jeunes, de par leurs fragilités ou parcours traumatiques sont installés seuls en appartement de Type 2 ou 3.

Escale dispose de 9 appartements en location situés à proximité du CDEF (quartier nord de Toulouse). Il s'agit d'1 appartement de type 2 et de 8 appartements de type 3, utilisés en cohabitation non mixte. Tous ces appartements sont dotés de cuisine équipée permettant la préparation des repas et de machine à laver le linge.

b) *Présentation de l'équipe*

Il s'agit d'une équipe pluridisciplinaire. L'équipe éducative est composée de 5 ETP de moniteurs éducateurs, d'éducateurs spécialisés et d'un animateur socioculturel ; deux maitresses de maison à temps plein ; un mi-temps de psychologue ; un mi-temps de chef de service ; une infirmière à temps plein et d'un temps partiel de médecin du pôle santé complètent l'accompagnement pluridisciplinaire. Chaque éducateur est le référent de plusieurs MNA.

En décembre 2021, un éducateur dédié à la Prise En Charge Individuelle (PECI) d'un adolescent « complexe » accueilli par le dispositif Escale a rejoint l'équipe.

Les temps de concertation pluridisciplinaire

La réunion d'équipe a lieu tous les jeudis après-midi. Elle permet :

- De rendre compte des accompagnements effectués auprès des jeunes,
- D'échanger sur leurs situations et d'évaluer les objectifs de leurs prises en charges : autonomie dans les actes de la vie quotidienne, bilan de santé, temps clinique)
- De donner un sens commun à tous dans les prises en charge

Lors de ces rencontres, un point sur les accueils et les orientations est systématiquement fait. Le but étant de préparer au mieux le départ de ces jeunes vers une autre structure et organiser la logistique inhérente à ce mouvement : préparation de l'appartement à un nouvel accueil.

Dans un second temps, les questions de fonctionnement de service sont abordées : point ressources humaines, point agenda.

Les situations complexes de certains MNA, sur proposition de SAMI, peuvent être traitées en Etude Technique de Situation (ETS) au Conseil départemental un mercredi par mois.

La formation

Les professionnels bénéficient de formations en fonction des demandes et besoins qu'ils identifient.

En 2021, les formations dispensées ont été les suivantes :

- Identification et protection des mineurs victimes de traite et d'exploitation sexuelle –ECPAT-France

Les objectifs de ces professionnels

L'accueil au sein d'Escale est, pour ces jeunes, une halte leur permettant de mettre à profit ce temps afin d'explorer et de renforcer le processus d'intégration.

L'objectif principal des professionnels du dispositif Escale est de répondre aux trois grands types de besoins du mineur qui sont :

- Le « méta besoin » de sécurité affective et relationnelle ;
- Le besoin de protection ;
- Les besoins physiologiques de santé.

Différents objectifs secondaires et opérationnels sont définis.

Objectif secondaire 1 : Pourvoir au besoin de lieu d'accueil du mineur non accompagné

Objectif opérationnel 1.1 : Adapter le lieu d'accueil et l'accompagnement socio psycho-éducatif à l'âge du MNA, de son histoire, à ses besoins et à son niveau d'autonomie.

Objectif opérationnel 1.2 : Assurer un hébergement protecteur et adapté aux besoins du mineur en favorisant sa compréhension du cadre de l'accueil.

Afin de faciliter et garantir des échanges apaisés pour les mineurs, le service Escale travaille en collaboration avec deux organismes de traduction et d'interprétariat (COFRIMI ; ISM Interprétariat). Ces deux organismes sont choisis pour leur facilité, leur disponibilité et leur rapidité d'accès dans un empan horaire couvrant les interventions de jour et de nuit (24H/24 ; 7j/7). Les interprètes proposent leur pratique de plus de 100 langues et dialectes, avec nuances régionales. De plus, ces organismes garantissent un cadre éthique et une réflexivité sur la pratique influençant la qualité de chaque collaboration.

Objectif opérationnel 1.3 : Prendre en compte les liens déjà établis par le jeune.

Objectif opérationnel 1.4 : Soutenir les liens à travers différents accompagnements inhérents à la vie en co location.

Objectif secondaire 2 : Garantir la santé et l'accès aux soins du mineur non accompagné par la mise en œuvre d'actions thérapeutiques prophylactiques, curatives ou préventives

Objectif opérationnel 2.1 : Garantir la santé physique du MNA

Le binôme médico-soignant, référent de ce dispositif, rencontre tous les jeunes accueillis au cours d'un entretien de recueil de données. Elle procède à tous les soins et examens qui relèvent de sa fonction et accompagne les jeunes vers des consultations médicales si besoin. Par ailleurs, elle recherche les facteurs de risque de maladies infectieuses, donne des conseils hygiéno-diététiques. Et de façon plus générale, ces professionnels s'assurent du bon état de santé de tous les jeunes pendant leur séjour.

Objectif opérationnel 2.1 : Garantir la santé mentale du MNA.

Le trouble psychique le plus fréquent chez le MNA est l'état de stress post traumatique. A ce dernier s'ajoute souvent un degré élevé d'anxiété, de dépression et des troubles du sommeil. Le rôle de l'équipe pluridisciplinaire est de :

- Repérer les signes de potentiels problèmes de santé mentale en observant des comportements du type : repli sur soi qui dure, un changement brutal de comportement, état de tristesse,
- Proposer une prise en charge psychologique et/ou une orientation vers une consultation spécialisée afin de soutenir le mineur d'un effondrement psychique, de prévenir les risques de passage à l'acte suicidaire.

Objectif secondaire 3 : Soutenir l'intégration du MNA

Objectif opérationnel 3.1 : Bâtir une relation éducative permettant le développement de la confiance entre le jeune et l'adulte, en prenant en compte les éventuels mécanismes de défiance et en définissant collectivement le cadre éthique.

Objectif opérationnels 3.2 : Soutenir le MNA dans son intégration progressive dans un environnement de vie propice à son ouverture aux références culturelles et au développement de son réseau personnel ainsi que d'acquisition des habilités sociales propres au cadre culturel français et l'adhésion à ce dernier.

Objectif opérationnel 3.3 : Promouvoir l'autonomie dans la gestion quotidienne et budgétaire

Objectif secondaire 4 : Soutenir le mineur non accompagné dans la scolarité et le formation professionnelle afin de garantir une instruction scolaire et une formation professionnelle adaptée aux besoins, à son projet et à ses capacités.

Objectif opérationnel 4.1 : Promouvoir l'apprentissage de la langue française par l'accès au cours de Français en Langue Etrangère (FLE). Il est un dispositif scolaire, proposé pour des adolescents non scolarisés, dans l'attente d'une orientation sur le territoire français. Il est dispensé par une intervenante extérieure, sous contrat avec le CDEF 31. La classe est située au 425 route de Launaguet.

Objectif opérationnel 4.2 : Evaluer leur degré d'alphabétisation

Objectif opérationnel 4.3 : Evaluer leur compétences écrites et orales en langue française

Objectif opérationnel 4.4 : Identifier les savoir-faire et compétences scolaires, construits dans leur langue de scolarisation antérieure

L'emploi du temps des mineurs est adapté au niveau et aux capacités (scolaires, physiques, psychiques) de chacun et chacune selon un calendrier aménagé tenant compte des besoins repérés lors d'une évaluation préalable par le professeur. En 2021, 76 jeunes étaient inscrits au cours de FLE.

Objectif opérationnel 4.5 : Maintenir la scolarité

Objectif opérationnel 4.6 : Accompagner le parcours de formation professionnelle.

Objectif secondaire 5 : Préparer et prévenir les situations de traites des êtres humains et d'errance des MNA.

Objectif secondaire 6 : Préconiser une orientation qui réponde aux compétences, aux besoins et aux attentes du jeune.

Tous les éléments sus cités font l'objet d'une évaluation partagée et écrite transmise à l'ASE. Des préconisations sont faites afin d'affiner le projet d'orientation pérenne.

2. Activité et public accueilli

2.1 Approche quantitative

- Activité 2021

Nous constatons en 2021 une augmentation de 17 % du nombre d'accueil de MNA au CDEF 31 par rapport à l'année 2020. Ainsi le nombre annuel de MNA accompagné par Escala est de 157 en 2021 versus 88 en 2020.

Les variations de flux d'arrivée de MNA pouvaient s'expliquer par :

- L'évolution de l'épidémie de COVID-19 et les lois d'état d'urgence successives,
- L'objectif à la hausse (de 2.13 à 2.19) de la répartition des accueils des mineurs privés temporairement ou définitivement de la protection de leur famille pour le département de la Haute-Garonne. Cet objectif avait été fixé par l'arrêté du 27 mai 2021.

Pour rappel : l'année 2020 était marquée par une diminution du flux d'arrivée de MNA, sur le territoire français, de 43,17 %. En 2020, l'activité d'Escale enregistrait une baisse de 44 %.

Cette forte baisse des arrivées s'expliquait par l'épidémie de COVID-19 et les lois d'état d'urgence successives. Instauré sur tout le territoire pour une durée de deux mois par la loi du 23 mars 2020, l'état d'urgence sanitaire avait été prolongé jusqu'au 10 juillet 2020, suivi d'un régime transitoire jusqu'au 31 octobre. La nouvelle dégradation de la situation pandémique avait entraîné une déclaration d'état d'urgence par décret le 17 octobre 2020 suivi par la loi du 14 novembre 2020 prolongeant l'état d'urgence jusqu'en juin 2021.

Les confinements dans les différents Etats-membres, les restrictions de déplacements et les fermetures temporaires des frontières avaient ainsi fortement limité l'accès au territoire français en 2020 et durant le 1er semestre 2021. 33 % des entrées 2021 d'Escale avaient été réalisées durant le 1er semestre 2021 contre 67 % durant le 2ème semestre

- Répartition par sexe et âge

En 2021, la proportion de jeunes filles accueillies par Escale était en hausse par rapport à 2020.

8.5% (n=9) des MNA accueillis étaient de sexe féminin contre 1% en 2020 (n=1).

La tendance à la hausse, de l'arrivée de jeunes filles MNA sur le territoire Français, avait déjà été constatée en 2020 puisque 5.8 % des MNA étaient des filles contre 4.5% en 2019.

L'analyse des données d'Escale réalisées pour les 3 dernières années montraient que ces jeunes filles MNA appartenaient majoritairement à la tranche d'âge 17-18 ans, respectivement 57 % ,100 % et 67 %. La même tendance était retrouvée au niveau national.

L'accueil de ces jeunes mineures avait nécessité une vigilance quant à leur situation et vulnérabilité. Parfois elles avaient été victimes de faits de violences sexuelles pendant le parcours migratoire et certaines faisaient l'objet de graves mises en danger voire d'asservissement de la part de réseaux de traite des êtres humains.

Pour Escale en 2021, 57 % (n=57) des MNA accueillis appartenaient à la tranche d'âge 15-16 ans ,35 % (n=31) des MNA étaient des 17-18 ans. La tranche d'âge 14 -15ans représentaient 8 %(n=8) des MNA.

En France, depuis 2016, on observait une très légère diminution du nombre de jeunes âgés de 14 à 15 ans, tandis qu'une augmentation était constatée dans les tranches d'âge supérieures (17 ans et plus).

Au CDEF 31, nous constatons :

- Une augmentation significative d'accueil pour les MNA appartenant à la tranche d'âge 14-15 ans. Successivement, ils représentaient, pour 2019,2020 et 2021 : 3 % ,6 % et 8 % des accueils MNA de ce dispositif.

- Une diminution d'accueil, entre 2020 et 2021, pour la tranche d'âge 17 ans et +. Respectivement 38 % et 35 %.

- Un taux d'accueil constant pour la tranche 15-16 sur trois années consécutives.

- Motifs d'admission

En 2021, 86% (n=90) étaient des entrées directes. Ce constat répondait au spécificité du dispositif Escale, la mise à l'abri et sans délai du mineur isolé. Un taux similaire était observé en 2020.

Seulement 9 % (n=9) des mineurs accueillis respectaient le délai prévisionnel d'accueil de 3 semaines. Cependant, entre 2021 et 2020, nous observions une légère augmentation du nombre de mineurs orienté dans un délai de 3 semaines, respectivement 9 % en 2021 versus 4.5 % en 2020.

- Durée de séjour des personnes accueillies sur 3 ans

Seulement 9 % (n=9) des mineurs accueillis respectaient le délai prévisionnel d'accueil de 3 semaines. Cependant, entre 2021 et 2020, nous observions une légère augmentation du nombre de mineurs orienté dans un délai de 3 semaines, respectivement 9 % en 2021 versus 4.5 % en 2020.

- Orientations 2020

82% (n = 86) des mineurs accueillis étaient orientés vers des établissements sociaux du territoire. Ce résultat confirmait la tendance des années précédentes.

Aucun MNA n'avait été orienté vers un hôtel. Ce résultat était en accord avec les recommandations de bonnes pratiques qui préconisaient de réduire fortement le recours à l'hôtel limiter, en vue d'en faire un outil dont la mobilisation serait exceptionnelle.

En effet, l'hôtel peut présenter pour l'ensemble des MNA des dangers bien identifiés : au faible contrôle de la qualité des lieux d'accueil, s'ajoutent la promiscuité dans les chambres, l'isolement, les personnels éducatifs pouvant être très inégalement présents, la faible surveillance de fait du gérant, la proximité de lieux de trafics etc.

Entre 2020 et 2021, nous remarquons une augmentation significative :

- Des mineurs qui n'avaient pas accepté l'accompagnement et qui fuyaient le dispositif : 6.5 % (n=7) en 2021 contre 4.5 % (n=4) en 2020
- Des orientations PJJ qui étaient multipliées par deux : 3 % en 2021 versus 1.2 % en 2020.

2.2 Approche qualitative

Fin 2021, nous constatons l'accueil et l'accompagnement par les professionnels d'Escale de nouveaux profils d'usagers. Il s'agissait :

- D'adolescents identifiés comme cas « complexes »

Les cas complexes désignent des mineurs avec des besoins spécifiques relevant de plusieurs modes d'accompagnement : social, sanitaire ou médico-social. Ils désignent les enfants en grandes difficultés ou à difficultés multiples confiés à l'ASE, présentant pour certains de forts troubles du comportement qui se traduisent par des « passages à l'acte ». Dans leur parcours on retrouve la mise en échec des modes de prise en charge collectifs de situations de mineurs dits cas « complexes ». Le recours au dispositif Escale s'impose pour préserver le fonctionnement de la structure en charge du mineur faute de structure couvrant leurs besoins sanitaires et médico-sociaux.

- De MNA délinquants ou victime de traite à but délinquancier

Il s'agit, majoritairement de jeunes hommes originaires des pays du Maghreb. Ils se distinguent des autres MNA par des parcours migratoires chaotiques particulièrement traumatisants, puis par une vie d'errance une fois arrivés en France. Fréquemment victimes de réseaux de traite, ils sont utilisés à des fins délinquantielles et initiés à de multiples consommations toxicomaniaques (notamment des mésusages médicamenteux parfois en association).

Ils présentent souvent une forte consommation de médicament comme le Rivotril® un puissant antiépileptique ayant pour effet de désinhiber ceux qui en prennent, le Lyrica ou Prégabaline et de stupéfiants. Ces consommations, en plus d'être addictives, facilitent la commission d'actes de délinquance que ces mineurs n'auraient peut-être pas pu faire dans leur état normal. Cette consommation complique singulièrement le travail des professionnels éducatifs.

Ils sont souvent victimes de phénomène de traite. Ils sont contraints à commettre des infractions, car sous l'emprise de réseaux de délinquance ou d'adultes implantés dans leur pays d'origine et contrôlant leurs déplacements et activités.

La prise en charge des MNA délinquants est beaucoup plus difficile que celle des autres mineurs. En effet, la méfiance des MNA délinquants vis-à-vis de toutes formes de prise en charge appelle à une ré-interrogation des pratiques éducatives et à une refondation de l'accompagnement qui doit leur être proposé.

Il est nécessaire de prendre en compte ce profil atypique de ces MNA dont leur particulière fragilité et leur refus a priori de tout accompagnement socioéducatif, pourtant nécessaire pour s'extraire de la délinquance. Ces prises en charge imposent un travail de première « accroche » et l'établissement d'un lien de confiance, puis la mise en œuvre d'une prise en charge pluridisciplinaire dont : l'accompagnement au sein des dispositifs de protection de l'enfance, en partenariat avec le dispositif d'évaluation des mineurs isolés étrangers, les accompagnements judiciaires liés au traitement de la délinquance en partenariat avec la protection judiciaire de la jeunesse, le traitement sanitaire et addictologie.

3. Accompagnements durant le séjour

a) *Médiations, supports d'accompagnement*

Chaque enfant rencontre le psychologue du service de façon informelle. Sur demande de l'enfant et/ou sur inquiétudes rapportées par l'équipe, un rendez-vous formel est organisé pouvant ouvrir sur un accompagnement psychologique d'une à trois séances hebdomadaires. La collaboration des services d'interprétariat s'avère alors extrêmement précieuse.

Les motifs de demande de consultation sont pour la majorité des manifestations d'angoisse, parfois paroxystique, souvent vespérale. ; et/ou l'apparition/aggravation de mouvements dépressifs. Il apparaît que le temps de péréquation, motivant pour la plupart des enfants le placement au sein du service Escal, est propice à la réactivation d'angoisses massives du fait de l'incertitude de l'orientation à venir (échéance de l'accueil au CDEF 31 inconnue, lieu d'orientation recherché sur le territoire national par le SAMI...) et de l'isolement. La suspension existentielle, du fait de l'attente, convoque des mouvements psychiques de forte intensité attaquant les mécanismes défensifs. L'envahissement psychique se caractérise par un retour des souvenirs douloureux, la résurgence de scènes traumatiques, la reviviscence de traumatismes à dimension sensorielle. Ces vécus invasifs s'originent autant des événements conduisant à l'exil (perte des proches ; violences vécues ; condition de servitude) que des épreuves jalonnant le parcours migratoire (séparation familiale ; disparition des proches ; traversée maritime dans des conditions précaires ; clandestinité ; rétention dans des lieux d'enfermement ; viols ; torture ; asservissement).

La valence traumatique se définit à la fois par excès (maltraitements ; événements biographiques à caractère de catastrophe subjective) que par carence (répétition de la perte ; négligence ou rejet émanant des figures d'attachement ; absence de protection).

Les manifestations d'angoisse peuvent provoquer chez l'enfant une recherche de solutions à visée anxiolytique : déliaison sociale, retrait dans une pseudo-léthargie, conduites ordaliques avec consommation de toxiques, voire des idéations suicidaires en solution ultime.

La proposition du service Escal, au sein de la consultation psychologique, consiste en un bordage de l'angoisse et une tentative de revitalisation. La temporalité de l'accueil ne permet pas un suivi psychologique. La proposition de rencontre(s), dans un cadre à bas seuil d'exigence, est soutenue par la parole (dans la langue de l'enfant s'il le souhaite), le recours à la médiation (medium quotidien, artistique ou sportif), la participation à des événements ponctuels festifs pour leur caractère rituel.

Par ailleurs, une intervention en clinique indirecte est proposée aux membres de l'équipe afin de soutenir l'aménagement de l'accompagnement de chaque enfant en fonction de son histoire, de ses croyances, de ses empêchements. Cette intervention est diffuse en réunion hebdomadaire et spécifique lors de temps d'instances cliniques thématiques (Exemple : La répétition traumatique, l'accompagnement de la non-demande, les typologies d'enfants migrants, les couloirs migratoires de la traite à but d'exploitation sexuelle...) Ces temps cliniques spécifiques sont assurés par des intervenants extérieurs invités ou par le psychologue de l'équipe.

b) *Partenariats*

Pour l'accompagnement des mineurs non accompagnés, le dispositif d'Escal travail avec différents partenaires qui peuvent être internes mais aussi externes :

- Français, Langue Etrangère : FLE
Ces enseignements sont dispensés par Mme Annabelle Amourette salariée de la SAS FORMATION TOULOUSAINE
- Service d'activité de jour (SAAJ)

Partenariat Externe :

- SAMI est le dispositif du conseil départemental, qui a pour mission d'orienter le mineur non accompagné sur les différents lieux d'accueil et d'hébergements.
 - Milieu associatif et salle de sport
- Ce sont des associations de l'agglomération Toulousaine avec qui différents projets culturels et sportifs sont mis en place selon la disponibilité des jeunes, de manière collective ou individuelle.

- Protection Judiciaire Juvénile (PJJ)
- Service qui accompagne des adolescents ayant une mesure judiciaire.

- ISM Interprétariat et Cofrimi
- Centre de soin et de prévention en accompagnement en addictologie (Clémence ISAUR)
- Prévention et traitement de l'addiction
- Bailleur social (Toulouse Habitat)

4. Situation clinique

Aimé est accueilli après une levée d'écrou d'un établissement pénitentiaire pour mineurs. La réitération des passages à l'acte suicidaires participe de la décision du magistrat de proposer un environnement plus hospitalier. La consommation sévère de toxiques d'Aimé et son état de désorganisation ne permettent pas un accueil en cohabitation avec d'autres enfants, bien que la solitude lui soit insupportable. Rapidement, une accroche authentique avec les membres de l'équipe naît. Aimé apprécie tout particulièrement de partager les repas préparés par les professionnelles. Son passage à Escale est émaillé de gardes-à-vues et de conduites aux urgences de l'Hôpital. Aimé apprend à appeler quelqu'un, à se faire reconnaître, à demander de l'aide quand il voudrait être mort. Il parle peu le Français, vocifère plus qu'il ne parle, d'ailleurs, lorsqu'il se trouve confronté à l'angoisse ou au manque. Son visage poupin est abimé, ses bras et ses épaules rayés de profondes scarifications, regard, souvent absenté. Son corps porte les traces de son enfance chaotique : la dureté des lieux d'errance constitue pour lui l'unique échappatoire à la violence des coups paternels. Chaque scarification atteste du surgissement d'un souvenir douloureux. Lorsque son crédit téléphonique est renouvelé, il reste captif des vidéos de prévention maghrébine visant à contenir le départ des enfants isolés depuis l'Algérie, le Maroc ou la Tunisie. Il se reconnaît dans chaque saynète d'endettement auprès du passeur, de naufrage, de désenchantement dans la clandestinité précaire de l'arrivée, il se reconnaît dans chaque mort.

A l'issue d'une nouvelle garde-à-vue, Aimé est déféré devant le juge. Un accueil en CEF sanctionne l'audience. Aimé y est conduit par le référent PJJ volant mais s'échappe du véhicule durant le trajet. Il téléphone le lendemain à l'équipe d'Escale, expliquant qu'il s'est blessé au bras mais a reçu des soins en se présentant à l'hôpital sans identité. Il demande à venir parler du CEF au bureau, fuit finalement. Chaque jour, il téléphone pour donner des nouvelles de sa blessure, sans indication sur les lieux où il se trouve.

Au matin du cinquième jour, Aimé téléphone. « Je viens. Je suis à Toulouse. Je vais au CEF. » Avec l'accord des chefs de service du CDEF 31 et du CEF, l'équipe s'organise pour accompagner Aimé jusqu'au CEF en voiture. Nous l'attendons.

11H30. Aimé rappelle. « Je suis à Lyon. »

13H00. Aimé rappelle. « Je suis à Bordeaux. »

15H00. Aimé rappelle encore. « Je suis en Belgique. »

Nous comprenons alors qu'Aimé est ailleurs, ni à Lyon, ni à Bordeaux, ni en Belgique. Il est à Paris, dans une gare. Il annonce la destination des trains dans lesquels il tente de monter sans succès pour nous rejoindre. Depuis des heures maintenant, il se fait lire, pour nous transmettre, des noms de ville sans signification pour lui sur les grands panneaux suspendus. Il hèle les voyageurs pour que l'une ou l'un d'entre eux accepte de prendre le téléphone et nous parler. L'un d'eux explique que l'enfant est Gare du Nord. Nous confions que l'enfant n'a pas mangé depuis deux jours, harassé. Le voyageur donne le téléphone à l'agent de la gare qui ne veut pas le toucher par crainte d'être malade. En parlant le plus fort possible, nous expliquons. Mais il n'y a pas de train pour Toulouse.

L'éducatrice transmet à la cheffe de service ces indications tout en cherchant un billet de train qui ramènerait l'enfant au plus vite. Il est maintenant près de 17H00. Le dernier train pour Toulouse part dans une heure et

depuis la Gare Montparnasse. L'éducatrice transmet au cadre d'astreinte. Il ne reste que des billets de première classe payables en carte bleue. Le cadre d'astreinte règle le billet avec sa carte bancaire. L'éducatrice envoie le billet sur Messenger pour qu'Aimé puisse le présenter le moment venu. A plusieurs, nous contactons toutes les personnes plus ou moins connues habitant à Paris. Messagerie vocale. Messagerie vocale. Nous cherchons une équipe mobile proche de la gare, une équipe homologue à Paris...un passant...n'importe qui avec un corps pour être près d'Aimé inconsolable. N'importe qui avec un corps et sans peur d'être auprès de cet enfant étranger, en manque de drogue, affamé, fatigué et en larmes. Nous nous activons avec discrétion, avec zèle mais sans précipitation pour ne pas ajouter à l'angoisse d'Aimé. Nous le berçons de nos voix.

17H06. Aimé rappelle. Cris déchirants. « Viens chercher moi. » Tandis qu'une éducatrice affiche sur son écran d'ordinateur l'itinéraire en métro, l'autre guide l'enfant par la voix. Aimé interroge les passants, épisodiquement, pour vérifier qu'il est au bon endroit, bon couloir, bon escalator, bonne direction. Sa véhémence, ses pleurs ne rebutent pas certains qui acceptent de livrer les indications à l'interlocutrice invisible, suspendue au téléphone. Il s'engouffre dans le métro, passe le portique à la hâte. Ligne 4. Nous essayons de distinguer le nom des stations énoncées par la voix métallique « Tu es au Château d'Eau ? » « Oui, Château d'Eau. » « Tu es aux Halles ? » « Oui, aux Halles. » « Tu es à Odéon ? » « Oui, Odéon. » Il est partout, nulle part. Aimé n'entend que notre voix, pas celle de l'inconnue du métro qui égrène les noms des lieux étrangers par le parlophone. « Demande à côté de toi. » Un jeune homme accepte de participer à la conversation. Il signale à Aimé de descendre le moment venu.

18H28. Aimé rappelle. Il fait face au bâtiment de la gare, immense. Pour lui, tout est trop grand. Nous, nous ne pouvons rien voir. Il a cassé l'écran de son téléphone en le laissant tomber dans l'eau des toilettes de la gare du Nord.

Cela veut dire pour nous qu'il ne pourra plus montrer au contrôleur le billet électronique que l'éducatrice lui a envoyé. Il faut remettre à plus tard ces considérations, trouver quelqu'un pour l'orienter jusqu'au quai. Aimé hèle les passants. « Ils partent. » « Aimé parle doucement. Ils ont peur parce que tu cries. Demande doucement. » Encore, un jeune homme accepte de parler. Nous expliquons. Il accompagne Aimé jusque devant le train. Il est 18H33. Aimé à une minute d'avance. Cris de joie. Transmission au cadre d'astreinte qui transmet au cadre du CEF.

18H38. Aimé rappelle. L'agent ne l'a pas autorisé à monter. Comme il ne veut pas toucher le téléphone (ce doit être une consigne à la SNCF), nous crions avec le plus de calme possible, sans animosité. La situation est déjà suffisamment compliquée. L'éducatrice, à l'ordinateur, cherche les horaires du premier départ le lendemain. L'agent explique que l'enfant doit partir pour revenir demain matin. Les mineurs ne sont pas autorisés à rester sans surveillance la nuit. Nous expliquons et expliquons encore. Il va chercher le chef de gare. Transmission au cadre d'astreinte.

19H12. Aimé rappelle. Le chef de gare tient le téléphone. Passer la nuit ici est impossible. Un mineur dans cet état dans une gare n'est pas possible. Nous expliquons. Il dit qu'il contacte la police ferroviaire. Transmission au cadre d'astreinte.

19H33. Aimé rappelle. C'est en fait un agent de la police ferroviaire. Nous expliquons. Aimé s'agite en arrière-fond sonore. Nous transmettons qu'il a faim, qu'il a soif. Nous savons que lorsqu'il ressent trop fort le manque de produits, le jus de pomme l'aide à tenir. Près de nous, il en a bu des litres. Il entend. Il rit. Il dit qu'il préfère le jus d'orange finalement. « Plus de jus de pomme. Orange. » La tension chute brutalement avec son rire, sur les quais parisiens. La police ferroviaire consent à prendre soin de lui, lui acheter à manger et à boire. Elle va le conduire en voiture jusqu'à un foyer d'urgence où il passera la nuit. Un professionnel l'accompagnera lors de la montée du train le lendemain. Transmission au cadre d'astreinte qui transmet au cadre du CEF.

22H02. Aimé appelle. Au téléphone, c'est le veilleur de nuit d'un centre d'accueil d'urgence. On entend Aimé crier « Explique. Explique-moi. » Explications. Le veilleur demande à ce qu'Aimé s'apaise. Il est devant la grille du centre. Il n'a pas pu entrer car la police l'a déposé avec un sandwich et une cannette de bière. Elle n'est pas ouverte mais rien ne prouve qu'il n'en a pas déjà bu une autre. Pour entrer, il faut être sobre. Le règlement est inflexible. « Vous comprenez ? » dit le veilleur. « Oui. » Le veilleur ajoute qu'il pourra le faire entrer dans deux heures si Aimé consent à ne pas ouvrir la cannette dans le sachet. « Est-ce qu'il fait froid ce

soir à Paris ? » Le veilleur acquiesce et promet de demander l'autorisation de jeter une couverture à Aimé par-dessus la grille.

22H06. Aimé rappelle. Il est roulé dans la couverture. Il attend. Il ne pleure plus. Il ne crie plus. Il a ouvert la cannette de bière.

00H04. Aimé rappelle. Non, c'est le veilleur. « Mon collègue et moi nous allons appeler la police. Aimé est devant la grille. Nous ne pouvons pas faire entrer un tout jeune enfant qui rentre de fugue. Lui, il est tout petit. Nous sommes obligés de le faire entrer. La police va venir tenir Aimé pendant que nous ouvrirons la porte pour faire entrer le petit. »

00H05. Aimé rappelle. « Dites à Aimé de ne pas menacer mon collègue. Il fait signe qu'il va l'égorger avec son doigt. Dites-lui de se calmer. La police risque de l'emmener. » Aimé cesse de crier et pleure. Il demande pardon. Sa voix se déchire, il sanglote.

01H30. Aimé rappelle. C'est un agent de police. Explications. « Il ne va pas bien. Il était en cellule de dégrisement. Nous allons le transférer à Sainte Anne. » Transmission au cadre d'astreinte.

05H30. Numéro de téléphone portable inconnu. C'est le veilleur de nuit du centre d'accueil d'urgence. Cette fois, c'est lui qui explique. Aimé a été accueilli brièvement à l'Hôpital. Il allait mieux. La police l'a reconduit au foyer d'urgence. Il dort.

06H46. Le veilleur appelle. « Je finis mon travail bientôt. Je vais réveiller les enfants. Aimé va devoir partir. Ici, on ne peut pas rester la journée. C'est pour la nuit, c'est tout. » Et le train ? « Vous savez, des Aimés, à Paris, il y en a des milliers. » « Oui, je ne sais pas ; je vous crois. Mais cet Aimé-là, c'est le nôtre. Nous le connaissons et il nous connaît. »

07H40. Aimé rappelle. Il est tout joyeux. Il est au guichet de la gare. Il raccroche car il lui reste peu de batterie.

07H41. Le veilleur rappelle. Il explique. Après sa veille, il a accompagné Aimé jusqu'à la gare, avec un ticket de métro qu'il lui a payé. Ils sont au guichet pour échanger le billet train de la veille, adressé dans la nuit au cas-où... « Là, c'est trop cher pour moi, je peux pas payer la différence avec le nouveau billet. Pouvez-vous expliquer au vendeur ? » Explications. Le vendeur prend sur lui un échange sans surcoût. Le veilleur reçoit l'attestation d'hébergement qui vaudra pièce d'identité, avec une photo de l'enfant prise un jour heureux de festivité, les cheveux en bataille. Le veilleur quitte Aimé perché sur le marchepied du wagon. « Merci. » « Il a de la chance cet Aimé. » Nous raccrochons.

Transmission au cadre d'astreinte de week-end. Le responsable du CEF viendra chercher Aimé à la gare la plus proche du CEF. Petit trajet en voiture et installation.

13H00. Aimé appelle. « Plus de batterie. » « Tu descends au prochain arrêt. Tu es arrivé. Tu descends. »

13H10. Le cadre d'astreinte appelle. « Le cadre du CEF ne trouve pas Aimé. »

13H11. Aimé appelle. Il pleure. « Perdu. Je ne trouve pas. » « Dis-moi où tu es. Dedans ? Dehors ? Dans la gare ? Dans la rue ? » Renvoi de la photographie au cadre d'astreinte qui la transmet au cadre du CEF.

13H12. Aimé rappelle. Il pleure. Il ne pleure plus. On peut l'entendre sourire. Ils se sont trouvés. Le cadre du CEF dit « Bonjour. Nous sommes ensemble. » Il n'y a plus besoin d'explications. Il sait qu'il s'appelle Aimé. Il l'attendait. Le téléphone s'éteint. Plus de batterie.

5. Conclusion et perspectives

L'accueil de ces nouveaux publics constitue pour les professionnels d'Escale un changement de paradigme. Actuellement les professionnels d'Escale ne sont pas équipés et formés pour assurer notamment une prise en charge médico-sociale. Afin d'accompagner cette mutation, nos préconisations et perspectives sont de :

- Disposer de plus d'appartement de type T1. D'une part, la promiscuité imposée par la colocation peut constituer un danger pour certains MNA, d'autre part la colocation avec des jeunes nécessitant une prise en charge sociale, sanitaire et médico-sociale est difficile à imaginer ;
- Bénéficier de formation afin d'acquérir des nouvelles compétences nécessaires à la prise en charge de ces nouveaux publics à accueillir et accompagner ;

- Proposer une instance clinique spécifique aux enfants dits « cas complexes » non MNA ;
- Soutenir les pratiques professionnelles vers l'évaluation et l'accompagnement des situations de traite humaine passées et présentes : traite à but d'exploitation sexuelle ; traite à visée délinquantielle ; traite à but d'exploitation par le travail ;
- Comprendre les écarts culturels entravant la relation éducative auprès des MNA issus du PAKISTAN, du BANGLADESH et de l'INDE et favoriser un lien de confiance ;
- Entretenir et renforcer le réseau partenarial : traite à visée délinquantielle ; consommation de toxiques et mésusages médicamenteux actuels sur le territoire.

V. Dispositifs alternatifs 0 – 18 ans :

A) IAD

1. Présentation du service

a) *Présentation de l'unité*

Le dispositif « Intervention à Domicile », est un dispositif d'évaluation éducative, rattachée au CDEF 31. Le mandat est soit judiciaire, soit administratif. Il est établi pour une durée de 3 mois, renouvelable une fois. Dans tous les cas, il s'agit d'une mesure d'évaluation dans le cadre d'un placement à domicile. Nous disposons de 20 places, pour des enfants de 0 à 18 ans.

Les missions sont d'évaluer :

- Le développement de l'enfant
- Les réponses parentales aux besoins de l'enfant
- Les liens parents-enfant
- Les capacités des parents à faire appel
- Les notions de danger
- La dynamique familiale.

Il s'agit de répondre à la question « de quelles modalités d'accompagnement, parents et enfants ont besoin pour évoluer de façon favorable ? ».

Les réponses peuvent être les suivantes : AEMO, AEMO avec hébergement, AEMO renforcée, AED, placement en institution, placement à domicile, placement chez un TDC, arrêt de la mesure.

Pour cela, l'équipe pluridisciplinaire s'appuie sur deux références théoriques : la pourvoyance des besoins de l'enfant travaillée avec l'IAC, ainsi que la grille d'évaluation selon la méthode Alfoldi qui est constituée de plusieurs items (Critère d'implication de l'intervenant, Critère de collaboration des parents, Critère de danger de négligence, Critère du danger physique, Critère du danger psychologique, Critère du danger sexuel, Critère de développement de l'enfant).

En 2021, l'équipe a pu revoir ces critères afin d'harmoniser le sens de nos évaluations. Nous bénéficierons d'une nouvelle rencontre avec le centre de formation Alfoldi en 2022.

En parallèle, nous réfléchissons à systématiser une formation sur la technique d'entretien avec l'IAC pour tous professionnels arrivants dans l'équipe.

En cas de danger avéré, de difficulté majeure, le repli peut être acté par la cheffe de service, avec information au Juge des Enfants et Responsable ASE. Le repli est pris pour 5 jours, ce temps doit permettre d'évaluer les impacts d'une séparation. Une nouvelle proposition d'intervention est alors faite sous la forme d'un écrit, et soumise à l'autorité compétente pour validation.

b) *Présentation de l'équipe*

L'équipe a connu de nombreux mouvements en 2021 : départ successifs de 2 titulaires sur des fonctions de coordination du quotidien, d'une autre titulaire sur des fonctions d'encadrement, et enfin la dernière en détachement. Seule l'EJE est restée en poste. Il a fallu reconstituer l'équipe.

Il a été complexe de trouver une infirmière puéricultrice, mais sa présence est essentielle dans la dynamique pluridisciplinaire de l'équipe, et garantit un regard ajusté sur le développement du tout petit, et des relations parents-bébé. Aujourd'hui, Pauline NERET est en poste, et nous espérons la fidéliser.

Trois éducateurs spécialisés sont aussi en poste : 2 hommes et 1 femme.

La mixité de l'équipe est essentielle dans la dynamique, et dans les interventions auprès des familles. Des binômes genrés peuvent se construire.

Une psychologue, une assistante sociale et une cheffe de service s'ajoute à l'équipe. Un référent éducatif est nommé pour la famille, il est le principal intervenant et interlocuteur. Pour autant, lors des premiers mois d'intervention, tout le monde va au domicile, par binôme, pour garantir la pluralité des regards et donc de l'analyse.

Selon la problématique des familles, une co-intervention peut être décidée lors du point à un mois.

Les réunions de service, ont lieu tous les lundis après-midi, en présence de toute l'équipe. La psychologue du service anime deux heures de temps clinique les jeudis matin. Il s'agit d'aborder une problématique familiale, les notions de transfert et contre transfert, ou toute autre question relative à de la psychopathologie.

Toutes les 6 semaines environ, l'équipe bénéficie d'un GAP avec 2 intervenants d'Interactions, ainsi que d'un temps clinique animé par l'équipe du RAP 31.

2. Activité et public accueilli

- **Activité 2021**

Nous avons eu 29 entrées en 2021 contre 47 en 2020. Ce chiffre s'explique par l'augmentation temporaire de l'habilitation du service. De plus, nous avons eu un « creux » de demandes important sur la fin du trimestre 2021 à mettre en lien avec l'absence de référent ASE.

Le début de l'année 2022 est radicalement différent, avec plus de 15 situations en attente, alors même que la majorité des mesures sur l'effectif vient d'être ouverte.

- **Répartition par sexe et âge**

Nous nous adressons principalement à des enfants de moins de 6 ans (21 pour 29 enfants). La composition de l'équipe est adaptée à notre public.

- **Statut administratif des admissions**

Les mesures d'IAD sont majoritairement judiciaires (24). Nous remarquons que l'exercice de la mesure est facilité lorsque nous avons une ordonnance du Juge des Enfants comme outil de travail ; l'ordonnance faisant plus Loi pour la famille.

- **Motifs d'admission**

En tant que service d'accompagnement de la parentalité, il n'est pas étonnant que le motif d'admission majoritaire soit celui « des carences éducatives et familiales ». En effet, dans le travail d'évaluation propre à l'IAD, les propositions d'étayage sont régulièrement d'ordre éducatif et de soutien de la parentalité.

- **Personnes accueillies mois par mois sur 3 ans**

Les mois de septembre et octobre ont été importants en terme d'entrées sur le service.

- **Répartition des personnes accueillies par MDS / SAMI / Service Adoption / Autres départements**

Les MDS d'Aucamville et de Colomiers sont pourvoyeuses d'IAD.

Nous sommes allés à la rencontre des DTS afin de leur exposer le travail de l'IAD. Ces rencontres ont été riches et ont permis aux équipes qui traitent les IP de pouvoir proposer, à bon escient, la mesure d'IAD

- **Durée de séjour des personnes accueillies sur 3 ans**

La majorité des mesures d'IAD s'exercent sur une durée de 6 mois, ce qui correspond à la temporalité d'un mandat renouvelé.

Malgré un sentiment d'attente longue pour l'instauration des mesures de PAD, nous remarquons que les sorties se font de façon régulière.

- **Orientations 2021**

16 orientations de type PAD ou AEMO sont faites, contre 11 mesure de placement (Famille d'Accueil ou Institution). Il est intéressant de noter que l'évaluation est dynamique.

- **Nombre de journées mois par mois sur 3 ans**

Le nombre de jour est équilibré en 2021.

3. Accompagnements durant le séjour

a) *Médiations, supports d'accompagnement*

L'équipe dispose de plusieurs modalités d'intervention : visite à domicile (VAD), entretiens individuels ou entretiens familiaux, accompagnements divers (sur des temps de vie quotidienne ou des rendez-vous partenaire), sortie famille ou enfant....

La fonction de coordination des acteurs est régulière lors de l'exercice de la mesure IAD. En effet, qu'il s'agisse d'impulser un parcours de soin, ou de coordonner un parcours global, le référent de la mesure en devient souvent le référent.

Le premier partenaire d'une mesure IAD est l'ASE. En effet, les demandes sont effectuées par les référents ASE, après accord du RASE, et/ou du JE. Le référent est la première personne qui nous « raconte » la famille, c'est aussi la personne qui expose les modalités et objectifs d'une IAD.

Même si les chiffres ne font pas état de difficultés, il est important de noter que nous avons pu rencontrer certaines difficultés pour admettre les admissions, faute de référents ASE en poste. Nous avons bricolé au maximum pour que les familles ne soient pas pénalisées, mais cela a régulièrement allongé le temps d'attente.

La temporalité de la mesure est construite de la façon suivante :

1. Réception de la demande sous forme d'écrit complet, et inscription sur la liste d'attente par la secrétaire du service.

2. Lorsqu'une place va se libérer, l'assistante sociale prend attache avec le référents ASE afin de convenir d'un temps de présentation. Il s'agit d'un temps où les problématiques familiales sont présentées à l'équipe, où la situation est actualisée (il y a souvent du délai entre la demande sa prise en charge). Nous nous assurons que le référent ASE a bien en tête les missions d'évaluation, et que cela a été discuté récemment avec la famille.

3. Le temps de pré-admission : la famille est reçue, au bureau de l'IAD, en présence de l'assistante sociale, 2 intervenants éducatifs, et autant que possible la psychologue. Ce temps de première rencontre permet d'expliquer le fonctionnement, et d'abaisser les craintes. L'équipe tente d'établir des pistes de travail qui seront formalisés lors du temps de DIPIC.

4. Le temps du Document Individuel de Prise en Charge, est un temps animé par la cheffe de service, en présence du ou des parents, du ou des enfants, et de l'ensemble de l'équipe. Il se déroule au CDEF. Il s'agit notamment de présenter la dimension institutionnelle du service. Un rappel des modalités de travail est fait. Un temps est pris pour expliciter la notion de repli. Puis le PPE ou le JAE est lu, afin que tout le monde sache le cadre de notre intervention. Cette lecture amène de nombreux échanges avec la famille ; et permet de dégager concrètement des lignes de travail. Ce temps acte la mise en œuvre des VAD.

5. A un mois, nous proposons un temps de réunion avec l'Ase afin de vérifier si les objectifs définis initialement sont les bons ; et ajuster les interventions si nécessaires.

6. A 3 mois, c'est le temps de la synthèse, en présence du référent de la mesure, de la psychologue, de la cheffe de service, de l'assistante sociale et de l'ASE. L'équipe a fourni un écrit d'évaluation, et nous échangeons de façon collective autour de la décision, et proposition à faire au magistrat lorsque la mesure est judiciaire. Le rapport est lu à la famille, et un retour du temps de synthèse est effectué par l'intervenant IAD et le référent ASE.

En 2020, le livret d'accueil a été créé. Simple et pertinent, il est remis lors du temps de la préadmission à la famille.

b) *Partenariats*

Dernièrement, l'équipe s'est questionnée sur la mise en place des médiations collectives : sorties avec les enfants ? groupe de parole de parents ? sortie avec des mères ? Quelques expériences ont pu se produire, et nous devons, pour 2022, « théoriser » ces médiations.

L'équipe propose aussi régulièrement des temps dans les LAEP ou les ludothèques. Nous souhaitons, en 2022, pouvoir aller à la rencontre des équipes afin de leur expliciter notre travail.

Enfin, un partenariat avec une épicerie solidaire est en cour de concrétisation.

4. Situation clinique

Accompagnement de Anna (4 ans ½) et Elsa (1 an ½) C.

Anna et Elsa bénéficient d'une mesure administrative d'Aide Educative à Domicile avec intervention d'une TISF. L'Aide Sociale à l'Enfance intervient suite à une Information Préoccupante en date du 24 septembre 2020. C'est le père des fillettes qui est à l'origine de cette IP. La mesure prend effet le 17 décembre 2020.

Le 21 juin 2021, l'ASE sollicite la reconduction de la mesure d'AED avec, en parallèle, la mise en place d'une intervention à domicile. Le dispositif de l'IAD devait permettre une évaluation en profondeur des compétences parentales et, plus particulièrement, une évaluation de la capacité du père à prendre en charge ses enfants sur des temps plus importants si nécessaire.

Les parents de Anna et Elsa se connaissent depuis l'enfance, ils sont cousins germains. Leur union de mariage a été pensée par la famille et acceptée par le jeune couple. Un mariage traditionnel a eu lieu en 2016 et a été déclaré à Nantes par la suite.

Une requête en divorce a été déposée fin octobre 2020. Depuis leur séparation, Mr et Mme sont en conflit ouvert. Ils portent plainte régulièrement l'un contre l'autre : défaut de soin, non remise d'enfant, violence de l'un envers l'autre et inversement... Les relations parentales sont exécrables et ont pu entraîner des scènes de violences importantes, notamment les dimanches soir lors des retours d'Anna au domicile maternel, scènes traumatisantes pour la petite fille.

Depuis la séparation, Mr vit chez sa mère (qui est allée vivre chez sa fille). En réaménageant le salon, il a installé une chambre séparée pour accueillir ses filles sur les temps de week-ends. Il travaille en intérim comme chauffeur-livreur.

Mme est restée dans le logement qu'occupait le couple. Elle ne travaille pas et bénéficie d'une Allocation Adulte Handicapé.

Au moment de l'intervention du service, au mois d'août 2021, la résidence habituelle des enfants est fixée chez leur mère. Le Juge aux Affaires Familiales a établi un calendrier, accordant au père un week-end sur deux et la moitié des vacances scolaires. Malgré cela, dans les premiers temps, seule Anna voit régulièrement son père : Mme ne peut pas laisser sa fille Elsa plus d'une demi-journée loin d'elle, expliquant qu'il lui est trop difficile de se séparer de sa fille. Nous n'avons pour autant, pas observé de difficultés pour Elsa à se déparer de sa mère.

Dès le début de notre intervention, nous avons tenu à ce que les deux fillettes puissent voir leur père ensemble, un week-end sur deux, du vendredi soir au dimanche soir, conformément à ce qui avait été décidé par le Juge aux Affaires Familiales. Il nous a paru important de ne pas séparer la fratrie, et de travailler à partir de leurs besoins, de leur droit à être éduquées par leur deux parents. Dans ce but, nous avons proposé d'être présents lorsqu'Anna et Elsa partent pour leur week-end chez leur père. Mme s'est laissée convaincre assez facilement par nos arguments.

Anna est scolarisée en Maternelle, en moyenne section. Elle présente des retards dans les apprentissages. Le langage reste pauvre en vocabulaire et en syntaxe. Elle mémorise très peu : elle ne connaît pas encore les couleurs et confond les noms des animaux (chat, chien...). Elle ne participe que très peu à l'oral, semble peu concernée, peu motivée, toujours un peu « ailleurs ».

Nous avons signifié à Mme qu'il nous semble important qu'Elsa, la plus petite, puisse bénéficier au plus tôt d'une prise en charge extérieure, même si elle n'est que séquentielle. Bien qu'une place en halte-garderie pour Elsa se soit libérée, Mme n'a fait aucune démarche pour valider cette inscription. Elsa passe donc toutes ses journées avec sa mère dans un appartement dont elle ne sort que pour accompagner ou aller chercher Anna à l'école.

Après seulement 4 semaines de visites à domicile, l'urgence d'alerter le magistrat sur cette situation est pour nous évidente. Au quotidien, Mme a beaucoup de mal à poser et faire respecter un cadre éducatif. Lors de nos visites au domicile maternel, les deux fillettes se montrent systématiquement bruyantes et très agitées. A l'extérieur, les fillettes explorent leur univers hors de tout contrôle et surveillance maternelle.

Sur les temps de repas, le fonctionnement se déroule selon un rite immuable : Anna et Elsa n'arrivent pas à se poser, elles vont et viennent, reviennent picorer un morceau, partent jouer, hurlent, reviennent, repartent... A la décharge des enfants, force est de constater que l'environnement ne se prête absolument pas à un temps de partage repéré et rassurant : chaises inadaptées à la taille des fillettes et table systématiquement encombrée. Nous ne parvenons pas à savoir si les enfants mangent à leur faim, et de façon équilibrée. Nous tentons, en vain, de convaincre Mme de réinscrire Anna à la cantine. Une TISF intervient aussi de façon très régulière, mais le quotidien de Mme n'arrive pas à se structurer dans l'intérêt des filles.

Anna et Elsa n'ont à leur disposition que très peu de jouets. Dans le salon, traînent toujours les trois mêmes poupées et dans la chambre des fillettes, l'espace est toujours encombré. Malgré nos demandes réitérées, et nos propositions Mme ne se résout pas à ranger. De fait, Anna et Elsa n'ont que très peu d'accès à d'autres jeux, rangés dans des caisses en plastique entassées. Malgré tout, face à l'insécurité qui semble régner dans le domicile familial, Anna et Elsa font preuve d'une grande capacité d'adaptation. Mais à quel prix ?

Mme peut dire qu'elle est très inquiète pour ses enfants. Nous partageons avec elle cette inquiétude, même si nos motifs d'inquiétude divergent des siens. Alors que nous essayons d'explicitier tout ce que nous avons pu relever au cours de nos visites à domicile (défauts de surveillance, vêtements inadaptés, appartement en désordre, médicaments trop facilement accessibles...), Mme reste sur ses positions : « Je suis une bonne maman et c'est Mr qui va rendre Anna chèvre ».

Au terme du 1er mois d'intervention de l'IAD, la situation de danger est avérée, un Juge des Enfants doit pouvoir intervenir en urgence. Nous informons Mr et Mme de notre démarche. L'un et l'autre semblent bien comprendre que nous agissons strictement dans l'intérêt de leurs filles.

Lors de l'audience, nous réitérons nos inquiétudes et celles de tous les intervenants sur le développement des enfants, à grandir auprès d'une mère en grande souffrance, incapable de mesurer ses carences éducatives et qui ne peut répondre aux besoins de ses filles de façon adaptée et continue, sûrement par manque de repère pour elle-même, mais aussi par envahissement psychique que nous n'arrivons pas à qualifier. Aux termes des débats, la Juge des Enfants confie les enfants à l'ASE « selon la modalité d'un dispositif d'accueil et d'accompagnement à domicile chez leur père, avec intervention de l'IAD ».

A la sortie de l'audience, nous mettons en œuvre la décision du magistrat : accompagner les filles à se séparer de leur mère pour aller vivre chez leur père.

Dès lors, nos interventions se déroulent dans le nouvel appartement de Mr : anticipant la décision de la Juge des Enfants, il a demandé et obtenu un appartement T3 dans le parc social. La chambre que partagent Anna et Elsa est claire, propre et bien rangée. Des jouets adaptés à leur âge sont à leur portée, dans le salon et dans la chambre. L'appartement est sécurisé : coins en plastique aux coins de la table basse, verrou interdisant l'ouverture de la porte-fenêtre donnant sur le balcon. Mr essaie de proposer à ses filles des repas variés et adaptés à leurs envies et leurs besoins. Les vêtements des fillettes sont adaptés. Les temps de sieste sont respectés et nous observons des interactions, naturelles et spontanées, entre Mr et ses filles.

Même s'il reconnaît que sa vie est chamboulée depuis qu'il accueille ses filles à temps complet et que cela représente « un travail à plein temps », Mr arrive à s'organiser pour leur assurer des conditions de vie

optimales. Il a interrompu ses missions en intérim pour être présent pour ses filles. Il projette de reprendre le travail dès qu'il aura pu inscrire Anna dans une école proche et Elsa à la crèche. La mère de Mr, toujours très présente, l'aide au quotidien.

Mme a été profondément bouleversée par la décision de la Juge des Enfants. Sur le coup de la colère, elle a cherché un coupable, un bouc émissaire. Persuadée que tous les travailleurs sociaux s'étaient ligués contre elle, elle a, très brièvement, envisagé des dépôts de plainte. Elle a également porté plainte contre Mr pour « séquestration d'enfants ».

La Juge des Enfants a ordonné des visites médiatisées pour Mme. Celles-ci se déroulent à la MDS. Mme s'y rend régulièrement avec de petits cadeaux pour les enfants. Même si elle a toujours autant de difficultés à partager les jeux de ses filles (c'est déjà ce que nous avons observé lors de nos visites précédentes au domicile maternel), Mme parvient à passer des moments apaisés avec ses filles, leur parlant d'une voix calme et posée.

Les ressentiments entre les parents et leurs griefs réciproques restent encore très prégnants dans le discours. Même si cela reste toujours très compliqué, nous veillons à ce que cela n'interfère sur le développement des fillettes.

Le changement de cadre de vie a été tellement radical pour ces deux enfants que nous restons particulièrement vigilants sur une éventuelle sur-adaptation de leur part. Nous continuons, au quotidien, à mettre des mots sur leur nouvelle situation, nous soutenons Mr dans cette démarche auprès de ses filles. La place de Mme auprès de Anna et Elsa demeure encore à travailler.

5. Conclusion et perspectives

2021 a été le temps de la re-construction d'équipe. Nous avons, pour cela, repris les éléments objectifs d'évaluation qui doivent guider les interventions.

Une certaine stabilité semble à l'œuvre sur le dernier trimestre, et a permis de pouvoir mettre au travail des outils communs : compte rendu de VAD, création du livret d'accueil.

Le dispositif doit bénéficier d'un accompagnement à l'écriture du projet de service en 2022. Ce temps permettra de faire le bilan depuis sa création, presque 5 ans maintenant, et de mesurer les ajustements nécessaires pour la poursuite.

B) DAF

1. Présentation du service

a) *Présentation de l'unité*

Le « Dispositif Accueil Familial » mobilise une équipe de professionnels pluridisciplinaires aux côtés d'Assistants familiaux, afin d'assurer l'accueil et l'accompagnement de mineurs, pour une période de 3 mois, renouvelable une fois. Le DAF répond aux demandes d'accueil d'urgence du Conseil Départemental de la Haute-Garonne, dans le cadre de la protection de l'enfance.

Il permet également la mise en œuvre d'accueils relais séquentiels pour répondre à des besoins de repli d'usagers accueillis via les unités d'accueil internes. Enfin, il peut constituer une réponse dans la logique de parcours interne du mineur confié et accueilli à son arrivée au sein d'une autre unité d'accueil du CDEF31.

Le DAF propose une capacité d'accueil de 27 places, réparties chez 16 Assistants familiaux, résidant dans les Départements de la Haute-Garonne, du Tarn et Garonne, de l'Ariège et de l'Aude.

b) *Présentation de l'équipe*

Les Assistants familiaux sont accompagnés dans leurs missions par une équipe pluridisciplinaire de 5 professionnels, composée d'une puéricultrice, de deux Auxiliaires de puériculture et de deux moniteurs éducateurs.

Ces professionnels sont garant de l'évaluation du projet de l'enfant et de sa sécurité.

Ils ont également une fonction de tiers envers les Assistants familiaux, ainsi qu'envers tous les professionnels mobilisés dans le parcours de l'enfant ; envers les parents également.

Un coordinateur est identifié pour chaque enfant, il est le référent repéré et il coordonne le parcours d'accueil et d'évaluation. Cependant, l'équipe entière est sensibilisée à toutes les situations d'accueil et chacun peut intervenir à un moment donné auprès de la famille d'accueil, si besoin.

Ces professionnels sont présents et mobilisables en semaine, les Week-End et les jours fériés.

Une Assistante sociale et une psychologue complètent l'équipe, elles ont chacune des missions spécifiques auprès des usagers et des partenaires, elles médiatisent également les visites entre les parents et les enfants, aux côtés des services de l'aide sociale à l'enfance.

2. Activité et public accueilli

- **Activité 2021**

Le service du DAF a assuré l'accueil de 158 mineurs durant l'exercice 2021, soit une baisse de 37% par rapport à 2020. Si celle-ci a été marquée par l'impact de la crise sanitaire, la continuité de cette diminution trouve son origine dans les arrêts maladie et les difficultés de recrutement pour les assistantes familiales. De plus, du fait de ces complications, les relais en interne ont subi une importante baisse.

- **Répartition par sexe et âge**

L'accueil de garçons est légèrement plus important que celui des filles (+26%). Les nourrissons (0/3 ans) restent les plus nombreux avec 35% des entrées, suivis de près par les enfants de 7/12 ans avec 32%.

- **Statut administratif des admissions**

Comme les années précédentes, les accueils judiciaires (tous statuts confondus) sont majoritaires avec 83% de l'activité, avec un quasi équilibre entre les jugements en assistance éducative et les ordonnances de placement provisoire. 5 accueils provisoires ont été assurés et 7 accueils relais.

Une légère augmentation de l'accueil de pupilles (2 en 2020 contre 5 en 2021) a eu lieu. Cet accompagnement spécifique nécessite une certaine expérience chez les assistantes familiales qui accueillent afin d'assurer l'appareillage.

- **Motifs d'admission**

75 % des accueils ont pour motif de placement les carences éducatives. Il existe donc une corrélation entre l'âge des enfants accueillis et le motif de placement puisque les carences éducatives restent la difficulté la plus fréquente chez les plus jeunes. Une réflexion sur la prévention de ces carences pourrait être menée afin d'éviter certaines séparations parents/enfants.

- **Personnes accueillies mois par mois sur 3 ans**

Cette année, 2 périodes se distinguent avec 63% des accueils. Le premier trimestre représente 38% et la rentrée scolaire (septembre/octobre) 25%. Les autres mois de l'année sont quasi similaires avec environ 6% ce qui représente un maximum de 10 accueils par mois.

Ces périodes sont moins marquées en 2020 et 2019. L'augmentation des accueils, ces deux mêmes années, se situaient plutôt au second trimestre.

Il reste très difficile de définir une période plus propice aux accueils, ceux-ci variant considérablement d'une année sur l'autre.

- **Répartition des personnes accueillies par MDS / SAMI / Service Adoption / Autres départements**

26 MDS sur 35 ont été concernées par des suivis de situation d'enfants accueillis au DAF en 2021.

3 MDS se distinguent avec un nombre d'accueils supérieur à 10 (14 pour la MDS de Bagatelle ; 17 pour celle de Frouzins et 13 pour Les Minimes). Les MDS de Cazère et Tournefeuille n'ont assuré qu'un seul suivi. Les autres MDS se répartissent les accueils restants.

Un seul accueil a été mis en place pour le service de mineurs isolés ; 5 pour le service adoption et aucun accueil hors département n'a été fait.

- **Durée de séjour des personnes accueillies sur 3 ans**

44% des accueils n'excèdent pas la durée de 5 jours ce qui s'explique principalement par des accueils relais en interne. En effet, la majorité de ces accueils (37%) concerne des entrées venant d'un autre service du CDEF.

83.5% des accueils restent dans une durée de séjour inférieure à 3 mois, à cela s'ajoute 14% avec une durée entre 3 et 6 mois. Le cadre institutionnel défini pour la durée de séjour reste donc respecté pour effectuer les missions d'observation et d'évaluation. Seulement 2.5% des accueils perdurent au-delà de 6 mois.

Malgré tout, il est à noter que 63% des accueils sont faits en interne ce qui laisse présumer que la durée de séjour ne se réduit pas à l'accueil sur le service du DAF mais d'une manière générale à l'ensemble des services du CDEF en fonction des situations.

Ces chiffres sont représentatifs de la dynamique présente sur ces 3 dernières années.

- **Orientations 2021**

Quasi la moitié des orientations ont lieu en interne, ce qui reste la suite logique des accueils relais/repli évoqués précédemment.

Les départs en famille d'accueil pérenne sont l'orientation la plus fréquente (20%), suivis par les retours à domicile (14.5%) et l'orientation dans un autre établissement social (11%). A noter que pour les retours à domicile, 2.5% demandent un accompagnement par le service d'IAD.

- **Nombre de journées mois par mois sur 3 ans**

3. Accompagnements durant le séjour

a) Médiations, supports d'accompagnement

Le contexte particulier de l'accueil des enfants au domicile des Assistants familiaux, rend l'accompagnement des enfants par les professionnels éducatifs référents bien spécifique ; ce contexte

pourrait éloigner le professionnel référent non présent dans le quotidien de l'enfant et isoler l'Assistant familial dans les observations à mener.

Il est ainsi nécessaire de créer des temps réguliers de partage et d'élaboration entre l'Assistant familial accueillant l'enfant au domicile et le professionnel référent du parcours de l'enfant.

Les professionnels éducatifs et les Assistants familiaux travaillent de concert aux côtés des enfants, en mettant en œuvre des modes de liaisons physiques, par des visites au domicile de l'Assistant familial, téléphoniques et numériques.

La Psychologue du service animait des groupes de parole à destination des Assistants familiaux qui le souhaitaient, à raison d'une séquence de 2 heures toutes les 6 semaines. Les objectifs visés étaient de reconnaître la spécificité et la place des Assistants familiaux, de favoriser des échanges d'informations et d'expériences, entre pairs. Ils permettaient également la mise en récit de ce que chaque Assistant familial rencontre dans sa pratique, de partager et de symboliser un vécu singulier, qui se situe dans le registre du corporel et des émotions. Malgré l'intérêt porté à ce dispositif, la participation était toujours impactée par les difficultés exprimées par les Assistants familiaux à trouver des solutions d'accueil pour les enfants. Ces groupes de parole ont été remplacé par « les temps cliniques partagés », espaces de réflexions et d'analyses cliniques de la situation d'un enfant, mobilisant à minima l'Assistant familial qui accueille l'enfant à son domicile et le référent-coordonnateur DAF de la situation. Ces temps cliniques partagés ont pu être éprouvés et systématisés depuis 2021.

Ils permettent des espaces de partage et de débriefing entre l'équipe pluridisciplinaire et les Assistants familiaux, autour de l'accompagnement de l'enfant. Ces réunions de « réflexions » permettent à la fois d'enrichir les évaluations en lien avec le projet de l'enfant, de venir en soutien de la professionnalisation de l'équipe entière et de porter une dynamique d'équipe du DAF.

Ils sont, depuis 2021, systématisés au départ de l'accueil de l'enfant, permettant de partager les premiers éléments de la situation, les premières observations du comportement de l'enfant suite au placement. Il peut aider les professionnels à comprendre certains comportements et réactions de l'enfant et adapter sa réponse.

Ces temps d'élaboration sont également mis en place au fur et à mesure du parcours de l'enfant, à la demande des professionnels éducatifs ou de la Psychologue elle-même, selon des besoins identifiés à un moment donné.

Un protocole d'accueil, intégrant ces temps cliniques partagés, est en cours d'élaboration. Il permet de poser sur une certaine temporalité, « les moments clés » du parcours d'accompagnement, de l'arrivée de l'enfant aux 3 premiers mois de l'accueil et de repositionner la place et les missions de chacun ; professionnels éducatifs, assistants social, psychologue, assistants familiaux et chef de service ; autour du parcours de l'enfant et de l'accueil des parents.

Le « Dispositif d'accueil familial » pose l'enjeu qu'il y a à porter des espaces d'élaboration, mais aussi de régulation émotionnelle et de soutien, à une pratique qui mêle si étroitement vie privée et vie professionnelle.

Dans ce contexte, des groupes d'analyse de pratique ont été pensés pour une mise en œuvre à partir du 15 mars 2022. Quatre réunions de 3 heures seront proposées aux Assistants familiaux durant l'année, animés par l'Institut d'anthropologie clinique (IAC).

Enfin, les professionnels éducatifs mènent un projet de développement d'activités au sein du service, à destination des enfants. Il s'agit pour eux de « rencontrer » les enfants autrement et de mener « les observations » dans un autre contexte.

Il s'agit également pour les enfants de partager des moments de jeux et de découvertes avec d'autres enfants.

La réalisation reste cependant complexe, au vu des nombreuses prises en charge qu'assurent les professionnels éducatifs pour le fonctionnement du service, ainsi que les Assistants familiaux dans le cadre de l'accompagnement des enfants.

b) *Partenariats*

Il n'y a pas de partenariat externe spécifique par rapport au public accueilli, qui est en majorité de jeunes enfants. Les Assistants familiaux sollicitent les PMI de secteur pour les soins des enfants et les services de droit commun pour les prises en charges globales.

Le pôle santé du CDEF est également mobilisé, avec une visite obligatoire, à minima, pour chaque enfant âgé de 0 à 3 ans. Le CDEF propose également l'accès à des rendez-vous de psychomotricité et d'orthophonie, selon les besoins définis.

La Psychologue du service DAF intervient auprès des enfants, au cas par cas, selon les besoins identifiés. Elle travaille en collaboration avec les autres services pouvant être mobilisés dans la prise en charge, tels que les CMPP, le CAMPS, les IME et l'éducation nationale.

Le service DAF facilite, par le biais de financements, l'accès à la crèche et au CLAE, dans le cadre d'un projet éducatif et de socialisation de l'enfant.

Les Assistants familiaux accompagnent les enfants vers les lieux de loisirs ou de vacances qu'ils mobilisent dans le cadre de leur vie personnelle, puisque la majorité des Assistants familiaux ont des enfants.

4. Situation clinique

Amandine, un processus d'apparentement

Depuis la création du DAF, les assistants familiaux peuvent être amenés à accueillir des pupilles dès leur sortie de maternité, soit à quelques jours de vie, et jusqu'au moment où ils vont rencontrer leurs parents adoptifs vers leurs 3 mois.

Une procédure réfléchie vient scander l'accueil des pupilles de façon récurrente :

- Une vigilance particulière est accordée au choix de l'assistant familial (disponibilité, pas d'absence/vacances dans les 4 prochains mois...)
- La rencontre du bébé à la maternité avec la référente du DAF et transmissions par l'équipe soignante du contexte de naissance (remise de l'album photo, objets ou pas laissés par la maman ou famille...)
- La rencontre et la présentation de l'enfant à l'assistant familial par la référente du DAF
- L'accompagnement au plus près de l'enfant et de l'assistant familial pendant les 3 mois d'accueil : visite à domicile, visite médicale, séance d'ostéopathie, rendez-vous médicaux divers liés à l'adoption (souvent la grossesse n'a pas été suivie ce qui demande des examens complémentaires)
- La rédaction de la note d'observation à l'âge de 2 mois de l'enfant adressée au Conseil de Famille en joignant un certificat médical et des photos de l'enfant.
- L'enfant sera déclaré pupille administrativement un mois après ce 1^{er} conseil de famille si personne de la famille biologique ne s'est manifesté.
- Au 2^{ème} conseil de famille, le service adoption délibère sur les choix des parents adoptifs qui vont être contactés.
- Quand les parents adoptifs ont confirmé leur décision, l'apparentement va pouvoir commencer sur une période de 8 à 10 jours en fonction de ce qui se noue entre le bébé et ses parents adoptifs. Il est ponctué par un accompagnement soutenu de la référente, de la disponibilité de l'assistant familial, d'une visite avec le médecin et d'un entretien avec la psychologue qui leur propose de revenir un mois après pour parler de leur enfant.

Pour mieux illustrer ce processus, nous souhaitons présenter l'accueil d'Amandine sur notre service :

Amandine est née le 15 septembre 2021. Sa référente du service est allée la chercher à la maternité avec l'assistante familiale. Tout en restant dans les bras de la puéricultrice du service, elle écoute la référente qui lui explique ce qui se passe pour elle ce jour-là. A ces mots, Amandine ouvre les yeux et regarde intensément celle qui lui parle. C'est le premier accueil d'une pupille pour l'assistante familiale, une importance émotion est ressentie.

Dès le lendemain, la référente et l'assistante familiale se retrouvent pour évoquer la 1^{ère} nuit d'Amandine et accueillir les 1^{ères} questions qui surgissent.

La référente insiste auprès de l'assistante familiale sur l'importance du portage (notamment en écharpe) pour instaurer un sentiment de continuité en raison de la rupture avec la mère biologique.

Le rythme des visites se fera de façon hebdomadaire et la référente portera une attention particulière à d'éventuels signes d'évitement relationnel ou de retrait chez Amandine ainsi qu'aux soupçons de souffrance ou de mal-être.

Amandine est une petite fille gracieuse, aux grands yeux noirs et aux cheveux bruns. Elle est attentive aux paroles, elle se montre très présente au monde et se développe harmonieusement durant ses 3 premiers mois. Les seuls signes d'inconfort se manifesteront sous la forme de maux de ventre qui conduiront l'assistante familiale à la masser régulièrement.

Enfin, le 26 novembre 2021, Amandine va rencontrer ses parents adoptifs. Les jours précédents, elle a passé du temps avec sa référente et l'assistante familiale dans la salle d'appartement de la pouponnière pour la familiariser à ce nouvel environnement et lui annoncer combien elle est attendue par ses parents adoptifs.

Les parents d'Amandine forment un couple d'une quarantaine d'année. Après plusieurs années de tentatives pour avoir un enfant par voies naturelles sans y parvenir, ils se sont adressés au service adoption. Ils ont attendu plusieurs années avant que puissent se concrétiser leur projet d'adoption.

La référente et l'assistante familiale accompagnent la première rencontre entre Amandine et ses parents. L'émotion est palpable. Mr et Mme sont sur la retenue malgré leur désir de prendre Amandine dans leurs bras. Ils prennent le temps de mettre des mots et de se présenter à leur enfant. Le temps s'arrête pour chacun. Amandine pressent que quelque chose d'unique est en train de se passer. Dans les premiers temps, l'assistante familiale et la référente seront très disponibles pour accompagner Amandine et ses parents dans cette nouvelle expérience et pan de vie. L'assistante familiale a pu accueillir à son domicile le père et le mère d'Amandine pour leur permettre d'inscrire en eux une représentation de l'environnement dans lequel a évolué leur enfant les premiers mois de sa vie.

Pendant un temps, Mr et Mme sont encore sous le choc de l'annonce ; la référente laisse émerger les questions pratico-pratiques qui vont se succéder. Père et mère sont déstabilisés « ils ont peur de mal faire, de ne pas savoir, d'oublier quelque chose d'essentiel ». En effet, les premiers pleurs d'Amandine vont laisser ses parents très désemparés qui s'en remettent au savoir-faire de la référente et de l'assistante familiale. Une fois, l'enfant réassuré et les parents mis en confiance, l'assistante familiale va pouvoir se mettre en retrait.

Bien qu'inscrite déjà depuis de nombreuses années dans le désir du couple, Amandine, enfant réel se présente dans la vie de ses parents, les laissant en prise à des pensées et à des émotions qui s'entremêlent du fait de l'accélération du temps et d'un rêve qui devient réalité. Chaque interaction entre Amandine et ses parents, les jours qui suivent, est investie fortement (première fois qu'ils vont réussir à la calmer, à l'endormir...où ils vont la sentir détendue et en confiance dans leurs bras...).

Les jours passant, Amandine et ses parents s'adoptent mutuellement, les pensées et émotions s'organisent et permettent d'envisager le moment du départ pour investir leur nouvelle vie de famille. D'autant plus, que l'assistante familiale témoigne qu'à chaque retour chez elle, qu'Amandine devient un peu plus différente ; elle lui adresse moins de regards, semble plus agacée. L'assistante familiale parle de détachement.

La fin de cette période d'appartement se repère à la fois du côté d'Amandine et de ses parents. Amandine marque de moins en moins la séparation avec l'assistante familiale et le couple devient progressivement plus à l'aise dans la distribution de leur fonction parentale. Le 2 décembre, avec beaucoup d'émotion, Amandine est partie avec ses parents.

5. Conclusion et perspectives

Les orientations réalisées en 2021 et l'activité du service du DAF, démontrent la pertinence de l'existence de ce dispositif alternatif dans un contexte d'hébergement d'urgence. Il répond à la fois aux besoins de diversification des possibilités d'accueils, ainsi qu'à la nécessité de mobiliser des lieux de repli pour les jeunes accueillis au CDEF.

Un travail de formation interne sur « le lien d'attachement » est en cours et pointe l'importance de l'accueil des enfants âgés de 0 à 3 ans au sein d'une famille d'accueil.

Il est néanmoins important de « préparer » l'accueil et de prendre en compte l'histoire de l'enfant, pour favoriser l'intégration et l'accompagnement en famille d'accueil. De la même manière, un temps d'adaptation est nécessaire pour préparer le départ de la famille d'accueil vers un ailleurs « pérenne ».

L'équipe de professionnels pluridisciplinaires du DAF a une fonction de tiers envers les Assistants familiaux et envers les professionnels mobilisés dans le parcours de l'enfant, ainsi qu'envers les parents, afin d'assurer la sécurité de l'enfant et de permettre la réalisation d'une évaluation efficiente. Dans un but de favoriser les nombreuses coordinations, un travail de structuration a été mené en 2021 et un protocole formalisé, qui devra être éprouvé et enrichi des expériences menées. Il permettra l'harmonisation des pratiques et des

outils, ainsi que le repositionnement des missions de chacun, dans une dimension de pluridisciplinarité de l'équipe du DAF.

De la même manière, des Groupes d'analyse de pratique sont organisés et financés pour les Assistants familiaux, afin de soutenir le travail d'élaboration et de partage d'expériences, nécessaire pour ces professionnels dont le métier mêle si étroitement vie privée et vie professionnelle.

VI. Pôle parental : Centre parental – DAPE

- Activité 2020

Unité	Capacité	Entrées			Sorties			Présents le 31/12/2021
		2019	2020	2021	2019	2020	2021	
Centre Parental								
Parents	18	19	25	19	21	19	24	14
Enfants	20	17	23	24	34	21	25	18
DAPE ouverture au 09/03/2018								
Parents	14	8	9	6	7	6	8	12
Enfants	14	8	14	12	6	10	13	12
Total	66	52	71	61	68	56	70	56

- Répartition par sexe et âge

UNITE															
Centre Parental								DAPE							
Parents				Enfants				Parents				Enfants			
Majeurs		Mineurs		0 à 3 ans		3 à 10 ans		Majeurs		Mineurs		0 à 3 ans		3 à 10 ans	
Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin
2	12	0	5	14	6	1	3	2	3	0	1	4	3	3	2
19				24				6				12			

- Statut administratif des admissions

	Unité												Total
	Centre Parental						DAPE						
	Parents			Enfants			Parents			Enfants			
	2019	2020	2021	2019	2020	2021	2019	2020	2021	2019	2020	2021	
Accueil Provisoire	15	17	10	10	11	6	7	8	5	4	12	5	110
Accueil Relais	0	1	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	3
RPU (art/L223-2)	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
Réquisition	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	1
OPU	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
OPP	0	4	1	1	3	4	0	0	1	1	2	7	24
JAE	4	3	6	6	8	13	0	1	0	3	0	0	44
Sans mesure	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1
Total	19	25	19	17	23	24	8	9	6	8	14	12	184

- Motif d'admission

	UNITE						Total
	Parents du Centre Parental			Parents du DAPE			
	2019	2020	2021	2019	2020	2021	
Conflits familiaux	1	1	1	0	0	0	3
Mineures enceintes	4	7	2	0	0	0	13
Violences conjugales	0	2	4	0	0	0	6
Evaluation relation parents / enfants	13	13	11	4	4	3	48
Sans hébergement	0	2	1	0	1	1	5
Rupture établissement	1	0	0	0	0	0	1
Dispositif HAVRE	0	0	0	0	0	0	0
Centre Maternel CDEF31	0	0	0	4	4	2	10
Total	19	25	19	8	9	6	86

- Personnes accueillies mois par mois sur 3 ans

	UNITE											
	Centre Parental						DAPE					
	Parents			Enfants			Parents			Enfants		
	2019	2020	2021	2019	2020	2021	2019	2020	2021	2019	2020	2021
Janvier	3	4	1	1	2	0	2	3	0	2	4	0
Février	1	2	0	2	2	0	0	0	0	0	2	0
Mars	4	3	1	3	3	5	0	0	4	0	0	2
Avril	2	0	1	4	0	2	0	0	1	0	0	7
Mai	0	2	4	1	1	1	2	0	1	1	0	1
Juin	1	1	2	4	2	0	0	1	0	0	1	1
Juillet	3	3	1	3	2	4	2	0	0	1	0	0
Août	2	2	3	1	2	2	0	0	0	1	2	0
Septembre	1	2	2	4	1	2	0	0	0	0	0	1
Octobre	1	2	0	4	3	0	1	1	0	1	1	0
Novembre	1	4	1	4	4	5	1	2	0	2	2	0
Décembre	0	0	3	2	1	3	0	2	0	0	2	0
Total	19	25	19	33	23	24	8	9	6	8	14	12

- Répartition des personnes accueillies par MDS / SAMI / Service Adoption / Autres départements

	UNITE				Total
	Centre parental		DAPE		
	Parents	Enfants	Parents	Enfants	
Auterive	0	0	0	0	0
Amouroux/ bonnefoy	2	2	0	0	4
Aucamville	0	1	0	0	1
Bagatelle	2	2	0	0	4
Balma	0	0	0	0	0
Basso cambo	1	1	0	0	2
Bellefontaine- lafourquette	0	0	0	0	0
Blagnac	0	0	0	0	0
Borderouge	0	0	2	2	4
Bouloc	1	1	0	0	2
Castanet	1	1	0	0	2
Cazeres	1	1	0	0	2
Cierp Gaud	0	0	0	0	0
Colomiers	1	3	0	0	4
Empalot	1	1	0	0	2
Frouzins	0	0	0	0	0
La saudrune	0	0	0	0	0
La faourette	0	0	0	0	0
Minimes	2	4	0	3	9
Muret	0	0	0	0	0
Pont vieux	0	0	0	0	0
Rangueil	1	3	0	0	4
Reynerie-saint simon	0	0	0	0	0
Saint jean	0	0	2	2	4
Saint gaudens	1	0	0	2	3
Salvetat st gilles	0	0	0	0	0
Soupetard	1	1	0	0	2
Toulouse centre	2	1	2	3	8
Villemur	0	0	0	0	0
Service accueil mineurs isoles	1	2	0	0	3
Service adoption	0	0	0	0	0
Autres departements	1	0	0	0	1
Total	19	24	6	12	61

- Durée de séjour des personnes accueillies sur 3 ans

Durée de séjour	UNITE											
	Centre Parental						DAPE					
	Parents			Enfants			Parents			Enfants		
	2019	2020	2021	2019	2020	2021	2019	2020	2021	2019	2020	2021
De 1 à 10 jours	0	2	4	0	2	4	0	0	0	0	0	0
De 11 à 20 jours	0	0	1	0	1	3	0	2	1	0	2	7
De 21 à 30 jours	0	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0
De 31 à 60 jours	0	5	3	0	5	3	0	2	0	0	1	0
De 61 à 90 jours	2	3	2	1	3	3	2	1	0	1	3	0
De 91 à 180 jours	1	6	0	1	5	8	1	0	0	1	3	1
Plus de 180 jours	12	8	24	16	6	23	12	4	19	16	5	17
Total	15	25	34	18	23	44	15	9	20	18	14	25

- Orientations 2020

ORIENTATIONS	UNITE						Total
	Centre Parental			DAPE			
	2019	2020	2021	2019	2020	2021	
Logement personnel	3	8	9	2	5	6	33
Hébergement centre d'accueil	3	1	3	1	0	2	10
Hébergement famille	3	1	0	0	0	0	4
Tiers digne de confiance	2	0	1	0	0	0	3
Fugue / Errance	2	1	1	0	0	0	4
Nouvelle adresse non communiquée	3	1	2	2	0	0	8
Hospitalisation	0	1	0	0	0	0	1
Retour en famille	3	1	1	0	0	0	5
Dispositif accueil familial	0	0	1	0	0	0	1
Dispositif du HAVRE	1	0	0	0	0	0	1
Dispositif appartements mineurs	0	0	1	0	0	0	1
Autres dispositifs du CDEF 31	0	1	1	0	1	0	3
Hôtel	0	0	2	0	0	0	2
Dispositif DAPE	4	4	2	0	0	0	10
Total	24	19	24	5	6	8	86

- Nombre de journées mois par mois sur 3 ans

UNITE												
	Centre parental						DAPE					
	Parents			Enfants			Parents			Enfants		
Personnes accueillies	2019	2020	2021	2019	2020	2021	2019	2020	2021	2019	2020	2021
Janvier	441	420	572	541	551	613	309	345	434	226	292	403
Février	416	442	532	463	536	560	252	377	368	224	323	340
Mars	482	493	528	544	598	545	279	403	408	248	372	337
Avril	493	510	447	601	630	490	245	390	428	217	360	386
Mai	486	549	459	643	663	460	208	403	459	197	372	384
Juin	467	541	452	619	666	462	240	412	450	210	382	362
Juillet	507	544	460	662	671	464	239	319	465	198	288	403
Août	542	532	450	674	633	490	278	310	465	193	296	402
Septembre	519	499	519	685	490	436	270	300	450	180	300	393
Octobre	533	534	465	708	519	564	280	314	450	187	313	432
Novembre	449	531	406	612	546	538	326	356	360	262	326	360
Décembre	410	571	379	573	578	475	341	406	372	279	375	374
Total	5745	6166	5669	7325	7081	6097	3267	4335	5109	2621	3999	4576

A) Centre parental

1. Présentation du service

a) *Présentation du service*

Le centre parental accueille et accompagne des mères/pères/couples avec au moins un enfant de moins de trois ans, dès le 7^{ème} mois de grossesse de la mère. Les mineures peuvent y être accompagnées, ainsi que les parents de fratries.

Deux modalités d'accueils sont possibles :

- L'Aide Sociale à l'Enfance contractualise avec le parent ou le couple l'accueil en centre parental
- Le Juge des Enfants confie l'enfant dans le cadre d'une mesure de placement. Ce dernier se décline en placement « dans un centre parental », afin de garantir la sécurité et l'évolution du mineur, tout en soutenant le parent dans ses prérogatives parentales.

Dans les deux cas, un accueil en centre parental permet d'accompagner le parent dans ses fonctions et ses responsabilités, tout en prenant en compte les besoins fondamentaux des enfants.

Le centre parental a une capacité d'accueil de 18 places pour les parents et de 20 places pour les enfants. C'est le seul centre parental du département à disposer d'un agrément pour l'accueil des mineures enceintes et/ou avec enfant de moins de trois ans.

Après les restructurations architecturales importantes de 2019, le service comporte aujourd'hui 14 studios indépendants, avec 2 chambres, salles de bains et cuisines individuelles. Une chambre a été réaménagée sans cuisine pour permettre l'accueil spécifique de personne ne disposant pas, ou de très peu d'autonomie et/ou pour l'accueil d'urgence qui reste exceptionnel. Ces studios se situent sur deux étages. Au rez-de-chaussé du service se trouvent les parties communes : salle de jeux, jardin, cuisine, et salle de restauration. Les personnes accueillies sont donc soumises aux règles de vie en collectivité. Le service dispose aussi de 3 studios, sur le 425 également, mais à l'écart du collectif, à proximité de la Halte-Garderie. Initialement pensés comme des outils d'évaluation vers plus d'autonomie pour les familles avant le réaménagement des studios en interne ; ces studios sont aujourd'hui peu pertinents tant du point de vue de l'architecture que du sens éducatif dans les accompagnements. En effet, les familles s'y sentent « mises à l'écart » et le passage de studios indépendants aux espaces pensés et différenciés vers ces espaces vétustes sont contre-productifs au travail avec les familles (questions de séparations/individuation notamment).

La demande institutionnelle, portée cette année à la Direction Enfance et Famille est de pouvoir redéployer ces places vers des possibilités d'hébergement en appartements extérieurs. En effet, pour certaines familles dont les capacités d'autonomie et la capacité à alerter ont été évaluées en amont, l'installation en appartement extérieur avec la poursuite de l'accompagnement du centre parental seraient très intéressantes. Cette étape dans leur parcours, notamment pour les familles dont le projet est d'accéder à un logement autonome à l'extérieur, est très sensible, et cet outil semble au plus près des besoins des usagers accueillis sur le Centre parental en fin d'accompagnement. Cette proposition sous-entend d'obtenir également davantage de moyens RH, et c'est la proposition faite en ce sens.

b) *Présentation de l'équipe*

L'équipe du pôle parental est composée d'une équipe pluridisciplinaire, qui assure une continuité d'accompagnement 24H/24, 7 jours sur 7. Sous la responsabilité d'une cadre hébergement et accompagnement, l'équipe du centre parental comprend :

- 6 ETP éducateurs spécialisés. Ces ETP sont exercés par 6 professionnels en coordination du projet personnalisé d'accompagnement,
- 2 ETP conseillères en économie sociale et familiale en soutien d'un accompagnement sur la gestion, l'insertion, l'accès au logement,
- 2 ETP auxiliaires de puériculture en accompagnement dans les soins à l'enfant, dans le soutien de la relation parent-enfant et dans les réponses à un environnement adapté (aménagement de l'espace, matériel de puériculture, etc.). Leur travail se fait en proximité avec le parent et son enfant.

- 5 ETP veilleuses au Centre parental (Auxiliaires de Puériculture), intervenant en doublure, autant que faire se peut, de 17h30 à 7h00. Leur travail se fait en continuité avec l'équipe de jour, et permet de couvrir plus largement le besoin d'accompagnement des actes quotidiens de la parentalité et d'assurer une présence sur les temps parfois anxiogènes du coucher,
- 3 ETP ASH pour la garantie des règles d'HACCP, RABC du collectif et en accompagnement plus individualisé pour certains parents, en coordination avec l'équipe.
- 1 ETP secrétariat- assistante du pôle pour centraliser les aspects administratifs des organisations en lien avec le cadre.

Cette équipe est étayée par l'apport des compétences professionnelles :

- De l'assistante sociale (rattachement hiérarchique à la Direction)
- De la psychologue (rattachement hiérarchique à la Direction)
- Du pôle santé (rattachement au cadre supérieur fonctions transversales)
- De l'équipe de la Halte-Garderie (1 EJE et 2 auxiliaires de puéricultures rattachées au cadre du centre parental)
- De l'équipe du jardin d'enfants (rattachement au cadre du centre parental depuis mars 2021)

D'autres compétences professionnelles institutionnelles viennent renforcer l'accompagnement et permettent des spécificités de prises en charge telles que l'orthophoniste, le psychomotricien et l'instituteur spécialisé du CDEF31.

- Organisation du travail

Une réunion pluridisciplinaire a lieu tous les lundis de 13h30 à 17h00. Un ordre du jour participatif est envoyé à l'équipe en amont. Le jour de réunion a été modifié en 2021 pour permettre la présence du médecin référent du service. Une professionnelle de la Halte-Garderie y est présente toutes les semaines afin d'aborder la situation des enfants accueillis et de faire le lien avec l'équipe du quotidien. Le jardin d'enfant assiste de la même manière à cette réunion à raison d'une fois par mois afin de faire le point sur l'évolution des enfants accueillis. Les situations des familles sont donc étudiées en début de réunion au vu de la présence pluridisciplinaire. Nous consacrons ensuite environ une heure de temps de réunion au fonctionnement, à l'agenda d'équipe et aux informations institutionnelles.

Du point des professionnels, l'année 2021 a été significative pour la stabilisation de l'équipe. En effet, après les différents mouvements de 2020, cette équipe stabilisée a permis de consolider les fonctionnements du service (procédure d'admission, outils dans les projets d'accompagnement, accueils des couples et des pères)

Après les réflexions en 2020 autour de l'organisation du temps de travail des auxiliaires de puériculture de jour, il était prévu que des instances de réflexion soient mises en place en 2021 pour les professionnelles de nuit. Ces temps de réunion n'ont pas pu être planifiés au vu du contexte sanitaire et seront à reprogrammer en 2022.

L'équipe d'ASH (3ETP) a été mobilisée pour réfléchir à la nécessité de réorganiser leur temps de travail. En effet, au vu du contexte sanitaire et des besoins des familles accueillies, il a semblé nécessaire d'imaginer leur présence sur les temps de weekend. Ces réflexions ont fait l'objet de réunions, puis de propositions aux instances et le nouvel automate a été validé et mis en place en octobre 2021. Cette organisation paraît satisfaisante à ce jour, et nécessitera d'en faire un bilan sur le second semestre 2022.

L'articulation avec le pôle santé est toujours précieuse dans l'accompagnement des mineures et des enfants au quotidien. Des liens resserrés s'organisent autour de la santé des usagers entre l'équipe des auxiliaires et le pôle santé. La puéricultrice référente du centre parental est présente un lundi sur deux en réunion d'équipe pluridisciplinaire. Elle participe aux échanges pluridisciplinaires autour des situations, et apporte un regard soignant sur la relation parent-enfant, et le développement des enfants (notamment des bébés). Elle participe également à la relève avec l'équipe de la Halte-Garderie tous les jeudis. La puéricultrice référente est garante, en lien avec l'équipe médicale du suivi de la santé des enfants et des mères mineures. (Un

médecin référent pour la santé des enfants et un médecin référent de celle des mineures). Des changements dans l'équipe du pôle santé (absence prolongée de la puéricultrice référente et départ du médecin référent) ont nécessité de réinterroger ce fonctionnement. Des réflexions autour de liens privilégiés avec la PMI de secteur sont en cours.

L'assistante sociale organise son temps de travail entre les deux services que sont le DAPE et le centre parental. Ses missions au centre parental s'articulent de la manière suivante : elle coordonne et organise les demandes d'admissions en collaboration avec le cadre, la psychologue, la secrétaire, l'équipe éducative. Après avoir fait le lien avec les référents ASE, elle assiste aux commissions d'admissions hebdomadaires du service, et apporte les éléments nécessaires à la priorisation et compréhension de certaines situations, et à l'organisation des procédures d'admission. Elle assure ensuite le suivi des situations administratives complexes en coordination avec la préfecture, et avec les associations compétentes sur le département. (Droit d'asile). Elle assure le suivi de certaines situations sociales, notamment pour les questions de droit à la famille (saisine JAF), et travaille en collaboration avec les assistantes sociales de secteur.

Deux CESF sont employées à temps plein au centre parental. Dans une relation de proximité avec l'équipe éducative et des auxiliaires de puériculture, chacune d'elle est particulièrement référente de plusieurs situations et assure les missions suivantes :

- Accompagnement au Budget
- Formation – mission locale – insertion
- Animation du réseau des crèches (inscription, rdv réunion partenariale) et centre petite enfance
- Démarche logement et suivi
- Suivi et ouverture des droits (lien avec l'autonomie mère-femme) : banque, sécurité sociale, CAF, pôle emploi.
- Gérer l'équipement des chambres et bureaux et du matériel de puériculture.

Elles sont présentes du lundi au vendredi, et plusieurs soirées par mois afin de proposer un accompagnement de proximité au public accueilli.

- Les instances :

En 2021, des temps de réunions cliniques ont été imaginés et planifiés. Ces espaces de réflexion sont animés par la psychologue du service et seront instaurés sur 2022 à raison d'une fois par trimestre environ, sur des thèmes identifiés en amont (l'intimité par exemple).

Les temps d'analyse de pratiques ont également évolué sur le service ; un nouvel intervenant a animé ces temps de réflexion d'équipe et les séances ont toutes pu être maintenues malgré le contexte difficile.

Plusieurs réunions de parents ont pu être mises en place. Ces instances officielles, au caractère obligatoire, animées par la cadre du service ont été difficiles à maintenir sur 2021 (faible participation des familles, contexte sanitaire venant impacter les regroupements). Les modalités de ces temps forts sont réinterrogées sur 2022. Les « cafés des parents » ont pu reprendre progressivement, notamment sur la fin d'année 2021, et permettent à l'équipe, sur un temps convivial de rencontre avec les familles, de préparer les réunions de parents avec un ordre du jour participatif.

Les « tour des chambres » effectués par la cadre en binôme avec deux professionnels de l'équipe (CESF ou éducateur et ASH) n'ont pas pu être tenus comme prévus au vu du contexte sanitaire et de ses contraintes. Ces temps sont maintenus en 2022 tous les mois (premiers mercredis de chaque mois) et sont repérant pour les familles. Ils permettent de faire exister le cadre d'accueil dans une institution et le respect du règlement intérieur, tout en repérant certaines nécessités d'accompagnement spécifiques sur les questions d'hygiène, d'aménagement de l'espace, etc.

Trois réunions de projet de service ont pu être faites, et ont permis de redéfinir le cadre de fonctionnement du centre parental autour de valeurs professionnelles communes à l'équipe stabilisée. Les règlements de fonctionnement et livrets d'accueil sont en cours de finalisation.

2. Activité et public accueilli

- **Activité 2021**

En 2021, 19 parents et 24 enfants ont été accueillis sur le service. Ce nombre est en légère diminution comparativement à l'année 2020 (25 parents), du fait du contexte sanitaire et des contaminations sur le centre parental qui ont mis en suspens les admissions durant quelques semaines. Par ailleurs, les fratries ont été plus importantes, ce qui augmente le nombre d'enfants accueillis.

- **Répartition par sexe et âge**

Sur les 19 admissions de parents, 2 sont des pères en 2021. Le service a également accompagné 5 mères mineures, ce qui représente près d'un quart des admissions.

- **Statut administratif des admissions**

Les situations administratives sont en baisse en 2021 (10 accueils provisoires, 17 en 2021). Les situations judiciaires représentent la grande majorité des admissions au centre parental (18) avec 13 admissions par jugement en assistance éducative, 4 OPP et 1 réquisition.

- **Motifs d'admission**

Seulement deux accueils de mères mineures ont été effectifs en 2021 contre sept en 2020. Par contre, les admissions pour motifs de violence conjugale ont été plus importants.

Les motifs d'admission pour rupture d'hébergement n'ont plus été prononcés en 2021, sauf pour une mère mais dont les inquiétudes autour de la relation mère-enfant étaient présentes. L'ouverture du CDAME (Centre d'Accueil Mère-Enfant) a certainement favorisé l'orientation de ces familles.

Les demandes d'évaluation de la relation parent-enfant restent les motifs principaux d'admission sur 2021.

- **Personnes accueillies mois par mois sur 3 ans**

- **Répartition des personnes accueillies par MDS / SAMI / Service Adoption / Autres départements**

En 2021, tout comme en 2020, les secteurs du Centre et des Minimes restent les secteurs les plus demandeurs d'orientation au centre parental.

- **Durée de séjour des personnes accueillies sur 3 ans**

4 situations en 2021 ont une durée de séjour inférieure à 10 jours. Ces 4 situations correspondent, pour la plupart, aux motifs de placement en urgence ou demandes d'accueil relais avec orientation très rapides.

Par ailleurs, 31 situations sur 44 ont une durée de séjour supérieure à trois mois. Plus de la moitié des familles accueillies restent plus de 6 mois sur le service. Cette temporalité correspond à l'agrément d'accueil des familles avec enfants de moins de trois ans, et à la nécessité d'accompagner les familles au long cours pour la plupart.

- **Orientations 2021**

24 orientations ont été possibles pour les familles en 2021, dont 2 sur le DAPE et 2 sur un autre service institutionnel (IAD et SAM). Par ailleurs, 1 orientation a été effective sur le DAF. 5 orientations se sont faites en hôtel ou en hébergement d'urgence du fait des trois ans de l'enfant. Ces orientations sont souvent très difficiles à vivre pour les familles et pour les équipes et demandent à imaginer un maillage particulièrement renforcé à l'extérieur (droit commun et dispositifs de protection de l'enfance en milieu ouvert)

3. Accompagnements durant le séjour

c) *Médiations, supports d'accompagnement*

- La procédure d'admission :

Le fonctionnement de la commission d'admission a pu être repensé fin 2020 en incluant un membre de l'équipe éducative sur cette instance et dans les entretiens de préadmission avec les familles. Cette nouvelle organisation permet à la fois à la famille de pouvoir repérer d'emblée un membre de l'équipe éducative (celui qui sera ensuite référent de préférence) ; et à la fois à l'équipe de s'investir dans l'accompagnement et d'amorcer la réflexion clinique pluridisciplinaire avant même l'admission effective de la famille. Les situations de ces familles sont étudiées chaque semaine en commission interne au service et les réponses d'admissions sont formulées à partir des éléments recueillis. Ce fonctionnement s'est poursuivi sur l'année 2021, et a pu se montrer bénéfique. Par ailleurs, la CESF, en binôme avec l'assistante sociale, participe également à l'entretien de préadmission en trois temps : première partie avec la cadre et un membre de l'équipe (le référent si possible), deuxième partie d'entretien avec l'assistante sociale et la CESF et enfin la dernière partie de l'entretien consiste en une entrevue avec la psychologue. Le référent ASE ou tout partenaire mobilisé dans la situation peut être associé à ces temps avec l'accord de la famille.

-Les outils d'accompagnement

Plusieurs temps viennent ponctuer les accompagnements des familles :

- 1- La réunion de coordination intervient environ 3 semaines après l'arrivée de la famille. Y sont conviés les professionnels ASE ainsi que tous les partenaires mobilisés dans la situation (IME, MJIE, Assistante sociale, puéricultrice de PMI, etc.)
- 2- L'entretien DIPC. C'est un temps formel animé par la cadre du service et qui fait l'objet de la signature d'un document par la famille. Les professionnels référents sont présents, ainsi qu'une auxiliaire de puériculture, l'assistante sociale, et la psychologue selon les situations. La professionnelle référente de l'enfant à la Halte-Garderie a pu également être associée sur certains de ces entretiens. Ces temps forts de l'accompagnement permettent de recueillir la parole du parent autour de ses attentes et besoins, et de formaliser ensemble les objectifs concertés d'accompagnement.
- 3- Les rendez-vous autour du projet personnalisé d'accompagnement. Ils sont animés par les référents de la famille, et font l'objet d'un document autour de l'évolution des objectifs d'accompagnement. Ils sont ensuite validés en équipe lors de la réunion de fonctionnement ;

Ces différents temps dans l'accompagnement ont été expérimentés selon cette modalité en 2021, et se redéployent sur 2022.

-Les coordinations avec les services d'accueils de jour petite enfance font l'objet d'échanges réguliers entre les équipes et sont de véritables outils dans l'aide à la réflexion autour des besoins des enfants, et dans l'accompagnement des parents.

d) *Partenariats*

-Les partenariats internes

Les « passages » des familles vers les autres services en interne (DAPE, IAD par ex.) ou en externe (ex. PAD) sont des moments de transitions importants que l'équipe soigne particulièrement. Les modalités de ces passages (réunions de coordination, temps de « tuilage » entre les deux équipes) ont pu être rediscutées à travers l'expérimentation de l'accompagnement de plusieurs familles. Des réflexions autour du temps d'adaptation des enfants accueillis sur la pouponnière et intégrant le centre parental avec leur(s) parent(s)

ont également été portées en 2021 avec l'accompagnement de plusieurs familles et ont pu faire l'objet de plusieurs temps d'échanges avec les différentes équipes, les partenaires ASE et les familles concernées.

-Les partenariats externes

Le réseau partenarial spécifique au centre parental poursuit son développement avec les crèches du CCAS de Toulouse (une dizaine de crèches repérées). Des réunions mensuelles organisées jusqu'en mars 2020 ont permis un partage d'observations sur les enfants accueillis. Elles ont été mises à l'arrêt en 2021, et reprennent depuis la fin d'année 2021. L'année 2022 permettra de relancer ce partenariat.

Par ailleurs, une réflexion d'équipe autour de la nécessité de travailler en collaboration avec une assistante familiale et/ou maternelle identifiée (répit mère/enfant, relais d'urgence et/ou planifiés) a repris en 2021.

La collaboration avec l'association Zoiseaux Livres s'est poursuivie sur l'année avec des rencontres tous les 15 jours (sauf période de confinement). Ces temps de rencontres autour des livres sont particulièrement appréciées des familles. Un bilan a pu être effectué en concertation avec l'association sur 2021 et nous maintenons ce partenariat sur 2022.

Des mises en relation avec les Lieux d'Accueil Enfant Parent de proximité ont été portés par l'équipe en 2021. Ces partenariats semblent être intéressants pour les familles accompagnées et seront à développer sur 2022.

4. Situation clinique

Situation Alma.

Alma est une jeune mère adolescente issue d'une fratrie de 4 frères et sœurs, dont un frère décédé accidentellement à l'âge de 14 ans. Les parents d'Alma sont divorcés, mais le père reste en lien avec la famille. En raison de carences éducatives et de graves conflits récurrents, un suivi AEMO a été mis en place pendant 4 ans.

Alma a fait la rencontre de Rachid, originaire d'Algérie, en situation irrégulière. Puis, Alma dit avoir découvert sa grossesse à 6 mois, mais avoir immédiatement désiré la poursuivre malgré ses 14 ans. Sa mère n'acceptait ni sa grossesse, ni son compagnon. En dépit des tensions, Alma a maintenu ses positions et a eu un petit garçon nommé Lilian.

Alma et Lilian vivent chez la grand-mère maternelle au retour de la maternité. L'arrivée de Lilian augmente et renforce les conflits au point de devoir transitoirement se replier dans un appartement extérieur avec Rachid. C'est à la suite d'une crise familiale majeure et violente, qu'Alma ainsi que son fils sont accueillis en urgence au sein du Centre Parental du CDEF en juin 2021. Lors de cet accueil, Alma a 14 ans et demi et Lilian est âgé de 6 mois.

A son arrivée, Alma montre une capacité d'adaptation et une maturité dans la gestion du quotidien, même si certains comportements adolescents rappellent son jeune âge. Cependant, nous constatons qu'Alma a besoin d'étayages dans la prise en charge de son enfant. Des accompagnements autour de la prise des repas, des temps de coucher, du portage et du rythme du bébé sont mis en place. Elle n'hésite pas à solliciter les professionnels et prend plaisir à écouter les conseils de l'équipe pluridisciplinaire, montrant son inscription dans un besoin légitime de transmission.

L'implication de Rachid auprès de son fils oscille durant l'accueil. Comme Alma, il est pris dans les conflits de sa belle-famille. La mère d'Alma peut se montrer très intrusive dans le couple, allant jusqu'à réclamer la garde de son petit-fils ou encore héberger Rachid lors des périodes de séparation avec Alma. Cette situation semble impacter la relation dans le couple et la continuité du lien entre Rachid et son fils.

Lilian est un enfant qui pleure beaucoup à son arrivée. Il a du mal à se séparer de sa mère et ses crises peuvent durer plusieurs heures. Ces observations sont partagées par le service de la halte-garderie qui mènera un travail de réassurance de la dyade mère-enfant et aidera à l'apaisement de la séparation. Si Lilian peut se

montrer en état d'alerte, il présente parallèlement une hypotonie. Il bénéficiera pour cela de séances de kinésithérapie et de psychomotricité.

De façon générale, on repère que les situations de conflits entraînent des angoisses envahissantes chez Alma qui devient inaccessible et impulsive. Dans ces périodes de crise, elle ne peut pas être disponible pour Lilian et celui-ci se tend en miroir avec sa mère. Nous accompagnons donc Alma afin qu'elle anticipe ses moments d'anxiété massive, nous alerte et demande du relai pour protéger son fils de ses tensions.

A côté de l'aide à la parentalité, nous répondons aux besoins d'accompagnement personnel d'Alma (scolarité, projet professionnel, besoin d'étayage éducatif et d'appui en lien avec son âge, santé psychique ...). Cette dimension nous semble alors indispensable pour l'aider à advenir en tant que sujet et nous prenons le temps de construire des solutions avec elle.

Nous nous attachons à lui proposer un espace contenant, où elle peut traiter ses problématiques sans être jugée, exprimer librement son vécu. C'est ainsi qu'elle parvient à trouver progressivement une issue à ses angoisses sans recours systématique au passage à l'acte (fugue, crise clastique...). Ce travail d'écoute et de soutien est porté par les éducateurs, mais aussi par la psychologue du service. Au départ du suivi psychologique, le discours est en partie plaqué et défensif. Alma paraît devoir préserver un ordre apparent dans un contexte familial pris dans la confusion des rôles et des générations. Puis, la relation de confiance s'installant, Alma peut témoigner de sa souffrance et l'interroger. Elle amorce un travail de liaison entre son histoire, sa relation aux autres et l'objet de son angoisse. Progressivement, Alma peut se distancier des figures parentales, venir les entamer et débiter un travail de séparation. C'est d'ailleurs pour elle le moment de révélations qui font l'objet de nouveaux signalements.

Le travail de séparation-individuation est complexe pour Alma car elle traverse la crise de la parentalité au cœur de la crise d'adolescence. Pour l'aider à se dégager de l'emprise familiale, l'équipe du centre parental a su se positionner du côté de l'accompagnement d'Alma et de Lilian et a demandé à l'ASE d'accompagner la relation d'Alma avec sa mère. Ceci a permis d'incarner une séparation qui ne pouvait se symboliser. Alma s'est saisie de ce dispositif soutenant la différence des places et rôles de chacun à travers des espaces distincts. Elle y a mis en scène sa problématique autour de l'attachement et des conflits de loyauté. A travers des allers retours entre chaque lieu d'accueil, elle n'a cessé de mettre à mal sa relation à l'autre, comme pour venir questionner sa place et vérifier la continuité du lien avec sa famille et les professionnels.

Cependant, au fil de l'accueil, Alma a de plus en plus de difficultés à supporter la vie en collectivité. En effet, les contraintes institutionnelles impliquant un rythme de vie répétitif dans un contexte d'évaluation, sont vécues de façon oppressante. De même, la cohabitation avec des personnes non choisies et plus âgées, auxquelles Alma ne peut s'identifier, la renvoie à sa situation précoce de mère et provoque un certain mal être en comparaison aux autres jeunes filles de son âge. A cela viendra s'ajouter la pression d'une crise familiale importante durant laquelle les sollicitations envers Alma seront permanentes. Ceci entraînera un sentiment de culpabilité intenable et Alma ne parviendra plus à maintenir la distance qu'impose le placement au Centre parental. Cette impossibilité sera actée par la décision de mettre en place un accompagnement à partir du domicile familial, avec une prise en charge IAD validée par la juge des enfants.

Aujourd'hui, et après plusieurs mois d'accompagnement par l'équipe de l'IAD, Alma et Lilian sont accueillis par une assistante familiale du DAF. Rachid bénéficie de visites médiatisées. A son initiative, Alma passe régulièrement échanger avec notre équipe. Actuellement, elle demande à rencontrer la psychologue. Le centre parental semble ainsi s'être constitué comme un lieu tiers pour elle.

Lors de ses passages, nous observons que Lilian est plus sécurisé. Il semble grandir dans de bonnes conditions. Alma arrive désormais à constater un réel intérêt de son passage au centre parental. Avec du recul, elle dit en comprendre le sens et estime que ce passage a grandement contribué à améliorer la relation avec son fils, à consolider ses compétences parentales et à favoriser son évolution personnelle. Elle dit également que cette étape était nécessaire dans son cheminement, qu'elle lui a permis de poser les événements de son histoire, d'avoir un temps de répit, de réflexion. Ce fut une façon pour elle de vivre une partie de son adolescence, d'être reconnue comme sujet, comme jeune femme et mère légitime.

Les différents dispositifs (IAD, DAF) et la collaboration des différentes équipes autour de cette situation ont semblé être facteurs de réassurance autour de cette dyade.

5. Conclusion et perspectives

La stabilité de l'équipe en 2021 a rendu possible la consolidation des pratiques : procédure d'admission, travail autour du règlement de fonctionnement et du livret d'accueil des familles.

L'année 2021 a permis de poursuivre les réflexions d'équipe autour de l'accompagnement des couples et de la conjugalité ; des formations sont d'ailleurs prévues sur ces questions en 2022.

Le redéploiement des places en studios vers des appartements extérieurs, ainsi que le besoin identifié de créer un partenariat avec une famille d'accueil et/ou assistante maternelle identifiée seront des objectifs de travail sur l'année à venir.

B) DAPE

1. Présentation du service

Présentation du service

Ce dispositif a ouvert en mars 2018 dans le cadre de la diversification des modalités d'accueil et d'accompagnement du CDEF31. Il comptait fin 2018, sept appartements en diffus sur les quartiers nord de Toulouse. En 2019, le nombre a progressivement augmenté jusqu'à atteindre 9 appartements, pour une capacité d'accueil de 14 adultes.

Ce dispositif accueille des couples ou des familles monoparentales, en situation de vulnérabilité psychique et sociale, enceinte et/ou avec un ou plusieurs enfants, dont le plus jeune est âgé de moins de 3 ans.

Les familles accueillies sont orientées par les services de l'ASE, avec accord de principe du RASE (Responsable de l'Aide Sociale à l'Enfance), dans le cadre d'un accueil provisoire parent(s)-enfant. Les demandes du Centre Parental sont prioritaires, validées par la commission parcours du CDEF, et par la procédure de préadmission, validant l'adhésion de la famille et l'émergence des premières demandes d'aide.

Les missions d'évaluation, d'observation et de prévention sont au centre du dispositif. L'équipe pluridisciplinaire intervient dans un cadre d'objectifs d'accompagnement, établis en fonction des besoins de chaque membre de la famille et des évaluations professionnelles. Ces objectifs sont définis en collaboration avec la famille (PPA).

b) Présentation de l'équipe

L'équipe est composée de deux éducatrices spécialisées, d'une conseillère en économie sociale et familiale (titulaire aussi du diplôme d'éducatrice de jeunes enfants), d'une puéricultrice à temps plein depuis le 1^{er} mars (0,80 % auparavant), d'une psychologue à mi-temps et d'une assistante sociale à quart temps et d'un cadre socio-éducatif.

Le travail en pluridisciplinarité est indispensable dans l'accompagnement des familles et de leurs enfants, il permet des observations enrichies (regards croisés) lors de visites à domicile, au cours des entretiens ou de médiations proposés et favorise une cohérence de la prise en charge globale.

Cet accompagnement pluridisciplinaire est mis en commun lors des réunions et permet ainsi de s'ajuster et de co-construire une continuité dans le parcours de chaque famille.

Une réunion d'équipe pluridisciplinaire a lieu tous les mardis après-midi, animée par le cadre, elle permet de rendre compte des VAD effectuées auprès des familles, d'échanger sur leurs situations et d'évaluer les objectifs actés par le PPA. Sur ce temps, des référents de l'ASE peuvent être invités pour participer à la réflexion collective. Un temps est aussi réservé au fonctionnement du dispositif (questions RH, Agenda...)

Le mardi matin de 11h à 12h30, un temps clinique se déroule avec la psychologue dans les locaux du DAPE. L'équipe participe à des commissions de réflexion internes au sein du CDEF.

D'autres réunions sont organisées : réunions de coordination, réunions de synthèse (tous les 6 mois) en présence du responsable ASE. Réunions partenariales avec les crèches, lieux d'accueil enfants parents, action logement, association d'aide alimentaire....

Des groupes d'analyse des pratiques soutiennent tout au long de l'année le travail pluridisciplinaire dans l'accompagnement des adolescents au nombre de huit séances par an.

D'autres sessions de formations ont été organisées sur les thèmes : Sensibilisation à l'approche systémique et à la thérapie familiale, Interculturalité/ Parentalité, Gestion de la violence, SST (formation de sauveteur secouriste du travail)

2. Activité et public accueilli

- **Activité 2021**

Contrairement aux précédentes années le nombre d'appartements n'a pas augmenté, le DAPE compte neuf logements à destination de parents célibataires ou en couples. Sa capacité d'accueil est de 14 adultes, cette capacité a été atteinte sur le dernier trimestre 2020 et le dispositif est resté à cette charge sur 2021, l'a même dépassée sur certaines périodes, le nombre restant à 12 adultes au 31 décembre malgré des sorties.

- **Répartition par sexe et âge**

Sur les six entrées ; deux étaient des couples avec un ou deux enfants et deux concernaient des mères célibataires. Sur ces derniers accueils, il faut souligner qu'une des familles se composait d'une mère et de ses six enfants (accueil de courte durée) mais cela explique le chiffre de 12 enfants sur les entrées en 2021.

- **Statut administratif des admissions**

Le dispositif du DAPE n'accueille pas d'enfants sous mesure excepté des futures mères ou mères mineures sous JAE vivant en couple et proche de leurs majorités. Les accueils provisoires sont la grande majorité et les mesures judiciaires l'exception : les sept OPP notées sont le fait des accueils d'une mère mineure et de la fratrie de six enfants déjà évoquée plus haut.

- **Motifs d'admission**

L'évolution déjà repérée l'année précédente se poursuit, à savoir les admissions provenant de l'extérieur sont en augmentation. Les demandes issues du Centre Parental du CDEF sont prioritaires (deux familles monoparentales avec leur enfant pour cette année) mais les demandes venant de l'extérieur d'accueils de couples se confirment.

En 2021 sur les neuf appartements, six ont été alloués à des couples et trois à des mères célibataires.

Les principaux motifs d'admission sont en lien avec les missions du service : l'accompagnement des compétences parentales et l'orientation vers les dispositifs de droits communs.

- **Personnes accueillies mois par mois sur 3 ans**

La tendance qui se dégage sur les trois dernières années est à mettre en lien avec la durée des séjours, il n'y a pas de mois spécifiquement repérés au vu du nombre d'entrée (6), les accueils se font au départ des familles.

- **Répartition des personnes accueillies par MDS / SAMI / Service Adoption / Autres départements**

La répartition des familles accueillies est équilibrée sur trois MDS : Toulouse centre, St Jean et Borderouge

- **Durée de séjour des personnes accueillies sur 3 ans**

Le projet d'origine du dispositif prévoyait un accueil de 6 mois, renouvelable une seule fois en cas de difficulté d'orientation vers les dispositifs de droits communs. Force est de constater que la réalité s'inscrit dans une autre logique, le DAPE accompagne de nombreuses familles en situations administratives irrégulières (9 sur 14 adultes cette année), le parcours jusqu'à leurs régularisations peut être très long et a des incidences sur les compétences parentales car sources de stress. L'arrivée de très jeunes parents qui accueillent leur 1^{er} enfant nécessite aussi un accompagnement particulier d'apprentissage à la parentalité .

En 2021, en omettant l'accueil de courte durée d'une mère et ses 6 enfants, aucune famille n'a été orientée en six mois.

- **Orientations 2021**

Sur les huit départs en 2021, six l'ont été vers des dispositifs de droits communs : ces familles ont aménagé dans un logement personnel. Deux familles sont parties en centre parental dont une hors département suite à un éloignement de Toulouse pour violences conjugales)

- Nombre de journées mois par mois sur 3 ans

Après l'augmentation de 33% en 2020, le nombre de journée (prise en charge d'adultes) passe au nombre de 5109 soit +16,5% en 2021, le DAPE a connu cette année une occupation optimale de ses neufs logements.

3. Accompagnements durant le séjour

e) *Médiations, supports d'accompagnement*

- **Accompagnement individualisé**

L'accompagnement individualisé se fait autour de chaque famille et de ses besoins. A minima, nous rencontrons les parents et les enfants une fois par semaine en visite à domicile et une fois en rendez-vous administratif au bureau. Les visites à domicile peuvent se faire de manière simple pour un temps d'échange ou autour d'une médiation (jeu, peinture, préparation d'un repas, ...). Les visites sont l'occasion d'observer les parents et les enfants dans leur fonctionnement familial, de proposer des regards différents sur les postures éducatives et d'échanger autour de l'enfant.

Selon les besoins des familles, nous pouvons leurs proposer un accompagnement spécifique autour de l'organisation de l'espace jeu des enfants, de la préparation des repas, des bains et rituels du soir par exemple.

Les visites à domicile sont aussi l'occasion d'observer et d'évaluer la capacité des familles à tenir le logement et pouvoir offrir un environnement bénéfique à l'enfant (hygiène, linge, tenue des jouets ...).

- **Accompagnement collectif/ médiations**

Des activités de médiations éducatives sont proposées aux familles. Elles permettent d'évaluer, de créer et de renforcer le lien parents enfants.

Afin d'initier une activité auprès des parents, l'équipe propose dans un premier temps de les accompagner dans la découverte d'un lieu avec leur enfant.

Les accompagnements peuvent être individuels : ateliers piscine, ludothèques, Lieu accueil enfants parents ou collectifs (sorties, temps festif).

Sur l'année 2021, quatre sorties familles ont été proposées :

2 sorties cet été : Animaparc et base de loisir

1 sortie au théâtre

1 sortie au festival des lanternes de Blagnac

Un repas partagé a été organisé début novembre pour la présentation des deux nouvelles éducatrices.

Lors de la Fête de Noël, les familles ont été invitées par l'équipe éducative autour d'un goûter au DAPE.

Ces temps collectifs permettent aux familles de se rencontrer, d'échanger, de se connaître et de créer des liens.

- **L'accompagnement administratif**

L'accompagnement administratif est proposé aux familles sous la forme d'accompagnement sur le réseau de droit commun ou de rendez-vous avec le référent de la situation dans les locaux du DAPE. Ces rendez-vous sont proposés une à deux fois par mois. Ils permettent aussi d'aborder avec la famille la question de la gestion du budget sous la forme d'une aide éducative budgétaire. Nous favorisons l'autonomie des familles dans toutes les démarches vers les administrations. Nous proposons le premier lien avec le service sollicité afin de mettre la famille en confiance.

En 2021, l'accompagnement administratif est surtout axé sur le droit au séjour en France. En effet, sur un effectif de 14 adultes accueillis au DAPE, 9 étaient en situation irrégulière.

Afin de répondre aux demandes de ces familles, nous avons établi plusieurs partenariats et nous avons accompagné :

- La constitution de dossier d'aide exceptionnelle au séjour (AES)

- La constitution de dossier étrangers malades

Des rendez-vous sont proposés pour l'ouverture et le maintien des droits :

- AME (aide médicale état)
- Complémentaire solidaire (CPAM)
- CAF

Un partenariat est établi avec un correspondant CPAM et le responsable de la CAF des Izards

L'accompagnement vers le logement

- Deux familles admises sur le contingent prioritaire du Conseil Départemental ont été relogées sur le parc HLM suite à l'obtention d'un titre de séjour vie privée vie familiale
- La régularisation par le travail avec promesse d'embauche
- Les recours devant l'OPRA ou la CNDA dans les situations de demandeurs d'asile politique
- Le renouvellement des titres de séjour

Nous sollicitons les conseils et le suivi des bénévoles d'Amnesty International, de France Horizon, d'avocats spécialisés dans le droit des étrangers, d'association spécialisées sur les dossiers d'AES.

Ouverture et maintien des droits

A ce titre, un partenariat a été établi avec SA les Châlets et Promologis.

Pour ces deux familles, le DAPE a instruit des dossiers :

- Sur le Site IMMOWEB
- De prêt ménager CAF pour équiper le logement
- FSL (Fond Social au Logement) aide au paiement de la caution et du premier mois de loyer
- AVDL (Accompagnement Vers et Dans le Logement) accompagnement du budget d'installation

- **Accompagnement de l'insertion**

Avec le soutien de l'équipe les familles peuvent s'inscrire sur le site du pôle emploi ou être accompagnées par la mission locale de secteur. Nous les aidons dans la rédaction du CV et lettre de motivation. Nous les soutenons dans la réalisation de leur projet professionnel.

A ce titre, nous avons développé le partenariat avec les crèches de secteurs que nous rencontrons régulièrement pour échanger lors de réunions ou de contacts téléphonique sur le développement des enfants accueillis.

- **Santé**

Durant l'année 2021, nous avons accompagné des femmes et des couples autour de leur parentalité mais aussi autour de la santé, grossesse, désirée ou non et de la contraception.

Nous avons suivi une femme enceinte présentant des troubles psychiatriques. Nous l'avons accompagnée physiquement à de nombreux rendez-vous médicaux pour le suivi de grossesse, échographies et aux urgences de la maternité. Un travail considérable de coordination et de lien téléphonique avec une équipe pluridisciplinaire a été mise en place pour cette situation de grossesse à risque sur le plan psychique.

Nous avons aussi accompagné un couple dans le cadre d'une grossesse non désirée. Nous avons dans un premier temps orienté ce couple vers l'équipe du Centre départemental de planification et d'éducation familiale afin qu'ils aient les informations nécessaires pour prendre leur décision. Ensuite, nous avons accompagné la jeune femme aux différents rendez-vous médicaux (Sage-femme, gynécologue, radiologue, anesthésiste), jusqu'à l'interruption volontaire de grossesse.

Trois jeunes femmes ont été accompagnées pour des rendez-vous au planning familial avec une sage-femme et/ ou gynécologue pour le suivi de la contraception dont une femme ne parlant pas le français.

Nous avons accueilli une enfant, ancienne grande prématurée, nécessitant un suivi spécifique important (CAMSP, Réseau Périnatalité Occitanie, cardiologue).

Deux enfants ont bénéficié de soins aux urgences pédiatriques n'ayant pas nécessité d'hospitalisation par la suite (gastro-entérite chez un nourrisson de 6 mois et plaie à la main suite à une chute pour une enfant de 18 mois).

Trois jeunes enfants ont été examinés à l'unité médico-judiciaire afin d'obtenir un certificat médical constatant l'absence de mutilation sexuelle féminine dans le cadre de demande d'asile.

Une famille avec leur nouveau-né a été accueillie dès la sortie de la maternité. Nous avons donc accompagné ce jeune couple pour les premiers rendez-vous PMI, médecin généraliste, pédiatre.

La puéricultrice du DAPE accompagne également les parents dans les suivis médicaux de leurs enfants.

Dans le cadre d'une situation complexe où une famille n'adhère plus à l'accompagnement suite à une demande de placement judiciaire de toute la famille en centre parental, une étroite collaboration s'est mise en place avec la puéricultrice d'un centre de PMI pour prendre le relais de la puéricultrice du DAPE auprès de la famille avec 3 enfants dont un nourrisson.

Situation sanitaire liée au COVID 19 :

Sur l'année 2021, la campagne de vaccination pour la COVID 19 a débuté en mai pour toutes les personnes de plus de 18 ans. La plupart des adultes n'étaient pas favorables à la vaccination par peur et manque d'information. Après un long travail d'information en apportant des réponses précises et adaptées aux demandes des usagers, 12 des 14 adultes accueillis sur le DAPE ont souhaité se faire vacciner. Ils ont donc été accompagnés pour la prise des rendez-vous et pour quelques usagers aux rendez-vous de vaccination également. Seulement une mère a contracté le virus et a donc été isolée 11 jours avec sa fille. Des visites à domicile ont tout de même été effectuées par la puéricultrice, en respectant les règles d'hygiène et gestes barrières (masque FFP2, sur blouse et charlotte) afin d'évaluer l'état de santé de cette jeune mère isolée. De plus, avec la recrudescence des cas de COVID en fin d'année et le nouveau protocole pour les établissements d'accueil du jeune enfant nous avons aidé les parents à faire tester leurs enfants lorsqu'ils étaient cas contact et/ ou présentant des symptômes évocateurs. Aucun n'enfant accueillis au DAPE n'a été contaminé positif à la COVID 19 en 2021

4. Situation clinique

Amaé, Me B. et Mr R.

La famille est accueillie au DAPE depuis le 02/03/2021. Elle est composée d'Amaé, 19 mois, de sa mère, Me B, 23 ans et de son compagnon, Mr R, 27 ans. Mr R est père d'un garçon, issu d'une première union, Louis, 7 ans.

Le père d'Amaé, Mr L, a l'autorité parentale qu'il investit peu et des droits de visite bimensuel qu'il honore. Le couple s'est séparé au moment de la grossesse de Me B.

Du fait de conflits familiaux importants, de l'isolement et de la vulnérabilité de Me B, elle est accueillie au centre parental du CDEF au cours de sa grossesse.

Me B se met en couple avec Mr R avant la naissance d'Amaé. Mr R assiste à l'accouchement et fait partie intégrante de la vie de l'enfant après sa naissance.

Vue la qualité du lien parent-enfant et du projet de faire famille pour le couple, la famille est accueillie dans un logement du DAPE au 9 mois d'Amaé.

Dès son arrivée au DAPE, le couple témoignera effectivement d'un fort désir de créer une famille, de consolider leur relation et de construire leur avenir commun. Cependant, au-delà de ce désir indéniable, l'équipe repère rapidement de forts besoins d'étayage, dus à des carences intellectuelles et affectives importantes chez Me, mais aussi chez Mr. Ceci se confirmera tout au long de l'accueil, puisque cette famille convoquera le DAPE à toutes les places, demandant à être accompagnée à de nombreux niveaux : l'aide à la parentalité, la conjugalité, la santé somatique, la santé psychique, l'insertion, le logement, l'administratif, le budget et l'inscription sociale.

L'enjeu majeur de l'accompagnement est d'aider les parents à tendre vers une autonomie suffisante pour pouvoir subvenir aux besoins d'Amaé. Comment aider à être parent dans un contexte de déficience intellectuelle ?

Il s'agira aussi de permettre au couple de protéger la cellule familiale des risques et mises en danger liés à leur état de vulnérabilité. Comment se prémunir du risque majeur d'être l'objet de l'autre, malgré des carences intellectuelles et affectives, impliquant une inévitable relation de dépendance à l'autre ?

C'est dans le maniement du transfert du couple que tout ce travail a été possible. L'équipe du DAPE s'est inscrite d'emblée dans une démarche d'éducation thérapeutique, mais aussi de prévention, en accompagnant la mise en place de tiers en tant que relais neutres et protecteurs (crèche d'Amaé, éducateur AEMO de Louis, curatelle, association d'aide pour le surendettement, association de victime, avocate, partenaires de soins, mission locale, établissements de droits communs...). Ici, l'ajustement constant de la réponse éducative a permis de ne pas faire à la place de la famille, mais avec elle. L'équipe a été attentive à garder une juste distance en se positionnant à l'interface de la famille et de l'extérieur, en laissant le temps et l'espace de la réflexion, en invitant à identifier le besoin que recouvrait chaque demande et à faire appel aux interlocuteurs adaptés.

Au fil du suivi et des rencontres, la relation de confiance s'est progressivement tissée avec le couple et Amaé. Des temps de travail familiaux, comme les visites à domiciles, mais aussi divers temps de travail individuel (entretien puéricultrice, éducatrice, assistante sociale, CESF, psychologue) ont permis de soutenir la formation de cette jeune famille, tout en laissant une place propre à chacun. Les besoins, les places et les rôles de chaque membre du système familial semblent alors progressivement apparaître dans le discours. La fonction du tiers semble également de plus en plus opérante, Mr ou Mme étant en mesure d'alerter en cas de difficultés et de s'interroger sur les solutions envisageables et les lieux d'adresse.

Enfin, le couple s'est mis au travail sur l'acceptation des limites de chacun, ce qui nous semble un élément fortement protecteur. Pour exemple, Monsieur a pu demander récemment une mise sous curatelle et un accompagnement psychologique pour travailler son addiction au jeu et sa tendance au surendettement. Madame se saisit de la proposition de consulter auprès d'une association d'aide aux victimes pour traiter ses traumatismes passés, sources d'inhibition et de grandes souffrances, et souhaite travailler la confiance en soi pour rester le sujet de ses choix et éviter d'être l'objet d'abus.

Amaé évolue correctement et va bien au sein de sa famille et de la crèche. Elle ne présente aucun retard de développement. Me et Mr semblent également en perpétuelle évolution.

Cependant, si l'on peut observer l'acquisition de compétences parentales favorables au bon développement d'Amaé, les limitations intellectuelles présentes chez Me et Mr, ne permettent pas toujours de transposer les nouveaux acquis dans des situations nouvelles. L'étayage doit être constant et renouvelé. Ainsi, nous pensons aujourd'hui pouvoir accompagner cette famille vers une autonomie relative et travailler la sortie de notre service, grâce à la mise en place d'une SAVS et d'une mesure de protection pour Amaé depuis le domicile.

5. Conclusion et perspectives

La situation de crise sanitaire que nous avons vécue a mis à mal notre travail d'accompagnement auprès des familles.

La perspective de sortie de cette crise nous permet de repenser nos méthodes de travail et remettre les usagers au cœur du dispositif.

Nous avons donc organisé différentes sorties et ateliers, que nous souhaitons faire perdurer dans le temps dans la régularité.

De plus, nous avons également repensé l'organisation des réunions de synthèses. En effet, nous proposons maintenant aux familles de les rencontrer en équipe, en amont de la synthèse. L'objectif étant de la préparer avec eux et faire valoir leur parole au cours de la réunion professionnelle, et de les rendre acteurs de leur accompagnement.

PARTIE IV. SERVICES DE JOURS ET TRANSVERSAUX

I. Services de jours

A) Halte-garderie

La Halte-Garderie est un dispositif transversal permettant l'accueil des enfants de 4 mois à 18 mois dont les parents sont accueillis au centre parental ; et plus exceptionnellement au DAPE dans l'attente d'une place en crèche extérieure.

Les accueils des enfants sont programmés mensuellement, par demi-journée ou journée complète et sont construits en associant les besoins des enfants et le projet du parent.

Nous accueillons 6 enfants maximum lorsque nous sommes 2 ou 3 professionnelles (exigüité des locaux).

Lorsque nous sommes seules, la PMI a fixé le nombre d'enfants maximum accueillis à 3.

L'équipe est composée de deux auxiliaires de puériculture et d'une éducatrice de jeunes enfants.

Le service est sous la responsabilité de la cadre du centre parental. Une réunion de fonctionnement a lieu tous les quinze jours. L'équipe participe également, dans la mesure du possible, à la réunion de fonctionnement du centre parental chaque mardi ainsi qu'aux synthèses des enfants accompagnés.

La Halte-Garderie est un espace où l'accompagnement de l'enfant est pensé dans le prendre soin (Care), avec un ratio du nombre d'enfants accueillis/des professionnels présents de 1 pour trois enfants. Cet effectif permet un accueil personnalisé, et une observation très fine de l'enfant. Les propositions sont adaptées à chaque enfant et peuvent être : la mise en place de temps forts comme des temps de jeu privilégiés, des massages, du portage en écharpe, des temps d'endormissement ritualisés, ... La mise en mots du vécu de l'enfant est au centre des préoccupations des professionnels. Les temps de transmissions avec les parents sont des outils précieux de soutien à la parentalité, où l'équipe se met à l'écoute et à la disposition du parent pour échanger ensemble autour de l'enfant.

La Halte-Garderie est un véritable outil dans le cadre du projet personnalisé d'accompagnement des familles accueillies au centre parental, notamment concernant les premières séparations.

Cette année 2020 a été marquée par un contexte sanitaire particulier. La Halte-Garderie a toutefois pu maintenir les accueils des enfants dans des conditions spécifiques. 27 enfants au total ont été accueillis sur cette année.

La réflexion autour du projet d'accueil de jour petite enfance a été réamorcée et plusieurs réunions communes entre la Halte-Garderie et le jardin d'enfants ont pu avoir eu lieu en 2021. Ces temps se poursuivront en 2022. Le fait que la cadre de ces deux services d'accueil de jour soit la même professionnelle depuis 2021 semble facilitant pour mener ce type de projet.

Par ailleurs, et contrairement à 2020, l'équipe en 2021 a pu se stabiliser, et une des deux auxiliaires de puériculture a validé son diplôme d'éducatrice de jeunes enfants. L'équipe de trois professionnelles a donc trouvée ses marques de fonctionnement dans cette réorganisation ; et les projets pour 2022 sont nombreux : développement des partenariats extérieurs notamment les structures de psychomotricité ; développement des partenariats avec les crèches extérieures, partenariat avec la Bibliothèque Nomade de la Mairie de Toulouse, etc.

VIGNETTE CLINIQUE

Jusqu'au 11 août 2021, nous avons accueilli un petit garçon de 18 mois et sa mère à la halte-garderie du CDEF 31, d'abord à raison de 3 demi-journées hebdomadaires, puis au quotidien (1 journée + 4 demi-journées). Durant la période d'adaptation, nous observons que cet enfant présente un léger retard de développement global qui se manifeste par un équilibre instable, une marche peu assurée, une expression orale par cris ou babillages, une désignation par l'index, une passivité dans les gestes du quotidien, des temps de jeu autour

des hochets et peluches sans attrait pour les constructions ou activités de manipulation et transvasement, un mimétisme et des interactions préférées avec les nourrissons.

Nous répondons à ce besoin de stimulation par la mise en place d'activités variées en sa direction : afin de lui permettre une évolution sur le plan de la psychomotricité nous l'accompagnons sur la structure en mousse et dans la piscine à balles, organisons des sorties en forêt. Pour stimuler son langage et l'explosion de vocabulaire, nous lui parlons, utilisons les imagiers, racontons des histoires et chantons des comptines mimées ensemble. Enfin, nous le rendons actif dans les gestes du quotidien rendus ludiques (habillage, prise de repas, jeu symbolique d'nette, poupée).

Dans notre mission de soutien à la parentalité, nous proposons un étayage resserré à sa jeune mère. Le lien d'attachement semble désorganisé et les interactions relativement pauvres. Par le biais de médiations par la nature, la musique, la sensorialité, nous leur proposons des temps de jeu ensemble à la halte-garderie, des sorties communes chez nos partenaires externes, pour leur permettre de vivre des temps agréables ensemble, renforcer le lien dans leur relation, permettre à madame de voir son fils grandir et s'épanouir grâce aux compétences maternelles qu'elle active auprès de lui.

Nous sollicitons les partenaires internes afin d'effectuer un travail pluridisciplinaire, croiser les regards et permettre un étayage global à cette diade : la psychologue de notre service, le psychomotricien, l'équipe du centre parental et notamment les éducateurs référents de cette famille, le pôle santé.

Aux 22 mois de cet enfant, en lien avec sa mère accompagnée par ses éducateurs référents, nous organisons une passerelle avec le jardin d'enfants afin de permettre un passage progressif pour cet enfant. Son inscription au sein d'un petit groupe de pairs, dont le développement est plus avancé que le sien, lui permettra la stimulation, l'imitation, la découverte d'activités et de lieux plus adaptés qu'avec les bébés accueillis à la halte-garderie.

B) Jardin d'enfants

Le jardin d'enfants est un service d'accueil de jour destiné à accueillir les enfants de 24 mois à 4 ans, et plus si dérogation en fonction des besoins identifiés. Il est ouvert en semaine, du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 13h à 16h. Deux professionnels y travaillent dont un moniteur éducateur et une éducatrice de jeunes enfants. Les enfants accueillis ne sont pas scolarisés et l'un des objectifs de l'accompagnement est de préparer l'enfant à cette scolarisation à venir.

Le service accueille donc des enfants du Centre parental, de la pouponnière (Unités Chatons et Canailous) et de Gaia.

En 2021, la mixité des accueils a été fortement impactée puisque les enfants n'ont plus été accueillis ensemble une grande partie de l'année en raison du contexte sanitaire. De plus, les activités extérieures et les partenariats mis en place depuis plusieurs années ont également été perturbés et suspendus pour la plupart. L'équipe s'est néanmoins adaptée à ce fonctionnement particulier et des médiations ont perduré en interne (cuisine, sophrologie, jardin)

Le jardin d'enfants est un service en lien avec les différentes unités de l'institution et participe aux réunions d'équipe des différents groupes à raison d'une fois par mois. Ces temps d'échanges permettent de partager les observations autour des enfants et de leur développement dans ce contexte d'un accueil hors-quotidien. Les observations donnent lieu à des notes d'observations régulières.

Le changement de cadre en 2021, avec une cadre en responsabilité des deux service d'accueil de jour petite enfance (Halte-Garderie et jardin d'enfants) a permis de repositionner les bases du fonctionnement de ce service, et de réenclencher les réunions d'accueil de jour petite enfance. Le projet pédagogique est en cours de finalisation. Des changements de pratiques et l'adaptation du fonctionnement au plus près des besoins des enfants accueillis ont pu être proposés en 2021 et notamment l'ouverture entre 13h et 14h plusieurs journées par semaine afin de faire bénéficier aux usagers de journées complètes et de temps de repas thérapeutiques riches d'observations. Ces modalités de fonctionnement vont perdurer en 2022, et d'abord proposées aux enfants du centre parental, s'étendront aux enfants de la pouponnière.

Vignette clinique :

Transfert :

« Cette année 2021, nous avons pour la première fois organisé un transfert de trois jours dans l'Aude, à Malibert avec une enfant du centre parental et sa mère, et plusieurs enfants de la pouponnière accompagnés d'une auxiliaire de puériculture de l'unité. Ces sorties ont vocation à apporter une stimulation de l'enfant dans un environnement différent. Les apprentissages sont également autres que ceux habituellement proposés. Vivre sur une période de plusieurs jours ensemble permet aux enfants, parent et professionnels de construire des souvenirs communs et de développer la relation. Il s'agit pour les professionnels, d'obtenir des observations fines que l'on ne retrouve pas dans les moments du quotidien ».

Elena :

« C'est justement suite au transfert que nous avons pu prendre la mesure des difficultés d'alimentation de cette petite fille de 2ans et demi. En collaboration étroite avec sa mère, nous avons pu instaurer au retour de ce séjour, et plusieurs fois par semaine, un travail autour de la nourriture (texture, odeur, couleur, gout, touché). Progressivement, cette enfant a pu se saisir de nos propositions. Un réel travail avec sa mère a pu être possible, sur des temps de repas partagés au départ, puis plus à distance. C'est une enfant qui mange désormais de manière très variée et avec plaisir les repas proposés au jardin d'enfant. Mme a pu verbaliser sa satisfaction à avoir été accompagnée dans ce domaine avec sa fille. »

C) SAAJ

1. Présentation du service

Le SAAJ est un service qui s'adresse initialement à tous les adolescents âgés de 14 à 17 ans révolus, accueillis au CDEF. En 2021, les pré-adolescents (11/14) et certains enfants du pôle enfance ont aussi bénéficié d'accompagnements par le SAAJ en fonction de leurs besoins et des besoins de l'institution. Le SAAJ a pour objectif d'accueillir les jeunes sur des temps de journée, et de travailler la relation à l'adulte par le biais de médiations éducatives. Il tente d'apaiser l'agitation et les angoisses des jeunes, de faire entrer ces derniers dans une adhésion à un projet en fonction de son état physique, affectif et moral.

Les objectifs opérationnels sont les suivants :

- Rythmer le quotidien (au travers d'un emploi du temps construit et communiqué) ;
- Favoriser les processus de socialisations multiples (multiplicité des propositions des médiations) ;
- Déclencher ou soutenir les désirs et/ou les projets des jeunes mais aussi des équipes éducatives ;
- Favoriser l'expression (sports, débats, travaux manuels, artistiques...).

Les thèmes abordés lors de nos activités sont :

- L'expression et la création,
- La prévention, l'estime de soi et le bien-être,
- Le sport,
- La culture,
- La mise en situation professionnelle.

Depuis 2018, l'équipe est composée de 2.80 ETP et a subi plusieurs mouvements en terme de personnel. Une nouvelle organisation permet au service de ne plus connaître de période de fermeture en dehors de quelques jours sur l'année. Cela implique des périodes durant lesquelles le service fonctionne à effectif réduit avec un seul professionnel en poste. Les accompagnements individuels sont donc favorisés sur ces périodes. En 2021, le SAAJ a fonctionné avec 2 ETP pendant plus de 8 mois puis un agent est venu renforcer l'équipe début Octobre portant à 3 ETP l'effectif pour le dernier trimestre.

Le service est ouvert du lundi au vendredi de 9h à 16h, sauf lorsqu'un atelier, une sortie ou un accompagnement spécifique nécessite que les horaires soient adaptés y compris le jour d'ouverture.

Un temps de réunion hebdomadaire est programmé. Ce temps est essentiel à l'élaboration et la construction de projets. Il est également indispensable pour permettre à l'équipe d'échanger autour des différentes situations et pouvoir ainsi répondre au plus juste aux demandes d'accompagnement en individuel.

A la fin de chaque semaine, l'équipe du SAAJ diffuse à l'ensemble des dispositifs un planning pour la semaine suivante. Ce planning est élaboré en fonction des partenariats en place mais également en fonction des demandes et besoins des jeunes et des équipes. Malgré cette recherche d'adaptation et de création sur mesure, certaines médiations ont toujours lieu le même jour afin d'être repérant et contenant. Cela permet à l'adolescent de se projeter à court terme.

Accueil à partir de 9h30 au SAAJ	Réunion SAAJ 	Bien être 10h/12h  Studio Musique « Fille » 10h/11h 3 places 	Patinoire 9H30/12H 6 places  Atelier Job 2 places 	Atelier manuel 10h00/12h00 3 places 	ECOLE DE CIRQUE 10h/12h Gymnase du CDEF 8 places 
	REPAS				
Fin de l'accueil au SAAJ à 16h	Sport au gymnase 13h30/15h30 	Atelier crêpes 13h15/14h30 30  Instrument de musique au SAAJ 14h30/16h 4 places 	Foot au CDEF 13h30/15h30 8 places 	Equitation 12h45/15h 3 cavaliers  Studio musique « Garçon » 14h/15h 3 places 	Pass sanitaire Médiathèque 13h30/15h30 4 places  Atelier crêpes 13h30/15h30 

2. L'accompagnement :

Les médiations sportives et culturelles constituent les fondations du service. Mais de plus en plus les jeunes sollicitent le SAAJ pour des temps plus « ordinaires » : discuter, faire de la cuisine, jouer aux cartes....

L'équipe s'efforce d'être polyvalente afin de s'adapter aux différents besoins des adolescents. Cette polyvalence peut également inviter le jeune à s'ouvrir, découvrir de nouvelles choses voire de nouveaux talents chez lui.

En 2021, les accompagnements en individuel ont connu une forte augmentation. Cette hausse est en partie dû à la crise sanitaire qui a fortement limité l'organisation d'activités en groupe mais cela est également lié à une évolution des besoins. En effet, les jeunes adhèrent de plus en plus à des temps de médiations en individuel ou en tout petit groupe de 2 ou 3. Ces accompagnements en individuel ont tendance à s'inscrire dans le temps, sur plusieurs semaines voire sur plusieurs mois. Depuis le dernier trimestre 2021, le SAAJ retrouve sa dynamique de groupe notamment grâce au projet cirque, football et patinoire.

Les accompagnements individuels et collectifs sont construits en lien avec les équipes éducatives et le projet du jeune, autour de médiations sportives ou culturelles, mais également autour du projet scolaire et professionnel : élaboration d'un CV, recherche de stage...

Le SAAJ peut également être un support à la mise en œuvre des projets des autres services collectifs ou de projets en transversalité. En 2021, le SAAJ a porté l'organisation de soirée de type loisirs ou encore de moment conviviaux pour suivre des évènements sportifs.

1. Les partenariats :

Afin d'étoffer les propositions et de rendre les interventions plus riches, le service s'efforce d'élargir et d'entretenir les différents partenariats. Bien que la crise sanitaire n'ait pas permis de mener à bien l'ensemble des projets imaginés, le SAAJ a maintenu le lien et certains projets avec les partenaires suivants :

- Mixah (mixité accompagnement humain)
- R-fit (Salle de Fitness, cours collectifs de sports)
- La mairie de Toulouse service des sports adaptées 1 à 2 séances hebdomadaires
- Bibliothèque Nomade avec service de Bus nomade 2 interventions
- Studio expériences
- Association SPECTAMBUL CIRQUE
- Centre Equestre EQUI-LIBRE séances thérapeutique d'équitation.
- Association CALIN SOIN séances thérapeutiques de soin à l'animal.
- TENNIS Club d'Aucamville
- DECO N PIX (street art)
- JUNG Pauline artisanat d'art

1. Conclusion et perspectives :

Si cette année a encore été particulière du fait des conséquences de la crise sanitaire, cela n'a pas empêché le SAAJ de remplir sa mission et d'avoir une activité riche et constructive.

L'année 2021 en chiffres c'est :

- 20 ateliers job
- 20 séances rfit
- 20 ateliers musiques/danse
- 30 séances de patins à glace
- 10 sorties natation
- 18 ateliers poterie
- 5 atelier graff
- 6 sorties culturelles et sportives tfc/odyssud
- 20 sorties nature

- 20 séances de tennis découverte et perfectionnement
- 10 séances de Cirque
- 22 séances d'Equithérapie
- 14 séances de médiation thérapeutique animale
- L'animation quotidienne d'activités de médiations sportives, de bien être, culturelle et d'un accueil.

Le SAAJ participe pleinement à la prise en charge des situations complexes. Il s'organise de plus en plus sur la construction d'accompagnement individuel adapté aux besoins du jeune mais aussi une dynamique de groupe peut s'inscrire dans la semaine sur plusieurs temps. Les médiations individuelles permettent de proposer des temps spécifiques à certains jeunes qui ne supportent pas le collectif. Pour l'élaboration de médiations adaptées, les professionnels du SAAJ travaillent en collaboration avec les psychologues de l'institution afin de venir répondre aux besoins des adolescents mais aussi d'apporter des actions en cohérence avec l'accompagnement mis en place par les différentes équipes éducatives.

Il reste encore à formaliser réellement ces temps de réflexion au niveau institutionnel et à développer le travail de collaboration et de participation des professionnels des équipes éducatives des collectifs ou des dispositifs alternatifs.

D) Coordination Pédagogique – Partenariat avec l'éducation nationale

L'Unité d'Enseignement accueille et accompagne pour la sixième année les enfants de 3 à 16 ans hébergés au CDEF en priorité ainsi que les jeunes de 16 à 18 ans selon besoin particuliers.

Elle poursuit les mêmes objectifs que le CDEF sur le plan de la scolarité et de la formation : Accueillir, Evaluer, Accompagner.

MISSIONS

- Assurer la continuité pédagogique lors du placement en scolarisant le plus rapidement, lorsque c'est possible, les élèves dans des écoles ou collège de secteur, et permettre ainsi une scolarité de droit commun.
- Evaluer les besoins particuliers des élèves en situation de placement, au plan scolaire et cognitif de l'élève, à la fois dans la posture d'élève (socialisation, rapport à l'adulte, rapport à la tâche pédagogique, rapport au cadre, autonomie) et dans les compétences scolaires attendues.
- Accueillir sur place les élèves dont les difficultés ne permettent pas une intégration immédiate ou complète, en mettant en place un dispositif d'accueil scolaire de soutien ou de remédiation psychopédagogique tenant compte de leurs besoins
- Accompagner la scolarisation en maintenant le lien avec les écoles et collègues enseignants (réunions, conseils...) en concertation permanente avec les différentes unités d'accueil du CDEF (Pôle Petite Enfance, Enfance, Adolescents, Centre Maternel, IAD, DAF, SAM, HAVRE...)

FONCTIONNEMENT

Assurer la continuité pédagogique

L'enseignant-coordonnateur assure la transmission des informations scolaires de l'élève placé au CDEF entre l'école d'origine, le CDEF et les différents partenaires et la nouvelle affectation de l'élève qu'il accompagne. Pour ce, il procède à une enquête scolaire, évalue l'enfant si besoin et édite une note de synthèse pédagogique dressant le profil pédagogique et cognitif de l'élève.

Pour l'enseignement du premier degré,

Le rôle de l'enseignant coordonnateur relève d'un protocole établi en partenariat avec les circonscriptions limitrophes de l'Education Nationale et le pôle SDEI (Service Départemental pour l'Ecole Inclusive) de la direction académique de la Haute-Garonne.

1. Sur sollicitation des équipes via une fiche de demande de scolarisation, l'enseignant l'enseignant-coordonnateur saisit les conseillères pédagogiques des circonscriptions de l'éducation nationale qui bordent géographiquement le CDEF (IEN Toulouse Deux Rives, IEN Toulouse Nord, IEN Castelginest)
2. Les conseillères pédagogiques lancent une recherche de places libres et adaptées à l'élève et à son profil auprès des établissements scolaires les plus proches du CDEF, en s'appuyant sur la note de synthèse pédagogique rédigée par l'enseignant coordonnateur
3. Une fois la place trouvée, information est transmise auprès de l'inspection ASH qui valide une affectation dans l'école proposée.

Pour les enseignements du second degré,

L'enseignant-coordonnateur est saisi par les dispositifs du CDEF par le biais d'une fiche de demande d'accompagnement pédagogique qui lui permet de prendre connaissance du type de demande et des informations essentielles à son intervention.

Evaluation des besoins particuliers

L'enseignant peut intervenir à plusieurs niveaux :

- Evaluation scolaire et cognitives selon au regard des attentes et documents officiels
- Besoins particuliers pédagogiques Projet Personnalisé de Réussite Educative (PPRE)
- Demande ou mise en œuvre de moyens de compensation de situation de handicap
 - Mise en place d'une demande de Projet personnalisé de Scolarisation (PPS) auprès de la MDPH
 - Suivi des demandes de PPS ou des PPS préexistants

Dans tous les cas une note de synthèse est rédigée et transmise à l'Inspection de l'Education Nationale ASH 2 (pôle de l'enseignement spécialisé) qui, en lien avec les inspections des circonscriptions Toulouse Nord, Castelginest et Deux-Rives, Service de la Division Académique pour les Elèves à Profil Spécifiques (DAEPS) affecte les élèves concernés dans des écoles et collèges du secteur.

Les informations pédagogiques que le coordonnateur recense sont aussi transmises à l'établissement scolaire d'accueil ainsi qu'à l'unité d'accueil de l'enfant ou du jeune concerné.

Accueil sur l'Unité d'enseignement des élèves à besoins particuliers :

Pour chaque élève à besoin particulier présent sur l'unité d'enseignement, l'enseignant coordonnateur met en place un Projet Pédagogique Individuel pour accompagner l'élève dans l'acquisition des compétences visées en partenariat avec les écoles, collèges, centres de soins et dispositifs du CDEF.

Les élèves sont accueillis dans un cadre individuel afin de mieux répondre à leurs profils et besoins singuliers et permettre une meilleure réponse en termes de spécificité, progressivité, adaptation et acquisition.

Accompagnement pédagogique et scolaire

Pour ce, l'enseignant-coordonnateur participe aux réunions de régulation hebdomadaire des dispositifs du CDEF sur demande des équipes ou à sa demande lorsque la situation de l'élève l'exige ainsi qu'aux réunions de synthèse des enfants ou jeunes concernés.

Il participe aux réunions d'équipes techniques dans les écoles et collèges, équipes éducatives ou équipes de suivi de scolarisation pour les élèves bénéficiant d'un dossier auprès de la MDPH et maintient ainsi un lien avec les partenaires de l'Education Nationale

Bilan 2021 des accompagnements scolaires 1^{er} degré

En 2019, l'enseignant coordonnateur a effectué **50** suivis relevant de petite section à la classe de CM2

Tâches traitées :

- Demandes de scolarisation (Pôle Enfance et Petite Enfance)

- Evaluations / Conseils (DAF, Pôle Enfance et Petite Enfance)
- Réunions Education Nationale : bilans périodiques avec les conseillères pédagogiques (5 dans l'année), Equipes de suivi de Scolarisation, Equipes Educatives en école ou sur le CDEF, Montage de dossiers de demande auprès de la MDPH (GEVASCO, PPS,...)
- Prises en charge psychopédagogiques dans le cadre de soutien ou remédiation psychopédagogique et cognitive (environ 20 heures par semaine)
- Accompagnement école : première visite, première rentrée ou accompagnement dans le cas de prises en charges, étayage en classe et co-intervention
- Réunion interne au CDEF : synthèses, régulation, point de situation, ...
- Lien actif auprès des écoles et des collègues accueillants des élèves à besoin éducatifs particuliers.
- Organisation et coordination des tournées scolaires

Bilan 2021 des accompagnements scolaires 2^{ème} degré

37 suivis en 2019.

Tâches traitées :

- Demandes d'affectation en lien avec la direction académique (DAEPS, pôle ASH)
- Evaluations de niveau scolaire (DAF, Unités adolescents)
- Réunions : Equipe Technique en collège, Equipe de suivis de Scolarisation, Equipe Educative, Montage de dossier de demande auprès de la MDPH (GEVASCO, PPS,...)
- Prises en charge psychopédagogiques dans le cadre de soutien à la reprise de scolarité, remédiation psychopédagogique et cognitive, conseils et aide à l'orientation (6^{ème} à T^{le}) aide à la définition du parcours professionnel.
- Préparation au Diplôme National du Brevet
- Accompagnement au collège, lycée ou sur structure de formation : première visite, ou lors de la reprise de la scolarité après décrochage scolaire, entretien entrée en CAP, ...
- Réunion interne au CDEF : synthèses, régulations, points de situation, ...
- Lien actif collège ou lycée.

II. Services transversaux

A) BASA

Le Bureau des admissions est un passage incontournable pour organiser administrativement le séjour des personnes accueillies. Le bureau des admissions et du suivi administratif est garant de la bonne tenue des dossiers et de la sécurité des informations détenues. Il recense également toutes les données pour la réalisation des statistiques.

Les professionnelles du BASA sont les premières interlocutrices lors de toutes demandes d'admissions en journée. Elles recueillent les premiers éléments sur la situation du mineur et transfèrent cette demande au responsable des accueils qui en assure le traitement. Pour 2021, 1001 dossiers d'admission ont été établis.

La création du service Equipe Mobile d'Urgence en mai 2021, a impacté l'organisation du service avec des activités supplémentaires.

Ce service est composé de 8 professionnelles : 6 adjoints administratifs et 2 assistantes médico-administratives (concours des 2 AMA en décembre 2021).

Les professionnelles de ce service ont eu recours au télétravail de janvier à juin 2021, à raison de 2/3 jours par semaine.

B) Pôle santé

Le pôle santé est un service transversal du CDEF 31. Il a un rôle de prendre soin de la santé tel que défini par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) « un état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité ».

Le pôle santé est un service d'appui qui intervient auprès des enfants ainsi qu'auprès des mères mineures accueillies au centre parental.

L'amplitude horaire d'ouverture du pôle santé est de 8h à 19h du lundi au vendredi.

Les missions du Pôle santé :

La prise en charge médicale, paramédicale et psychologique de chaque personne accueillie suite à l'évaluation de ses besoins en santé.

- De prendre en compte la parole du mineur sur sa santé perçue et d'assurer le respect du secret médical.
- D'associer les familles dans la prise en charge de la santé de leur enfant tout au long du séjour.
- D'établir des évaluations et des bilans médicaux pouvant contribuer lors des synthèses à l'orientation de l'utilisateur
- De s'inscrire dans le suivi des enfants en établissant des liens avec les partenaires extérieurs
- D'établir une politique sanitaire à l'échelle de l'institution : protocoles de soins, actions de préventions et d'éducation à la santé, formation des professionnels éducatifs sur les actions de santé,
- D'assurer un travail transversal et multi-partenarial au bénéfice de l'enfant.

La réalisation de ces missions repose sur la mise en œuvre **des actions suivantes** :

- La réalisation d'un bilan médical et infirmier d'entrée dans les 15 jours après l'arrivée,
- Le suivi de l'état de santé des enfants accueillis par la programmation de consultations infirmières et/ou médicales,
- L'interventions en cas d'urgence sur les groupes situés au 425,
- La coordination des soins avec les partenaires externes,
- La prise en charge d'utilisateur en salle d'apaisement,
- L'accompagnements physiques aux soins externes,

- La Communication avec les équipes éducatives,
- La Participation aux réunions de service pluri professionnelles,
- L'animation de réunions cliniques associant les IDE, les auxiliaires de puériculture, les médecins et psychologues,
- La participation aux synthèses et autres réunion partenariales,
- L'animation d'ateliers collectifs de promotion de la santé.

L'équipe du pôle santé :

L'équipe soignante du pôle santé est composée de 4 médecins généralistes à temps partiels, de 4 d'infirmières, de 2 puéricultrices et de 2 auxiliaires de puériculture.

➤ *Les médecins* assurent les bilans médicaux, le suivi des enfants, les relations avec les partenaires internes et externes, le lien avec les familles, la mise en place d'action de prévention.

➤ *Les infirmières et les auxiliaires* de puériculture réalisent l'accueil des enfants et leur bilan infirmier, leur suivi santé, la mise en place des traitements, la prise de rendez-vous, les accompagnements des enfants aux consultations chez les spécialistes, les interventions auprès des services, la mise en place d'actions de prévention, les relations avec les partenaires internes et externes, les relations avec les familles et l'organisation interne et logistique de ce service.

Au quotidien, toute l'équipe du pôle santé prend en charge les problèmes médicaux survenant tout au long de l'accueil de l'utilisateur au CDEF : urgences, soins infirmiers, consultations médicales (crise suicidaire, anxiété, trouble du sommeil etc..), entretien de soutien psychologique mise en place des prescriptions, commandes de traitement ou de matériel médical, lien avec les équipes éducatives.

Les jeunes se présentent également souvent spontanément pour diverses questions de prévention, de soins ou juste d'un besoin de temps singulier. Dans ces situations, c'est l'équipe présente ce jour-là qui prend en soins l'utilisateur, pas nécessairement la personne référente du groupe. Il est nécessaire d'accueillir la demande immédiate surtout pour les adolescents.

Tous les professionnels du pôle santé sont référents de plusieurs dispositifs. La référence sur les groupes a pour fonction de suivre les bilans de santé (médical et paramédical) dès l'admission au CDEF des usagers, le suivi et la coordination concernant la santé des usagers, ainsi que la prévention à la santé, tant individuelle que par des actions collectives. Les professionnelles référentes sont les interlocutrices privilégiées pour les enfants et les jeunes, ainsi que l'équipe éducative.

Au sein du pôle santé, **d'autres soignants** interviennent ponctuellement. Il s'agit d'une orthophoniste qui assure des actes de dépistages et de suivi au sein du CDEF. Elle est présente tous les mardis après-midi et d'étudiants en ostéopathie qui interviennent deux fois par mois.

En 2021, la persistance de la pandémie COVID a nécessité la mobilisation de toute l'équipe pour répondre aux besoins de dépistage, décider de la conduite à tenir en fonction des résultats du dépistage, des recommandations nationales et d'assurer le suivi des « clusters ».

De plus, ces professionnels se sont investis dans l'information et la formation des professionnels, des usagers aux gestes barrières, au port du masque et à la pathologie COVID au fur et à mesure de l'état des connaissances. Des rencontres, in situ, auprès des usagers et des professionnels ont été organisées ainsi que la rédaction de protocole faisant suite ou précédent les cellules de crises.

Le Pôle santé en quelques chiffres

Le bilan humain

- 1108 consultations médicales (928 en 2020)
- 593 consultations paramédicales (366 en 2020)
- 576 accompagnements dont 80 % vers consultations extérieures et 20 % de suivis spécialisés et hospitalisations (162 en 2020)
- 140 Actes techniques réalisés dont : pansement, vaccin, IDR, ponction veineuse et injection
- 208 dépistages COVID
- 69 enfants ont pu bénéficier d'actes en ostéopathie
- 19 professionnels ont participé à la formation « Attachement »
- 12 professionnels ont été sensibilisés à l'Adolescence et la Sexualité au cours d'action de formation.

Le bilan matériel

- 6174 € de dépenses en médicaments
- 7929 € de dépenses en parapharmacie

Vignette clinique

Pour cette vignette, l'équipe médico-soignante a choisi de relater l'accueil puis l'accompagnement d'un enfant âgé de 7 ans présentant un diabète type 1. Ce jeune garçon, T., a été accueilli dans les unités GAÏA puis ARC-EN-CIEL.

La durée de son séjour au CDEF a été de 11 mois.

Dans les premiers jours autour de son admission :

Le Pôle Santé est sollicité par la direction et l'équipe d'encadrement pour l'accueil d'un enfant diabétique qui arrive sur le CDEF un mercredi soir à 19h avec sa sœur. Ils seront d'abord accueillis dans des chambres d'urgence.

La pochette contenant les documents concernant son diabète (protocoles médicaux, conduite à tenir en cas de complications, consignes alimentaires, etc.) est restée à l'ASE.

Dans un premier temps, l'équipe médico-soignante du CDEF :

- Récupère les informations auprès du CHU (lien téléphonique, plusieurs appels au diabétologue et à la diététicienne), puis recherche le matériel manquant (appareil de mesure glycémique égaré, achat d'une balance spécifique pour les aliments, etc.),
- Commande le traitement et le matériel auprès de la pharmacie en l'absence d'aiguilles adaptées au stylo auto piqueur dans le « sac diabète de T. » et dès son arrivée,
- Administre le traitement (6 injections par jour),
- Premier lien téléphonique avec la maman de cet enfant,
- Organise la venue de l'association « Adolescence Enfance Diabète » dans les 48 heures suivants son arrivée afin d'organiser la formation des équipes soignantes et éducatives,

Pendant le séjour

Différentes actions seront, ensuite, menées. La puéricultrice référente des unités Gaïa et Arc-en-Ciel y consacrera la majorité de son temps de travail, et toutes l'équipe paramédicale sera mobilisée.

- **Formation des équipes éducatives (équipe de jour + équipe de nuit)**
 - Réalisation de fiches simplifiées « la journée type » avec conseils de surveillance, signes à surveiller et conduite à tenir en cas d'hypo/hyperglycémie,
 - Multiples discussions et réunions pour échanger sur sa situation et déconstruire les peurs et a priori de l'équipe éducative amenée à s'occuper d'un enfant avec une maladie chronique et des soins quotidiens,
 - Négociations sur l'administration des traitements : qui fait les injections ? qui a le droit de les faire ? Formation technique des éducateurs pour qu'ils puissent réaliser les injections en cas d'urgence vitale,

- Administration exceptionnelle du traitement par les éducateurs en cas de sortie, supervisée en visio ou par téléphone par un professionnel du pôle santé.
- **Administration du traitement**
 - Par le Pôle Santé pendant les 5 premiers mois (6 injections en 4 fois par jours),
 - Puis par des infirmières libérales le midi dès l'entrée à l'école en avril. Les autres injections sont réalisées par les infirmières du pôle Santé,
 - Par les infirmières libérales en totalité les derniers mois du séjour (sauf journées particulières avec sorties, période confinement / vacances, etc.).

Régulièrement, le comportement très agité de T., au moment des injections, a demandé à l'équipe de s'adapter et prendre un temps individuel afin de réaliser cette administration.

- **Coordination avec les infirmières libérales**
 - Lien téléphonique, transmissions des ordonnances et protocoles.
- **Organisation alimentation**
 - Lien avec le service de restauration du CDEF pour obtenir les menus. Ces échanges ont été quotidiens afin de connaître les éventuelles modifications de menus de dernière minute,
 - Calcul des doses d'insuline en fonction du contenu en féculents des menus. Il est fait Par l'IDE chaque semaine et ajusté chaque jour.

➔ Au quotidien, cette activité a nécessité 1 à 2h de temps dédié d'une infirmière.
- **Coordination avec l'établissement scolaire**
 - Rencontres avec les professionnels de l'éducation nationale puis restitution aux professionnels du CDEF,
 - Lien avec la mère pour signature du PAI (mère opposée à la signature, le pôle santé fait le lien entre la mère et l'école),
 - Accès à la cantine de T. à condition que les repas soient fournis par le CDEF : mise en place d'un sac isotherme et achat de matériel Tupperware pyrex adaptés pour les normes d'hygiène pour le transport d'un repas préparé par la cuisine de notre institution.
- **Liens réguliers avec la mère :**
 - Une consultation médicale (médecin + IDE + mère + T.), et plusieurs appels. Liens avec l'ASE qui est sollicitée pour médiatiser nos échanges avec la mère quand cela deviendra nécessaire.
- **Accompagnement aux RDV médicaux spécialisés** dont les diabétologues du CHU de Purpan et plusieurs rencontres avec l'association enfance diabète.
- **Santé globale**
 - Prise en charge de la santé bucco dentaire
 - Santé psychologique en collaboration avec le psychologue de l'unité d'accueil
 - Demande de consultation allergologie
 - Gestion Covid (cas-contact, tests)
- **Soins psychiques et rééducatifs**
 - Notification MDPH ITEP demandée avant arrivée au CDEF. Elle a été obtenue pendant son séjour. L'orientation a été discutée suite à l'évaluation au CDEF, discussion pluridisciplinaire + en partenariat avec l'enseignant spécialisé et avec la participation de la maman. Il s'agissait de réfléchir à un projet adapté au profil de T. (scolarité classique ou orientation vers le médicosocial,
 - Bilan orthophonique débuté au CDEF, prescrit par médecin CDEF à la demande de l'école. Difficulté d'organisation des RDV (plusieurs oublis) et troubles du comportement pendant le

bilan menant à son arrêt prématuré. Liens réguliers et débriefing avec l'orthophoniste, rappels des RDV à l'équipe.

- **Adaptation globale du fonctionnement du Pôle Santé** en fonction de l'accueil de cet enfant :
 - Adaptation de l'organisation interne du pôle santé , en fin de journée, afin de se rendre à la cuisine pour vérifier le repas du soir ainsi que celui du lendemain midi dans l'objectif d'ajuster les doses d'insuline aux repas et d'anticiper celles du lendemain,
 - Réalisation des injections pendant des temps de relève ou de pause.
- **Gestion des aléas :**
 - Gestion d'un accident d'exposition au sang pour une éducatrice qui se pique en rangeant une aiguille. : avis spécialisé, réalisation d'une prise de sang pour T. pour réalisation de sérologies, information et consentement de la mère, information de l'éducatrice,
 - Changements de menus réguliers et recalculs du traitement par insuline en fonction,
 - Former régulièrement les nouveaux professionnels,
 - Gestion et remplacement de la perte de matériel.

Pour préparer son départ :

- De nombreuses rencontres avec l'assistante familiale puis un maintien du lien par mail et téléphone afin de répondre aux questions et rassurer,
- Préparation d'un classeur récapitulatif à l'attention de la famille d'accueil et des professionnels de ville qui prendront ne charge T.
- Lien avec les professionnels hospitaliers afin d'organiser la suite du suivi.

Après le CDEF

Le 5 novembre 2021, T. a quitté le CDEF pour être accueilli dans une famille. Un lien existe entre la famille d'accueil et les professionnels du pôle santé. T. est en bonne santé, son diabète est équilibré.

C) L'Equipe Mobile d'Urgence, le dispositif des éducateurs volants et la veille d'urgence mobile.

La veille d'urgence mobile (VUM)

Ce service fonctionne maintenant depuis de nombreuses années. Sa nécessité et sa pertinence ne sont plus à démontrer. En effet, son nombre d'interventions reste important pour cette année 2021.

Les professionnels de ce service sont chargés d'assurer la sécurité des enfants durant la nuit, d'apporter un soutien psychologique et matériel, et enfin, de répondre aux urgences de nuit pouvant intervenir dans différents services. Ils interviennent toujours, en cas de demande de renfort, sur les groupes en difficultés, principalement sur les services adolescents, mais aussi auprès des jeunes en autonomie dans les appartements diffus. Ils sont également amenés à apporter un soutien auprès des veilleuses du pôle de la petite enfance et du centre parental.

Ils sont les interlocuteurs privilégiés du cadre de permanence et travaillent en étroite collaboration avec les autres veilleurs de l'établissement.

Ils assurent les accueils de nuit et les transports nécessaires lorsque des adolescents se trouvent en difficultés pour regagner leur hébergement.

Les postes en binôme restent primordiaux pour effectuer l'ensemble des missions variées qui leurs sont confiées. L'équipe est composée de 5 ETP. L'ensemble de ses veilleurs font partis de l'équipe mobile d'urgence (EMU), créée en septembre 2021 et prennent le relai (de minuit à 7h) pour effectuer les missions allouées à ce nouveau dispositif, principalement pour l'accueil et le recueil des premières informations.

Le dispositif des éducateurs volants

Le dispositif éducateurs volants est mis en place depuis juillet 2015. Il s'agit d'un dispositif dédié à la prise en charge des enfants et adolescents dans un contexte de complexité croissante des situations des usagers.

Depuis septembre 2021, l'équipe est composée de 6 professionnels à temps plein. En effet, à leur mission d'intervenir en soutien sur l'ensemble des dispositifs du CDEF, s'ajoute celle d'équipe mobile d'urgence (EMU). Ainsi, ces mêmes professionnels ont des tâches qui varient en fonction de leur planning qui définit si c'est un jour « mission volante » ou « mission EMU ».

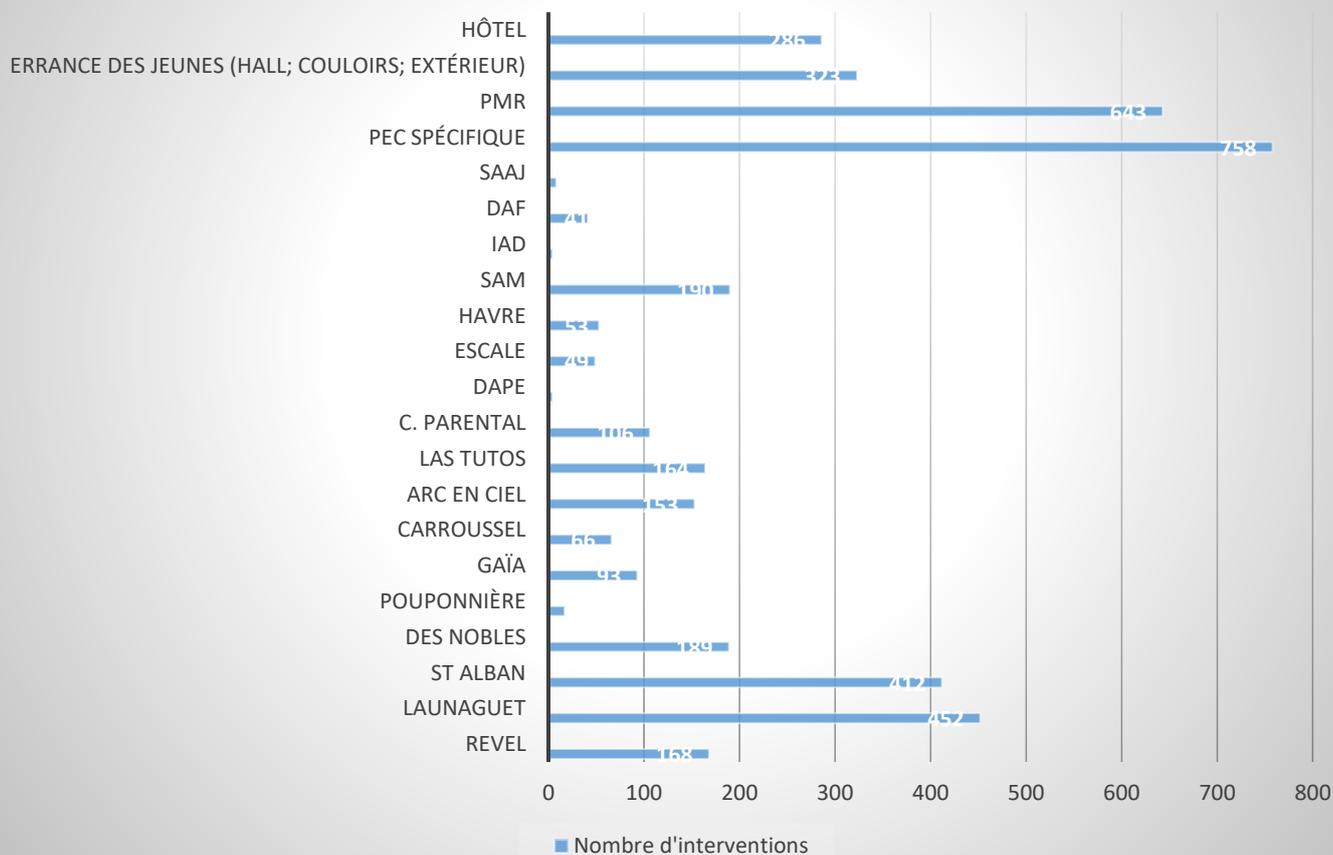
L'équipe des volants est présente en semaine de 8h30 à 22h et le week-end et les jours fériés de 12h à 22h.

De plus en plus, les professionnels de cette équipe sont amenés à accompagner des jeunes qui sont accueillis dans les chambres d'urgence du CDEF. En effet, le manque de possibilité de transférer ces jeunes sur d'autres dispositifs internes ou externes prolonge les séjours dans ces chambres d'urgence. Cette prise en charge inadaptée pour les jeunes comme pour les professionnels crée des difficultés qui provoquent parfois des passages à l'acte chez les adolescents (agressions verbales et physiques, fugues...) et une impossibilité pour le personnel d'assurer pleinement leur mission de soutien auprès des autres services.

Lieux d'intervention

Les éducateurs volants interviennent sur toutes les unités d'internats et sur les dispositifs alternatifs.

Interventions des éducateurs volants par service en 2021



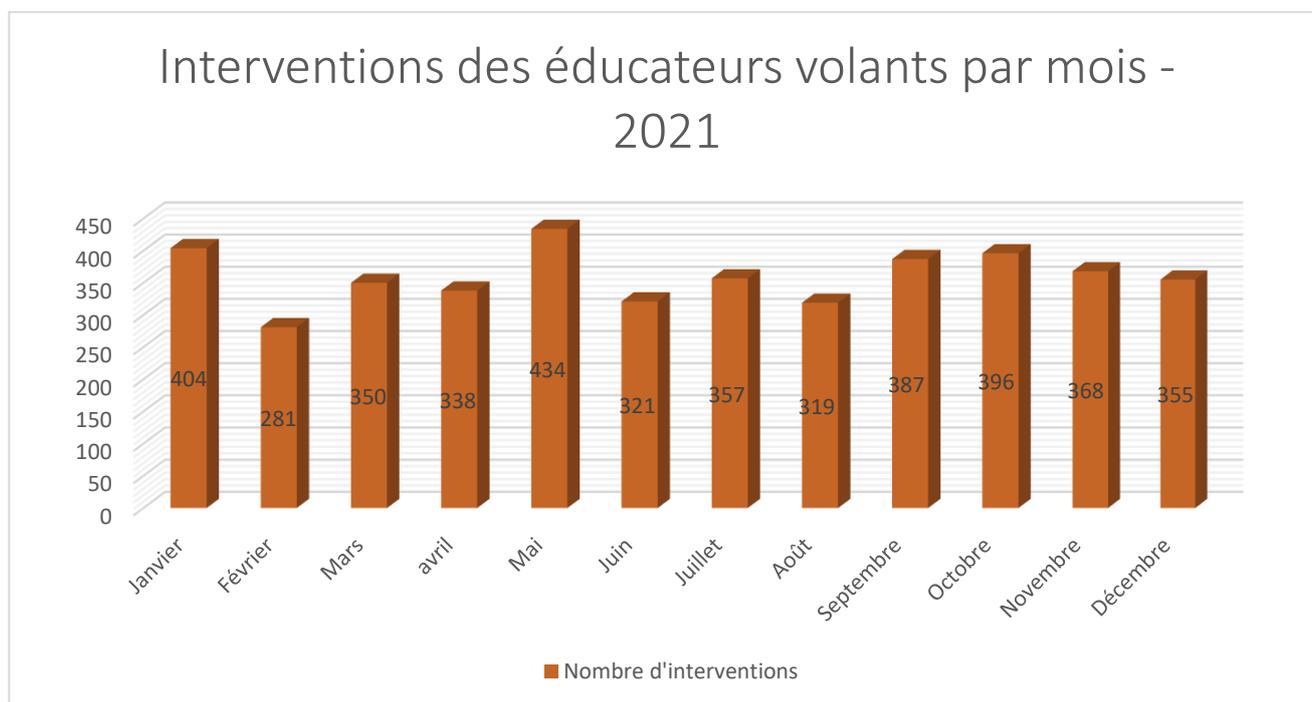
Les professionnels de cette équipe assurent des prises en charge spécifiques de mineurs afin d'apporter du soutien à leurs collègues des autres services. Ils sont de plus en plus en charge d'adolescents qui sont présents sur les chambres d'urgence ou encore accueillis dans des hôtels, faute de ne pouvoir proposer un autre hébergement souvent parce que la problématique de ces jeunes les empêche de vivre en collectif et que les appartements diffus sont déjà tous occupés.

Leur présence dans le hall du CDEF est également un point de repère pour les enfants comme pour les adolescents et ces derniers n'hésitent pas à les interpeler pour discuter, se confier ou encore demander un accompagnement.

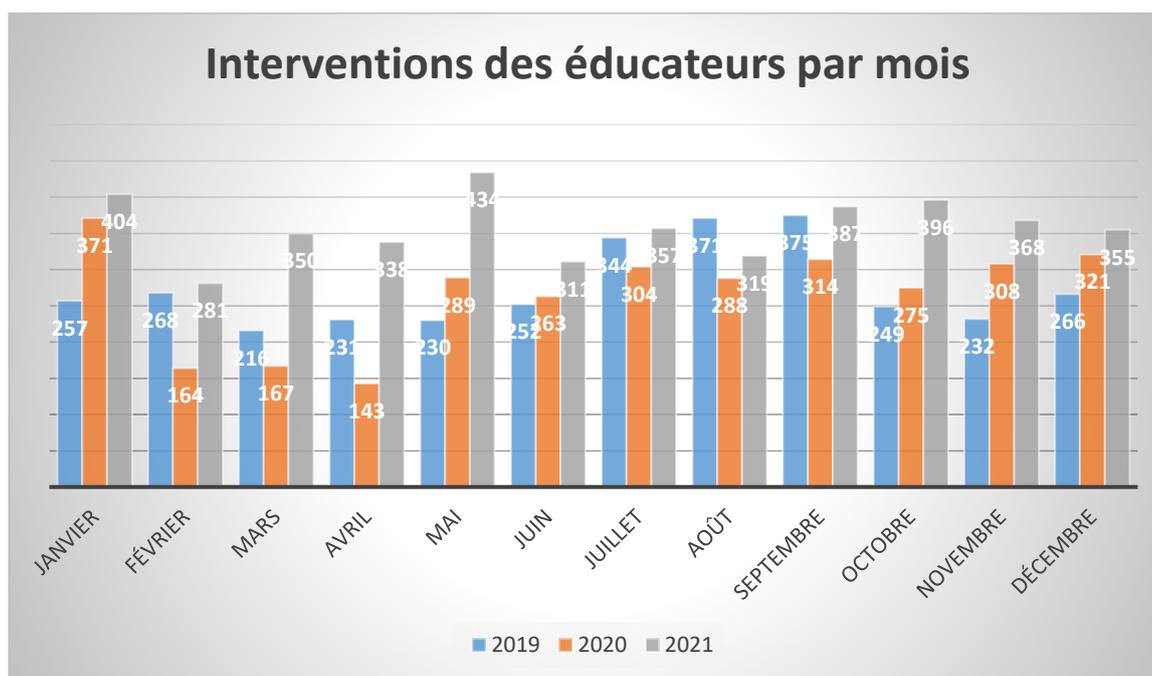
L'ensemble de ces accompagnements représente la majorité de leur mission avec 48% de leurs interventions dédiées à ces prises en charge.

Le soutien apporté aux équipes du pôle adolescent et pré-adolescent (33% de leurs interventions) indique un besoin important sur ces services. A la différence, seulement 8% est consacré au pôle petite enfance et enfance. Il est souvent plus compliqué de faire intervenir une personne qui n'est pas repérée par les plus petits. Avec un pourcentage bien plus réduit (2.5%), les éducateurs volants peuvent venir en soutien au centre parental pour des actions plus ponctuelles.

Au niveau des dispositifs alternatifs, 8% des interventions totales leur sont consacrés. Il est à noter que plus de la moitié de ces prises en charge sont effectuées au services de appartements pour mineurs (54%) et de façon presque égale à ESCALE (14%), au HAVRE (15%) et au DAF (12%).



Ces chiffres ne permettent pas de mettre en avant une période de l'année plus difficile ou plus calme. Seulement les mois de janvier et mai montrent une petite augmentation des interventions et le mois de février, une légère baisse. La moyenne des interventions est de 358 par mois.



Si les données des années 2019 et 2020 montraient une certaine stabilité dans le nombre des interventions de la part de l'équipe des éducateurs volants (3292 en 2019 et 3207 en 2020), il existe une réelle progression pour l'année 2021 avec +31% par rapport à 2019 et +34% par rapport à 2020. La nécessité et la pertinence de la présence de cette équipe au sein du CDEF n'est plus à prouver et leur soutien reste indispensable à l'ensemble des services.

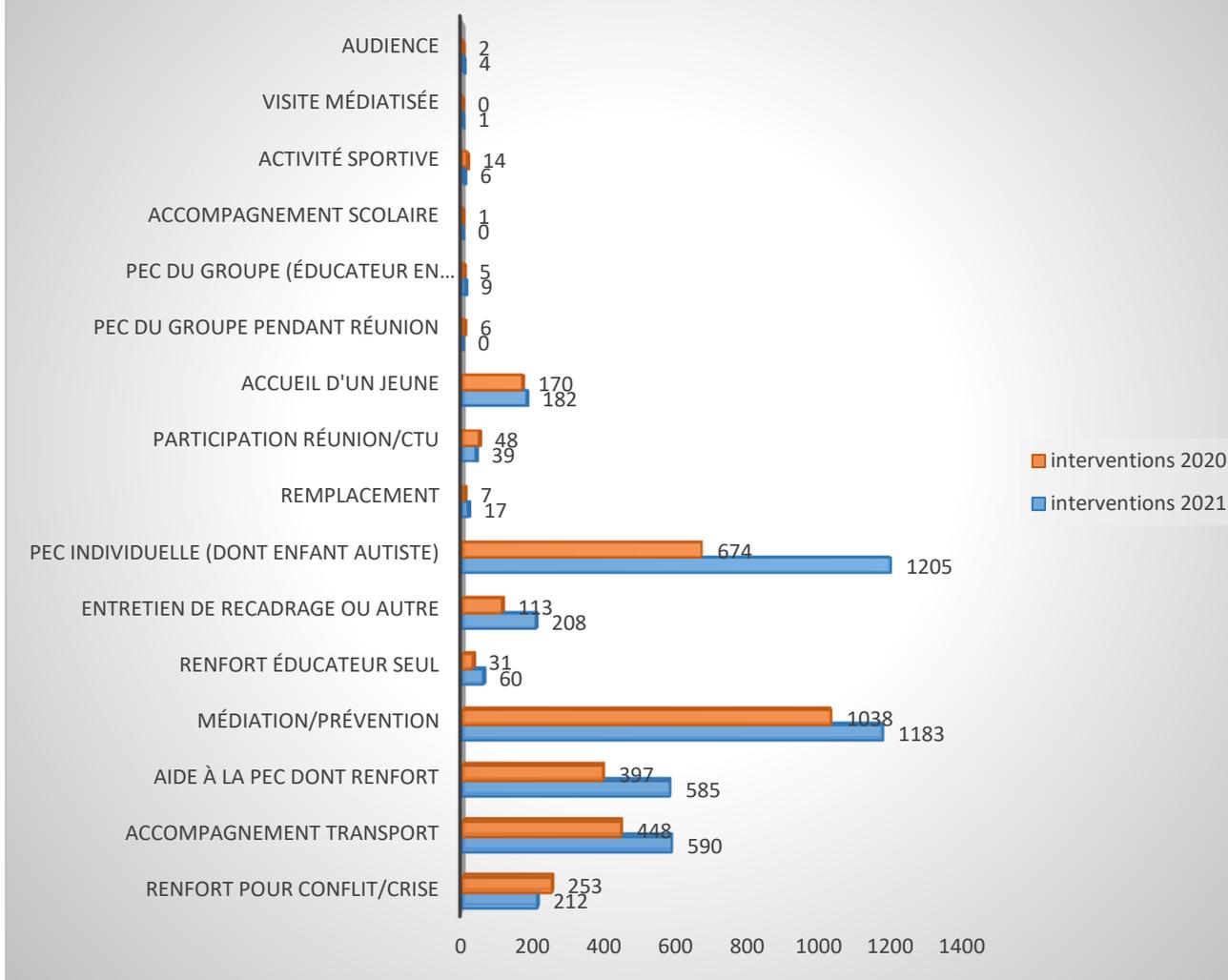
Types d'interventions en 2020

Les principales demandes d'interventions concernent les prises en charge individuelles et les actions de médiation/prévention. Ces données montrent le besoin d'individualité pour les enfants accueillis le plus souvent dans un collectif. L'ensemble des équipes éducatives et les mineurs savent se saisir de la présence de ces professionnels mais ceux-ci réussissent également à se rendre disponibles pour répondre aux demandes qui sont faites.

Dans une moindre mesure mais avec tout de même des chiffres assez représentatifs, les accompagnements pour des transports et le renfort sur les équipes occupent également une part importante des actions menées par les éducateurs volants.

La durée des interventions est très variable et les demandes peuvent être différentes au cours de la journée. L'objectif est de répondre aux besoins définis par les équipes éducatives et validés par le cadre du dispositif où le cadre de permanence. Les éducateurs disposent aussi d'une certaine autonomie lorsqu'ils identifient eux-mêmes un besoin.

Type d'interventions en 2021



Au cours de l'année 2021, ce dispositif a encore une fois montré toute sa pertinence et sa nécessité pour répondre aux besoins de soutien des équipes éducatives mais aussi des jeunes qui sont de plus en plus accueillis sur les chambres d'urgence. N'étant pas dans le quotidien des collectifs, ils se retrouvent souvent dans une position de tiers qui permet parfois d'apaiser une situation de tension.

L'équipe mobile d'urgence 31 (EMU 31)

Ce nouveau dispositif a vu le jour le 20 septembre 2021. Cette création fait suite à la mise en avant d'un besoin de continuité de la mise en œuvre des missions de l'ASE de 17h à 8h30 en semaine mais aussi durant les week-ends et les jours fériés. L'EMU n'intervient que dans les situations d'urgences relatives à la protection des mineurs sur le département de Haute Garonne et dont les équipes ASE n'auraient pas eu connaissance sur le temps d'ouverture de leur service. Elle intervient sur saisie du RASE si un cadre légal relatif à la protection de l'enfance est identifié, qu'il soit administratif ou judiciaire.

L'équipe est composée de 6 ETP (mission EMU et éducateur volant) et fonctionne de 8h à 16h (présence au CDEF) en semaine avec une astreinte jusqu'à minuit ; de 9h30 à 18h30 (présence au CDEF) avec une astreinte de 8h à 9h30 et de 18h30 à minuit, les week-ends et les jours fériés. L'équipe n'a pas encore pu fonctionner au complet en raison d'arrêt maladie (suite à des agressions physiques) mais aussi de difficultés de recrutement. Une assistante sociale participe pleinement aux investigations les journées en semaine. L'équipe des VUM (5ETP) vient compléter ce dispositif pour la continuité du service entre minuit et 7h.

Les missions

Le cadre du CDEF reste garant de l'opérationnalité de l'intervention de l'EMU 31. Cette équipe intervient auprès des enfants, des adolescents en situation de danger ou de vulnérabilité et pour lesquels un accueil d'urgence est sollicité par le RASE, suite à une décision administrative ou à celle du parquet, du juge des enfants. Elle intervient également dans le cadre d'une réquisition pour transmettre les premiers éléments d'évaluation au RASE concerné dès le lendemain de la mise à l'abri.

Ses missions principales sont :

- **Mettre à l'abri, aller à la rencontre et accueillir dans le cadre d'un accueil relai ou d'un accueil provisoire en urgence.**

Dans cette situation, les premiers éléments de l'observation de l'enfant font l'objet d'une note transmise au RASE compétent. Le relai est pris par le service d'ASE.

- **Evaluer le danger et préconiser ou non le maintien d'une mesure de protection administrative ou judiciaire.**

Dans ce cadre, les mineurs sont accueillis sous réquisition, RPU ou encore OPP

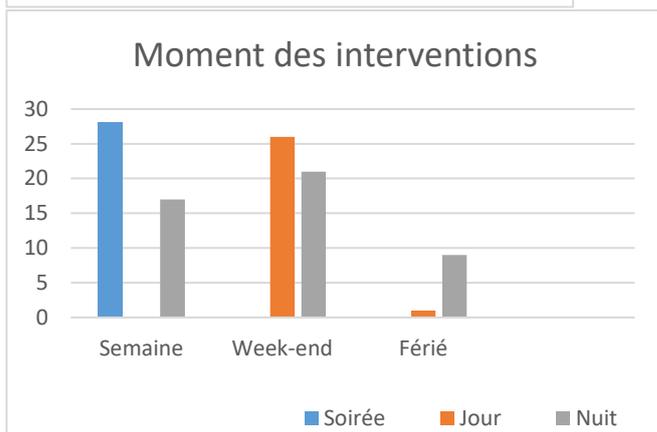
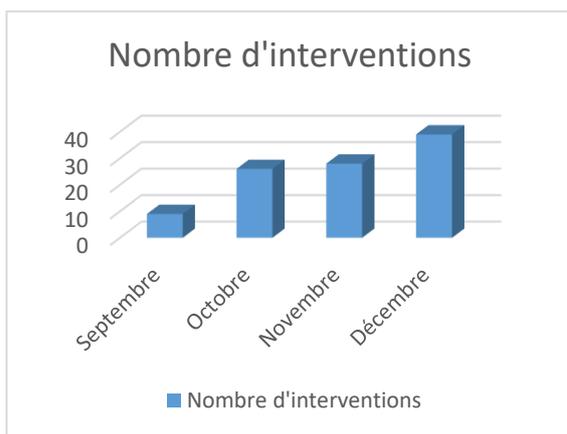
→ Réquisition : une évaluation flash est faite (en 24h) afin de situer les difficultés dans cette situation. Celle-ci peut préconiser un temps supplémentaire d'évaluation (RPU), une demande de placement en urgence (OPP) ou encore un retour à domicile. Dans tous les cas, un RASE (de permanence ou selon le territoire) doit valider la préconisation de cette évaluation.

→ RPU (recueil provisoire d'urgence) : dès l'accueil du mineur, l'EMU engage une évaluation à travers différentes démarches en fonction de la situation : entretiens avec le jeune, la famille, les établissements scolaires, le centre hospitalier....

L'EMU évalue la situation, apprécie le risque ou le danger et le besoin de protection administrative ou judiciaire pour ce mineur. A l'issue de cette évaluation, dans les délais impartis (de 3 à 5 jours), un rapport avec des préconisations est transmis au RASE compétent pour que ce dernier prenne une décision sur la suite à donner à cette situation.

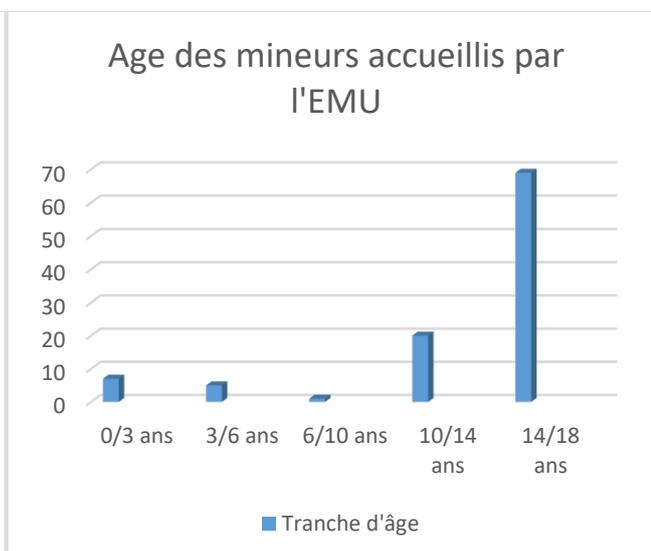
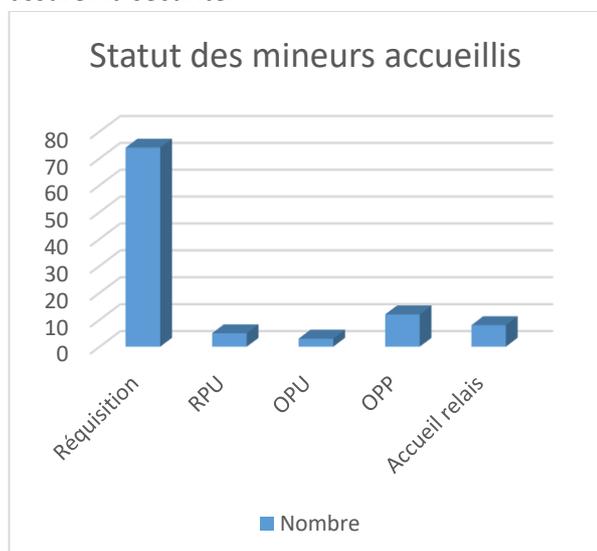
→ OPP (ordonnance provisoire de placement) : pour les situations connues ou pas par les services de l'ASE, l'EMU, saisie par le cadre ASE, en dehors des heures d'ouverture des services, met en œuvre le placement en urgence. Le professionnel va à la rencontre du mineur, le met à l'abri mais il n'engage pas d'évaluation. Une note des premiers éléments d'observation est transmise aux services ASE.

L'activité de l'EMU à compter du 20.09.2021



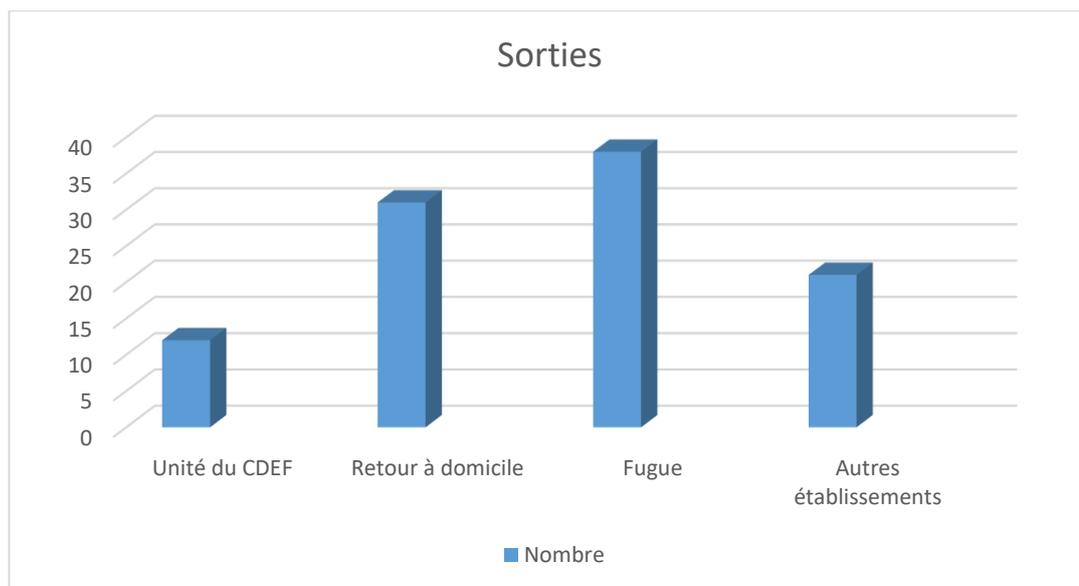
Ces premiers chiffres montrent une augmentation croissante des interventions de l'EMU au cours de ce premier trimestre de fonctionnement. Progressivement, aussi bien les services ASE que les professionnels du CDEF ont intégré les missions de ce nouveau dispositif et ont su s'en saisir. 56% des interventions ont lieu le we et les jours fériés ; 46% se déroulent la nuit et 27% ont lieu en semaine entre 17h et 19h.

La majorité des mineurs sont amenés directement au CDEF (89%) et seulement quelques situations ont demandé un déplacement de l'EMU : 4 au domicile familial et 7 vers un autre service (hôpital ; école ; gendarmerie). Les interventions avec déplacement du professionnel de l'EMU doivent être utilisées en dernier recours et dans tous les cas, l'accompagnement par les forces de l'ordre reste incontournable pour assurer la sécurité.



La majorité des mineurs accueillis arrivent sous réquisition (72.5%), ce qui signifie un important besoin de réactivité pour l'EMU afin de faire le point sur la situation et proposer une suite ou pas à ces accueils. Ce chiffre important des réquisitions trouve principalement son explication par l'âge des mineurs accueillis. En effet, 68% sont des adolescents auxquels s'ajoutent 20% de préadolescents. Ces jeunes sont souvent interpellés par les forces de l'ordre lors de leur errance dans la ville et amenés au CDEF.

5% des mineurs arrivent sous RPU, 15% sous OPP/OPU et 8% en accueil relais. Ces statuts correspondent plus aux enfants de moins de 10 ans (13%) accueillis par l'EMU même si certains adolescents sont également dans cette situation.



37% des jeunes accueillis, principalement sous réquisition, repartent en fugue très rapidement du CDEF. Ces jeunes, souvent interpellés par la police suite à des contrôles ou à des délits mineurs, ne sont pas en demande de soutien et d'accompagnement. Malgré les paroles des professionnels qui tentent de les convaincre d'accepter la protection proposée, ou au minimum un temps de répit au sein d'un lieu sécurisé, ces jeunes repartent dans leur errance. De par leur passage et leur rencontre avec l'EMU, ces adolescents sont informés qu'ils peuvent à tout moment trouver un lieu protecteur et une équipe ressource en cas de besoin.

Suite aux investigations de l'EMU, plusieurs orientations sont possibles.

Le nombre important de retour à domicile (30%) montre combien il est parfois primordial d'être réactif pour comprendre rapidement la crise dans la sphère familiale, apporter une médiation entre le jeune et ses parents et ainsi éviter que les difficultés ne dégénèrent et provoquent un placement.

20.5% des mineurs accueillis sont orientés dans une autre institution. Le plus souvent, ces jeunes sont en fugue de leur établissement d'origine. Dans ce cas, la mission de l'EMU est de faire le lien et d'organiser le retour du jeune.

12% des jeunes accueillis continuent leur parcours de placement au sein du CDEF et sont transférés, si possible, sur des services adaptés à leurs besoins.

5. Conclusion et perspectives

Ces premiers mois de fonctionnement de l'EMU montrent des bénéfices certains. La rapidité et la réactivité dans le recueil des informations auprès des parents, des mineurs et des services facilitent la suite de la prise en charge. Le déclenchement d'une mesure de placement peut parfois être évité grâce à la rapidité des actions et à la mise en place de médiation au sein de la sphère familiale.

Pour l'ASE, la simplification et l'amélioration des transmissions (dans la Haute Garonne et les départements limitrophes) des informations relatives aux mineurs apportent des éclaircissements sur la situation. En effet, les investigations menées par l'EMU permettent parfois de donner des informations complémentaires sur des situations connues, souvent par le fait d'une rencontre avec de nouveaux interlocuteurs et par le temps d'accueil limité.

D'une manière générale, l'errance des jeunes accueillis oblige à aller vite. Peu d'accueils se font sous RPU mais le nombre important de réquisitions demande un temps d'échange avec le jeune et la mise en place de contacts avec les familles ou les services.

Un premier bilan positif. Le service EMU montre déjà une réelle utilité de par sa réactivité et la mise en place de médiations porteuses de sens.

Les différents faux départs et les difficultés de recrutement n'ont pas démotivé un noyau de professionnels qui ont réussi à assurer l'ouverture de l'EMU de façon remarquable.

PARTIE V. FONCTIONS RESSOURCES

I. Services ressources

A) Comptabilité

L'année 2021 a permis de stabiliser l'équipe du service finance avec 3 adjoints administratifs 2 adjoints des cadres et 1 attaché d'administration.

La crise sanitaire a fait évoluer les pratiques d'organisation de travail avec la mise en place du télétravail sur plusieurs jours par semaine. Une expérience de travail plus collaborative, flexible et efficace, de quoi réfléchir à un développement plus pérenne.

Les appels d'offre :

Le marché informatique qui a débuté en février avec le changement de tout le parc (ordinateurs fixes et portables). Le déroulé de l'installation s'est appuyé sur les préconisations faites par l'audit, en 2020, et va permettre de garantir une sécurité satisfaisante du matériel et du réseau. Cette étape d'installation et de mise en place s'est déroulée sur 6 mois. Dans un même temps, la fibre optique a pu être également installée dans le but premier d'externaliser les serveurs (passage au cloud).

Dans un cahier des charges identique à celui de l'informatique, il a été mise en place un logiciel de sécurisation pour les téléphones portables. Le logiciel MOBILIRON permet de bloquer un téléphone à distance, dès qu'il y a perte ou vol de ce dernier. Un professionnel du service finance a été mandaté pour installer cette application sur tous les téléphones portables de l'établissement.

Les marchés gaz et électricité ont été renouvelés, avec un recensement de tous les sites du CDEF31. Ces contrats ont une durée de 2 ans

Les Régies :

La paierie départementale a effectué un appel d'offre auprès de différentes banques afin que les collectivités puissent retirer les espèces dans une banque, et plus, comme précédemment, à la paierie départementale. Désormais, les régisseurs du CDEF31 retirent les fonds à la banque postale.

Aussi, pour des questions de sécurité, notamment pour les transferts de fonds, et pour faciliter le travail des régisseurs, il a été ouvert des comptes bancaires à la DFT pour toutes les régies du CDEF31.

De plus, pour des raisons de fonctionnement, le service finance gère la régie du centre parental depuis juin 2021. Un gros travail avec les conseillères des services Centre Parental et DAPE a été mené pour faire ouvrir des comptes bancaires à un maximum de personnes accueillies. Le but étant de mettre en place des virements pour le versement des allocations et le paiement des participations/cautions. Cette mise en place a permis de diminuer la manipulation de fonds en espèces.

Opérations fin d'année :

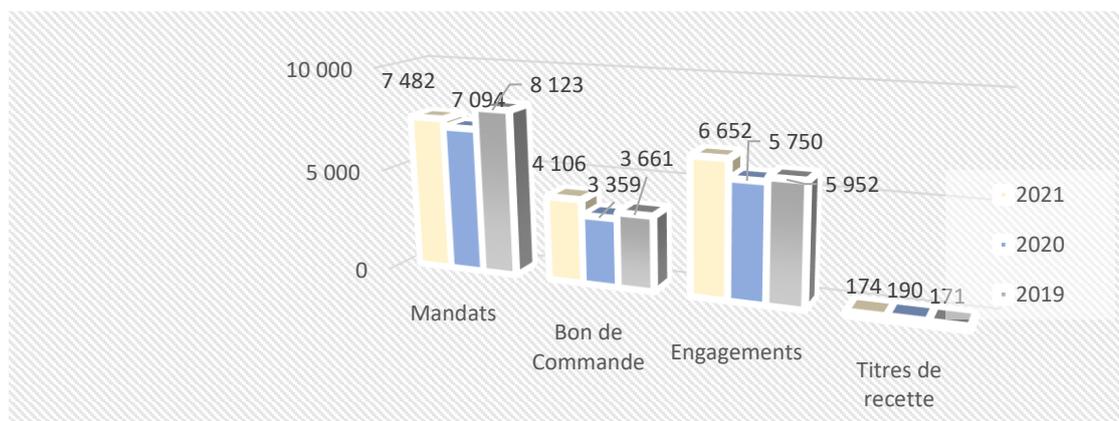
Un changement de procédure pour les opérations de fin d'année a contraint le service finance à s'adapter à une nouvelle organisation pour le mandatement des factures et le titrage des recettes. Cette organisation alourdie considérablement la charge de travail en fin d'année.

Système d'information :

Un professionnel du service finance, inscrit à la commission du système d'information, a effectué plusieurs interviews, auprès de différentes catégories professionnelles, via un outil permettant de faire remonter les techniques de communication existantes, de diffusion de l'information et aussi les flux d'information au sein de l'institution. Le but étant d'améliorer et de sécuriser l'information au CDEF31.

Facturation – Commandes – Engagements :

Ci-après, quelques chiffres représentant le nombre de mandats, titres de recette, engagement et bon de commande établis sur les 3 dernières années.



B) Standard

L'accueil standard du CDEF31 est l'espace dans lequel se déroule la rencontre entre les visiteurs, les partenaires et les professionnels.

L'accueil est ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 19h30 et le week-end de 9h à 19h. Les professionnelles de ce service ont la charge :

- De l'accueil
- De l'orientation des visiteurs et des partenaires
- De l'accueil téléphonique
- L'archivage des dossiers des personnes accueillies
- De la gestion des salles de réunion
- De la gestion d'une partie du parc automobile
- Des activités administratives
- De la décoration du hall d'accueil suivant des thématiques

Les professionnelles de ce service ont dû faire preuve d'une certaine rigueur quant au respect du nombre de personnes par salle, notamment pour l'organisation des réunions. De plus, beaucoup de réservations ont été faites pour des réunions en visioconférence.

Il y a eu en juin 2021, le départ à la retraite d'un agent de l'équipe.

Une professionnelle de ce service, inscrit à la commission du système d'information, a effectué plusieurs interviews, auprès de différentes catégories professionnelles, via un outil permettant de faire remonter les techniques de communication existantes, de diffusion de l'information et aussi les flux d'information au sein de l'institution. Le but étant d'améliorer et de sécuriser l'information au CDEF31.

C) Pôle logistique

1. Atelier

Le service technique, également appelé « atelier », a pour mission d'assurer la maintenance des locaux et des équipements, au sein d'un parc immobilier sans cesse en accroissement.

Il est composé de 7 agents qui interviennent dans différents domaines tels que : électricité, plomberie, menuiserie, peinture et autres...

Concernant les gros équipements et installations, la maintenance est sous traitée par contrats à des entreprises extérieures spécialisées : il s'agit principalement des bureaux de contrôle obligatoires et des contrats de maintenance, comme par exemple la centrale incendie, le groupe électrogène, les chaudières et la chaufferie.

Les horaires en semaine sont les suivants : 8h-16h du lundi au jeudi et 8h-15h le vendredi.

Les agents sont soumis à une astreinte technique 365 jours par an et 24h/24 pour l'ensemble des sites du CDEF 31.

Spécificité : la sécurité

La vérification et le contrôle des organes de sécurité incombent au personnel du service et sont réalisés de manière hebdomadaire, notamment sur les points concernant : la chaufferie, la sous-station pouponnière, la chaufferie de l'école, les vannes gaz, la centrale incendie...

Des formations régulières sont réalisées sur la centrale incendie par le responsable du service, pour le personnel qui peut être amené à intervenir ou gérer la centrale sur des temps d'alerte. Lieux d'intervention : CDEF31 - 425 et villas du pôle adolescents.

Evènements marquants :

L'année 2021 a été encore impactée par le COVID et par des difficultés d'approvisionnement d'équipements auprès des fournisseurs, mais également de grosses contraintes de disponibilité des prestataires, eux-mêmes impactés au niveau de leurs effectifs, notamment concernant les vérifications périodiques réglementaires.

L'année 2021 a été marquée par de nombreux déménagements et aménagements bureaux et d'appartements successifs :

- Déménagement de la villa Negreneys vers la villa des Nobles.
- Déménagement du service des psychologues vers les ex-Genêts et aménagements des locaux.
- Déménagement des unités temporaires (Arc-en-ciel et Carrousel).
- Déménagement du service RH vers une villa annexe.
- Déménagements multiples de bureaux sur le 425 (cadres, AS, Basa, syndicats, médecin du travail, instituteur...).
- Déménagement d'appartements, réhabilitation (peinture murs, portes, plafonds, et réparations diverses...) et aménagements (installation de cuisines, mobiliers, ...) pour les services Escale, SAM et DAPE.

Investissement :

Remplacement de l'ancienne machine à bois qui n'était plus aux normes.

Récupération d'un véhicule supplémentaire.

Opération de maintenance corrective :

En 2021, le service atelier a effectué 2164 bons de demande d'interventions enregistrés, pouvant inclure des interventions multiples, soit une augmentation importante du nombre d'interventions : environ +17% par rapport à 2020. A ce chiffre, on peut ajouter un bon nombre d'actions supplémentaires réalisées directement auprès de différents services. Les nombreuses interventions en astreinte n'y sont pas comptabilisées non plus ; ainsi que tous les déplacements pour l'approvisionnement du matériel, tant pour l'atelier que pour l'électroménager et autres mobiliers.

Les services les plus grands en capacité d'accueil et en surface, comme le centre parental et la pouponnière, sont logiquement des gros consommateurs de bons d'interventions, comme les services enfance.

Les services également fortement consommateurs en bons d'urgence restent les pôles adolescents (villas et genêts) : interventions fréquemment dues à la remise en état de dégradations volontaires sur les mobiliers et les structures des bâtiments. Ces interventions de remise en état sont généralement longues et très lourdes à traiter.

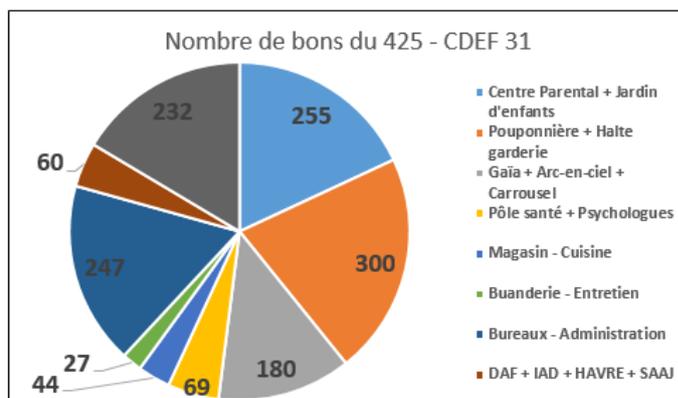
Les interventions sur les appartements sont aussi de plus en plus importantes et nécessitent des travaux de plus grande ampleur, pouvant aller jusqu'à la réfection quasi-intégrale de ceux-ci.

Ci-dessous, quelques chiffres :

2021 : Bons de demande d'interventions atelier

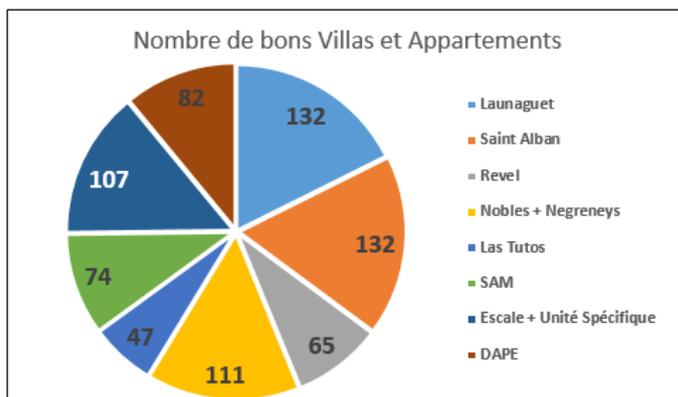
425 - CDEF 31

Unité	Nombre de bons	% du total
Centre Parental + Jardin d'enfants	255	11,8%
Pouponnière + Halte garderie	300	13,9%
Gaïa + Arc-en-ciel + Carrousel	180	8,3%
Pôle santé + Psychologues	69	3,2%
Magasin - Cuisine	44	2,0%
Buanderie - Entretien	27	1,2%
Bureaux - Administration	247	11,4%
DAF + IAD + HAVRE + SAAJ	60	2,8%
EMU + Ecole + Divers	232	10,7%
Total	1414	65,3%



VILLAS ET APPARTEMENTS

Unité	Nombre de bons	% du total
Launaguet	132	6,1%
Saint Alban	132	6,1%
Revel	65	3,0%
Nobles + Negreneys	111	5,1%
Las Tutos	47	2,2%
SAM	74	3,4%
Escale + Unité Spécifique	107	4,9%
DAPE	82	3,8%
Total des bons	750	34,7%
Total des bons (ensemble)	2164	100,0%



Opérations/travaux réalisés par le service technique :

Régulièrement, des réalisations sur mesures (cuisines équipées, meubles, étagères...) sont fabriquées et posées par le service. D'autres fabrications, en lien avec des projets éducatifs, sont également faites.

L'accompagnement des entreprises extérieures dans leurs interventions fait également parti du quotidien du service, de même que le chiffrage des opérations en sous-traitance et des commandes de matériels ; ou encore la coordination des entreprises intervenant pour le Conseil Départemental.

Ils s'occupent aussi de l'évacuation du matériel en réforme vers les déchèteries.

2. Transport

Le service des transports au sein du CDEF est assurée par un agent.

Celui-ci assure les trajets quotidiens de plusieurs enfants dans les écoles, mais également la livraison des repas sur les différentes villas du pôle adolescent en coordination avec la cuisine et la responsable du service.

Il effectue des livraisons de courrier ou colis au sein des autres administrations.

Parc de véhicules :

Il a également en charge l'entretien courant et le suivi des révisions et réparations de toute la flotte des véhicules du CDEF (61 véhicules), ainsi que la coordination des rendez-vous avec les garages partenaires ou centres de contrôles techniques.

Investissement :

Remplacement du véhicule de livraison des repas en 2021.

3. Espaces verts

Le service Espaces Verts est composé de 2 agents.

Les horaires du service sont du lundi au jeudi : 8h-16h et le vendredi : 8h-15h. En période estivale, le planning horaire est aménagé en fonction de la météo (canicule) : 7h-15h et 7h-14h le vendredi.

Ce service gère l'entretien des espaces verts du site du CDEF31 (8 hectares) et de 5 villas du pôle adolescents (80000m²).

En plus de l'entretien journalier des accès au 425, le service a en charge la tonte des pelouses, le débroussaillage, la taille des haies et des arbres, ce qui induit le ramassage des branches et des feuilles et leur évacuation vers un circuit de collecte. Ils assurent l'entretien et l'arrosage des massifs. Des plantations de haies et de fleurs ont lieu également chaque année, principalement sur le site du 425.

Ils assurent également le nettoyage et les révisions du matériel nécessaire à ces travaux. Ils s'occupent aussi de l'entretien des toitures ou encore de l'aquarium du 425.

Spécificité : la sécurité

Les agents assurent une ronde quotidienne en semaine afin de nettoyer les entrées du 425 et vérifier l'état des clôtures (intrusion ou fugue), ainsi que les extincteurs les lundi et vendredi.

Appui technique auprès des Equipes Educatives :

Les agents du service sont sollicités pour des conseils avisés sur la plantation et l'entretien de fleurs et de légumes par les unités éducatives.

La gestion des déchets :

Les agents du service espaces verts veillent également au ramassage des débris divers sur l'ensemble des extérieurs du site du 425, et ponctuellement sur les villas.

Ils s'occupent aussi de l'évacuation des déchets verts vers les déchèteries.

Mutualisation des services :

Dans le cadre de la mutualisation des services, il a été demandé aux deux agents de venir en renfort :

- sur le service chauffeur, ponctuellement en fonction des besoins tout au long de l'année (amener ou récupérer les véhicules du contrôle technique et réparations garage).

- sur l'atelier : renfort sur la manutention de charges, notamment lors des gros déménagements, de livraisons et des réformes de matériel.

Investissement :

Remplacement de petits matériels.

4. Buanderie

L'équipe de la buanderie est composée de 6 professionnelles pour 5 ETP temps pleins.

Deux mi-temps thérapeutiques se complètent et englobent un poste à temps complet.

Elles traitent le linge des jeunes des groupes présents sur le site principal, les tenues des professionnels, le linge plat de toutes les unités de vie. Exceptionnellement, elles peuvent dépanner certaines villas en traitant le linge des jeunes.

Un changement de machine a été effectué en urgence, pour des raisons mécaniques. Elle n'était plus fonctionnelle et ne répondait plus à nos besoins.

L'établissement a fait le choix de mettre en place un système de location avec le fournisseur, nous permettant de maintenir un parc matériel récent.

Une nouvelle machine à coudre a été achetée courant 2021. Elle permet de répondre de façon plus rapide aux différentes demandes des groupes. Elle permet aussi de faire du surjet, un gain de temps considérable dans les réparations.

Les professionnelles réalisent le tri, le traitement selon les spécificités et le pliage du linge. Elles traitent, selon les différents protocoles, le linge contaminé par des souillures et différentes parasitoses.

Très fréquemment, les professionnelles sont sollicitées pour réparer des objets appartenant aux enfants, les tenues professionnelles et tout autre type de vêtement pouvant être réparé.

Un graphe est présenté par la suite, permettant de représenter la quantité de linge traité sur les 3 dernières années.

Ci-dessous, vous trouverez un tableau reprenant la quantité de linge traité en 2021, par service et de façon mensuelle.

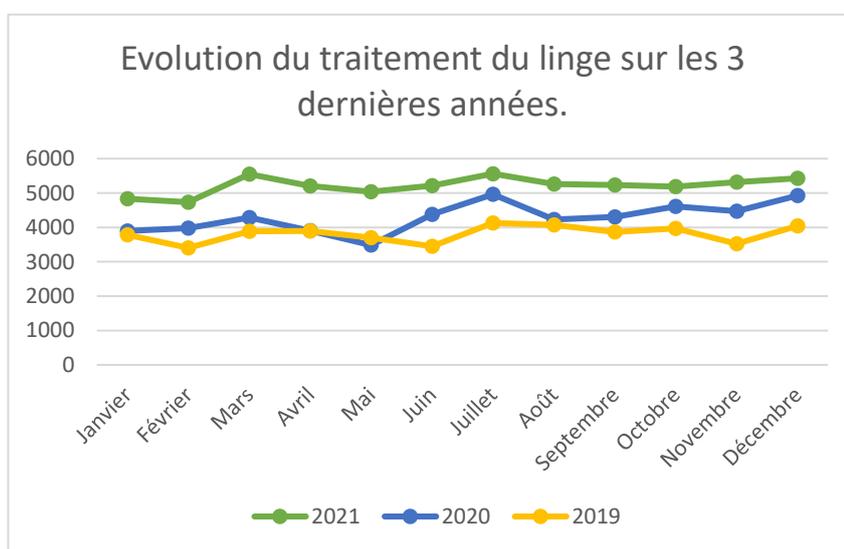
Vous trouverez à la suite de ce tableau, un graphe représentant l'évolution du linge ses 3 dernières années.

Cette augmentation croissante de linge est en lien avec la crise sanitaire, le changement de protocole de l'équipe entretien visant la réduction des déchets et la suractivité temporaire de certaines unités de vie.

Les différents protocoles en cas de contamination ou parasitose peut générer une augmentation massive de linge à traiter à la buanderie.

Selon les protocoles mis en place au sein de l'Etablissement pour lutter contre le COVID-19, la quantité de tenues professionnelles a augmenté.

2021 JOUR	Pouponnière	Arc En Ciel	Gaïa	Centre Parental	Tenues	Entretien	Jardin d'enfants	Kit d'urgence	ANNEXES						Dispositifs alternatifs	TOTAL
									Saint Alban	Launaguet	Revel	Les Nobles	Las Tutos	Carrousel		
JANVIER	1260	354	654	222	697	1213	35	69	60	66	76	75	51			4832
FEVRIER	1124	368	584	276	585	1239	17	64	51	97	85	32	125		87	4734
MARS	1225	677	680	297	792	1380	53	27	75	55	129	26	90		45	5551
AVRIL	1224	669	499	253	695	1278	23	34	36	269	56	13	136		23	5208
MAI	1087	478	610	248	720	1201	38	78	54	50	85	18	251		122	5040
JUIN	1264	469	453	270	791	1391	7	77	121	67	47	42	162		55	5216
JUILLET	1140	548	490	322	943	1545	18	73	91	83	49	53	141		66	5562
AOUT	1316	468	413	254	657	1705	38	40	63	53	26	34	70		124	5261
SEPTEMBRE	1192	415	455	233	690	1533	22	79	119	58	75	59	126		181	5237
OCTOBRE	1171	375	370	272	716	1367	54	151	58	106	35	48	128	239	100	5190
NOVEMBRE	1415	379	401	205	637	1282	32	121	70	63	65	66	136	319	129	5320
DÉCEMBRE	1343	464	554	244	720	1301	49	78	69	96	51	55	116	234	58	5432
TOTAL	14761	5664	6163	3096	8643	16435	386	891	867	1063	779	521	1532	792	990	62583



5. Cuisine

L'équipe de la cuisine est constituée de 7 professionnels, réparti en 3 cuisiniers et 4 aides cuisiniers.

La cuisine a eu 2 audit hygiène en 2021, les résultats sont très favorables.

Courant 2021, la cuisine a connu beaucoup de pannes successives de matériels vitaux au bon fonctionnement de cette dernière. En effet, la cellule de refroidissement a été en panne, la préparation et la livraison des repas a dû être repensé de façon temporaire. Les délais de réparation se sont allongés par manque de pièces, lié au contexte sanitaire.

Un état des lieux avec priorisation a été fait en fin d'année 2021.

Un souhait de structuration et de numérisation au sein de la cuisine a été mis au travail en 2021.

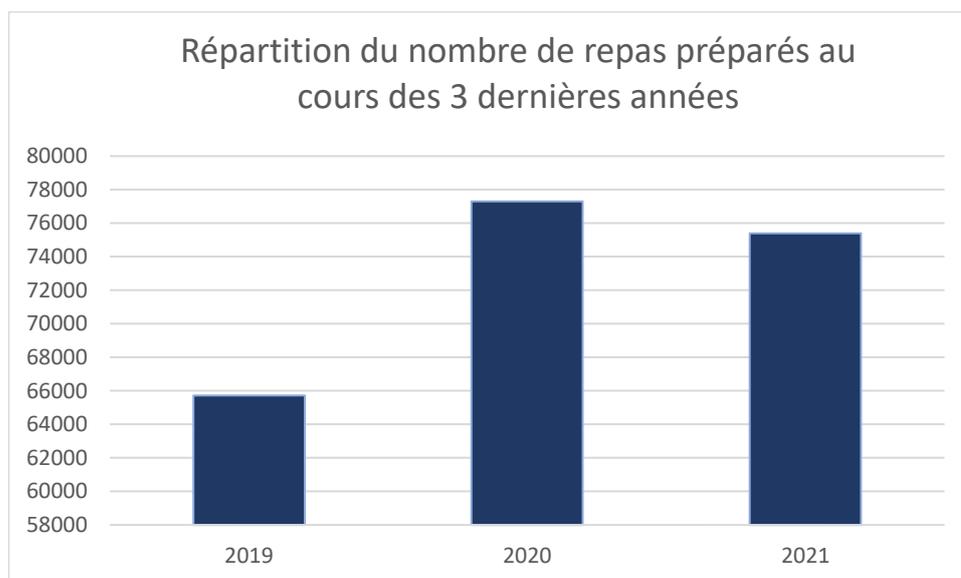
Toutes ces missions vont être harmonisées au sein de la cuisine grâce à la nomination d'un chef cuisinier en fin d'année. Cette nomination nous permettra aussi de repenser le fonctionnement à venir de la cuisine.

Dans le cadre de la loi anti-gaspillage, nous repensons le fonctionnement de la livraison des repas. Nous avons pu initier ce travail en fin d'année pour trouver des solutions pérenne courant 2022, en remplaçant les bacs en plastique par de l'inox, par exemple.

Les professionnels ont pu préparer au cours de l'année 2021 75 403 repas, tout confondu. Cela englobe la totalité des repas pour les jeunes (6 mois à la veille de la majorité), les accueils d'urgences, les repas thérapeutique, des visites médiatisées et les repas pour les professionnels.

En 3 ans, nous pouvons constater un maintien des repas préparés, comme présenté dans le tableau ci-dessous.

Ces variations de repas s'argumentent par le choix de l'Etablissement, pendant la crise sanitaire de proposer le repas aux personnels qui travaillaient en 12heures, la création d'unité temporaire.



6. Entretien

L'équipe est constituée de 5 professionnels. Nous avons fait le choix de renforcer cette équipe par un professionnel, permettant de répondre au mieux aux besoins liés aux différents protocoles sanitaires. Cette aide nous a permis de participer activement à la lutte contre le COVID-19. Les différents protocoles de lutte ont pu être mis en application au sein de l'Etablissement.

Au cours de l'année, le matériel a été changé pour un matériel plus sécurisant pour les agents et plus ergonomique.

En effet, les nouveaux chariots et les nouveaux produits répondent plus favorablement à la diminution des TMS pour les professionnels.

Le nouveau chariot limite le contact direct avec les différents produits chimiques utilisés pour entretenir et désinfecter les différents locaux de l'Etablissement.

De plus, l'utilisation de lavettes réutilisables nous a permis de diminuer les carrés d'essuyage à usage unique et de diminuer la production de déchets de l'Etablissement.

Les nouveaux produits désinfectants détergents sont moins nocifs pour les personnes les utilisant mais aussi les enfants qui peuvent être en contact avec ces derniers.

Ils sont moins polluants pour l'environnement, ce qui permet de diminuer leurs taux dans les eaux de rejets. L'installation de dilueur de produits nous permet de travailler de façon sécurisée et sécurisante pour les professionnels et les jeunes que nous accueillons. Il permet de diluer le produit à la bonne concentration et de prendre que la quantité nécessaire. La consommation peut être régulée et l'exposition passive limitée.

Nous avons élaboré le guide de bionettoyage permettant de définir des zones et des fréquences de passages.

Ce guide est en finalisation d'écriture et de corrections.

Tous ces changements au sein de l'équipe d'entretien serviront d'expérience et permettra de l'étendre à l'ensemble des professionnels de l'Etablissement.

L'ensemble des professionnels de l'équipe se sont montrés favorable à ces changements. Elles ont été force de propositions d'améliorations et ont permis de travailler de façon collaborative à la réalisation de ces projets.

7. Magasin

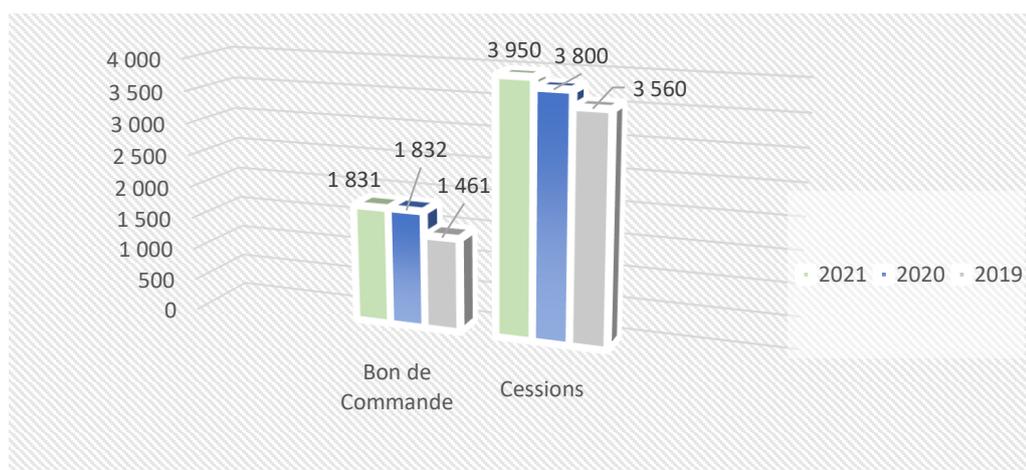
Le service magasin est ouvert du lundi au vendredi de 6h à 16h.

Il est composé de 3 ETP dont 2 à temps partiel. Les professionnels ont la charge de réceptionner, de préparer, de gérer les stocks et de distribuer : les produits alimentaires, d'entretien, de papeterie et de vêtements. Au vu des activités et du travail de proximité avec le service de la cuisine, les agents de ce service bénéficient de la formation HACCP.

Cette profession nécessite une bonne connaissance des produits. Il est prévu une extension du logiciel de gestion de stocks pour accéder à la gestion de la production en cuisine via les réceptions de marchandises.

Cette année a encore été marquée par des difficultés d'approvisionnements de marchandises pouvant parfois générer des difficultés sur l'organisation des unités éducatives et des services logistiques.

Ci-dessous, quelques chiffres représentant le nombre de commandes (via les fournisseurs), de livraisons (préparation de commandes via les unités éducatives et services), établis sur les 3 dernières années.



II. Compte Administratif

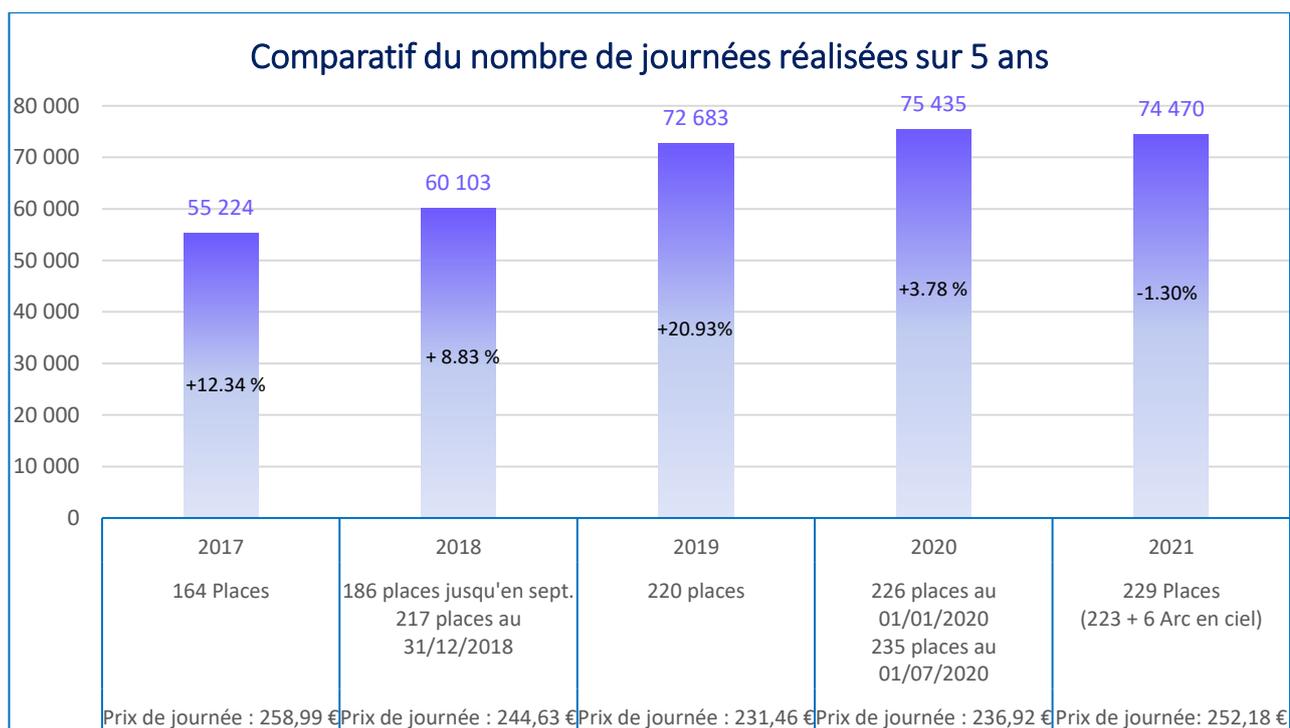
Activité du CDEF 31

Activité prévisionnelle : 75 716 journées

Activité retenue par l'autorité de tarification : 76 093 journées

Activité réalisée : 74 470 journées

Soit un **Ecart de – 1 623 journées** entre l'activité réalisée et l'activité retenue au budget exécutoire 2021.



L'activité des **unités d'internat** montre cette année un nombre de journées réalisées de **+ 3 979 journées**, avec un taux d'occupation de 101.32 %, par rapport aux prévisions du budget exécutoire 2021, qui indiquait, pour les unités d'internat un taux à 93.22%. On peut constater que cette suractivité s'applique de façon plus significative sur les 3-14 ans (*cf tableau ci-dessous*). Aussi, les collectifs d'adolescents démontrent une forte activité avec un taux d'occupation entre 93 et 108 %. Le centre parental est légèrement en dessous de la prévision, ce qui s'explique par la fermeture de trois studios sur 4 mois de l'année. Aussi, nous avons dû différer 2 admissions sur ce service pour raison de Covid.

Les **dispositifs alternatifs** à l'internat démontrent une activité moins importante surtout pour Escale avec un taux d'occupation de 53.67 % ce qui fait baisser la moyenne des dispositifs alternatifs.

Par contre, le taux d'occupation du DAPE a progressé de 81.32% en 2020 à 94.76 % en 2021.

➤ TABLEAUX DE L'ACTIVITE

CDEF 31 : INTERNAT + DISPOSITIFS	CAPACITE AUTORISEE AU 31/12/2021	ACTIVITE THEORIQUE	ACTIVITE RETENUE AU BE	TOTAL JOURNEES REALISEES	ECART ACTIVITE BE/ACTIVITE REALISEE	MOYENNE DES PERSONNES ACCUEILLIES	TAUX OCCUPAT*
TOTAL INTERNAT	106	38 690	35 223	39 202	+3 979	107.40	101.32%
TOTAL DISPOSITIFS	123	44 895	40 870	35 268	-5 602	96.62	78.56 %
TOTAL CDEF31 Au 31/12/2021	229	83 585	76 093	74 470	-1 623	204.03	89.09%

UNITES D'HEBERGEMENT EN INTERNAT	CAPACITE AUTORISEE AU 31/12/2021	ACTIVITE THEORIQUE	ACTIVITE RETENUE AU BE	TOTAL JOURNEES REALISEES	ECART ACTIVITE BE/ACTIVITE REALISEE	MOYENNE DES PERSONNES ACCUEILLIES	TAUX OCCUPAT*
Gaia	6	2 190	1 994	2 836	+842	7.77	129.50%
Arc en ciel	6	2 190	1 994	2 637	+643	7.22	120.41%
Pouponnière	24	8 760	7 975	8 298	+323	22.73	94.73 %
C.Parental (Parents)	18	6 570	5 981	5 669	-312	15.53	86.29%
C.Parental (Enfants)	20	7 300	6 646	6 094	-552	16.70	83.48%
Villa Las tutos	6	2190	1 994	2 741	+752	7.51	125.16%
Villa Revel	6	2 190	1 994	2 036	+42	5.58	92.97%
Villa Launaguet	6	2 190	1 994	2 103	+109	5.76	96.03%
Villa des Nobles	7	2 555	2 326	2 768	+442	7.58	108.34%
Villa St Alban	7	2 555	2 326	2 639	+313	7.23	103.29%
Accueil : PMR				422	+422	1.16	
Hôtel				269	+269	0.74	
Unité Carroussel				690	+690	1.89	
TOTAL INTERNAT au 31/12/2021	106	38 690	35 223	39 202	+ 3 979	107.40	101.32%

DISPOSITIFS ALTERNATIFS A L'INTERNAT	CAPACITE AUTORISEE AU 31/12/2021	ACTIVITE THEORIQUE	ACTIVITE RETENUE AU BE	TOTAL JOURNEES REALISEES	ECART ACTIVITE BE/ACTIVITE REALISEE	MOYENNE DES PERSONNES ACCUEILLIES	TAUX OCCUPAT*
IAD	20	7 300	6 646	6 148	-498	16.84	84.22%
HAVRE	8	2 920	2 658	2 552	-106	6.99	87.40%
Accueil Familial	27	9 855	8 972	8 528	-444	23.36	86.53%
Appartements Mineurs	10	3 650	3 323	2 478	-845	6.79	67.89%
DAPE Parents	14	5 110	4 652	5 109	+457	14.00	99.98%
DAPE Enfants	14	5 110	4 652	4 576	-76	12.54	89.55%
Escale	30	10 950	9 967	5 877	-4 090	16.10	53.67%
TOTAL DISPOSITIFS au 31/12/2021	123	44 895	40 870	35 268	-5 602	96.62	78.56%

I. Présentation de la section d'investissement

ETAPES BUDGETAIRES 2021		MONTANTS	REALISE
Dépenses	BUDGET EXECUTOIRE	125 000,00	113 096,78
	DM2		
	<i>Autres provisions</i>	13 645.00	
	<i>Subv.d'investissement</i>	22 488,30	
	<i>Dépôts et cautionnement</i>	300,00	
Recettes	BUDGET EXECUTOIRE	125 000,00	126 227,01
	DM2		
	<i>Autres provisions</i>	13 645.00	
	<i>Subv.d'investissement</i>	14 992,20	
	<i>Dépôts et cautionnement</i>	300,00	

SOIT UN EXCEDENT D'INVESTISSEMENT DE 13 130.23 €

Explications de l'excédent de 13 130.23 € :

1. **Les dépenses non réalisées pour un montant de 48 336.52 € correspondent en partie:**
 - Au projet non abouti du développement du système d'alarme mobile prévu initialement sur l'année 2021. Ce projet demande une réflexion plus globale et sera remis lors d'un prochain budget. La somme engagée était de **15 000.00 €**.
 - Il a été inscrit au budget prévisionnel la somme de **27 000.00 €** pour l'installation de la climatisation dans les bureaux donnant sur l'accueil principal de l'établissement (équipe mobile d'urgence, assistantes sociales et cadres hébergement). Ces travaux ont été pris en charge par les services de l'architecture du département.
 - Dépenses reportées pour la somme de **1 500.00 €** prévu pour l'aménagement en mobilier du hall d'accueil.
 - Dépense moins élevée que prévue pour l'achat de chariots de ménage pour le service Entretien des locaux (**2 200.00 €**)
 - Le budget de **2 000.00 €** prévu pour l'achat des plaques électriques et des fours, pour les appartements d'Escale, a été mandaté sur la section de fonctionnement. Ces achats, sont trop peu élevés pour être amortis.
 - L'achat d'une table de réunion pour les bureaux d'Escale n'a pas été effectué. La somme prévue lors de l'élaboration du budget prévisionnel était de **700.00 €**.
2. **Les recettes non réalisées et la liquidation d'écritures de régularisations demandée par la paierie départementale, pour un montant de : 35 206.29 €**
 - Recettes non faites (annuités d'amortissement) au 31/12/2021 pour **15 425.19 €**
 - Recettes supplémentaires sur le compte dépôts et cautionnement reçus pour **1 360.00 €**
 - Régularisation d'écriture sur le compte 1588 - Autres provisions pour charges (écritures passées en DM2) **13 645.00 €**
 - Régularisation d'écritures pour la subvention d'investissement pour un montant de **7 496.10 €** dont la contrepartie s'est faite sur le compte 777 quote-part des subventions d'investissement

1. Les recettes de la section d'investissement réalisées en 2021 126 227.01 €

- a) Une grande partie des recettes réalisée sur l'exercice 2021 correspond aux écritures d'amortissements au 31/12/2021 pour un montant de **109 574.81 €**.

Ce montant se répartit dans les comptes ci-dessous :

Amortissements des immobilisations corporelles	41 522.82 €
28131 – Constructions sur sol propre - Bâtiments	41 522.82 €
Autres immobilisations corporelles	68 051.99 €
28181 – Installations générales, agencements, aménagements divers	1 446.00 €
28182 – Matériel de transports	
5 529.14 €	
28183 – Matériel de bureau et matériel informatique	1 866.80 €
28184 – Mobilier	
19 044.01 €	
28188 – Autres immobilisations (machines, matériels techniques...)	40 166.04 €

Les autres recettes proviennent :

- de versements de cautions des personnes accueillies au centre maternel pour la somme de 1 660.00 €.
- des écritures de régularisation des subventions d'investissement d'un montant de 14 992.20 €

2. Les dépenses de la section d'investissement réalisés en 2021 : 113 096.78 €

Les dépenses réalisées sur l'exercice 2021 sont de 113 096.78 €, montant réparti dans les comptes ci-dessous :

1392- Subvention d'investissement : 22 488.30 €

Cette dépense correspond aux amortissements de la valeur de l'immobilisation acquise au moyen de la subvention (subvention de 149 922.00€ de legs Benech pour les travaux de la villa des Nobles. Il a été nécessaire d'inscrire la somme de 14 992.20 €. La durée d'amortissement de cette subvention est de 20 ans soit jusqu'en 2038.

1588 – Autres provisions pour charges : 68 855.00 €

- a) L'apurement du compte 1582 (compte ne figurant plus dans la M22), a nécessité une écriture d'ordre semi-budgétaire pour un montant de **35 855.00 €**, correspondant à des provisions pour paiement de CET.
- b) Par ailleurs, une reprise de provision de 33 000.00 € a été effectuée pour le financement de congés CET pour un montant de **33 000.00 €**.

2131- Bâtiments : 8 883.04 €

Les dépenses de ce compte proviennent de la fin des travaux réalisés sur la villa BENECH (Nobles) (travaux d'électricité, de maçonnerie...)

Pour information, le coût total de cette villa (achat + travaux de rénovation) s'élève à **890 426.01 €**

Achat : 493 262.54 €

Rénovation : 397 163.47 €

 DETAIL DE LA FIN DES TRAVAUX EFFECTUES POUR LA VILLA DES NOBLES EN 2021

LOTS	DESIGNATION	DEPENSES REALISEES
Lot n°3	Maçonnerie	1 441.79 €
Lot n° 5	Métallerie serrurerie	3 736.98 €
Lot n° 9	Electricité	3 704.27 €
TOTAL DES DEPENSES :		8 883.04 €

2184 – Matériel de bureau et matériel informatique : 1 087.30 €

Cette dépense concerne l'équipement d'une borne Wifi dans la salle de réunion n°1 afin de pouvoir faire des réunions en visioconférence.

2184 – Mobilier : 25 332.08 €

Ces dépenses correspondent aux agencements et aménagement en mobilier sur les unités éducatives et sur certains bureaux. Les différents déménagements tels les ressources humaines et les bureaux des psychologues ont induits certaines dépenses sur ce compte.

Villa Launaguet	Chaises	541.30 €
	Tables	319.54 €
	Canapé	1 948.18 €
Dispositif Equipe mobile	Vestiaires à casier	483.76 €
Centre parental	Commodes pour studio	719.381 €
Bureaux des psychologues	Tables, bureaux, fauteuils, canapés	2 923.00 €
Unité Arc en ciel	Canapés	1 736.69 €
	Mobilier équipement villa	1 634.02 €
Unité Gaia	2 canapés salle polyvalente des parents	3 472.05 €
	Fauteuils et canapés	1 890.91 €
Ressources humaines	Aménagement de bureaux et de salles de réunion	8 116.00 €

2188 - Autres immobilisations : 41 381.06 €

Ce compte prévoit le renouvellement de matériels/mobiliers devenus vétustes, insécurisés ou réformés.

Cuisine	Armoire froide à chariot	6 225.60 €
Buanderie	Séchoir 10 kg Machine à coudre	1 880.40 € 649.00 €
Entretien des Locaux	Laveuse full package Chariots + petits équipements	6 695.76 € 2 801.69 €
Services techniques	Scie plongeante + lames Machine à bois Nettoyeur haute pression Débroussailleuse (espaces verts) Chariot manipulateur (caisson livraison repas) (chauffeur)	724.03 € 11 370.00 € 399.00 € 641.00 € 3 044.00 €
Pouponnière	Poussettes Store extérieur	2 694.42 € 3 223.20 €
Stocks atelier	Matelas pour les unités éducatives Canapé et fauteuils	1 032.96 € 2 326.89 €

I. Présentation de la section de fonctionnement

ETAPES BUDGETAIRES 2021		MONTANTS	TOTAL BE (arrêté de juillet 2021)	REALISE	NON REALISE
Dépenses	BUDGET EXECUTOIRE	19 578 444,00			
	DM1 (écritures de Stocks)	28 244,81			
	DM2	/	19 640 194,37	19 594 681,91	45 512,46
	DM3	+ 110 000,00			
	Reprise déficit 2017	61 750,37			
Recettes	BUDGET EXECUTOIRE	19 560 438,83			
	DM1 (écritures de Stocks)	28 244,81			
	DM2 (contrepartie écritures quote part de subventions d'investissement)	7 796,10	19 640 194,37	19 494 718,57	145 475,80
	DM3	+ 110 000,00			
	Excédent 2019, en réduction des charges d'exploitation	79 755,54			

➡ Ecart dépenses: **45 512,46 €** (dépenses non effectuées)

➡ Ecart recettes: **145 475,80 €** (recettes non effectuées)

SOIT UN DEFICIT DE 99 963.34 €

Ce résultat se traduit par un déficit de recettes et non par des dépenses supplémentaires.

Il est proposé d'inscrire le résultat déficitaire 2021 en report à nouveau en attendant la validation de l'autorité de tarification lors du budget exécutoire en 2023.

Pour information, l'arrêté rendant le budget exécutoire 2021 indique les affectations de résultats suivantes à intégrer sur l'exercice 2021 :

- Comme sur l'exercice 2020, il est nécessaire de reprendre en 2021, le dernier tiers du résultat déficitaire de 2017 pour un montant de **61 750.37 €**.
- Intégration du résultat excédentaire 2019, en réduction des charges d'exploitation pour un montant de **79 755.54 €**.

1. Section de fonctionnement : recettes réalisées en 2021

19 494 718.57 €

BUDGET PREVISIONNEL 2021	19 806 115.37 €
BUDGET EXECUTOIRE 2021	19 640 194.37 €
DECISION MODIFICATIVE N° 1	+ 28 244.81 €
DECISION MODIFICATIVE N° 2	+ 7 496.10 €
DECISION MODIFICATIVE N° 3	+110 000.00 €
RECETTES REALISEES 2021	19 494 718.57 €

➤ **Groupe 1- Produits de la tarification****19 228 063.99 €****Budget prévisionnel :****19 475 615.37**

€

Dotations**19 420 615.37 €*****Autres financeurs/Départements extérieurs*****55 000.00**

€

Budget exécutoire :**19 201 438.83****€ *Dotations*****19 189 438.83 €*****Autres financeurs/Départements extérieurs*****12 000.00**

€

Recettes réalisées :**19 228 063.99 €*****Dotations*****19 189 438.83 €*****Autres financeurs/Départements extérieurs*****38 625.16**

€

Ces recettes réalisées correspondent :

- au versement de la dotation du Conseil départemental pour un montant de 19 189 438.83 €, soit + 6.17 % par rapport à la dotation 2020
- à la facturation aux établissements hors département, pour des jeunes hébergés au CDEF31, dont le montant s'élève à 38 625.16 €.

➤ **Groupe 2- Autres produits relatifs à l'exploitation****257 716.69 €****Budget prévisionnel :****330****500.00 €****Budget exécutoire :****359 000.00 €****DM1 (stocks)****28 244.81 €**

Recettes réalisées :**257 716.69 €**

Ce groupe fait ressortir un déficit de recettes d'un montant de 129 528.12 €. Ce déficit s'explique en grande partie par des recettes de formation non faites (110 556.70 €). Ces formations ont été, soit annulées pour raison sanitaire, soit reportées sur l'année 2022.

- Stock final de fournitures, d'alimentation, de produits d'entretien : - 8 016.81 €
- Remboursement des frais de personnel : - 111 504.91 €
- Participation des mères du centre maternel : + 3 197.00 €
- Produits des services exploités dans l'intérêt du personnel (repas) : - 608.00 €
- Remboursements divers (sinistres assurances, remboursement énergie, cantines payées d'avance) :
- 12 595.40 €

➤ Groupe 3- Produits financiers et produits non encaissables 8 937.89 €**Compte 777 : Quote-part des subventions d'investissement : 7 496.10 €**

Cette écriture correspond aux amortissements de la valeur de l'immobilisation acquise au moyen de la subvention (subvention du legs Benech pour les travaux de la villa des Nobles).

Compte 773 : Mandats annulés sur exercice antérieur : 1 441.79 €

Annulation d'un mandat établi en 2020 car la nature du règlement était erronée.

2. Dépenses de la section fonctionnement réalisées en 2021 : 18 701 951.08 €

BUDGET PREVISIONNEL 2021	19 806 115.37 €
BUDGET EXECUTOIRE 2021	19 640 194.37 €
DECISION MODIFICATIVE N° 1	+ 28 244.81 €
DECISION MODIFICATIVE N° 3	+ 110 000.00 €
DEPENSES REALISEES 2021	19 594 681.91 €

Le budget exécutoire 2021 prévoit dans son arrêté du 17/06/2021 la somme de 19 640 194.37 € avec les reprises de résultat suivantes:

1. Résultat de 2017 - Reprise d'une partie du déficit lissé sur 3 ans) pour le dernier tiers de 61 750.37 €
2. Résultat de 2019 pour 79 755.54 € (excédent repris en réduction des charges d'exploitation)

Le budget exécutoire 2021 se décompose de la façon suivante :

- Reconstitution (dont l'unité temporaire - Arc en ciel): 19 391 514.37 €
 - Les évolutions du coût de la vie,
 - Mise en conformité du réseau informatique et des infrastructures
 - Les valorisations salariales,
 - Les mesures réglementaires,
 - GVT....
- Mesures nouvelles : 74 852.30€
 - Postes transversaux : 72 762.30 - 2.10 ETP (1 Agent d'entretien qualifié – 1 Assistant éducatif et social et 0.10 Psychologue)
 - Médaille du travail : 2 090.00 €
- Mesures ponctuelles liées au COVID : 121 987.70 €
- Mesures exceptionnelles liées au renfort PECL : 51 840.00 €

Le budget exécutoire indique un montant de 121 987.70 € pour les mesures liées à la crise sanitaire.

Cette année 2021, les dépenses réalisées liées au COVID s'élèvent à 207 122.84 €. (Groupe 1 : 24 596.61 € - Groupe 2 : 182 526.23 €). Une dépense supplémentaire est constatée pour la somme de 85 135.14 €.

Aussi, le budget exécutoire inscrit un montant de 51 840.00 € pour les mesures exceptionnelles liées au renfort pour les PECL. Or la dépense réalisée liée à ces renforts s'élèvent à 111 969.61 €, soit une dépense supplémentaire de 60 129.61 €.

Au vu du nombre important de demande d'admission sur une tranche d'âge de 3/10 ans, l'unité Carrousel ouvre en août 2021, dans un premier temps jusqu'au 31 octobre 2021, puis prolongée jusqu'au 31 décembre 2021. Les dépenses afférentes à cette unité sont constatées lors de l'élaboration de ce compte administratif, et s'élèvent à un montant de 148 269.66 € (Groupe 1 : 7 940.08 € - Groupe 2 : 140 329.58 €).

➤ **Groupe 1 - Dépenses afférentes à l'exploitation courante : 1 970 488.22 €**

BUDGET PREVISIONNEL 2021	1 992 950.00 €
BUDGET EXECUTOIRE 2021	1 992 950.00 €
DECISION MODIFICATIVE N° 1	+ 28 244.81 €
DECISION MODIFICATIVE N° 2	/
DECISION MODIFICATIVE N° 3	/
DEPENSES REALISEES 2021	1 970 488.22 €



Par rapport au budget exécutoire (1 992 950.00 €), les dépenses de ce groupe sont moins importantes que la prévision et s'élèvent à 1 970 488.22 €, soit **-1.12 %**. Aussi, ces dépenses révèlent une sensible évolution dont le ratio par rapport aux dépenses de l'année 2020 est de +1.60%. Certains produits comme l'alimentation, l'énergie, le carburant et bien d'autres ont largement été impactés par l'inflation. Toutefois, il est à noter qu'un travail de gestion et d'optimisation des dépenses a débuté et devra faire l'objet d'une maîtrise budgétaire rigoureuse.

En ce qui concerne les dépenses liées au COVID, il était prévu sur ce groupe la somme de 45 000.00 €. Or les dépenses effectuées s'élèvent à **24 596.61 €**.

Aussi, il est indiqué dans ces dépenses du groupe 1, celles non prévues au budget exécutoire 2021, liées à la création de l'unité Carrousel ouverte en Août 2021, dépenses qui s'élèvent à **7 940.08 €**

On peut observer ci-après les comptes dont les évolutions sont les plus significatives :

6023 - Alimentation

- Budget exécutoire 2021 : 290 000.00 €
- Dépenses 2021 : 332 756.20 € - Dépenses 2020 : 336 042.55 € - Dépenses 2019 : 309 269.26 €

Lors de l'élaboration du budget prévisionnel 2021, il était prévu moins de repas confectionnés par la cuisine centrale et beaucoup plus d'autonomie sur certains services (achat et confection des repas par les équipes). Ce qui impacterait alors le compte 6063. Or, les dynamiques des groupes et les maturités de certains jeunes n'ont pas permis cette gestion des repas. Aussi, certaines personnes accueillies au centre parental, pour lesquelles il est nécessaire d'observer les comportements parents/enfants, prennent les repas sur le collectif avec l'équipe éducative. L'objectif étant que les parents prennent les repas avec les enfants sur leur studio.

Par ailleurs, une réelle flambée des prix sur les produits alimentaires a eu une incidence non négligeable sur la hausse des dépenses de ce compte.

60623 – Fournitures d'atelier

- Budget exécutoire 2021 : 75 000.00 €
- Dépenses 2021 : 102 851.86 € - Dépenses 2020 : 88 216.90 € - Dépenses 2019 : 62 273.43 €

Par rapport au budget exécutoire 2021, l'évolution des dépenses se traduit par le nombre accru des interventions pour des réparations sur les différents sites et appartements extérieurs. Aussi, une partie de cette hausse est due à la reproduction de clés faisant partie de l'organigramme. Ces clés sont, soit perdues, soit cassées par les professionnelles et/ou des personnes accueillies du centre parental. Une réflexion doit être mise en place concernant la facturation de celles-ci.

De plus, ce compte a subi de fortes augmentations de prix sur les différents matériaux comme le bois, l'aluminium...

6068 : Autres achats non stockés de matériel et fournitures

Budget exécutoire 2021: 65 400.00 €

- Dépenses 2021 : 86 674.73 - Dépenses 2020 : 103 740.18 € - Dépenses 2019 : 66 526.06 €

Par rapport au budget exécutoire 2021, ce compte subit une hausse qui se traduit par des aménagements en petits mobiliers sur d'une part, les unités éducatives comme Carrousel et Gaia puis d'autre part pour différents bureaux qui ont dû déménager : bureaux des psychologues et des ressources humaines.

6262 : Frais de télécommunication

- Budget exécutoire 2021: 83 500.00 €
- Dépenses 2021 : 92 583.79 € - Dépenses 2020 : 75 353.75 € - Dépenses 2019 : 68 047.96€

Par rapport au budget exécutoire 2021, l'augmentation de la dépense s'explique par une dépense non prévue lors de l'élaboration du BP 2021 qui concerne les consommations internet et télécommunications des bureaux ressources humaines, dont le déménagement a eu lieu début d'année 2021. Cette dépense s'élève à 7 200.00 €.

Certaines lignes budgétaires sont restées relativement stables par rapport à la prévision budgétaire (et au BE) :

60621 – Combustibles et carburants

- Budget exécutoire 2021 : 64 000.00 €
- Dépenses 2021 : 64 138.74 € - Dépenses 2020 : 44 543.33€ - Dépenses 2019 : 47 958.26 €

Par rapport au budget exécutoire 2021, la prévision des dépenses a été évaluée au plus juste, et en tenant compte de l'évolution du parc automobile. Par rapport aux dépenses 2020, cette augmentation est due, entre autre, à l'éloignement de la villa Mondouzil (ancien Genêts) et au nouveau fonctionnement de l'équipe mobile d'urgence (ouverture en septembre 2021) pour lequel beaucoup de déplacements sont faits.

60625 – Fournitures scolaires, éducatives et loisirs

- Budget exécutoire 2021: 25 700.00 €
- Dépenses 2021 : 24 989.77 € - Dépenses 2020 : 25 862.13€ - Dépenses 2019 : 19 166.49€

Ce compte reste stable depuis deux ans et la dépense est évaluée au plus juste par rapport au BP.

D'autres postes ont vu leurs dépenses légèrement impactées à la baisse par rapport à la prévision

61128 – Autres prestations à caractère médico-social :

- Budget exécutoire 2021 : 302 000.00 €
- Dépenses 2021 : 280 226.02 € - Dépenses 2020 : 324 397.22 € - Dépenses 2019 : 321 222.64 €

Par rapport au budget exécutoire 2021, la dépense est moins importante que prévu. Cette ligne budgétaire inscrit différents postes comme : les séjours extérieurs pour les jeunes, les hôtels, les sorties, les activités, les prestations d'interprétariats, les coiffeurs, les chèques service, cantines scolaires... Certains de ces postes sont à l'équilibre par rapport aux dépenses 2021 et d'autres se réajustent entre eux comme les séjours de rupture et les prestations d'interprétariat. Cependant, d'autres lignes sont à souligner car les dépenses ont diminué par rapport à l'année 2021. Exemple, hôtels : dépenses 2021 : 43 303.59 € - dépenses 2020 : 63 056.59 € - / séjours individuels : dépenses 2021 : 5 000.00 € - dépenses 2020 : 20 522.00 €

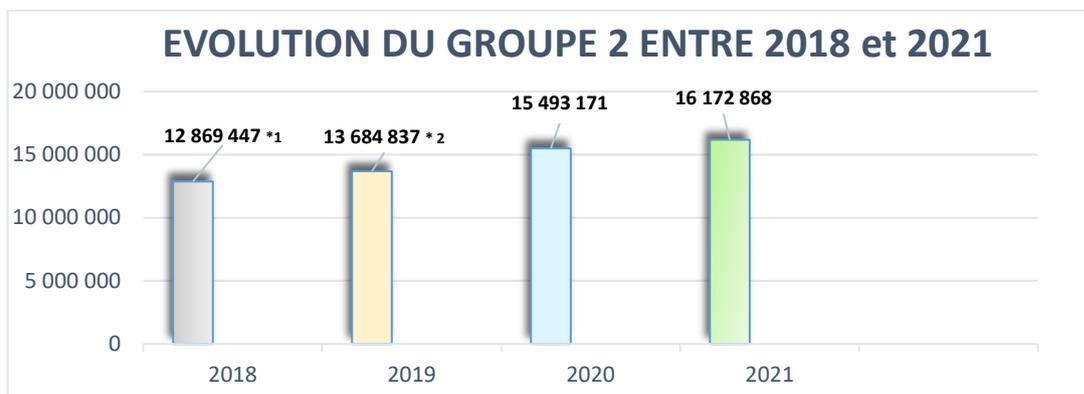
6063 – Alimentation :

- Budget exécutoire 2021 : 115 000.00 €
- Dépenses 2021 : 96 222.29 € - Dépenses 2020 : 74 362.20 € - Dépenses 2019 : 88 281.53 €

Par rapport au budget exécutoire 2021, la dépense 2021 est en deçà de la prévision. Comme expliqué plus haut (compte 6023), il était prévu que les équipes confectionnent davantage de repas soit dans le cadre ponctuel d'ateliers cuisine, soit pour être plus en autonomie sur la gestion des repas. La dynamique des unités n'a pas permis cela.

➤ Groupe 2- Dépenses afférentes au personnel

BUDGET PREVISIONNEL 2021	16 238 070.00 €
BUDGET EXECUTOIRE 2021	16 072 149.00 €
DECISION MODIFICATIVE N° 1	/
DECISION MODIFICATIVE N° 2	/
DECISION MODIFICATIVE N° 3	+ 110 000.00 €
DEPENSES REALISEES 2021	16 172 868.60 €



*1 : dont 370 144.15 € de dépenses liées à la suractivité et aux PECEI

*2 : dont 551 915.19 € de dépenses liées à la suractivité et aux PECEI

Le budget exécutoire 2021 du groupe 2 s'élève à **16 072 149.00 €**, alors que le montant des dépenses est de **16 172 868.60 €**, soit **+ 100 719.60 €** (+ 0.62%) de dépenses supplémentaires.

Par rapport au budget exécutoire 2021, certaines dépenses ont été plus élevées que la prévision, alors que d'autres ont inscrit des dépenses moins importantes que ce qui était prévu.

Au regard des chiffres ci-dessus, il est important de mettre en exergue certaines lignes faisant l'objet d'exécution non prévue au budget exécutoire 2021 :

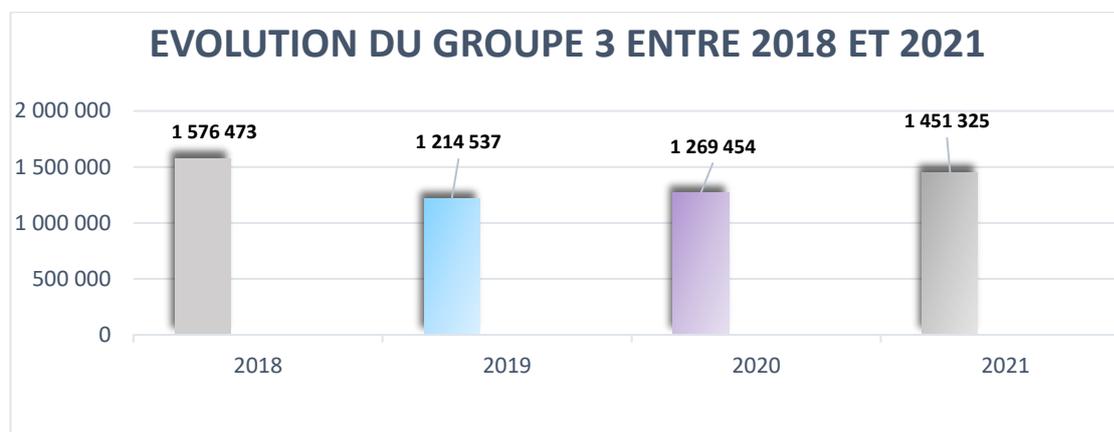
- Dépenses afférentes à l'ouverture de l'unité Carrousel : **140 329.58 €**
- Dépenses liées à la crise sanitaire : 182 526.23 € dont 115 481.78 € inscrits au BE 2021, soit une dépense supplémentaire de **67 044.45 €**
- Dépenses liées aux recrutements de PECEI : 111 969.61 € dont 51 840.00 € inscrit au BE 2021, soit une dépense supplémentaire de **60 129.61 €**

Ci-après le détail des postes subissant des variations entre le budget exécutoire 2021 et la dépense 2021:

DESIGNATION	MONTANT BE	REALISE	DIFFERENCE
Indemnité compensatoire	166 768.75	40 744.59	+ 126 024.16
Prime de précarité	225 820.31	13 184.22	+ 212 636.09
Primes et indemnités	915 326.49	1 070 407.41	- 155 080.92
Assistants familiaux	1 090 157.41	1 127 623.48	- 37 466.07
Apprenti	-	3 487.55	- 3 487.55
Peci	51 840.00	111 969.61	- 60 129.61
Suractivité	-	20 534.46	- 20 534.46
Unité Carrousel	-	140 329.58	- 140 329.58
Covid	115 481.78	182 526.23	- 67 044.45
Rupture conventionnelle	-	1 399.79	- 1 399.79
Indemnité de licenciement	-	4 306.54	- 4 306.54
Différence en salaire et ARE	85 603.19	23 446.09	+ 62 157.10
Congé maladie	744 838.36	764 869.17	- 20 030.81
Remplacement congés	196 833.53	344 359.85	- 147 526.32
Aménagement de poste (temps partiel/thérapeutique)	76 259.80	123 753.47	- 47 493.67
Congé maternité	75 401.40	153 354.38	- 77 952.98
Formation	76 259.80	16 458.41	+ 59 801.39
Non remplacement de plusieurs postes	191 519.90	-	+ 191 519.90
Autres charges hors paie	97 500.00	69 665.49	+ 27 834.51
Médaille du travail	2 090.00	-	+ 2 090.00

➤ Groupe 3 - Dépenses afférentes à la structure

BUDGET PREVISIONNEL 2021	1 513 345.00 €
BUDGET EXECUTOIRE 2021	1 513 345.00 €
DECISION MODIFICATIVE N° 1	/
DECISION MODIFICATIVE N° 2	/
DECISION MODIFICATIVE N° 3	/
DEPENSES REALISEES 2021	1 451 325.09 €



Par rapport au budget exécutoire 2021 (1 513 345.00 €), la dépense du groupe 3 est moins importante que la prévision et induit un excédent de 62 019.91 €. Celui-ci provient de certaines dépenses qui n'ont pas pu être effectuées sur l'année 2021. Deux postes sont principalement concernés par cet excédent : location immobilière et les allocations d'accès à l'autonomie des jeunes en appartement.

Ci-après quelques explications complémentaires:

6132 – Locations immobilières

- Budget exécutoire 2021 : 381 900.00 €
- Dépenses 2021: 330 806.22 € - Dépenses 2020: 299 427.41€ - Dépenses 2019 : 275 111.66 €

Il était prévu lors de l'élaboration du budget prévisionnel, la location de salle de réunion. Or, le contexte sanitaire n'a pas permis de faire toutes les réunions en présentiel et beaucoup d'entre elles se sont déroulées en visioconférence. De plus, il était également inscrit au BP la location d'appartement pour le dispositif du DAPE. Au regard des difficultés à trouver des locations d'appartements, nos prévisions n'ont pas pu être effectuées.

Aussi, nous avons prévu de remplacer un appartement du SAM, placé en zone sensible, ce qui n'a pu se faire sur l'année 2021 au vu de ces arguments.

6582 – Allocations accès à l'autonomie

- Budget exécutoire 2021 : 107 720.00 €
- Dépenses 2021 : 43 360.00 € - Dépenses 2020 : 47 851.00€ - Dépenses 2019 : 56 580.00 €

Deux observations sur les dépenses non faites :

1. L'effectif du dispositif Escale particulièrement bas depuis 2 ans, avec un taux d'occupation en 2021 à 53.67 % n'a pas eu les dépenses escomptées pour les allocations des jeunes.
2. Le profil de certains jeunes en appartement nécessite un accompagnement plus particulier et avec des moyens de paiement autres que l'argent en espèces (chèques service, bon administratif). Cela a généré des économies sur cette ligne budgétaire.

A contrario, d'autres postes ont connu des évolutions significatives :

6588 – Allocations versées aux personnes accueillies du pôle parental

- Budget exécutoire 2021 : 50 600.00 €
- Dépenses 2021 : 64 480.00 € - Dépenses 2020 : 35 021.00€ - Dépenses 2019 : 31 060.56 €

On remarque sur ce compte une progression régulière des dépenses sur ces 3 dernières années. Ce poste prévoit les allocations pour les parents sans ressource. Cela peut varier suivant les années, au regard des situations des personnes accueillies. Aussi, l'évolution du centre parental, avec l'accueil du père, impact incontestablement cette ligne budgétaire.

61568 – Contrats de maintenance

- Budget exécutoire 2021 : 118 00.00 €
- Dépenses 2021 : 135 642.04 € - Dépenses 2020 : 142 913.29€ - Dépenses 2019 : 112 242.36 €

Un renforcement de certains contrats de maintenance a eu lieu fin d'année 2020 avec une poursuite début 2021, afin de répondre au mieux aux exigences des normes de sécurité et de conformité. Ceci a eu une influence significative sur le montant des dépenses.

6161 : Assurances multirisques

- Budget exécutoire 2021 : 169 700.00 €
- Dépenses 2021 : 210 394.90 € - Dépenses 2020 : 138 338.39€ - Dépenses 2019 : 175 841.08 €

L'appel d'offre des assurances « risques statutaires » a débuté le 1^{er} janvier 2021. Deux candidats ont répondu à l'appel d'offre, avec des augmentations conséquentes sur les deux dossiers. L'évolution des cotisations prend en compte l'augmentation de la masse salariale, les reclassements des catégories professionnelles et l'augmentation du nombre de jours d'absence pour accident de service.

ANNEXE

➤ Calendrier des étapes budgétaires 2021 pour la section fonctionnement

ETAPES BUDGETAIRES	GROUPE 1	GROUPE 2	GROUPE 3	Reprise du résultat 2017	TOTAL GENERAL
Octobre 2020 Budget prévisionnel 2021 avec MN : *	1 992 950.00 €	16 238 070.00 €	1 513 345.00 €	61 750.37 €	19 806 115.37€
Avril 2021 Décision modificative n°1 +28 244.81 € (Écritures de stocks – écritures d'ordres)	2 021 194.81 €	16 238 070.00 €	1 513 345.00 €	61 750.37 €	19 834 360.18€
Octobre 2021 Budget exécutoire 2021	1 992 950.00 €	16 072 149.00 €	1 513 345.00 €	61 750.37 €	19 640 194.37€
Octobre 2021 Décision modificative n° 2 Virements de comptes à comptes et écritures d'investissements	1 992 950.00 €	16 072 149.00 €	1 513 345.00 €	61 750.37 €	19 640 194.37€
Janvier 2022 Décision modificative n°3	1 992 950.00 €	16 182 149.00 €	1 513 345.00 €	61 750.37 €	19 750 194.37€

III. BILAN SOCIAL

RAPPORT SOCIAL UNIQUE

CDEF 31

Le Rapport Social Unique (RSU)³ récapitule en un document unique les principales données chiffrées permettant d'apprécier la situation de l'établissement dans le domaine social, d'enregistrer les réalisations effectuées et de mesurer les changements intervenus au cours de l'année écoulée et de l'année précédente et notamment sur :

- 1- **L'emploi** : les effectifs physiques et les effectifs en équivalent temps plein, les caractéristiques des effectifs, les positions statutaires, les postes proposés, les postes pourvus.
- 2- **Le recrutement** : le recrutement de fonctionnaires, le recrutement pour pourvoir des emplois d'encadrement supérieur et dirigeant, les cas de recours à des contractuels, l'apprentissage, les contrats aidés, les stagiaires.
- 3- **Les parcours professionnels** : les mutations et les mobilités, les mises à disposition, les avancements de grade et les promotions internes, les examens professionnels, les départs ou cessations de fonctions, notamment selon le motif ou la destination.
- 4- **La formation** : le nombre des agents en formation initiale et continue, les dépenses de formation, les types de formations dispensées, le nombre et la durée des formations, les décisions prises sur les demandes de formation.
- 5- **Les rémunérations** : la masse salariale, les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes.
- 6- **La santé et la sécurité au travail** : la nature des risques professionnels, le nombre et la nature des accidents du travail, maladies professionnelles et affections ainsi que les reclassements des agents reconnus inaptes à l'exercice de leurs fonctions, le nombre et la nature des arrêts de travail imputables au service, le nombre et la nature des signalements enregistrés dans le dispositif prévu par l'article 6 quater A de la loi du 13 juillet 1983 susvisée, les acteurs de la prévention et leurs activités, les instances de prévention et leurs activités, les documents de prévention et d'évaluation des risques professionnels, la mise en œuvre des actions de prévention des risques professionnels.

³ les articles 9 bis A et 9 bis B de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, le décret n° 88-951 du 7 octobre 1988, décret modifié par le décret n° 2012-1292 du 22 novembre 2012 et par l'arrêté du 5 décembre 2012, l'article 5 de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, le décret n° 2020-1493 du 30 novembre 2020 relatif à la base de données sociales et au rapport social unique dans la fonction publique

- 7- **L'organisation du travail et l'amélioration des conditions et de la qualité de vie au travail** : les cycles de travail, l'organisation du travail, les quotités de temps de travail, notamment le temps non complet ou incomplet et le temps partiel, les heures supplémentaires, le télétravail et le travail à distance, l'existence de chartes et accords relatifs au temps de travail ou au télétravail, les droits à jours de congés, les comptes épargne-temps, les absences liées à des raisons de santé ainsi qu'à d'autres motifs, les jours de carence, les restructurations et réorganisations de service.
- 8- **L'action sociale et la protection sociale** : les montants des dépenses et leur nature, les types de prestations fournies, notamment le logement, le nombre de bénéficiaires et leurs caractéristiques ;
- 9- **Le dialogue social** : les instances de dialogue social, les représentants du personnel, le nombre de réunions et de jours d'autorisation d'absence et le crédit de temps syndical alloué et utilisé, les moyens de toute nature effectivement accordée aux organisations syndicales, les négociations engagées et les accords signés, les recours formés auprès des commissions administratives paritaires, les jours de grève.
- 10- **La discipline** : la nature des fautes disciplinaires, le nombre de sanctions prononcées ainsi que leur nature.

Il est à la fois un outil rétrospectif et prospectif destiné à améliorer les capacités de prévision de l'établissement quant à la gestion des Ressources Humaines et de leur adaptation aux évolutions du secteur social et médico-social.

Il donne enfin l'occasion d'évaluer l'état d'avancement des grandes politiques RH, définies dans le projet d'établissement 2012-2016.

Rapport Social Unique (RUS) décrit la situation de l'effectif total.

Il se compose de trois parties :

Partie I : Etat et analyse des données sociales de l'établissement de N-2 à N

Partie II : Gestion des ressources humaines au sein de l'établissement

Partie III : Mise en perspective des données sociales au regard du projet d'établissement (volet social) et intégration de la politique des ressources humaines sur le territoire.

Dans chaque partie, et pour l'ensemble des indicateurs, des "points clés" apportent des précisions et des analyses qualitatives complémentaires.

Le bilan de la partie Ressources Humaines du projet établissement 2012-2016 est intégré dans la partie III.

SOMMAIRE

PARTIE I.....	198
I – Evolution des effectifs et de la Masse Salariale.....	198
Indicateur 1 - La répartition des emplois au 31.12.2021	
Indicateur 2 - La masse salariale	
II – Gestion du temps et disponibilité des Ressources Humaines	203
Indicateur 3 - Les heures supplémentaires 2021	
Indicateur 4 - Jours de compte épargne temps (CET) stockés au 31/12/2021	
Indicateur 5 - Absentéisme par service / unité	
Indicateur 6 - Mouvements internes en 2021	
Indicateur 7 - Mouvements Externes en 2021	
Indicateur 8 - Concours et recrutement sans concours	
III – Gestion des compétences.....	208
Indicateur 9 - Nombre d'avancements de grade et de promotions	
Indicateur 10 - Repérage des métiers sensibles ou en « tension »	
Indicateur 11 - Attractivité et fidélisation du personnel	
Indicateur 12 - Analyse de l'adéquation des moyens humains avec l'activité	
Indicateur 13 – Les fiches de postes	
Indicateur 14 - Plan de formation	
Indicateur 15 - Formation individuelle : Etude promotionnelle, CFP, VAE, Bilan de compétence, CPF, Apprentissage, Enveloppe budgétaire « usure professionnelle »	
V – Dialogue Social.....	217
Indicateur 16 - Nombre de réunions syndicales, commissions et instances	
Indicateur 17 - Nombre d'heures syndicales utilisées	
Indicateur 18 - Nombre d'agents grévistes	
Indicateur 19 - Droits et moyens syndicaux	
V – Santé et sécurité au travail	219
Indicateur 20 - Nombre d'accidents de service, de trajets et de maladies professionnelles	
Indicateur 21 - Nombre de jours d'arrêt de travail (MO, CLM, CLD...)	
Indicateur 22 - Thématique de la responsabilité sociale de l'établissement	
Indicateur 23 – Prévention des risques professionnels	
Indicateur 24 - Formation en lien avec les conditions de travail	
PARTIE II.....	224
La professionnalisation du service Ressources Humaines de l'établissement	
PARTIE III.....	226
1 - Etat d'avancement et de réalisation du projet d'établissement sur le plan RH	
2 - La politique Gestion des Ressources Humaines 2021 et les perspectives 2022	
3 - La Médecine Préventive	
ANNEXE.....	234
Le Comité de Gestion des Œuvres Sociales	

EVOLUTION DES EFFECTIFS ET DE LA MASSE SALARIALE

La politique des ressources humaines de l'établissement tient compte à la fois de la nécessité d'une gestion adaptée aux besoins et aux évolutions du cadre réglementaire et d'un management s'appuyant sur un dialogue social vivant. Les données ci-après visent à servir de base à cette politique de ressources humaines en permettant à chacun, équipe de direction et d'encadrement, membres des instances et professionnels, d'identifier les réalités et évolutions institutionnelles marquant l'année 2021.

Pour mémoire, les professionnels de l'établissement sont titulaires de la Fonction Publique Hospitalière à l'exception des contractuels. Ces derniers sont recrutés pour les raisons suivantes :

- Du fait d'absences prolongées des titulaires⁴,
- De positions statutaires⁵ dans l'attente de l'organisation d'un concours sur des postes devenus définitivement vacants,
- En cas d'accroissement temporaire d'activité,
- Dans le cadre d'un recrutement en contrat à durée indéterminé.

Les ressources humaines de l'établissement sont constituées de **313.21 ETP⁶** budgétés (titulaires et CDI) soit 6.75 ETP de plus qu'en 2020 et 42.50 ETP financés pour compenser les absences des titulaires soit **355.71 ETP** budgétés.

Les agents titulaires, les remplacements réglementaires et les renforts représentent **404** professionnels rémunérés au 31 décembre 2021⁷, soit une dépense annuelle concernant la masse salariale de **16 235 333,16 euros**.

Par ailleurs, sur **357** agents travaillant effectivement au CDEF 31 au 31/12/2021, il y avait **146 titulaires** et **211 contractuels**.

⁴ Arrêt maladie, congé maternité, congé parental, congé longue maladie, congé longue durée, accident du travail, temps partiels, formation, etc.

⁵ Détachement ou disponibilité

⁶ Équivalents Temps Pleins

⁷ Du fait des possibilités de temps partiels ou des arrêts de travail des titulaires remplacés par des contractuels

Indicateur 1 - La répartition des emplois au 31 décembre 2021

1. La répartition par corps des 313.21 ETP budgétés

▪ Titulaires	
Personnel de direction – encadrement :	17
Personnel administratif :	25.25
Personnel éducatif (ES – ME – EJE – CESF – AS) :	99.75
Personnel médico – technique (Psychologue)	7.53
Personnel ouvrier (TH - AEQ – OP) :	26
Personnel paramédical (PUER – INF - AMP – AP – ASH) :	104.50
Total	280.03 ETP
▪ Contractuels à durée indéterminée	
Personnel - administratif	2
Personnel soignant (Médecins) :	3.28
Personnel médico – techniques (Psychomotricien) :	0.90
Personnel éducatif (Assistants familiaux) :	27
Total	33.18 ETP

2. La répartition des effectifs par pôles au 31/12/2021

POLE / SERVICE	ETP BUDGETES	ETP REMUNERES au 31/12/21	NBRE AGENTS* PRESENTS au 31/12/21
Direction - Encadrement	17	18	16
Accueil – Admission - Secrétariat de direction - qualité	13	14.20	13
Ressources humaines et économiques	11.25	12.50	12
Services Transversaux (Pôle santé – Psychologues – Assistantes Sociales – Médecins – Psychomotricien)	24.46	27.17	28
Petite enfance	45	52.80	44
Enfance	35.50	54.10	54
Adolescents	59	74.50	65
Mères - Enfants	23	25.70	25
Dispositifs (IAD - DAPE – SAM – HAVRE – ESCALE)	23	28.20	25
Dispositif Accueil Familial	32	31.70	31
Maintenance – Travaux – Espace Vert	9	9	8
Logistique (Buanderie – Entretien – Cuisine – Chauffeur- Magasin)	21	29	25
Pool de remplacement	/	11.30	11
TOTAL	313.21	388.17	357

* le nombre d'agents présents correspond aux agents travaillant effectivement au mois de décembre ; les agents en maladie, accident de travail, maternité, en formation ou en décharge syndicale totale sont décomptés.

Les écarts entre les ETP budgétés et les ETP rémunérés s'expliquent d'une part par le remplacement des agents absents, mais rémunérés, par l'accroissement d'activité et à la crise sanitaire. Les écarts entre les ETP rémunérés et le nombre d'agents présents au 31/12/2021 sont dus à la différence entre les agents présents physiquement au 31/12/2021, et ceux en maladie, formation, accident de service ou à temps partiel.

1. La pyramide des âges au 31/12/21

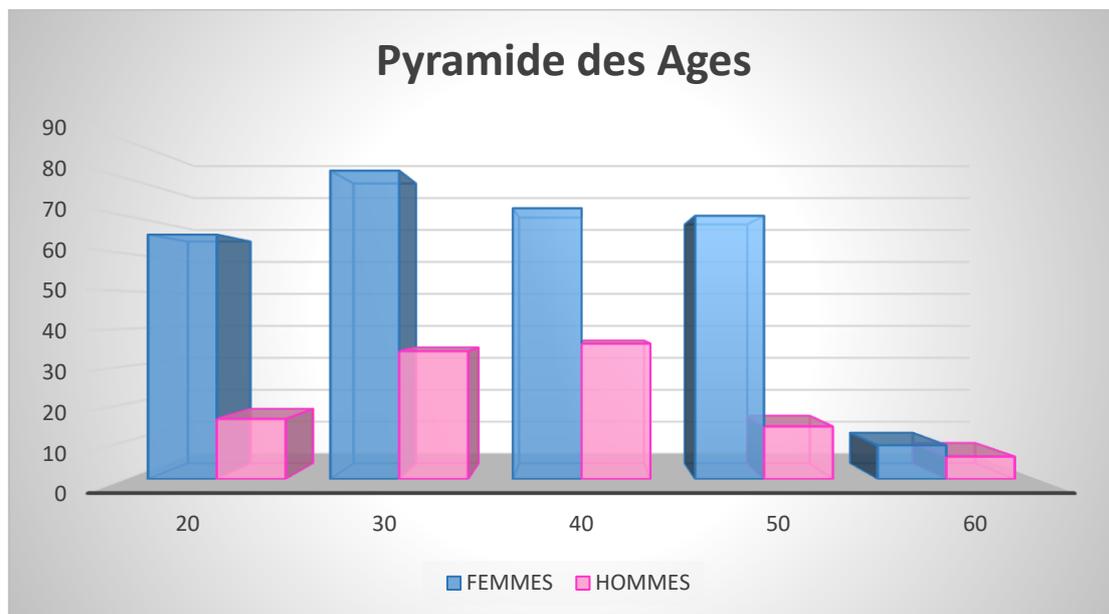
2. Données en nombre :

	20	30	40	50	60	TOTAL
FEMMES	65	82	72	70	9	298
HOMMES	16	34	36	14	6	106
TOTAL	81	116	108	84	15	404

Données en pourcentage :

	20 à 29 ans	30 à 39 ans	40 à 49 ans	50 à 59 ans	Plus 60 ans	Total
FEMMES	80,25	70,69	66,67	83,33	60,00	73,76%
HOMMES	19,75	29,31	33,33	16,67	40,00	26,24%

	20 à 29 ans	30 à 39 ans	40 à 49 ans	50 à 59 ans	Plus 60 ans	Total
Nombre	81	116	108	84	15	404
Pourcentage	20,05%	28,71%	26,73%	20,79%	3,71%	100,00%



A l'instar des exercices antérieurs, l'établissement connaît une surreprésentation des femmes à hauteur de 73.76% contre 26.24% d'hommes.

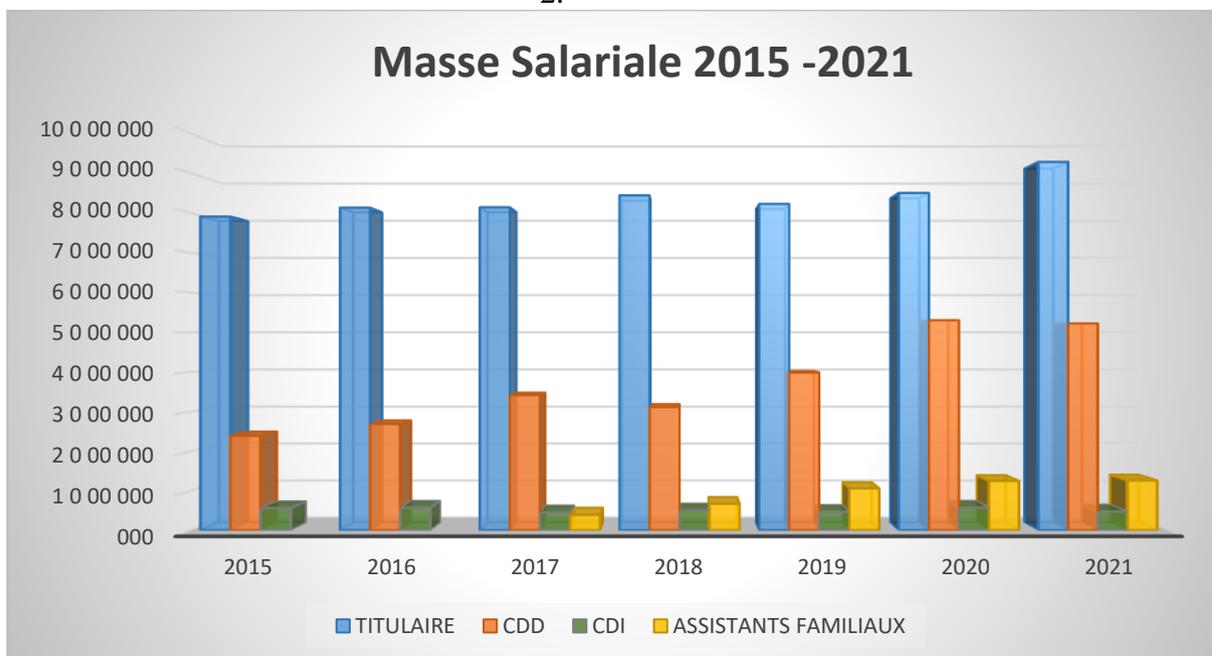
Le précédent constat de professions fortement féminisées ainsi que la stabilité des effectifs se traduisent par une régularité des données concernant la représentation des sexes par tranche d'âge. S'agissant de la répartition des effectifs par tranche d'âge, l'établissement connaît une composition équilibrée d'un point de vue RH (transmission des compétences et entrées-sorties).

Indicateur 2 - La masse salariale

1.

ANNEE	TITULAIRE	CDD	CDI	ASSISTANTS FAMILIAUX	TOTAL
2015	7 908 842,48	2 394 853,18	557 229,71		10 860 925,37
2016	8 133 782,56	2 690 825,44	568 326,25		11 392 934,25
2017	8 142 193,67	3 420 908,71	446 814,13	390 018,42	12 399 934,93
2018	8 442 187,29	3 118 986,38	497 278,10	669 938,95	12 728 390,72
2019	8 227 426,83	3 987 334,49	459 083,39	1 061 648,88	13 735 493,59
2020	8 504 258,79	5 303 598,23	568 853,46	1 247 967,27	15 624 677,75
2021	9 283 034,93	5 223 257,82	469 437,52	1 259 602,89	16 235 333,16

2.



3.

- 4.
5. *dont 400 000 euros pour le recrutement de professionnels pour des prises en charge individuelle en 2017
6. * dont 449 563 euros pour le recrutement de professionnels pour des prises en charge individuelle et la suractivité en 2018
7. *dont 551 914 euros pour le recrutement de professionnels pour des prises en charge individuelle et la suractivité en 2019
8. *dont 106 711 euros pour le recrutement de professionnels pour des prises en charge individuelle et la suractivité en 2020
9. *dont 272 833.65 euros pour le recrutement de professionnels pour des prises en charge individuelle et la suractivité en 2021
- 10.

Points clés

La progression des dépenses identifiées au 31/12/2021 est de 3.91 % par rapport aux dépenses au 31/12/2020. Elle est le reflet de plusieurs facteurs : le taux de progression du GVT⁸, l'impact des réformes statutaires et des mesures catégorielles. La croissance des dépenses du personnel est en grande partie soutenue par des décisions nationales qui affectent les rémunérations et les charges afférentes.

⁸ GVT : Glissement vieillissement Technicité

Il est à noter également que la crise sanitaire a nécessité des recrutements supplémentaires supérieur à la dotation allouée pour cette dépense en 2021 (+ 67 044.45 euros) pour pallier aux absences.

Nous pouvons également constater des dépenses supplémentaires non prévues au budget 2021 tels que le recrutement de professionnels pour des prises en charge individuelle, la suractivité et l'ouverture d'une unité de vie en 2021.

Ces différents recrutements s'élèvent à 272 833.65 euros, ce qui explique le déficit constaté au 31 décembre 2021 pour le groupe II.

GESTION DU TEMPS ET DISPONIBILITE DES RH

Indicateur 3 - Les heures supplémentaires 2021

La politique de Gestion des Ressources Humaines du CDEF 31 permet le paiement d'heures supplémentaires sous certaines conditions et notamment:

- en cas d'absence inopinée d'un professionnel, **la veille ou l'avant-veille** sur un service d'internat,
- lors d'une intervention lorsqu'un professionnel est d'astreinte,
- lors d'une astreinte téléphonique prolongé,
- pour des missions exceptionnelles.

Dans les autres cas, les heures supplémentaires sont récupérées jusqu'à une journée de repos non cumulable.

Indicateur 4 - Jours de compte épargne temps stockés au 31/12/21

Le Compte Epargne Temps est régi par le décret n°2012-1366 du 6 décembre 2012 modifiant certaines dispositions relatives au compte épargne temps et aux congés annuels dans la Fonction Publique Hospitalière.

Au 31/12/2021, 170 agents bénéficient d'un compte épargne temps, ce qui représente 42% des agents de l'établissement.

La provision du Compte Epargne Temps s'élève à **31 355 euros**.

	NBRE JOURS CET HISTORIQUE AU 31/12/N-1	NBRE JOURS CET PERENNE AU 31/12/N-1	ALIMENTATION NBRE JOURS CET AU 31/03/2021	CET MONETISES AU 31/12/2021		CET PRIS AU 31/12/2021	COUT CET PRIS AU 31/12/2021	CET AU 31/12/2021	COUT CET
				NBRE DE JOURS	COUT				
CATEGORIE A	100	607,5	546	188	25 380,00	233	31 455,00	832,5	112 387,50
CATEGORIE B	40	223	299	65	5 850,00	47	4 230,00	450	40 500,00
CATEGORIE C	19	184	231	7	525,00	27	2 025,00	400	30 000,00
TOTAL					31 755,00	TOTAL	37 710,00	TOTAL	182 887,50

Au 31/12/2021, nous pouvons constater que la provision du CET est insuffisante.

Les paiements des jours épargnés en compte épargne temps représentent pour l'année 2021 : **31 755 euros** et le nombre de jours pris sous forme de congés représentent pour l'année 2021 : **37 710 euros**.

Points clés

Le nombre de professionnels détenant un Compte Epargne Temps a légèrement augmenté entre 2020 et 2021, c'est dû notamment à la crise sanitaire et à l'impossibilité aux professionnels de positionner tous leurs congés.

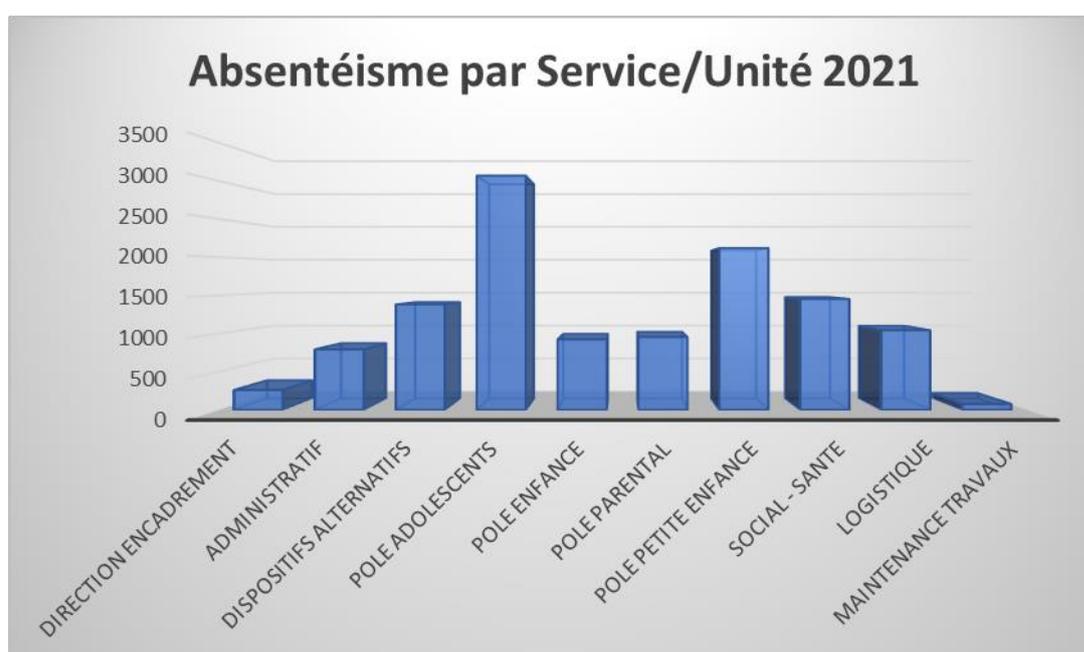
Indicateur 5 - Absentéisme par service / unité

Cet indicateur a été utilisé pour la première fois dans le bilan social du CDEF 31 de 2016. Il regroupe les jours d'absences par unités et services (MO, ME, CLM, CLD, maternité, paternité, accident de service, accident de trajet, absence non justifiée et congé exceptionnel, CFP...)

POLE	NOMBRE D'AGENTS AYANT ETE ABSENTS		NOMBRE DE JOURS D'ABSENCES	
	2020	2021	2020	2021
Direction - Encadrement	7	13	282	262
Administratif	16	19	522	793
Dispositif Alternatif à l'Internat	43	28	2142	1380
Pôle Adolescents	69	69	3266	3065
Pôle Enfance	57	37	2681	925
Pôle Parental	19	21	614	955
Pôle Petite Enfance	41	49	1841	2117
Social - Santé	22	31	411	1453
Logistique	17	20	703	1043
Maintenance et Travaux	5	8	43	79
TOTAL	296	295	12 505*	12 072

* Maladie - AS - MP - FO - Absence Diverses

Nous pouvons noter **une diminution du nombre de jours d'absences**, avec 433 jours en moins sur 2021.



Indicateur 6 - Mouvements internes en 2021

Les postes devenus libres sur un service dans l'année font l'objet d'une note institutionnelle informant de l'organisation d'entretiens pour permettre aux agents le souhaitant de postuler sur ces postes. Ces recrutements sont à distinguer des ouvertures de postes vacants au CDEF 31.

En 2021, le service Ressources Humaines a émis **28 avis de recrutement** afin de pourvoir **31 postes** contre 19 avis en 2020 :

- **Encadrement : 1 poste**
 - 1 poste de Cadre Hébergement et Accompagnement
- **Pôle Hébergement et Accompagnement : 15 postes**
 - 2 postes de Maitresse de Maison – Pôle Parental
 - 3 postes Educatif – Pôle Parental
 - 3 postes Educatif – Unité Arc en Ciel
 - 1 poste de Maitresse de Maison – Gaïa
 - 1 poste d'Auxiliaire de Puériculture – Pôle Petite Enfance (nuit)
 - 1 poste de Coordonnateur – Unité Gaïa/Arc-En-Ciel
 - 1 poste de Coordonnateur – Unité 3-12 ans
 - 3 postes de Coordonnateur – Villas Launaguet, St Alban, Les Nobles
- **Pôle transversal : 2 postes**
 - 1 poste d'Accompagnant Educatif et Social – Educateur Mobile Urgence (nuit)
 - 1 poste Educatif - SAAJ
- **Dispositifs alternatifs : 11 postes**
 - 1 poste de Puéricultrice – DAPE
 - 2 postes d'Educateur Spécialisé – DAPE
 - 1 poste Educatif – DAPE
 - 2 postes Educatifs – HAVRE
 - 4 postes Educatifs – IAD
 - 1 poste Educatif - SAM
- **Pôle Logistique : 2 postes**
 - 1 poste de Coordonnateur – Atelier
 - 1 poste d'Agent d'Entretien Qualifié – Atelier

Indicateur 7 – Mouvements externes en 2021

1 - Les agents en disponibilité, mutation et détachement : 15 agents

- 1 Cadre Socio-Educatif
- 1 Cadre de Santé
- 6 Educateurs Spécialisés
- 1 Agent des Services Hospitaliers
- 1 Auxiliaire Puériculture
- 1 Moniteur éducateur
- 1 Puéricultrice

- 1 Aide Médico-Psychologique
- 1 Adjoint Administratif
- 1 Psychologue

2 - Les réintégrations suite à une disponibilité, un détachement ou un congé parental : 6 agents

- 2 Puéricultrices
- 1 Infirmière
- 1 Educateur Spécialisé
- 1 Moniteur Educateur
- 1 Adjoint Administratif

3 - Les départs en retraite : 7 agents

- 3 Educateurs Spécialisés
- 1 Moniteur Educateur
- 1 Adjoint Administratif
- 1 Auxiliaire de Puériculture
- 1 Assistant Familial

4 - Radiation des Cadres suite à une disponibilité, une rupture conventionnelle : 1 agent

- 1 Educateur Spécialisé

Points clés

La rupture conventionnelle est une nouvelle modalité de rupture entre l'employeur et le professionnel. Elle est issue de la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique et notamment l'article 72.

Elle consiste en un accord mutuel par lequel un agent public et son administration conviennent des conditions de cessation définitive de fonctions.

La rupture conventionnelle est ouverte au fonctionnaire titulaire et au contractuel en CDI. Elle ne peut pas être imposée par l'une ou l'autre des 2 parties. L'agent perçoit une indemnité de rupture. Il a également droit aux allocations de chômage, s'il en remplit les conditions d'attribution.

En 2021, le CDEF a instruit une rupture conventionnelle.

Indicateur 8 – Concours et recrutement sans concours

Le recrutement d'un fonctionnaire se fait généralement par concours. Les conditions d'accès aux concours varient selon qu'il s'agit d'un concours externe, interne ou concours dit 3^{ème} concours et du niveau de l'emploi visé : emploi de catégorie A, B ou C.

Afin de limiter la précarité des agents contractuels, le CDEF 31 organise des concours (catégories A et B) et des recrutements sans concours (certains grades de catégorie C) chaque année en fonction des postes vacants.

Ces postes sont mis dans un premier temps au tour à la mutation sur le site de l'Agence Régionale de Santé.

GRADE	Modalité de recrutement	Nombre de Postes
Auxiliaire de Puériculture	Concours sur titre - mutation	1
Assistant Social	Concours sur titre – intégration directe	1
TOTAL		2

Concours organisés en 2021 :

GRADE	Modalité de recrutement	Nombre de Postes à pourvoir
Educateur Spécialisé	Concours sur titre	3
Educateur de Jeunes Enfants	Concours sur titre	2
Cadre Socio-Educatif	Concours sur titre	3
Ouvrier Professionnel Spécialisé	Concours sur titre	1
Psychologues	Concours sur titre	3
Agent des Services Hospitaliers	Recrutement sans concours avec entretien	3
TOTAL		15

Points clés

Au 31 décembre 2021, nous pouvons constater sur le tableau des emplois 76 postes à temps complet à pourvoir :

- 7 postes de Cadres (Cadre de santé – CSE – Ingénieurs)
- 6 postes d'Administratifs (ACH – Adjoint Administratif)
- 2 postes d'Ouvrier Principal
- 17 postes de Soignants (ISGS – AP – AES – ASH)
- 33 postes Educatifs (EJE – ME – ES)
- 8 postes Educatifs (grade à définir : ES – ME – EJE – ISGS – ANIMATEUR – ETS)
- 3 postes de Psychologues

Nous pouvons également constater que 14 postes sont vacants (8 ES - 0,5 CSE - 0,5 PSY - 0,25 AS - 0,75 ADJ - 1,5 ASH - 2,5 AES) pour la création **à titre temporaire** d'une unité pouvant accueillir des enfants de 6 à 10 ans e. Ces postes ne peuvent être mis au concours compte tenu que la création de l'unité Arc en Ciel est temporaire.

Il est à noter également qu'au 31/12/2021, trois concours étaient en cours qui ont permis de nommer 12 professionnels. Il reste donc 64 postes à pourvoir pour l'année 2022.

La Direction prévoit d'ouvrir 21 postes sur le premier semestre 2022, soit environ 1/3 des postes vacants.

GESTION DES COMPETENCES

Indicateur 9 – Nombre d’avancement de grade et de promotion

La Loi 2019-828 du 6 août 2019 sur la transformation de la Fonction Publique, vient modifier les compétences des Commissions Administratives Paritaires. En effet, les CAP ne sont plus consultées en matière d’avancement et de promotion.

Les avancements d’échelons se font de manière automatique en fonction des grilles indiciaires.

Une commission comprenant un membre de la direction, le Cadre RH, le Cadre Supérieur et des membres des commissions administratives paritaires se réunit afin d’apprécier les différents critères validés et de donner leur avis sur les avancements de grade ou de promotion avant la validation de l’autorité investie du pouvoir de nomination.

1. Avancement de grade

L’avancement de grade est le passage d’un grade à un grade supérieur à l’intérieur d’un même corps. Il permet l’accès à des fonctions supérieures et à une rémunération plus élevée.

Le statut particulier du corps fixe les conditions à remplir pour pouvoir prétendre à un avancement au choix. Ces conditions sont notamment des conditions de grade, d’ancienneté et d’échelon.

La Direction nomme les professionnels qu’elle souhaite promouvoir parmi ceux remplissant les conditions fixées par le statut particulier pour pouvoir accéder au grade supérieur, après avis de la Commission Parcours.

Les professionnels sont choisis en fonction de plusieurs critères institutionnels et notamment, la valeur professionnelle, la manière de servir, l’ancienneté dans l’établissement et l’âge.

Le statut particulier prévoit que le nombre de fonctionnaires relevant d’un grade d’avancement soit limité par rapport à l’effectif total de fonctionnaires dans le corps. Le nombre maximum de professionnels pouvant être promus dans chaque grade d’avancement est fixé par arrêté ministériel. C’est le taux de promotion.

Lorsqu’il n’est pas possible de prononcer d’avancement 2 ans de suite, un avancement peut être prononcé la 3^{ème} année, c’est le principe de la clause de sauvegarde.

Au cours de l’année 2021, la Direction a validé 13 avancements de grade :

- 1 avancement de grade d’Adjoint Administratif Principal 1^{ère} classe
- 1 avancement de grade d’Adjoint Administratif Principal 2^{ème} classe
- 1 avancement de grade d’Assistant Médico-Administratif classe exceptionnelle
- 3 avancements de grade d’Aide Médico-Psychologique Principal
- 2 avancements de grade d’Agent des Services Hospitalier de Classe Supérieure
- 3 avancements de grade d’Auxiliaire de Puériculture Principale
- 1 avancement de grade d’Ouvrier Principal 1^{ère} classe
- 1 avancement de grade d’Ouvrier Principal 2^{ème} classe

2. Promotion

La promotion consiste dans le passage d'un corps à un autre corps. Elle permet d'accéder à des fonctions et à un emploi d'un niveau supérieur et à une échelle de rémunération plus élevée. La promotion engendre donc un changement de fiche de poste et de missions.

Au cours de l'année 2021, la Direction a validé 3 promotions.

- 1 promotion d'Adjoint des Cadres
- 2 promotions d'Assistant Médico-Administratif

Indicateur 10 – Repérage des métiers sensibles ou en « tension »

Le CDEF 31 requiert divers métiers dont certains sensibles. Nous pouvons compter parmi ces métiers, le Médecin Pédopsychiatre, des éducateurs spécialisés ou moniteurs éducateurs expérimentés, des éducateurs techniques et des veilleurs de nuit.

La mise en œuvre de la Gestion Prévisionnelle des Métiers et des Compétences va permettre d'étudier la problématique et d'y remédier en développant les compétences, et en formant des agents de l'établissement.

Des nouvelles modalités de recrutement et de maintien en poste sont en cours de réflexion : formation de nos propres professionnels (apprentissage/ formation), partenariat avec les écoles, proposition de CDI pour éviter la précarisation des contrats (sous certaines conditions) ...

Indicateur 11 – Attractivité et fidélisation du personnel

La Direction a mis en place, après validation du Conseil d'Administration, la reprise d'ancienneté des agents contractuels dans les mêmes conditions qu'un agent titulaire.

Ce système permet de valoriser l'expérience professionnelle des agents contractuels avant leur intégration dans l'établissement, et ainsi rendre le CDEF 31 plus attractif pour des professionnels expérimentés dont l'établissement avait besoin.

La Direction indemnise également les heures supplémentaires aux professionnels qui, pour des besoins de services, reviennent de manière non anticipée (dans les 48 heures et les week-end) sur leur temps de repos tout en respectant la réglementation. En effet, cette politique Ressources Humaines permet de garantir un encadrement auprès des personnes accueillies plus pertinent du fait que les professionnels connaissent les situations et l'environnement de travail, tout en reconnaissant financièrement leur réactivité.

Une indemnité complémentaire pour les contractuels a également été accordée cette année par le département.

Indicateur 12 – Adéquation des moyens humains avec l'activité

La mise en place en 2018, de crédits délégués aux Cadres ont permis d'ajuster les recrutements en termes de congés, maladies et renforts. Les plannings ont été ajustés en fonction des besoins en remplacement. Cette nouvelle politique Ressources Humaines est un outil de management dont les Cadres ont pu se saisir.

Toutefois en 2020, la Direction a réfléchi sur une nouvelle organisation pour pallier au :

- Remplacement des absences ponctuelles des professionnels éducatifs et paramédicaux en cas de maladie ou accident de service.
- Remplacement sur les temps de récupération des professionnels d'internat.

- Remplacement dit « renfort » sur un internat (une surcharge de travail ou situations de jeunes complexes).

Il a été décidé de mettre en place un pool de remplacement qui permettra de disposer de professionnels ayant la connaissance des services, de l'organisation et du fonctionnement de l'établissement. Il permettra aux professionnels de ce dispositif de développer des compétences transversales. Par conséquent, les crédits délégués aux cadres ont été limités aux remplacements congés. Un nombre de jours de remplacement est défini pour chaque service en début d'année. Il conviendra d'en faire le bilan en 2022.

Indicateur 13 – Les fiches de postes

Dans la continuité de l'élaboration des fiches de postes de l'équipe de Direction et d'Encadrement (2017) et des coordonnatrices du service Ressources Humaines et Finances (2017), un travail en collaboration avec les psychologues a été engagé par la Direction, afin de construire la fiche de poste de ces derniers. Cette fiche de poste a été validée aux instances de fin d'année 2018.

En 2019, un comité de pilotage et un groupe de travail, sous le pilotage de Mme GARRIGUE, Directrice Stagiaire, ont élaboré la fiche de poste des personnels éducatifs regroupant les grades d'éducateur spécialisé, de moniteur éducateur et d'accompagnant éducatif et social.

En 2020, les fiches de postes des coordinatrices du service Ressources Humaines ont été élaborées suite aux promotions de deux professionnelles.

En 2021, la fiche de poste de Coordinateur éducatif et Coordinateur Maintenance et travaux ont également été rédigées.

Fin 2021 et début 2022, les fiches métiers ont été élaborées en indiquant les niveaux requis quant aux activités, savoirs, savoir-faire de chaque métier recensé au sein du CDEF31. Cette procédure a permis de mettre en place la nouvelle campagne d'évaluation professionnelle annuelle à l'aide du logiciel GESFORM et basée sur les fiches métiers.

Indicateur 14 – Plan de formation

Il est essentiel de rappeler la place toute spécifique de la formation au CDEF 31 dans la politique Gestion des Ressources Humaines pour pouvoir garantir un accès à la formation pour tous les agents.

Le Décret du 21 août 2008 sur la formation tout au long de la vie dans la Fonction Publique Hospitalière précise les objectifs de la formation : « Permettre aux agents

- D'exercer efficacement leurs fonctions durant l'ensemble de leur carrière
- D'améliorer la qualité du service public hospitalier
- De favoriser leur développement professionnel et personnel et leur mobilité »

Ainsi, la formation représente une garantie de qualité dans les pratiques professionnelles par la distanciation et la ré-interrogation ; c'est un outil dans l'accompagnement des projets institutionnels et individuels. Elle permet de soutenir la mise en place des projets de services ou encore de proposer un accompagnement dans l'évolution des parcours professionnels ainsi que dans la reconversion de certains agents en difficulté sur leur service.

1- Les Principes guidant la politique de formation

a. Le Plan de formation doit être élaboré dans le cadre des orientations du CDEF 31 (appui sur le Projet d'établissement) :

- D'une part, les formations sont travaillées en lien avec les missions du CDEF 31, les projets des services et de pôles, et dans le cadre de la GPMC de l'établissement,
- D'autre part, les formations permettent l'accompagnement des projets professionnels des agents selon la politique Gestion des Ressources Humaines de l'établissement.

b. Quelques principes opérationnels dans l'étude des demandes de formation :

- Une priorisation est faite pour les formations locales si les coûts sont plus avantageux,
- Des critères de hiérarchisation sont mis en place afin de prioriser les demandes individuelles.

c. Le rôle de la commission formation

Les membres de la commission

- ont un rôle de communication entre les agents et le service des Ressources Humaines
- sont force de propositions pour améliorer la politique de formation
- suivent l'élaboration et l'exécution du plan formation
- sont garants de la mise en œuvre du plan de formation tel que validé en instances
- sont aussi garants de l'équité de l'ensemble du plan (respect des critères de hiérarchisation des demandes individuelles)
- vérifient la cohérence du plan de formation
- font un état des lieux des formations et évaluent le bénéfice de la formation pour l'institution, les services et l'agent.

d. Les types d'actions de formation composant le plan de formation :

✓ Les Formations individuelles :

- Les formations permettant un « développement des compétences » (souvent entre 1 et 5 jours)
- Les formations permettant une « évolution professionnelle » (Bilan de compétence, Validation des acquis de l'expérience, préparation aux concours ou examens)
- Les « études promotionnelles » débouchant sur un diplôme ou certificat du secteur sanitaire et social
- Les Congés de Formation Professionnelle, dans le cadre d'une reconversion professionnelle
- Le Compte Personnel de Formation, dans le cadre d'un projet d'évolution professionnelle grâce à l'obtention d'un diplôme, d'un titre ou d'un certificat de qualification professionnelle.

✓ Les Formations collectives :

- Les formations obligatoires (sécurité, hygiène...)
- Les formations de service
- Les formations institutionnelles

✓ Les Formations en cours d'année :

- Les formations d'adaptation à la prise de poste
- Les Colloques, Conférences, Journées d'études
- Les actions ponctuelles

2- Les critères de hiérarchisation des demandes individuelles de développement des compétences

Afin de faciliter et d'objectiver l'étude des demandes individuelles de développement des compétences (formations courtes et non promotionnelles), des critères ont été validés. Ils doivent permettre une meilleure transparence dans l'élaboration du plan de formation.

Un barème est ainsi constitué en fonction des critères suivants :

- L'adéquation de la demande avec les orientations du CDEF 31 et/ou les fonctions de l'agent (avis du chef de service/de la direction sur la demande)
- Les départs en formation effectués sur les 3 dernières années afin de permettre à tous les agents de partir régulièrement en formation
- Le coût de la demande de formation et la durée de la formation
- L'ancienneté dans l'établissement
- Action de formation liée ou non aux missions du poste, du service, de l'établissement

Les demandes sont hiérarchisées en fonction du résultat issu de ces critères. Cela facilite l'élaboration du plan de formation dans les limites de l'enveloppe budgétaire ANFH (Association nationale pour la formation permanente du personnel hospitalier).

3- La mise en place du Compte Personnel de Formation

Le CPF permet à l'agent public d'accéder à toute action de formation, hors celles relatives à l'adaptation aux fonctions exercées, ayant pour objet l'acquisition d'un diplôme, d'un titre, d'un certificat de qualification professionnelle ou le développement des compétences nécessaires à la mise en œuvre de son projet d'évolution professionnelle.

Ce projet peut s'inscrire dans le cadre de la préparation d'une future mobilité, d'une promotion ou d'une reconversion professionnelle.

Le CPF permet aux agents publics d'acquérir des droits à la formation au regard du temps de travail accompli, dans la limite de 150 heures.

Un agent ayant exercé ses fonctions de manière continue du 1er janvier au 31 décembre acquiert 25h/an de droits à la formation dans la limite de 150h. Le temps partiel est assimilé à du temps plein dans l'acquisition des droits à la formation.

Les agents de catégorie C dépourvus de qualification bénéficient d'un relèvement du plafond des droits à la formation (400h au lieu 150h) et de règles d'acquisition de ces droits plus favorables.

L'ANFH a instauré des commissions pour étudier les dossiers et valider une prise en charge pour les dossiers répondant à tous les critères : formation diplômante, qualifiante, certifiante, inscrite au RNCP ou RS, en lien avec la FPH (répertoire des métiers FPH), d'un niveau entre 3 et 5.

Le CDEF 31 a également mis en place une enveloppe dans le plan de formation dédiée aux dossiers CPF avec des critères : formation diplômante, qualifiante, certifiante, inscrite au RNCP ou RS, information du cadre de la démarche individuelle de l'agent, prioritaire aux catégories C, professionnels n'ayant pas bénéficié d'une formation diplomate, qualifiante, certifiante au cours des 5 dernières années. D'autres critères identiques à ceux du développement des compétences ont été adoptés pour sélectionner une validation de dossiers : avis du cadre ou de la direction, coût et durée de la formation, ancienneté du professionnel, et s'il s'agit d'une action liée aux missions du poste, du service et de l'établissement.

4- Le Plan de Formation 2021

Cotisations versées à l'ANFH

Plan de formation 2.1%	216 256.65 €
FMEP (Etudes promotionnelles) 0.6%	} 82 383.45 €
CFP (Congé de Formation Professionnelle) 0.2%	
DPC Médical (Développement Professionnel Continu)	782.79 €

Montants du plan de formation 2021 :

Coût total du plan de formation	188 189.27 €
Formations individuelles	51 447.00 €
Formations collectives	136 742.27 €

a. Formations collectives obligatoires

Certaines formations obligatoires ont été prises sur le plan de formation, telles que

- ✓ Des formations relatives à l'hygiène :
 - HACCP à destination du personnel éducatif
 - HACCP pour le service de la Cuisine
- ✓ Des formations relatives à la sécurité :
 - AFGSU 2
 - Sauveteur Secouriste du Travail
 - Exercices sur feux réels
 - Guides et Serres files

b. Formations de service

L'analyse des pratiques a été poursuivie pour chaque service éducatif, les dispositifs alternatifs, l'équipe de direction et d'encadrement, les psychologues, le pôle santé et les veilleurs de l'établissement afin de soutenir l'amélioration des pratiques professionnelles et d'accompagner les professionnels dans la fonction éducative.

Compte tenu de l'évolution de la réglementation et pour permettre une amélioration de traitement, plusieurs formations ont été destinées au personnel du service des Ressources Humaines : DSN (Déclaration Sociale Nominative), Décisions et courriers via AGIRH.

La formation Planiciel a également été poursuivie pour les cadres et la formation Blue Kango pour les administrateurs.

c. Formations institutionnelles

Des formations institutionnelles, relatives à l'accompagnement lié aux missions et au poste, ont été réalisées :

- ACCOMPAGNER LA CONJUGALITE ET LA PARENTALITE EN CENTRE PARENTAL pour les professionnels du Centre Parental, DAPE, IAD
- LA PRISE EN COMPTE DE L'URGENCE DANS LE TRAVAIL SOCIAL pour l'encadrement

- INTERCULTURALITE PARENTALITE pour les professionnels du Centre Parental et DAPE
- MANAGEMENT ET POSITIONNEMENT DANS L'EXERCICE DE LA FONCTION CADRE pour les nouveaux cadres
- FORMATION SUR LES CONDUITES ADDICTIVES pour tous les professionnels du pôle Adolescents : formation dispensée avec l'A.A.T. Centre de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA), avec lequel nous avons établi un partenariat
- ADOLESCENCE ET SEXUALITES pour les professionnels du pôle Adolescents (formation dispensée par le Pôle santé)
- THEORIE DE L'ATTACHEMENT : PRINCIPES GENERAUX ET APPLICATIONS EN PROTECTION DE L'ENFANCE pour les professionnels ayant candidatés.
- STATUT DE LA FPH pour les professionnels candidats
- REFLEXION INSTITUTIONNELLE pour l'organisation de soirées débats

Des formations institutionnelles, relatives à l'accompagnement favorisant les conditions de travail ont été réalisées :

- GESTION DE LA VIOLENCE pour les professionnels de la Villa Launaguet
- GESTION DU STRESS pour les professionnels candidats
- GESTES ET POSTURES pour les professionnels de la Buanderie (formation dispensée par un ostéopathe) et pour les professionnels du Standard
- SENSIBILISATION AU TRAVAIL DE NUIT pour les veilleurs (formation dispensée par le médecin du travail)

d. Colloques

Plusieurs agents ont participé à des colloques, conférences ou journées d'études :

- ASSISES NATIONALES DES FOYERS DE L'ENFANCE
- ASSISES DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE
- LES ENFANTS EXPOSES AUX VIOLENCES CONJUGALES
- ASSOCIER LES PARENTS A UNE MESURE DE PROTECTION DE L'ENFANT
- CONFERENCE DE MAELA PAUL "LA DEMARCHE D'ACCOMPAGNEMENT"
- VIOLENCES SEXUELLES FAITES AUX ENFANTS
- 12EME JOURNEES SPIRALE : CE QUE LES BEBES NOUS APPRENNENT
- DE LA PREVENTION A LA PROTECTION DE L'ENFANCE
- OBSERVATION ET ACCUEIL DE L'EXPRESSION DU JEUNE ENFANT EN PROTECTION DE L'ENFANCE
- COLLOQUE BB ADOS
- PREVENTION DES IAS PAR L'OPTIMISATION DES FONCTIONS LOGISTIQUES EN EMS

e. Actions ponctuelles

Des actions de formation ponctuelles ont été réalisées :

- GESTION DE LA CARRIERE DES PERSONNELS HOSPITALIERS
- APPROCHE PSYCHANALYTIQUE ET GROUPELE DE LA FAMILLE (formation non poursuivie)
- LIGNES DIRECTRICES DE GESTION
- EMDR
- INTEGRER LA MEDIATION ANIMALE DANS LE PROJET D'ETABLISSEMENT
- EVALUATION DIAGNOSTIC pour la Villa Launaguet et la Villa des Nobles
- PREPARATION AUX RESPONSABILITES D'ENCADREMENT

- PROSTITUTION DES JEUNES COMPRENDRE POUR AGIR
- ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL ET GESTION DES PRIORITES
- FORMATION IJSS, MAINTIEN DE SALAIRE ET TRAITEMENT EN MALADIE
- METHODOLOGIE DE PROCESSUS DE RECRUTEMENT
- GESTION DE POPULATION
- GESTION DES CONFLITS
- FORMATION DE MAITRE D'APPRENTISSAGE
- REGULATION D'EQUIPE
- ACCOMPAGNER L'ECRITURE DE L'EVALUATION INTERNE, DU PROJET D'ETABLISSEMENT ET DES PROJETS DE SERVICE

Indicateur 15 – Formation individuelle

1- Etudes promotionnelles

Au cours de l'année 2021, **une formation** a été prise en charge par l'ANFH dans le cadre des études promotionnelles (AES) et **une formation** a été prise en charge sur le plan de formation (EJE).

2- CFP

Au cours de l'année 2021, **2 formations** ont été prises en charge par l'ANFH dans le cadre des CFP :

- BTS PROFESSIONS IMMOBILIERES
- DESJEPS

3- VAE

13 VAE ont été indiquées dans le plan de formation.

4- Bilans de compétences

10 Bilans de compétences ont été pris en charge par l'ANFH.

5- CPF

Le CPF a été utilisé pour **11 professionnels**, avec des financements ANFH et/ou Plan :

- TITRE PRO : EMPLOYE ADMINISTRATIF D'ACCUEIL (financement ANFH et Plan)
- PRATIQUER LA MEDIATION CANINE (financement Plan)
- AUXILIAIRE AMBULANCIER (financement ANFH et Plan)
- ANGLAIS (financement ANFH)
- D.U ADOLESCENCE : PATHOLOGIES ET SOINS PSYCHIQUES (financement Plan)
- DU PSYCHOLOGIES INTERCULTURELLES APPLIQUEES (financement Plan)
- CAP PATISSIER (financement ANFH)
- CAP MENUISIER (financement ANFH)
- PRATICIEN EN SANTE NATURELLE (financement Plan)
- FORMATION DE SOPHROLOGUE (financement ANFH)
- FIMO VOYAGEURS (financement ANFH)

6- Apprentissage

Nous avons recruté une apprentie Educateur Spécialisé en septembre 2021 pour l'année scolaire 2021-22 sur une villa Adolescents.

Les frais pédagogiques de la formation pour l'année scolaire s'élèvent à 7 200€, et sont pris en charge pour la moitié par l'ANFH et l'autre moitié sur le plan de formation, soit 3 600€ chacun.

L'aide de l'Etat de 3 000€ est cours de demande.

Une réflexion sera menée pour de futurs recrutements d'apprentis pour l'année scolaire 2022-2023.

7- Enveloppe budgétaire « usure professionnelle »

Dans le cadre du suivi des parcours individuels des professionnels du CDEF 31, nous disposons d'une enveloppe sur notre budget de fonctionnement (10 000€) destinée aux agents en situation d'inaptitude partielle ou en usure professionnelle afin qu'ils puissent bénéficier d'une formation dans le cadre d'une reconversion professionnelle.

En 2021, cette enveloppe a été utilisée pour 2 professionnels dans une situation d'usure professionnelle, et qui ont pu bénéficier d'une formation en vue d'une reconversion et / ou d'évolution professionnelle vers un métier.

Indicateur 16 – Réunions syndicales, commissions et instances

1- Les instances

Les instances sont un lieu d'échange avec les représentants du personnel essentiels à la vie de l'établissement. Au cours de l'année 2021, la Direction a mis en place **4 Comités social d'établissement (CSE)**. Dans le cadre du dialogue social et souvent pour éviter au maximum les déplacements de personnel du fait de la crise sanitaire, il a été décidé que nous expérimentions en avance cette instance qui deviendra obligatoire en 2023. En 2021, chaque rencontre a été divisée en trois temps ;

- Sujets relevant du Comité d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail
- Sujets relevant du Comité technique d'établissement
- Sujets communs aux 2 instances

Il s'est également tenu au CDEF **3 Conseils d'Administration (CA)** dont un qui s'est tenu en visio (avril 2021).

Ces instances permettent d'échanger et de prendre l'avis des représentants du personnel, afin de valider les actions nécessaires au bon fonctionnement de l'établissement et à l'évolution de la politique institutionnelle.

2 CHSCT extraordinaires ont été organisés afin de permettre l'amélioration continue de l'hygiène, de la sécurité et des conditions de travail des professionnels.

1 Conseil de la Vie Sociale a été organisé afin de permettre la participation des usagers à la vie institutionnelle.

2- Les réunions d'information syndicats/direction

12 réunions ont eu lieu en 2021 afin de permettre des échanges d'information et des temps de travail sur la gestion des ressources humaines, ainsi que sur la vie des services.

3- Les temps d'échange institutionnel

a. Les réunions institutionnelles

Depuis mai 2014, les réunions institutionnelles sont fixées à 3 par an : janvier, juin et septembre. **2 réunions** ont été réalisées en 2021 (juillet et novembre).

b. La commission d'accompagnement des parcours professionnels individuels

Cette instance est composée de la Directrice RH, de la Psychologue du travail, du Médecin du travail, d'une Coordinatrice RH et des membres CHSCT pour l'année 2021.

Elle permet de prendre en compte et mettre en valeur l'ensemble des enjeux liés à l'accompagnement des professionnels, au niveau individuel et notamment dans le cadre des aménagements de poste.

Elle travaille sur les projets individuels des professionnels dans la discrétion, la confidentialité et le respect de l'équité, tout en tenant compte des intérêts individuels et collectifs.

Elle permet une optimisation des ressources en matière de formation, reclassement, mobilité dans l'intérêt des équipes et des agents et en respectant la réglementation en vigueur.

En 2021, **4 commissions** ont été organisées, elle a étudié **18 situations**, dont certaines ont été étudiées sur plusieurs séances.

Indicateur 17 – Nombre d’heures syndicales utilisées

L’établissement compte au sein de l’établissement deux organisations syndicales SUD et CFDT en 2020.

En janvier 2020, la section syndicale UNSA du CDEF a pris la décision de fermer sa section.

Par conséquent, les heures attribuées à la section syndicale UNSA ont été intégrées aux heures mutualisées du département.

La section syndicale SUD a obtenu 1 594 h 45.

Ces heures sont réparties en 2021 sur **5 représentants du personnel** de la section syndicale SUD.

Au vu du nombre d’heures syndicales, l’établissement a débloqué des crédits de remplacements afin de permettre une continuité de service sur les unités ou services. Pour l’année 2021, 1.5 ETP de remplacement ont été autorisés.

Indicateur 18 – Nombre d’agents grévistes

Durant l’année 2021, 2 avis de grève ont été communiqués par les organisations syndicales.

Ces mouvements de grève ont mobilisé **17 professionnels dont 3 ont été assignés**.

Indicateur 19 – Droits et moyens syndicaux

Le protocole d’accord d’exercice du droit syndical a été élaboré en 2018, en collaboration avec les représentants syndicaux. Ce document a été validé aux instances de juin 2018, il reprend les droits des syndicats dans son ensemble. Ce protocole est valable jusqu’aux prochaines élections professionnelles de décembre 2022.

La section syndicale SUD s’est vu attribuer un nouveau local. L’établissement a mis sa disposition, un ordinateur, une imprimante, un téléphone, une armoire cadenassée, un bureau et des chaises.

En ce qui concerne les fournitures (papier, stylos, ...), une enveloppe budgétaire est attribuée annuellement. Les représentants du personnel doivent transmettre une demande à la Direction qui valide la commande.

SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL

Indicateur 20 – Nombre d'accidents de service, de trajets et de maladies professionnelles

Nature des absences en jours	2017	2018	2019	2020	2021
Accidents de service Accident de trajet	3083	2091	1926	2551	1456
Maladie professionnelle	473	622	365	262	0
Total	3556	2713	2291	2813	1456

On observe **une diminution** des accidents de service/ maladies professionnelles **de plus de 51.76% par rapport à 2020**. Aucune maladie professionnelle n'a été déclarée sur 2021.

En 2021, **52 professionnels** ont été en arrêt de travail suite à **un accident de service ou de trajet**.

Motifs	Contractuels		Titulaires		Nombre de jours d'arrêts
	Nombre	Arrêt	Nombre	Arrêt	
Agression - Morsure - Violence	21	11	16	13	594
Chute	1	1	5	3	152
Effort de soulèvement	7	3	11	8	278
Objet en mouvement	1	0	2	2	25
Contamination	2	0	1	1	16
Psychologique	1	1	0	0	8
Accident de trajet	5	1	2	1	45
Chute/torsion cheville N-1*	0	0	2	2	90
Agression - Morsure - Violence N-1*	0	0	4	4	182
Effort de soulèvement N-1*	0	0	1	1	66
	38	17	44	35	1456

*Accident de service des années antérieures dont l'absence se poursuit en 2021

MOTIFS D'ACCIDENTS DE SERVICE AVEC ARRÊT EN 2021

SERVICES/UNITES	Agression Morsure Violence	Chute/torsion cheville	Blessure/Objet en mouvement	Effort de soulèvement/ Faux mouvement	Contamination	Psychologique	Accident de trajet
CADRE/DIRECTION						1	
ATELIER				1			
CUISINE			1				
BUANDERIE		1		1			
JARDIN D'ENFANTS	1			1			
COMPTABILITE	1						
ENTRETIEN DES LOCAUX				1			
ESPACES VERTS			1				
ASS/FAM		1					
POLE SANTE		1					
STANDARD	1						
POUPONNIERE	1			2	1		
GAIA	1			1			1
UNITE ARC EN CIEL	2	1					
VILLA LAS TUTOS	1						1
VILLA LAUNAGUET	3			1			
VILLA DES NOBLES	3						
VILLA REVEL	1			1			
VEILLE VILLA ST ALBAN	3						
VILLA SAINT ALBAN	3			1			
EDUCATEUR VOLANT	3						
MAITRESSE DE MAISON				1			
TOTAL	24	4	2	11	1	1	2
TOTAL GENERAL	45						

Nous pouvons constater que 71% des déclarations d'accident de service avec arrêt ont été relatées par des professionnels travaillant sur un service d'internat.

Nous pouvons également observer que sur 75 déclarations, 37 sont déclarés sur le motif « Agression – Morsure – Violence » dont 24 avec un arrêt.

Afin d'accompagner aux mieux les professionnels victimes de violences, un protocole violence est mis en place à chaque déclaration pour des faits d'agression en présence d'un membre CHSCT et de la Direction.

Indicateur 21 – Nombre de jours d’arrêt de travail (MO, CLM, CLD...)

Nature des absences en jours	2017	2018	2019	2020	2021
Maladie ordinaire	4590	3701	4780	5705	6027
Congé longue maladie	-	442	1072	1121	871
Congé longue durée	1825	1630	365	366	702
Maladie enfant	156	121	145	107	219
Congé maternité / Paternité	829	119	781	742	2155
Abs. Injustifiée	9	67	151	96	84
COVID 19 (arrêts – évictions)				3260	1394
Total	7409	7 080	7294	11397	11452

Nous pouvons constater une augmentation du nombre de jours d’arrêts dans le cadre du congé longue durée de 91.80% car 2 professionnels sont concernés en 2021.

Nous remarquons également une augmentation du nombre de jours d’arrêt pour congé maternité/paternité de 190.43%, en partie dû à la nouvelle réglementation du congé paternité, et pour événements familiaux de 104.67%.

Toutefois, il faut prendre en considération dans l’augmentation des arrêts maladie, l’augmentation du nombre de professionnels au CDEF.

Par ailleurs, nous pouvons constater une diminution du nombre de jours d’absences pour COVID19 de 57.24%, qui s’explique en partie par la mise en place des gestes barrières renforcés au sein de l’établissement.

L’établissement met en place à la suite des arrêts maladies d’une longue durée et avec les recommandations du Médecin du travail des aménagements de postes, permettant aux agents de reprendre leur activité dans de bonnes conditions.

Indicateur 22 – Thématique de la responsabilité sociale du CDEF 31

Dans le cadre de la responsabilité sociale de l’établissement, le CDEF avait mis en place la fonction de référent handicap, ainsi que la semaine de l’Handicap.

La mise en place de cette fonction a pour but d’accompagner au mieux les agents, d’améliorer leurs conditions de travail et d’obtenir des financements issus du FIPHFP (Fonds pour l’Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique) pour les former et ainsi leur permettre un maintien au travail.

L’établissement remplissait les conditions du taux obligatoire de travailleurs handicapés en 2019, il a donc été exonéré de la cotisation FIPHFP. En effet, l’établissement avait l’obligation d’employer 16 agents relevant d’un handicap et en a employé 20 soit 7.11% de la masse salariale.

En 2020, le nombre légal de bénéficiaires d’obligation d’emploi (BOE) n’a pas atteint le pourcentage requis de 6%, il était de 5.19%. Suite à plusieurs départs à la retraite, le CDEF 31 a été redevable de la cotisation

FIPHFP (11 137,73 euros). En effet, l'établissement avait l'obligation d'employer 23 agents relevant d'un handicap et seulement 21 faisaient partie des effectifs au 31/12/2020.

Pour 2021, l'établissement a rempli les conditions du taux obligatoire de travailleurs handicapé avec les dépenses liées aux bénéficiaires d'obligation d'emploi, il est donc exonéré de la contribution FIPHFP.

La mise en place de demi-journées d'information depuis 2018 concernant le handicap au travail a permis d'accompagner les professionnels dans la reconnaissance de travailleurs handicapés.

Indicateur 23 – PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

La démarche de prévention des risques professionnels (accident, maladie) est une obligation légale, depuis la loi du 31 décembre 1991 codifiée à l'article L. 4121-3 du code du travail et le décret n° 2001 1016 du 5 novembre 2001, qui a pour but de supprimer ou réduire les risques liés aux conditions de travail.

Elle se traduit par une évaluation des risques professionnels, la consignation des résultats dans un document unique et la mise en œuvre d'actions de prévention.

La mise en œuvre de la démarche repose sur une approche globale et participative qui se structure autour d'un comité de pilotage qui a pour fonction de définir les fondamentaux de la démarche et de veiller au bon déroulement du projet et autour de huit binômes (un membre CHSCT et un professionnel volontaire)

Les huit binômes ont pour missions :

- Identifier et lister les dangers (bruits, produits inflammables, charges à manipuler, atteintes aux personnes...) dans tous les aspects du travail
- Mener des entretiens auprès des professionnels à partir de questionnaires pré établis
- Observer le travail des professionnels pour compléter les informations issues des entretiens
- Recenser les mesures de prévention existantes.

Les services ont été répartis entre chaque binôme.

Mme DESILES Ludivine, Gestionnaire Ressources Humaines coordonne cette mission, sous la responsabilité de Mme CHAVALLARD, Cadre fonctions ressources en charge de l'hygiène, Gestion des risques, hôtellerie et immobilier depuis juin 2020, et est en lien avec chaque binôme, afin d'analyser chaque questionnaire, d'identifier les risques et leur cotation.

Les plans de prévention des risques professionnels seront proposés au fur et à mesure de leur élaboration aux instances.

Indicateur 24 – Formation en lien avec les conditions de travail

Certaines formations sont indispensables et nécessaires quant à la sécurité, l'hygiène et aux conditions de travail des agents :

- SST (Sauveteur Secouriste du Travail),
- AFGSU 2 (Attestation de formations aux gestes et soins d'urgences),
- Exercice sur feux réels,

- Sécurité incendie,
- Guide et serre-files,
- HACCP éducateurs (Hazard Analysis Critical Control Point : Analyse des dangers - points critiques pour leur maîtrise),
- Méthode RABC (Risk Analysis Bio-contamination Control),
- Gestes et postures,
- Gestion de la violence,
- Sensibilisation au travail de nuit
- Précautions par rapport aux risques infectieux (COVID).

Ces formations sont budgétisées soit sur le plan de formation de l'établissement, soit sur le budget de l'établissement.

La professionnalisation du service RH de l'établissement

Tout comme 2020, l'année 2021 a été marquée par la COVID-19 et le ralentissement des projets même si une meilleure connaissance de la pandémie nous permettait d'anticiper certains dossiers. Des temps d'échanges ont dû être reportés, annulés ou organisés en visio-conférence. Parfois le manque d'espace permettant la distanciation ne rendait pas possible la réunion.

La COVID a particulièrement sévit sur le mois d'août en générant beaucoup d'absentéisme sur une période de congés et de suractivité (ouverture d'un service : CAROUSSEL).

L'organisation de l'année précédente a été maintenue en ce qui concerne la crise avec notamment une professionnelle des RH dédiée à cette mission.

En ce qui concerne le personnel, l'année 2021 est marquée par le départ de 3 professionnels dont 2 tout juste formés. La formation au grade d'AAH de la responsable a également déstabilisé l'équipe du fait de l'absence générée même si tout a été fait pour que l'équipe en subisse le moins possible les conséquences (beaucoup de gestion à distance de la cadre).

Malgré tout, le service Ressources Humaines a été confronté à une forte activité liée à la gestion de la crise sanitaire, à la fluctuation des effectifs des services et à la mise en place des LDG. De nombreuses réunions autour des LDG ont été organisées dans le cadre du dialogue social, tout en continuant le quotidien d'un service RH et notamment, l'élaboration de la paie, la gestion des contrats, le suivi des arrêts maladies, les attestations pôle emplois et la gestion des plannings.

Le manque de place et le non-respect de la distance sanitaire dans le précédent bureau ont favorisé le déménagement du service RH au sein d'une villa proche du CDEF.

Afin de compléter les savoirs et savoir-faire des professionnels du service RH, plusieurs formations ont été dispensées en 2021. Celles-ci ont permis un perfectionnement des compétences, afin que chaque professionnel du service RH soit expert dans les missions qui lui sont confiées, et ainsi apporter des réponses adaptées aux professionnels.

Les professionnelles du service RH ont participé aux formations suivantes :

- Déclaration Sociale Nominative
- Gesform Evolution
- Décisions Courriers (AGIRH)
- Gestion de la carrière
- Lignes Directrices de Gestion
- IJSS, maintien de salaire
- Retraite FPH

Le service RH est composé de 3 pôles avec une coordinatrice pour chaque pôle :

- **Un pôle financier** : paie, contractuel, tableaux des emplois, analytique, CET, Grève

- **Un pôle suivi de carrière** : prévention des risques professionnels, suivi des carrières, promotions, concours
- **Un pôle parcours professionnel** : formation, évaluation professionnelle, retraite, GPMC, stagiaire école, gestion de l'absentéisme

Le service Ressources Humaines met en œuvre une démarche d'accompagnement et de suivi des professionnels du CDEF 31 basés sur les valeurs suivantes : équité, égalité, respect des droits des agents et de la réglementation avec une écoute active.

I. Etat d'avancement et de réalisation du projet d'établissement sur le plan RH

Le Projet d'Etablissement 2012 – 2016 est un document écrit, commun à tous les services, qui permet de préciser le dispositif institutionnel mis en place pour remplir les missions confiées au Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille de la Haute-Garonne (CDEF 31).

Il comporte :

- Une partie concernant la présentation de l'établissement (contexte, cadre de mise en œuvre de la mission, personnes accueillies, moyens institutionnels).
- Une partie présentant les points positifs et ceux à améliorer (diagnostic de l'existant en 2010).
- Une partie sur les références institutionnelles (principes d'actions issus des valeurs, objectifs d'accompagnement issus des missions, dispositif d'accompagnement individuel et collectif).
- Une partie « perspectives de travail 2012-2016 » sur le dispositif d'accueil collectif, les modalités d'accompagnement individualisé de la personne accueillie et de la famille, les modalités de séjour de la personne accueillie, les modalités d'organisation de travail au sein de l'établissement et avec les partenaires (dix orientations déclinées en objectifs et actions concrètes).

Dans cette partie du bilan social, nous allons évoquer la partie Perspectives de travail (2012-2016) et notamment l'orientation 8 qui fait référence à la Gestion des Ressources Humaines.

1- Actions à réaliser à très court terme

ACTIONS	SUIVI
Objectif 1 : Clarifier les pratiques managériales de l'équipe de direction et d'encadrement	
Elaborer la version 1 de la fiche de poste des directeurs et des cadres dont celle du cadre de permanence	Fait
Valider et transmettre les fiches de poste de l'équipe de direction et d'encadrement	Fait
Objectif 5 : Poursuivre l'élaboration de la politique de gestion de Ressources Humaines	
Améliorer l'outil informatique de gestion de la carrière des professionnels	Fait
Déterminer les principes institutionnels de gestion des contractuels	Fait
Finaliser les principes institutionnels de la mobilité interne avec une commission spécifique	Fait
Objectif 6 : Elaborer la politique de prévention des risques professionnels	
Disposer de formations visant la prévention des risques professionnels	Fait
Objectif 8 : Garantir la pertinence du dialogue social et la qualité du travail des instances	
Définir les modalités institutionnelles relatives à l'exercice du droit syndical	Fait
Disposer de modalités de fonctionnement de chaque instance	Fait
Disposer du calendrier annuel des instances	Fait
Etablir annuellement un calendrier de rencontres régulières avec les syndicats	Fait

2- Actions à réaliser à court terme

ACTIONS	SUIVI
Objectif 2 : Inscrire l'établissement dans une démarche d'amélioration continue de la qualité	
Disposer d'un comité de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre du plan d'actions du projet d'établissement	En cours
Réaliser l'évaluation interne conformément à la réglementation et à partir du travail du PE	A faire
Objectif 5 : Poursuivre l'élaboration de la politique de gestion de Ressources Humaines	
Créer les outils permettant une GPMC (Gestion Prévisionnelle des Métiers et des Compétences)	En cours
Inclure dans le livret d'accueil les obligations liées aux missions et au statut du CDEF des professionnels	Fait
Définir le rôle et les missions de la commission formation	Fait
Former l'équipe de direction et d'encadrement à l'évaluation des professionnels	Fait
Objectif 6 : Elaborer la politique de prévention des risques professionnels	
.Recenser l'ensemble des risques professionnels	Fait
Rédiger le document unique	Fait
Disposer d'un suivi des agents rencontrés par la médecine du travail	Fait
Améliorer le soutien de la fonction de veille de nuit (fiches de poste, Groupe d'Analyse des Pratiques)	Fait
Objectif 7 : Faciliter l'intégration des professionnels	
Elaborer une procédure d'accueil générale : réunion d'accueil trimestrielle, visite du service/CDEF, entretien cadre/DRH, participation à une réunion	En cours
Prévoir un accueil et de mise en route professionnelle spécifique pour les professionnels de nuit (visite, présentation à l'équipe, nuits doublées,	Fait
Finaliser le livret d'accueil pour les professionnels	Fait
Prévoir un « entretien échanges-bilan » formalisé avec la DRH et le chef de service au bout de 3 mois	A faire
Formaliser un entretien avec la DRH au retour des professionnels suite à un arrêt prolongé	Fait
Redéfinir l'attribution de la carte professionnelle (question de la systématisation à l'embauche)	Fait
Objectif 8 : Garantir la pertinence du dialogue social et la qualité du travail des instances	
Disposer du calendrier annuel des instances	Fait
Etablir annuellement un calendrier de rencontres régulières avec les syndicats	Fait

3- Actions à réaliser à long terme

ACTIONS	SUIVI
Objectif 2 : Inscrire l'établissement dans une démarche d'amélioration continue de la qualité	
Disposer d'un comité de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre du plan d'actions du projet d'établissement	En cours
Préparer l'établissement à la démarche d'évaluation externe conformément à la réglementation	En cours
Créer un dispositif de veille juridique	Fait
Objectif 5 : Poursuivre l'élaboration de la politique de gestion de Ressources Humaines	
Créer les outils permettant une GPMC (Gestion Prévisionnelle des Métiers et des Compétences)	En cours
Disposer de fiches de poste pour l'ensemble des professionnels	En cours
Développer la transmission d'informations concernant les possibilités de mobilité externe	Fait
Evaluer les supports et la procédure d'évaluation des professionnels contractuels, stagiaires et titulaires	En cours
Objectif 6 : Elaborer la politique de prévention des risques professionnels	
Etablir un document de prévention des risques psycho-sociaux	En cours
S'assurer du rôle du CHSCT dans l'évaluation des conditions de travail dont les pratiques de management	A faire
Objectif 8 : Garantir la pertinence du dialogue social et la qualité du travail des instances	
Disposer du calendrier annuel des instances	Fait
Etablir annuellement un calendrier de rencontres régulières avec les syndicats	Fait

4- Actions à réaliser à très long terme

ACTIONS	SUIVI
Objectif 2 : Inscrire l'établissement dans une démarche d'amélioration continue de la qualité	
Disposer d'un comité de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre du plan d'actions du projet d'établissement	En cours
Programmer une réunion annuelle de présentation de l'activité pour les professionnels	En cours
Objectif 5 : Poursuivre l'élaboration de la politique de gestion de Ressources Humaines	
Créer les outils permettant une GPMC (Gestion Prévisionnelle des Métiers et des Compétences)	En cours
Objectif 8 : Garantir la pertinence du dialogue social et la qualité du travail des instances	
Disposer du calendrier annuel des instances	Fait
Etablir annuellement un calendrier de rencontres régulières avec les syndicats	Fait

II. La politique gestion des Ressources Humaines 2021 et les perspectives 2022

Conformément à l'orientation 8 du projet d'établissement 2012 – 2016 (développer une politique de management et de gestion des ressources humaines), la direction continue de structurer la politique Ressources Humaines avec la mise en place d'outils, de procédures et de protocoles garantissant une information fiable et un traitement équitable des professionnels.

Un des grands principes de ce service est l'échange des savoirs et compétences pour une meilleure organisation et communication.

Sur un plan macro, il s'agit bien de travailler ces 2 axes en 2022 avec l'arrivée d'un nouveau responsable RH. L'objectif est de poursuivre et de respecter le travail élaboré depuis ces nombreuses années, trouver l'organisation optimale pour un service de ressources humaines à taille intermédiaire avec les interrogations que cela supposent.

Sur un plan plus détaillée, le travail amorcé sur les Ligne directrice de gestion (LDG) est à poursuivre en 2022. L'année 2021, est marquée par **la réforme de la fonction publique** et la mise en place des LDG. Cette modification majeure de la fonction publique va nécessiter une refonte complète de la politique RH du CDEF, pour ce faire, un COPIL et un groupe de travail ont été constitués.

L'élaboration des lignes directrices de gestion poursuit les objectifs suivants :

- Monter en compétence les professionnels et l'établissement
- Favoriser l'égalité de traitement
- Simplifier et garantir la transparence et l'équité du cadre de gestion
- Promouvoir un dialogue social efficace dans le respect des garanties
- Favoriser la mobilité et accompagner les transitions professionnelles
- Renforcer l'égalité professionnelle homme/femme
- Transformer et simplifier la gestion des ressources humaines

3.

Plusieurs thématiques ont été étudiées en 2021 et notamment :

- La promotion – L'évolution Professionnelle – La valorisation du parcours professionnel – La reconnaissance de la performance professionnelle
- L'égalité professionnelle Hommes/Femmes (recrutement, formation, rémunération, promotion, avancement de grade)
- Le recrutement
- La gestion des contractuels
- La lutte contre les discriminations et le harcèlement
- L'évaluation professionnelle
- La formation

Ces travaux doivent faire l'objet d'un premier bilan.

D'un commun accord le parti pris du COPIL a été de saisir les LDG comme une opportunité de revisiter l'ensemble de la politique RH du CDEF. Il ne s'agit pas de refaire mais de questionner l'ensemble des domaines des ressources humaines pour répondre aux notions d'équité et d'égalité de traitement tout en gardant en visuel notre mission première. L'année 2022 poursuivra ce travail.

L'année 2022 continuera également la démarche engagée en 2018 avec **la commission organisation du temps de travail**, qui a travaillé sur l'accord local du temps de travail du CDEF 31.

En 2020, la commission OTT a analysé et étudié l'organisation du temps de travail des auxiliaires de puériculture du pôle parental.

En 2021, **les fiches de poste** ont été entièrement revisitées avec une nouvelle trame et la création de critères d'évaluation pour mettre en adéquation la fiche de poste et l'évaluation professionnelle annuelle. L'impact des fiches de poste sur le dossier de la formation ou du recrutement notamment ont un tel impact qu'il devient important de le poursuivre en 2022.

L'organisation du document unique a été travaillé en comité de pilotage en lien avec la direction, les membres CHSCT, la gestionnaire RH et la cadre gestion des risques.

Un lien avec les visites de locaux et les enquêtes CHSCT a été co-construit, permettant de suivre l'évolution de l'évaluation des risques professionnels et l'actualisation.

Il a été décidé qu'à chaque CSE, une partie du Document Unique sera validée ou réactualisée. Le comité de pilotage s'est rencontré en 2021 mais l'agenda et la crise sanitaire mettent à mal ce dossier qu'il faut reprendre en 2022.

La signature d'une convention de partenariat en janvier 2019 avec une psychologue du travail a permis d'accompagner les agents dans leur parcours professionnel. Elle a notamment comme missions :

- **L'accompagnement individuel d'un professionnel du CDEF 31** en situation de souffrance au travail ou suite à un évènement en lien avec le travail.
- **L'accompagnement collectif d'un service du CDEF 31** lorsqu'une équipe est en difficulté, en conflit ou en souffrance au travail.
- **L'accompagnement de l'agent dans son parcours professionnel** afin de le remobiliser dans son projet professionnel, pour redonner du sens à son travail ou à la mission, ou encore en situation de reconversion professionnelle.
- **La participation et aide à la décision** dans la commission des Risques Psycho-sociaux ou autres commissions relevant de sa compétence pour proposer des pistes de réflexion.
- **La participation au Comité d'Hygiène de sécurité et des conditions de travail** afin d'apporter son éclairage sur tous les sujets qui relèvent de sa compétence.

La psychologue du travail a tenu 19 permanences en 2021. Elle intervient en général 2 fois par mois, les vendredis matins (9H30-12H30).

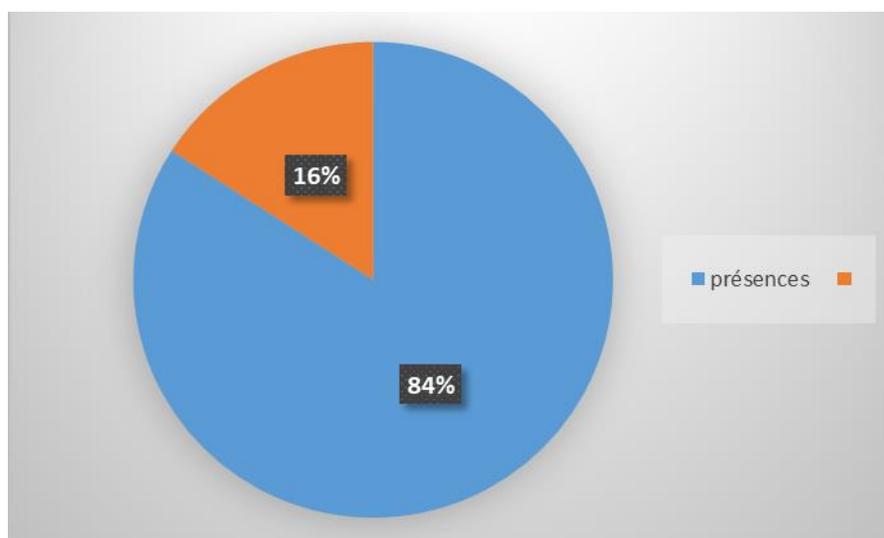
Enfin, la mise en place en 2022 du logiciel Blue Kango va permettre de mettre en œuvre la gestion documentaire électronique de l'ensemble des documents de l'établissement, de réaliser des analyses RH et Qualité, comme par exemple :

- Améliorer la diffusion des notes d'information et de service
- Faciliter la déclaration des alertes sur les incidents et des évènements indésirables,
- Faciliter l'accès aux protocoles et procédures de tous les services
- Améliorer la gestion de la CVthèque
- Améliorer le suivi des demandes et des interventions des travaux de maintenance (GMAO)

La médecine préventive

1. Nombre de visites médicales par mois

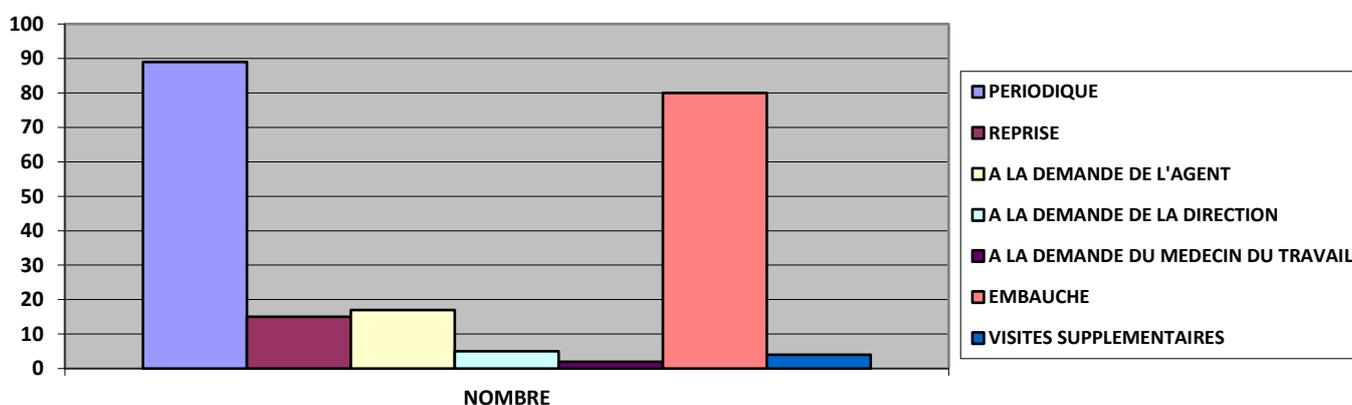
MOIS	VACATIONS	PRESENCES	ABSENCES
JANVIER	2	18	0
FÉVRIER	2	22	4
MARS	2	25	4
AVRIL	2	15	2
MAI	3	27	2
JUIN	2	6	3
JUILLET	2	15	3
AOÛT	1	5	1
SEPTEMBRE	2	19	5
OCTOBRE	3	26	3
NOVEMBRE	2	19	8
DÉCEMBRE	2	15	5
TOTAL	14	212	40
		84%	16%



Nous pouvons constater un nombre important d'absences aux visites médicales (16%) principalement dû à des oublis de la part des professionnels convoqués.

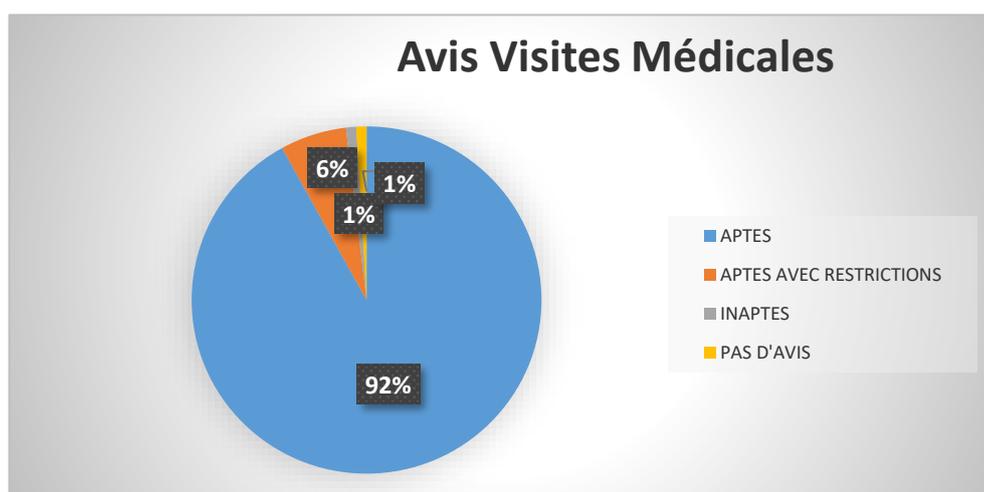
2. Les visites médicales par motifs

MOTIF DES VISITES MEDICALES	NOMBRE	POURCENTAGE
PERIODIQUE	89	42%
REPRISE	15	7%
A LA DEMANDE DE L'AGENT	17	8%
A LA DEMANDE DE LA DIRECTION	5	2%
A LA DEMANDE DU MEDECIN DU TRAVAIL	2	1%
EMBAUCHE	80	38%
VISITES SUPPLEMENTAIRES	4	2%
TOTAL	212	100%



3. Avis visites médicales

SUITES VISITES MEDICALES	NOMBRE	POURCENTAGE
APTES	195	92%
APTES AVEC RESTRICTIONS	13	6%
INAPTES	2	1%
PAS D'AVIS	2	1%
TOTAL	212	100%



L'établissement cotise à hauteur de 1.50% (traitement de base brut et indemnité de sujétion spéciale). Cette cotisation versée au CGOS permet aux agents inscrits de bénéficier de différentes prestations à caractère social. En 2021, 374 agents titulaires et contractuels depuis *plus de 6 mois se sont inscrits par le biais du dossier annuel*.

PRESTATIONS VERSEES ET ACTIONS REALISEES

DATE D'EDITION 29/03/2022 14:03:08

CRITERES DE SELECTION : SITUATION ADMINISTRATIVE - ACTIF + RETRAITE + AYANT DROITS D'AGENTS DECEDES
 DELEGATION - C.G.O.S OCCITANIE
 ETABLISSEMENT - 31024009
 EXERCICE - 2021
 MOIS - DECEMBRE

NOMBRE D'AGENTS : 2020 = 347 2021 = 374

	NOMBRE D'AGENTS				BENEFICIAIRES/PARTICIPANTS				MONTANT
	MOIS		CUMUL		MOIS		CUMUL		
	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	
PRESTATIONS INDIVIDUELLES									
- NATIONALES									
- ETUDES	0	0	66	72	0	0	107	114	25590,10
- MALADIE	0	0	21	32	0	0	21	32	30505,62
- DEPART RETRAITE	0	0	8	3	0	0	8	3	4043,00
- MARIAGE	0	0	0	0	0	0	0	0	0,00
- NAISSANCE - ADOPTION	0	0	8	15	0	0	8	14	2377,00
- DECES	0	0	0	0	0	0	0	0	0,00
- CONGE DE PRESENCE PARENTALE	0	0	0	0	0	0	0	0	0,00
- CONGE DE SOLIDARITE FAMILIA	0	0	0	0	0	0	0	0	0,00
- ENFANT HANDICAPE	0	0	7	5	0	0	8	6	3510,32
TOTAL PI NATIONALES	0	0	96	112	0	0	147	162	66026,04
- REGIONALES									
- PETITE ENFANCE	0	0	13	18	0	0	16	23	2256,40
- VACANCES ENFANTS	0	0	6	3	0	0	8	4	385,00
- VACANCES FAMILLE	0	0	30	49	0	0	30	49	10150,27
- RETRAITES	0	0	0	0	0	0	0	0	0,00
- HANDICAPES	0	0	0	0	0	0	0	0	0,00
- AENR	0	0	2	1	0	0	2	1	475,80
- ACTIVITES SPORTIVES	0	0	17	19	0	0	39	44	1385,00
TOTAL PI REGIONALES	0	0	46	64	0	0	74	99	14652,47
TOTAL PRESTATIONS INDIVIDUELLES	0	0	112	138	0	0	198	235	80678,51
ACTIONS EN PARTENARIAT (GESTION EXTERNE)									
- EPARGNE CHEQUES-VACANCES	0	0	5	21	0	0	5	21	4636,70
- COUPON SPORT NATIONAL	0	0	0	0	0	0	0	0	0,00
- CHEQUES CULTURE	0	0	32	40	0	0	32	40	3800,00
- ARBRE DE NOEL	0	0	80	81	0	0	124	128	6550,00
- VOYAGES									
- ESCALE-VACANCES	0	0	5	5	0	0	20	24	3961,80
- LIBRE EVASION	0	0	15	14	0	0	55	54	1570,99
- COUPS DE COEUR	0	0	2	7	0	0	10	24	3181,56
TOTAL VOYAGES	0	0	20	22	0	0	85	102	8714,35
- LOISIR CULTURE									
- SPECTACLES	0	0	13	40	0	0	37	205	1638,80
- EXPOSITIONS	0	0	1	8	0	0	6	29	180,20
- PARCS DE LOISIRS	0	0	24	41	0	0	180	196	1267,70
TOTAL LOISIR CULTURE	0	0	32	73	0	0	223	430	3086,70
- AVANTAGES									
- BONS ACHAT / REDUCTIONS	0	0	11	8	0	0	15	12	0,00
- VEHICULES	0	0	0	0	0	0	0	0	0,00
- RENSEIGNEMENT JURIDIQUE	0	0	8	2	0	0	9	3	56,70
TOTAL AVANTAGES	0	0	19	10	0	0	24	15	56,70
TOTAL ACTIONS EN PARTENARIAT	0	0	114	127	0	0	490	723	26844,45
ACTIONS EN PARTENARIAT (GESTION INTERNE)									
- VOYAGES									
- SEJOURS A THEME / MAN.CULT.	0	0	0	6	0	0	0	20	2369,70
- COUPS DE COEUR	0	0	0	0	0	0	0	0	0,00
TOTAL VOYAGES	0	0	0	6	0	0	0	20	2369,70
- LOISIR CULTURE									
- SPECTACLES	0	0	0	0	0	0	0	0	0,00
- MANIFESTATIONS SPORTIVES	0	0	0	0	0	0	0	0	0,00
- EXPOSITIONS	0	0	0	0	0	0	0	0	0,00
- PARCS DE LOISIRS	0	0	0	0	0	0	0	0	0,00
TOTAL LOISIR CULTURE	0	0	0	0	0	0	0	0	0,00
TOTAL ACTIONS EN PARTENARIAT	0	0	0	6	0	0	0	20	2369,70
AIDES									
- AIDES C.G.O.S	0	0	2	0	0	0	2	0	0,00
- AIDES CRH	0	0	0	0	0	0	0	0	0,00
- AIDES FSL	0	0	2	1	0	0	2	1	1725,00
TOTAL AIDES	0	0	4	1	0	0	4	1	1725,00
TOTAL PI + AP + AIDES	0	0	161	174	0	0	614	873	111617,66
CESU	0	0	13	18	0	0	17	26	9650,00
CESU EXCEPTIONNEL	0	0	16	0	0	0	21	0	0,00